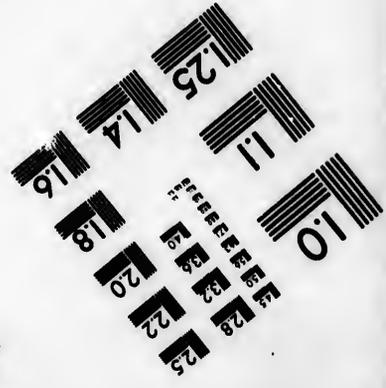
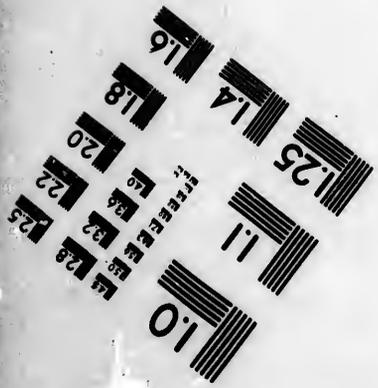
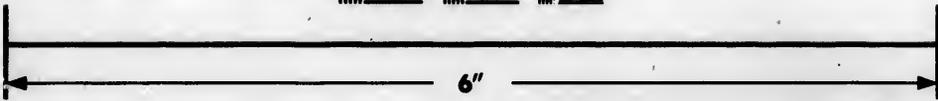
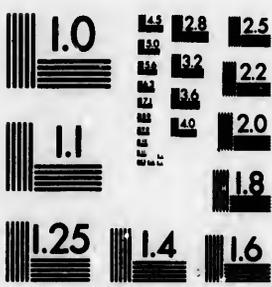


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14 12.8 12.5
15 13.2 12.2
16 13.6 12.0
17 14.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
11
12
13
14

© 1985

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

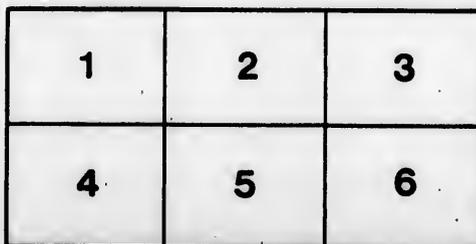
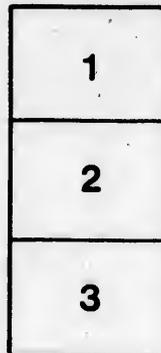
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

H

T

HISTOIR.

DE

L'ÉGLISE

TOME QUINZIÈME

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

237

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE,

DÉDIÉE AU ROI,

PAR M. l'Abbé de BERAULT-BERCASTEL,
Chanoine de l'Eglise de Noyon.

TOME QUINZIEME.

DEPUIS la décadence des Fauteurs du grand
schisme d'Occident en 1400, jusqu'à la fin
du schisme de Bâle en 1449.



PARIS,

Chez MOUYARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de
MADAME, & de Madame Comtesse D'ARROIS,
rue des Mathurins, à l'Hôtel de Cluni.



M. DCC. LXXXIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

PHYSICS

PHYSICS

PHYSICS

PHYSICS

PHYSICS

PHYSICS

PHYSICS



PHYSICS

PHYSICS

PHYSICS

PHYSICS

PHYSICS

PHYSICS

D
L
A
pr
de
O
son
la
W
ma
ta
de
ce
V
C
4
tr
G
4

SOMMAIRES
DU QUINZIEME VOLUME,
En forme de Table.

LIVRE QUARANTE-HUITIEME.

ETAT général de l'Europe, & de ses principales puissances, Page 1. Voyage de l'Empereur Manuel-Paléologue en Occident 8. Bajazet vaincu & fait prisonnier par Famerlan 10. Jubilé séculaire 12. Flagellans 14. Erreurs de Wiclef portées en Boheme & en Allemagne 18. Jean Hus 20. Evasion & rétablissement de Benoît XIII 21. Mort de Boniface IX 33. Election d'Innocent VII 34. Fruits du zele de Saint Vincent Ferrier 39. La Bienheureuse Colette réforme l'ordre de S. François 41. La France veut de nouveau se soustraire à l'obédience de Benoît XIII 43. Grégoire XII succede à Innocent VII 48. Négociation entre Benoît XIII &

vj **S O M M A I R E S.**

Grégoire XII 51. *Le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans* 55. *Benoît XIII s'enfuit en Espagne* 56. *La France prend le parti de la neutralité entre les deux Papes* 57. *Convocation du concile de Pise* 59. *Benoît XIII tient son concile à Perpignan* 61. *Ouverture du concile de Pise* 62. *Ambassadeurs de Robert de Baviere au concile* 64. *L'Italie se soustrait à l'obédience de Grégoire XII* 69. *Ambassadeurs des princes divers au concile de Pise* 71. *Soustraction des deux obédiences, prononcée par le concile* 78. *Arrivée & fuite des légats de Benoît XIII* 80. *Élection d'Alexandre V* 82. *Concile de Grégoire XII* 85. *Effets du concile de Pise* 87. *Obédience d'Alexandre V* 89. *Conduite & caractère de ce Pape* 90. *Bulle d'Alexandre contre Wicléf. Jacobel & Jérôme de Prague* 93. *Jean XXIII, pape* 96. *Sigismond empereur* 97. *Bataille du Garillan, & ses suites* 99. *Albicus succede à Sbincon, archevêque de Prague. Progrès de Jean Hus* 100. *Bulle de Jean XXIII contre les Wicléfistes & les Hussites* 103. *Grégoire XII, abandonné par le roi Ladislas* 104. *Ladislas s'empare de Rome*

SOMMAIRES. vij

105. Sa mort 106. Henri V succede en Angleterre au roi Henri IV. Révolte des Lollards, punie 107. On condamne en France la doctrine du tyrannicide 109. Convocation du concile de Constance 111.

LIVRE QUARANTE-NEUVIEME.

ARRIVÉE de Jean XXIII à Constance 113. Arrivée & caractère de l'Empereur Sigismond 117. Nonces de Grégoire XII & de Benoît XIII 120. Le concile se détermine pour la voie de cession 121. On prend le parti d'opiner par nations 125. Gerson député de l'université de Paris, & ambassadeur du roi de France 129. Jean XXIII s'engage à la cession 130. Il se retire furtivement de Constance 133. Frédéric d'Autriche, mis au ban de l'Empire 135. Les cardinaux Pierre d'Ailli & François Zabarelle président à la troisieme session 138. Décrets importans de la session quatrieme 141. On appuie sur les mêmes objets dans la cinquieme 144. Députation du concile vers Jean XXIII.

viiij SOMMAIRES.

146. Jean est trahi par Frédéric d'Autriche 148. Erreurs de Wiclef, condamnées à Constance 150. Jean XXIII accusé, pris & renfermé 152. Il écrit à l'Empereur 157. Sentence de déposition, prononcée contre lui dans la douzième session 159. Sentimens de la cour de France à ce sujet 162. Soumission de Grégoire XII 264. Jean Hus à Constance. Sauf-conduit de l'Empereur 166. Rétractations de Jean Hus & de Jérôme de Prague 171. Supplice de Jean Hus 173. Variations & supplice de Jérôme de Prague 176. Condamnation du tyrannicide à Constance 178. L'empereur Sigismond va conférer en Aragon avec Benoît XIII 183. Capitulation de Narbonne 188. Soustraction d'obédience, prononcée dans le parti de Benoît XIII 190. Travaux apostoliques & mort de S. Vincent Ferrier 191. Triste situation de la France. Mauvais offices de l'Empereur 192. Benoît XIII, déposé à Constance 196. Mémoire indécent de Bernard Baptisé pour la réformation 197. Mémoire de Pierre d'Ailli 198. Mémoire de Gerson 201. Election de Martin V 205. Quelques points de réforme, publiés par le nouveau Pape 207.

S O M M A I R E S. ix

Affaire de Jean de Falkenberg 210. Désordres causés à Prague par la mort de Jean Hus 213. Commencemens de Zisca 214. Bulles de Martin V contre les nouvelles erreurs, & pour la confirmation du concile de Constance 215.

LIVRE CINQUANTIEME.

SÉJOUR de Martin V à Florence, qu'il érige en métropole. Soumission volontaire de Jean XXIII 221. Sa mort 223. Ambassade de l'Empereur d'Orient au Pape 224. Réception de Martin V à Rome 226. Sigismond succede à Venceslas dans le royaume de Boheme 227. Commencement des Thaborites. Progrès de Zisca 228. Hérésie des Adamites 229. Orébités, & autres fanatiques 230. Cruautés & brigandages des Hussites 232. Mort de Zisca 235. Concile de Saltzbourg 236. Les Portugais découvrent les Indes Orientales 238. Charles VII exclus du trône de France 239. Assassinat du duc de Bourgogne 242. Mort de Charles VI. Malheureux état de la France 243. Concile

S O M M A I R E S.

assemblée à Pavie, puis à Sienna 244.
Schisme renouvelé par Alfonse roi d'Aragon. Affaires de Naples 246. Mort de Pierre de Lune, & son caractère 249. Gilles Mugnos, élu en sa place 253. Le roi Alfonse retiré du schisme par le cardinal de Foix 256. Réformes religieuses en Espagne 261. Succès de la Bienheureuse Colette 262. Saint Bernardin de Sienna. Observantins 263. Fondation de l'université de Louvain 267. Division entre les Hussites. Calistins 269. Procope le Rase, & Procope le Petit 271. Portrait des prêtres Hussites 274. La Pucelle d'Orléans 277. Elle est présentée au Roi 279. Examen de sa mission 280. Délivrance d'Orléans 283. Bataille de Patay 285. Le connétable Artur de Bretagne agit pour Charle VII 286. La Pucelle fait sacrer le Roi à Reims 288. Preuves des exploits de la Pucelle 289. Principes de ces exploits 293. Fin de la Pucelle 297. On réhabilite sa mémoire 303. Institution de l'ordre de la Toison d'or 305. Convocation du concile de Bâle. Mort de Martin V 306. Fâcheux commencemens du pontificat d'Eugene IV 307.

LIVRE CINQUANTE-UNIEME.

FOIBLES commencemens du concile de Bâle 309. Jean Beaupere député par le concile vers le Pape 311. Première session 313. Le concile se continue, malgré la bulle du Pape 315. La France s'intéresse en faveur du concile de Bâle 317. Institution de l'université de Caen 320. Sigismond favorable au concile 321. Menacés & entreprises du concile contre le Pape 322. Nonces envoyés au concile 323. Arrivée des Hussites à Bâle 327. L'évêque de Coutance est envoyé par le concile dans la Bohême 329. Défaite des Hussites les plus furieux. Les autres se réunissent aux Catholiques 334. Le Pape fléchit, & se réconcilie avec le concile 338. Etat paisible du concile de Bâle 342. Sainte hostie de Dijon 343. Le Pape & le concile s'efforcent à l'envi de gagner les Grecs 346. Le concile fait de bons réglemens de discipline 347. Il supprime les annâtes 349. Le Pape Eugene s'enfuit de Rome 350. Activité inquiète du concile de Bâle 354. Réconciliation du

xij S O M M A I R E S.

duc Philippe le Bon de Bourgogne avec
 Charles VII 355. Le cardinal d'Alle-
 man 361. Contradictions & divisions du
 concile 362. Exhortation de George de
 Trébizonde à Jean Paléologue 365.
 Entrée de cet Empereur à Venise 367.
 Bulle pour la translation du concile de
 Bâle à Ferrare 371. Censures respec-
 tives du Pape & du concile de Bâle 373.
 Ouverture du concile de Ferrare. Ordre
 des séances 374. Conférences prélimi-
 naires 377. Assemblée de Bourges, où
 se fait la pragmatique sanction 379.
 Mort de l'Empereur Sigismond. Al-
 bert II, duc d'Autriche, lui succede
 382. Disputes sur la procession du S.
 Esprit 386. Raisonnemens de l'arche-
 vêque de Rhodes 387. Réponses de Bes-
 sariion de Nicée & de Marc d'Ephese
 389. Répliques du cardinal Julien &
 du provincial des Dominicains de Lom-
 bardie. Fait de Charisius 390. Le con-
 cile est transféré de Ferrare à Florence
 394. Marc d'Ephese confondu par le
 provincial des Dominicains 397. Bes-
 sariion reconnoît & confesse la vérité 402.
 George Scholarius appuie Bessariion
 404. Le patriarche de Constantinople.
 L'Empereur & tous les Grecs, excepté

Me
 M
 40
 41
 rin
 nie
 pos
 shé
 Bâ
 An
 cla
 La
 ver
 De
 43
 lat
 Le
 mi
 me
 l'i
 co
 le
 éc
 fi
 re
 d
 fl
 r
 e

S.
agne avec
d'Alle-
ions du
eorge de
ue 365.
ise 367.
oncile de
respec-
ale 373.
e. Ordre
prélimi-
ges, où
on 379.
nd. Al-
succede
du S.
l'arche-
de Bes-
Ephese
lien &
le Lom-
Le con-
lorence
par le
. Bes-
ré 402.
sation
nople.
cepté.

S O M M A I R E S. xiiij

Marc d'Ephese, embrassent l'union 405.
Mort du patriarche de Constantinople
408. Publication du décret de Florence
410. Points d'explication entre les La-
tins & les Grecs 414. Tumulte & der-
niers excès du concile de Bâle qui dé-
pose le Pape 417. Il est frappé d'ana-
thème par le Pontife 425. Décret de
Bâle pour l'immaculée Conception.
Amédée duc de Savoie 426. Il est dé-
claré Pape par le concile de Bâle 428.
La cour de France & la plupart des sou-
verains ont horreur de ce schisme 429.
Défection des Grecs arrivés chez eux
432. Fermeté de leurs plus illustres pré-
lats 433. Mort de Marc d'Ephese 435.
Le livre de l'imitation de Jésus-Christ
mis au jour 436. Invention de l'impri-
merie 437. Réunion des Arméniens à
l'Eglise Romaine 440. Réunion des Ja-
cobites 442. L'Empereur d'Ethiopie &
le patriarche Melquite d'Alexandrie
écrivent au Pape des lettres de soumis-
sion 444. Amédée, dit Félix V, mécon-
tent de son concile 445. Négociations
du Pape avec les Allemands 447. Ré-
flexion sur les contradictions appa-
rentes entre les décrets des deux con-
ciles 448.

LIVRE CINQUANTE-DEUXIEME.

DÉCADENCE du concile de Bâle 451. Le roi d'Aragon se réconcilie avec le vrai Pape 455. Mort du pieux cardinal Albergati 459. Division en Pologne 460. Victoires d'Huniade 461. Scanderbeg remonte sur le trône de ses peres 464. Treve d'Amurat avec le roi de Pologne 468. Bataille de Varne 475. Mort du roi Ladislav 478. Mort du cardinal Julien Cesarini 480. Soumission des Eutychiens de Syrie au concile de Latran 482. Casimir IV, roi de Pologne. Mort de l'Empereur Jean Paléologue, remplacé par son frere Constantin 485. Négociations pour l'extirpation du schisme 487. Saint Antonin, élevé sur le siege de Florence 489. Canonisation de S. Nicolas de Tolentin 492. Concorde rétablie entre le Pape & les Allemands 493. Sages conseils de la France 495. Mort d'Eugene IV 497. Son caractère 499. Nicolas V 500. Fin de la neutralité de l'Eglise d'Allemagne 502. Conférence de Lyon 505. Con-

cor
car
Po
Ro
ma
vin
cha
po
nor
Ré
d'
de
du

S.

XIEME.

de Bâle
cille avec
eux car-
n en Po-
ade 461.
ne de ses
vec le roi
e Varne
8. Mort
0. Sou-
s au con-
t, roi de
Jean Pa-
re Conf-
l'extir-
ntonin,
89. Ca-
Tolentin
Pape &
ils de la
V. 497.
00. Fin
Allema-
5. Con-

S O M M A I R E S. xv

cordat Germanique 507. Légation du
cardinal de Carvajal en Bohême 508.
Pogžbrac 510. Cabales & intrusion de
Roquesane 511. Les sectaires se rendent
maîtres de Prague 513. Conciles pro-
vinciaux en France. Supplice du maré-
chal de Retz 516. Assemblée de Lyon
pour l'extinction du schisme 520. Re-
nonciation d'Amédée au pontificat 523.
Réflexion sur la conduite du cardinal
d'Alleman 526. Dissolution du concile
de Lausanne 529. Autorité & variétés
du concile de Bâle 530.

Fin des Sommaires.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le
Garde des Sceaux, le Tome quinzieme
de l'*Histoire de l'Eglise*, par M. l'Abbé
DE BÉRAULT, qui m'a paru digne de
ceux qui le précédent. A Paris, ce 28
Février 1783.

DUVOISIN.

HISTOIRE

O N.

seigneur le
quinzieme
M. l'Abbé
digne de
ris, ce 28

SIN.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-HUITIEME.

*DEPUIS la décadence des fauteurs du
grand schisme d'Occident en 1400,
jusqu'au concile de Constance en 1414.*

A LA fin du second âge de l'Eglise, les Nations diverses dont elle étoit composée depuis la chute de l'Empire Romain, sorties enfin de la barbarie, de la stupide ignorance, de la superstition & des pratiques les plus vicieuses, qui en sont les suites comme nécessaires, avoient pris le caractère & la forme, qu'à de légères nuances près, elles retiennent encore aujourd'hui. Dans leurs génies, leurs mœurs & leurs

Tome XV.

A

STOIRE

coutumes, nous n'appercevons plus désormais que ces diversités légères, qui sont occasionnées par la différence des situations, & qui ne sont pas plus durables que ces incidens passagers. La différence prodigieuse de la physionomie des peuples anciens à celle des peuples modernes, si l'on peut s'exprimer de la sorte, fut principalement l'effet de ces expéditions tumultueuses & lointaines, qui agiterent durant deux siècles toutes les nations Chrétiennes. Du chaos reproduit par ce bouleversement universel, on vit éclore comme un monde nouveau, une sorte d'indigenes, dont les généalogies antérieures, à l'exception de quelques races augustes, furent bientôt releguées dans la classe des chimères.

Cependant la discorde & les rivalités intestines agiterent encore longtemps, dans le quinzieme siècle, ces peuples renouvelés, & si différens de leurs premiers auteurs. Le Duc Frédéric de Brunsvic substitué dans l'Empire à l'imbécille Venceslas, fut assassiné par le Comte de Valdec, avant d'avoir été couronné. Robert, comte Palatin du Rhin, élu en sa place, dès

le 24 août 1400, ne fut couronné que l'année suivante, dans la ville de Cologne, parce qu'Aix-la-Chapelle refusa de lui ouvrir ses portes. Cette ville privilégiée demouroit attachée à Venceslas, qui, malgré la bassesse de son ame, continuoît à se porter pour empereur, & fut encore long-temps appuyé d'une faction assez considérable. Elle le soutint jusque sous l'empire de Sigismond son frere, que les sectaires de Bohême désolèrent d'ailleurs par des séditions fréquentes, & par des victoires presque aussi souvent réitérées. La puissance impériale n'étoit pas plus révérée en Italie. Outre les villes commerçantes, érigées en républiques, Milan, Mantoue, Modene furent subjuguées par des seigneurs particuliers, qui s'arrogerent une indépendance pareille. En même temps, les contrées méridionales étoient sans cesse inondées de sang, par les deux factions d'Aragon & d'Anjou, qui se disputoient le royaume de Naples, avec d'autant plus de fureur que leurs titres étoient plus équivoques.

La France gémissoit dans un état plus déplorable encore, par l'ambition jalouse de quatre princes du sang, qui

vouloient chacuns'empater seul de l'administration politique, dont l'infirmité de Charles VI le rendoit incapable. Le duc d'Orléans, frere du Monarque, devint la victime de la perfidie du duc de Bourgogne; & ce ne furent-là que les prémices de l'horreur. Un monstre dénaturé, sous le titre sacré de reine & de mere, exclut de la couronne son propre fils, & par un traité solennel, la livra, avec le destin de la France, à la dureté Britannique. On avoit essuyé peu auparavant la perte de la bataille d'Azincourt, plus funeste que celles de Créci & de Poitiers; & le jour où se conclut à Troies ce monstrueux traité, parut avec raison infiniment plus funeste que la journée d'Azincourt. Le Royaume fut plongé depuis dans un abîme de malheurs si extrêmes, si multipliés, si fortement liés l'un à l'autre, si désespérans & si peu réparables, qu'on crut n'en avoir pu sortir que par un miracle.

L'Angleterre, après ce lustre odieux & passager qui ne résulte que de la discorde nourrie entre des voisins, se vit à son tour en butte à toutes les fureurs des brigues & des cabales. L'infortuné Henri VI, qui le 31 d'août 1422 hérita des

deux royaumes d'Henri V son pere, ne fut pas seulement contraint d'abandonner celui de France; mais il se vit encore arracher l'Angleterre & la vie, après avoir essuyé pendant quarante ans, avec son peuple & sa famille, tous les désastres des factions & des guerres intestines. Deux fois précipité du trône & jetté dans les fers, & deux fois rétabli, il fut arrêté de nouveau, & poignardé dans sa prison. Treize effroyables batailles, & un bien plus grand nombre de sieges meurtriers signalerent tour à tour les atroces factions de la Rose blanche & de la Rose rouge, c'est-à-dire des maisons d'Yorck & de Lancastre, qui ne firent de la Grande-Bretagne, pendant près d'un siecle, qu'un théâtre de sang & de forfaits: désastre qui aboutit à la ruine de la race des Plantagenetes, source commune des prétentions de ces deux maisons, & qui régnoit en Angleterre depuis plus de trois cents ans.

En Espagne, les Infideles qui l'avoient envahie & si long-temps possédée presque toute entière, réduits enfin au seul royaume de Grenade, d'où bientôt encore ils devoient être chassés,

ne donnoient plus d'inquiétude aux Chrétiens : mais la division qui avoit ruiné la domination Musulmane , sembloit , avec les victoires & la sécurité , avoir passé chez ses destructeurs. Quatre Etats divers , la Castille , l'Aragon , la Navarre , & le Portugal , partageoient cette région isolée , dont la seule assiette marquoit les inconvéniens de ce partage. La difficulté du recours aux Puissances étrangères , & en même temps la facilité des communications & des invasions intérieures ; la continuité de la guerre contre les Maures , qui avoit banni les sciences & les arts , fait abandonner le commerce aux Juifs , ignorer en un mot toute autre profession que celle des armes ; les alliances entre les familles royales des Etats concentrés dans ce coin du Monde , où les femmes héritoient du sceptre ainsi que les mâles ; tant de prétextes & de facilités pour envahir , & le délir naturel de conserver , tout fournissoit de jour en jour des causes nouvelles aux guerres nationales. Les Espagnes ne parvinrent dans la suite à un état paisible , que par le mariage de Ferdinand d'Aragon avec Isabelle de Castille , & par la réunion stable de ces

deux royaumes : cause première de la grandeur & de la solide prospérité de ces régions, qu'elle délivra du danger de retomber sous l'esclavage des Arabes renvoyés au delà des mers, & dont elle décora le monarque du titre glorieux de Roi Catholique.

Sur la fin du quatorzième siècle, & dans les commencemens du quinzième, la Reine Marguerite de Valdemar, surnommée la Sémiramis du Nord, remit les royaumes de cette extrémité de notre hémisphère, dans un état de splendeur & de tranquillité qui leur avoit été inconnu avant elle, & qui disparut bientôt après. L'amour excessif de ces peuples pour la liberté, la fierté & les prérogatives des grands, les privilèges exorbitans du clergé, le système de l'élection ou de la succession arbitraire des rois, mettoient à leur autorité des bornes si étroites, qu'ils ne pouvoient rien faire pour le bien public; ils ne secouèrent de temps en temps ces entraves, que par une violence qui avoit l'air de la tyrannie. De là, durant la plus grande partie du siècle que nous décrivons, les peuples n'eurent qu'à gémir alternativement, ou dans l'oppres-

S H I S T O I R E

tion , ou dans l'anarchie , & bien souvent dans les horreurs réunies de l'une & de l'autre. La Pologne eut à souffrir l'ambition & l'avidité des religieux militaires de l'ordre Teutonique , qui ne devoient que faciliter les progrès de l'Evangile ; jusqu'à ce que le grand Jagellon , dit Udaliflas V , peu avant sa mort qui arriva le 31 mai 1434 , les réduisit à lui céder une partie de la Prusse , & à ne tenir le reste qu'à titre de fief , relevant de sa couronne.

Calch. l. II.
F. 44. Juv. F.
143.

L'Empire de C. P. presque réduit à la ville de ce nom , déjà bloquée par les Turcs , étoit près de tomber au pouvoir de leur Sultan Bajazet , le premier des Ottomans qui ait obtenu ce titre du sultan d'Egypte , représentant des anciens califes. Manuel-Paléologue , cinquième empereur de cette maison , après avoir sans succès imploré par lettres le secours des Occidentaux , prit le parti de l'aller solliciter en personne. Il s'embarqua pour Venise , passa par Milan , où le Duc Galéas Visconti lui donna un équipage convenable à son rang , & il se rendit à Paris le 3 juin 1400. On lui fit les plus grands honneurs ; les ducs de Berri & de Bourgogne allèrent assez loin

au devant de lui ; le Roi Charle VI , qui se trouvoit dans un de ses bons intervalles , vint le recevoir à la porte de la ville ; & le Prince Grec y fit son entrée , avec plus de pompe qu'il n'eût pu faire à C. P. Mais ce fut-là tout le succès de son voyage , & de son séjour qui fut de deux ans & demi , à la réserve d'une apparition qu'il fit avec aussi peu de fruit dans la Grande-Bretagne. On pourroit ajouter , que tout l'avantage fut pour les nations qu'il étoit venu intéresser en sa faveur. Paléologue étoit accompagné de plusieurs savans , qui répandirent en Europe les germes & le goût de la littérature. Ils y apprirent à connoître les livres de la Grece , à priser & à imiter tous les bons auteurs de l'antiquité.

Tout ce qu'il put obtenir , ce fut quelque secours en argent ; ce qui ne lui étoit pas à beaucoup près le plus nécessaire , contre la valeur Ottomane. Mais par les ressources admirables de la Providence , qui vouloit encore fournir aux Grecs un dernier moyen de salut , avant de punir leur schisme par le renversement de leur Empire , le secours lui vint d'où il avoit moins sujet de l'attendre.

A v

Il avoit, à la vérité, réclamé contre l'oppression de Bajazet l'équité de Tamerlan ou Timur le Boiteux, de la race de Genghiskan, & comme lui, empereur des Mogols & maître de presque toute l'Asie : mais il faisoit si peu de fond sur ce moyen de défense, qu'il étoit parti peu après pour se ménager celle des Occidentaux. Cependant le fier Tartare envoya dire à l'Ottoman en termes impératifs, qu'il eût à laisser tranquille Paléologue son protégé, & à lui restituer les provinces qu'il avoit déjà envahies. Bajazet, furieux d'un procédé si hautain, s'emporta jusqu'à outrager les envoyés de Tamerlan. Ces deux rivaux terribles marcherent aussitôt l'un contre l'autre : ils se rencontrèrent dans les plaines d'Angora, l'ancienne Ancyre de Galatie, où ils se livrèrent une des plus sanglantes batailles dont il soit fait mention. Bajazet la perdit, & fut fait prisonnier. Toute la Natolie devint la conquête du vainqueur ; Nicée fut pillée, Pruse réduite en cendres, & tout le pays dévasté jusqu'au Bosphore de Thrace. Il usa néanmoins envers son prisonnier, d'une modération à laquelle on n'avoit pas lieu

de s'attendre, & n'oublia rien pour le consoler de sa mauvaise fortune. Il se dispoſoit même à lui rendre la liberté, quand l'Ottoman superbe mourut, vraiſemblablement de chagrin. La capitale de la Grèce où les auteurs Grecs le font ſouffrir & périr, doit être miſe au nombre des épiſodes romaneſques, qui ſont d'un ſtyle parmi les hiftoriens de cette nation.

Paléologue, inſtruit en route de ces heureuſes nouvelles, ſe conſola de ſon peu de ſuccès du côté des Latins, à la bonne volonté deſquels il rendit néanmoins témoignage. Il parut même ſe rapprocher inſenſiblement de leur manière de penſer, que ce prince très-lettré avoit combattue par écrit, durant ſon ſéjour en France. Il avoit vu de ſes propres yeux les agitations qui bouleverſoient la France & l'Angleterre, & qui rendant inſuffiſant à ces royaumes eux-mêmes tout ce qu'ils pouvoient avoir de forces & de reſſources, y mettoient un obſtacle inſurmontable à toute entrepriſe étrangère. Les autres ſouverains de l'Europe n'étoient guere plus en état de prendre la défenſe de la Grèce. La circonſtance du temps y apportoit ſeule un empêchement conſidérable. Dans l'an-



née séculaire où l'Empereur d'Orient vint en France, on s'y souvenoit trop de la journée de Nicopolis, si funeste quatre ans auparavant à l'élite de la noblesse Françoisse, pour qu'on ne préférât point à des indulgences si hasardeuses, celle du jubilé, qu'on pouvoit gagner avec infiniment moins de risque. Rome étant toujours regardée universellement comme le dépôt naturel des trésors de la divine miséricorde, il s'y fit un concours d'autant plus nombreux des Fideles de l'obédience d'Avignon, & de la France en particulier, qu'ils avoient eu moins d'égard au jubilé, fixé par le pape de Rome Urbain VI à la trente-troisième année, c'est-à-dire à l'an 1390. Pour la centième année, soit qu'on partît de la bulle de Boniface VIII, soit de la réduction de moitié faite par Clément VI, on ne pouvoit douter que l'indulgence n'y fût attachée, indépendamment de la diversité d'opinion & de parti. L'ardeur fut donc si grande & si générale, que la défense d'aller à Rome, portée par le Roi Charle VI sous peine de châtimens afflictifs, fut inefficace. Mais cette imprudente ferveur eut plus à souffrir dans le voyage de Rome, que dans

Th. Niem.
l. II. c. 28.

celui d'Outre-mer. Les troupes de factieux & de brigands sur les routes, la peste au sein de la ville, firent périr misérablement la plupart des pèlerins. Grand nombre de femmes, & même de la première qualité, prises en route par ces guerriers dissolus, endurent des outrages plus affreux que la mort.

Un mouvement subit de dévotion populaire s'éleva dans le même temps en Italie, & pénétra jusqu'à Rome. De toute part on rencontroit des processions de gens revêtus de longs habits blancs, avec des capuces qui leur couvroient tout le visage, à l'exception des yeux, devant lesquels étoient ménagées deux petites ouvertures. Felles sont à peu près les robes des Pénitens, que l'on voit encore dans quelques-unes de nos provinces. Cette dévotion singulière fut d'abord si générale, qu'avec le torrent du peuple, elle entraîna des prêtres, des évêques & des cardinaux. Ils marchent gravement en chantant des cantiques tout nouveaux, parmi lesquels néanmoins on remarque la prose *Stabat mater dolorosa*, qu'ils attribuoient à S. Grégoire. Ils continuoient ces exercices pendant treize jours consécutifs; & la

Ibid. c. 26.

nuit couchoient , comme ils se rencon-
troient , hommes & femmes , dans les
cimerieres , dans les monasteres , dans
les églises ; au milieu de tous les dangers
qu'occasionnoit cette confusion. Cepen-
dant les peuples paroissoient édifiés sur
leur passage , & s'empressoient à exer-
cer l'hospitalité à leur égard : la confes-
sion & la communion étoient fréquen-
tées ; les villes ennemies se réconci-
lioient ; des haines personnelles & en-
venimées furent éteintes.

Mais la singularité en matiere de re-
ligion , quelquefois innocente à son ori-
gine , devient presque toujours crimi-
nelle. Des imposteurs Ecoissois avoient
apporté ces pratiques suspectes en Ita-
lie , où ils étoient venus avec des croix
de brique , tellement enduites de sang
& d'huile , qu'elles sembloient suer
pendant les chaleurs. Ils n'excitoient pas
seulement l'effroi populaire , en pu-
bliant que le monde alloit finir par un
affreux tremblement ; ils soutenoient
encore , avec une obstination insensée ,
que l'un d'entre eux étoit le Prophete
Elie revenu du Ciel. Cette imagination
se répandit jusqu'au fond de l'Allema-
gne dans le marquisat de Misnie , où ,

quelques années après, des Flagellans hérétiques débiterent de même, qu'Elie & Enoc avoient reparu dans le monde; que les persécuteurs de la vérité avoient fait brûler Elie à Erford, & qu'Enoc vivoit encore dans la personne de leur plus célèbre docteur, nommé Conrad Schmid. Pour donner quelque suite à leurs fictions, ils assuroient que les ames, au commencement du monde, avoient été créées toutes ensemble, & déposées dans le paradis terrestre; qu'un ange les alloit tirer de ce dépôt, à mesure qu'il falloit animer quelque enfant, & que celles d'Elie & d'Enoc avoient été infusées de la sorte dans les chefs de la nouvelle religion. Car ces hardis sectaires proscrivoient avec audace tout autre Christianisme que le leur, & prétendoient que, depuis que les freres de la croix, c'est le nom qu'ils se donnoient, avoient paru dans le monde, Dieu avoit rejetté le Pape, les évêques, les prêtres; qu'il leur avoit ôté le pouvoir de délier, de consacrer; en un mot, qu'il avoit anéanti le sacerdoce évangélique, à cause de la corruption de ceux qui en étoient revêtus. Ils abolissoient aussitôt les sacremens, &

sur-tout l'eucharistie , qu'ils disoient n'être , ni le vrai corps du Sauveur , ni le vrai Dieu , mais le mystere de la cupidité des prêtres. Tous ces signes sensibles & productifs de la grace , ils les réduisoient au baptême de sang , qu'ils prétendoient se donner en se flagellant à la suite d'une croix , en mémoire de la passion de J. C. Ils affirmoient que sans cela il étoit impossible d'entrer dans le royaume des Cieux : mais aussi , quelque innombrables & quelque énormes que fussent les crimes qu'on avoit commis , cette seule pénitence , dans leur système , suffisoit pour les expier. C'est pourquoi routes les indulgences , aussi bien que les œuvres satisfactoires , leur paroissoient inutiles. La célébration des fêtes , à l'exception du dimanche , & la foi du purgatoire ne leur étoient pas moins odieuses que les indulgences. Pour comble d'impiété ou de folie , ils renioient que leur docteur Conrad Schmid , & non pas J. C. présideroit au jugement dernier.

On voit ici , ou que les conceptions de Viclef s'étoient déjà propagées bien au loin , ou que l'Angleterre n'étoit pas la seule terre féconde en chimeres & en

monstres. La mort de cet hérésiarque n'avoit rien ôté à l'aveugle témérité, ou du moins à la sourde activité de ses zéloteurs. Condamnés par un parlement tenu en 1402, à être recherchés & remis à l'évêque diocésain, pour être livrés en cas d'obstination au bras séculier, ils s'observèrent avec d'autant plus de soin, que cette ordonnance avoit d'abord été exécutée sur un prêtre, qu'on brûla publiquement à Smithfield : mais s'ils dogmatisèrent avec plus de secret, ils ne le firent pas avec moins d'impiété. Dès l'année suivante, le Chevalier Louis de Clifford, qui jusque-là les avoit protégés sans trop les connoître, découvrit à l'archevêque de Cantorbéri Thomas d'Arundel, qu'ils enseignoient, entre autres erreurs, les propositions suivantes : L'Eglise est la synagogue de Satan, où il ne faut paroître, ni pour honorer Dieu, ni pour recevoir les sacremens, principalement celui de l'autel, qui est un pain de mort, & l'aliment de l'Antechrist : Tous les sacremens, en général, ne sont que des signes sans objet & sans vertu, dans la forme usitée par l'Eglise : Il ne faut point porter les enfans nouveaux nés à l'église, pour y re-

Valing. p.
364. &c.

cevoir le baptême; parce qu'ils font des images très-pures de la Trinité, & que sous la main des prêtres, ils contracteroient des souillures qu'ils n'ont pas: Pour faire un saint mariage, le consentement des parties suffit seul, sans aucune soumission à l'Eglise: La virginité n'est point approuvée de Dieu, qui a tellement ordonné le mariage, qu'on n'est point en voie de salut, si l'on n'a du moins la volonté de se marier: Il n'est ni fère ni jour plus saint qu'un autre, & tous les jours, sans nulle exception, on a une égale liberté de travailler, ainsi que de boire & de manger: Enfin, il n'y a point de purgatoire après cette vie; & pour quelque péché que ce soit, il ne faut point d'autre pénitence que de le quitter, & de s'en repentir avec foi.

Ce fut par la voie de la Bohême que cette malheureuse doctrine, après l'Angleterre, infecta l'Allemagne: des jalouses de college opérèrent ce bouleversement dans la religion. L'université de Prague fondée par l'Empereur Charles IV, qui se servit pour cela de docteurs Allemands, demouroit toujours sous le gouvernement de ces étrangers, au

Trith. chr.
 hirs. a. 2.
 1401.
 Æn. S. lv.
 Hif. Boh. P.
 103.

grand mécontentement des naturels du pays, & sur-tout de Jean Hus, quoique jeune encore & de basse naissance; mais enorgueilli de ses dispositions pour les sciences, de son talent pour la parole, de ses mœurs austères, de sa piété sauvage; hypocrite, en un mot, dévoré par le désir de la considération & l'envie de dominer. A la faveur du ressentiment du Roi Venceslas, irrité contre tous les Allemands pour avoir été déposé de l'Empire, les Bohémiens recouvrèrent sans peine l'intendance de leurs écoles, à l'exclusion de ces concurrents, qui de dépit quittaient Prague au nombre de plusieurs milliers tant docteurs qu'étudiants, & se retirèrent à Leipsic, dont l'université s'établit à cette occasion.

Dans ces conjonctures, un noble Bohémien, qui avoit étudié à Oxford où les écrits de Viclef tombèrent sous sa main, les rapporta dans sa patrie, comme un monument de son goût & d'une étude profonde. Il ne manqua point de se montrer zélé partisan des principes qu'il apportoit de si loin, & les communiqua aux ennemis des Allemands, particulièrement à Jean Hus, qui étoit

l'un des plus déclarés. Ils saisirent, avec toute la chaleur de l'école & du patriotisme, une ressource que la nouveauté, au défaut du génie, offroit si à propos pour soutenir la gloire nationale. Hus ordonné prêtre en 1400, avoit été aussitôt après établi prédicateur dans une église, fondée nouvellement sous le nom de Bételhem, par un riche bourgeois de Prague. Cette institution, suivant laquelle on prêchoit chaque jour en Bohémien ou Sclavon vulgaire, ne pouvoit être plus favorable à ses vues. Il commença par hasarder quelques propositions de Viclef, avec de grands préambules tant sur l'excellence de cette rare doctrine, que sur la sainteté de l'auteur, dont il disoit envier pour toute récompense le sort éternel. Bientôt voyant accourir une foule d'esprits inquiets & sans principes, les gens obérés de dettes, les citoyens factieux, les clercs ignorans & notés pour crimes, quelques savans jaloux de la préférence accordée, non plus aux Allemands pour les places d'honneur, mais à la noblesse dans la distribution des meilleurs bénéfices, en un mot, toute cette classe d'hommes qui ne trouvent à gagner que dans les

nouveautés & les révolutions ; le prédicant alors ne garda plus de mesures , & aux erreurs de Viclef , joignit celles des Vaudois. Nous verrons bientôt les fruits désastreux de ces conventicules.

Auparavant, Pierre de Lune ou Benoît XIII , détenu depuis près de cinq ans dans son palais d'Avignon , où il avoit essuyé ce qui auroit abattu toute autre ambition que la sienne , eut encore assez de force & de présence d'esprit , pour former & mettre à exécution le projet de sa délivrance. Comme il étoit gardé par des soldats Normands , un gentilhomme de cette province, nommé Robert de Braquemont , que l'on présume avoir été déterminé par l'envie de plaire au duc d'Orléans , entièrement dévoué aux intérêts de ce Pape ; Braquemont, dis-je , rendoit des visites fréquentes à Benoît , avec toute la liberté que lui en laissoient les gardes ses compatriotes. Après les avoir accoutumés à ces fréquentes apparitions , qui se faisoient principalement sur le soir ; le 11 de mars 1403 , aux approches de la nuit , il sortit avec le Pape déguisé , comme si c'eût été un homme de sa suite. Une escorte de cinq cents hom-

J. Juv. p.
152. Labour.
P. 461.

mes , préparés par Braquemont , les reçut l'un & l'autre à quelque distance d'Avignon , & les conduisit à Château-Raynard , petite place voisine. On observe que Benoît , jusque dans sa fuite & son travestissement , voulut , autant qu'il étoit possible , figurer en pape : il emporta l'eucharistie dans une petite boîte d'argent , suivant l'usage des souverains pontifes , qui la font porter devant eux dans leurs voyages. Il eut aussi la précaution de prendre , comme des piéces utiles à ses vues , quelques lettres où le Roi Charle VI lui déclaroit , que jamais son dessein n'avoit été qu'on se retirât de son obéissance.

Dès qu'il se vit en sûreté , il reprit les habits & toutes les marques du pontificat , se fit faire la barbe , qu'il avoit laissée croître durant tout le temps de sa prison , en signe de l'oppression qu'il souffroit , & à cette occasion , plaisanta sur les outrages qu'il y avoit soufferts , avec une gaîté d'humeur , ou plutôt avec une sérénité & une grandeur d'ame , qui le fit paroître autant supérieur aux bassesses de la vengeance qu'aux caprices de la fortune. Sa fuite causa un tel étonnement dans Avignon ,

que bientôt il n'y eut plus de gardes autour du palais. Les officiers en sortirent sans peine, d'abord avec les cardinaux de Pampelune & de Tarragone. Tous les autres s'empresserent de même à se rapprocher de lui, & à regagner ses bonnes grâces, après avoir été les premiers auteurs de ses revers. Il ne leur marqua pas plus de vengeance qu'à ses gardes; il n'eut pas même la politique, si ordinaire en pareille rencontre, de mettre la réconciliation à un haut prix: après quelque légère résistance, employée par dignité, ou pour se les attacher davantage, il promit d'oublier tout le passé, & retint à dîner ceux d'entre eux qu'ils avoient choisis pour médiateurs. Il ne se montra pas plus difficile à l'égard des citoyens d'Avignon, qu'il obligea simplement à réparer les breches faites au palais tandis qu'ils l'y renoyoient assiégé.

Le jour même de son arrivée à Château-Raynard, Benoît se prévalant des lettres où le Roi Charle paroissoit improuver la soustraction d'obédience, écrivit à ce prince, & en même temps aux seigneurs de son conseil, & à l'université de Paris, pour leur notifier sa sortie d'Avignon. Il demandoit la resti-

Hist. Anon.

P. 466.

tution de l'obéissance qui lui étoit due, & protestoit avec son emphase accoutumée, de son zele pour l'union & la prospérité de l'Eglise. Après la réconciliation des cardinaux, comme le Roi avoit déjà convoqué le clergé de France pour balancer les avantages & les inconvéniens de la soustraction, le Pape lui députa les cardinaux de Malesec & de Saluces. Le 20 de mai, en présence des princes du sang & de quelques autres seigneurs, ils eurent audience du Monarque, dans son palais ou maison de S. Paul, monument de la simplicité respectable de nos rois : ce n'étoit pas, même pour le temps, la plus belle maison de Paris. Le cardinal de Malesec portant la parole, représenta que la soustraction d'obéissance, bien loin de remédier au schisme, n'avoit servi qu'à augmenter le scandale & la confusion ; que cette considération avoit engagé les cardinaux à se réunir à leur chef, qui d'ailleurs, par son empire sur la fortune & le ressentiment durant les derniers orages, venoit de marquer toute la grandeur & la bonté d'ame propres à gouverner l'Eglise dans les temps difficiles. Il ajouta que le Pontife promettoit

Du Pay. p.
275.

promettoit de se conformer à ce que régleroit le conseil du Roi & des princes, & qu'il les choisiroit pour arbitres de tous ses intérêts. Ce discours, joint à la protection du duc d'Orléans, fit la plus forte impression : dès lors, la restitution d'obédience fut très-avancée.

Le Roi la renvoya cependant aux délibérations de l'assemblée du clergé, où il y eut encore un grand conflit d'opinions, jusque dans les compagnies subordonnées qui en firent partie. La seule université de Paris, contraire à celles de Toulouse, de Montpellier & d'Angers, qui toutes les trois tenoient unanimement pour la restitution d'obédience, étoit partagée à ce sujet en deux partis différens, sans compter celui de la nation d'Angleterre, aujourd'hui d'Allemagne, qui continuoit à reconnoître le Pape de Rome, & ce qu'il y a de plus étonnant, sous la protection même du Roi Charles VI. Dans cette diversité de sentimens néanmoins, le duc d'Orléans entrevit que le grand nombre penchoit pour Benoît. Il obtint un ordre du Roi son frere, pour faire prendre & compter les suffrages, non pas en public, mais sous la direction de

Du Boul. &
V. P. 65.

chaque métropolitain pour les sujets de sa dépendance. La pluralité se trouvant telle qu'il l'avoit prévue, le 28 mai, comme les ducs ses oncles & ses antagonistes étoient absens, il rassembla le clergé, passa, suivi des prélats, dans la chapelle où le Roi étoit en prières, & lui présenta la liste des suffrages qui condamnoient la soustraction. Le Roi donna des marques de contentement, & dit quelques paroles très-flatteuses sur la supériorité du génie & l'intégrité des mœurs de Benoît.

A l'instant, le Duc prenant le crucifix de l'autel, le présenta au Roi, & le pria de faire serment sur ce signe adorable de notre rédemption, qu'il ne se départiroit point des bons sentimens où il étoit pour l'Eglise. Charle mit les mains sur la croix, & dit : Dès ce moment, je rends à N. S. P. le Pape Benoît XIII toute l'obéissance qui lui est due; & je promets de le reconnoître tant que je vivrai pour le Vicaire de J. C. en terre; je m'engage aussi à le faire reconnoître de tout mon Royaume. Ces paroles finies, il se prosterna devant l'autel, & entonna le *Te Deum*, qui fut continué par tous les assistans. Il fit

sujets de
 trouvant
 28 mai,
 es antago-
 sembla le
 ats, dans
 rieres, &
 es qui con-
 Roi donna
 nt, & dit
 s sur la fu-
 égrité des
 t le crucifix
 Roi, & le
 signe ado-
 qu'il ne se
 ntimens où
 le mit les
 Dès ce mo-
 Pape Benoît
 ui est due,
 re tant que
 e J. C. en
 e faire re-
 ume. Ces
 na devant
 eum, qui
 ans. Il fit

ensuite annoncer sa détermination au
 peuple de Paris, par le son de toutes les
 cloches de la ville; & à ceux des pro-
 vinces, par une lettre circulaire adressée
 aux évêques. Avertis alors par un éclat si
 imprévu, les ducs de Berri & de Bour-
 gogne ne manquèrent pas de témoigner
 leur improbation, en des termes qui
 firent appréhender que ce qui s'étoit fait
 ne tint pas long-temps. Ils eussent en effet
 tout rompu, au moins dans quelque
 accès de la maladie du Roi, s'ils eussent
 persévéré dans la même résolution &
 dans les mêmes vues: mais le duc d'Or-
 léans donna tant d'espérance au duc de
 Berri, d'obtenir tout ce qu'il souhaite-
 roit du Pape Benoît, qu'il réussit à le
 mettre dans les intérêts de ce Pontife;
 après quoi, ce fut une espece de nécessité
 pour le duc de Bourgogne, qui craignit
 un affront plus marqué, au moins de pa-
 roître goûter ce qu'on lui affirma des dis-
 positions présentes de Benoît, pour la
 tranquillité de l'Etat & de l'Eglise.

On assuroit, par exemple, que ce
 Pape, toujours magnifique en promes-
 ses, accepteroit la cession, si son com-
 pétiteur Boniface venoit, ou à céder,
 ou à mourir, ou à être chassé de son

Du Boul. p.
 64 & seq.

siège ; qu'avant cela , il n'inquiétoit personne sur ce qui s'étoit passé pendant la soustraction ; & en particulier , qu'il ne changeroit rien aux collations ni aux promotions , faites alors par les ordinaires. Sur bien d'autres assurances de même nature , garanties par le duc d'Orléans , trop persuadé de son ascendant sur l'esprit inflexible & caché de ce Pape , le trentième jour de mai , on tint une conférence chez le duc de Berry , au palais des Tournelles près la porte S. Antoine : mais avant qu'elle fût finie , le Roi manda l'assemblée à son palais de S. Paul. Il ne pensoit plus qu'à rendre grâces à Dieu pour la réconciliation , & déjà il se trouvoit tout prêt à monter à cheval pour aller à Notre-Dame. Il s'y fit accompagner par les princes & les prélats ; le cardinal de Malesec officia pontificalement , & l'évêque de Cambrai , Pierre d'Ailly , publia en chaire ce qui s'étoit fait en faveur du Pape. Le même jour , le Roi fit expédier ses ordres à tous ses sujets , à l'effet de reconnoître Benoît XIII pour Souverain Pontife. Il y eut une ordonnance particuliere pour l'université de Paris , dont elle fixa l'irrésolution par

l'unanimité parfaite qu'elle y rétablit, à l'exception néanmoins de la nation d'Angleterre, qui persista toujours dans l'obéissance Romaine. Pour rendre complet le triomphe de la concorde, & complaire en tout au Pape Benoît, à qui les Dominicains étoient tout particulièrement attachés, l'université rouvrit ses portes à ces religieux, exclus de son sein depuis sept ans, comme auteurs de la témérité de Jean de Montson leur confrere contre la conception immaculée. Elle exigea néanmoins que les bacheliers de l'ordre fissent serment de tenir la condamnation de cette doctrine; & les FF. Prêcheurs de la Province de France y soumirent, par un acte authentique du 21 d'août de cette année 1403. La Castille & les autres nations qui, à l'exemple de la France, avoient abandonné le Pape Benoît, rentrèrent de même sous son obéissance.

Ainsi repassa-t-il sans intervalle, de l'abîme des humiliations au comble de la gloire & de la grandeur, par un de ces coups de fortune, qui nous apprennent à mépriser également ses disgrâces & ses faveurs, & sur-tout à n'abuser ja-

mais de celles-ci. Mais ce qui n'est pas moins étonnant que la manière merveilleuse dont cette leçon fut donnée à Pierre de Lune, c'est l'indocilité qu'il y opposa. Aussi-tôt après, & malgré toutes ses promesses, se montrant toujours également jaloux de l'autorité & de la domination, il donna pour nul tout ce qui s'étoit fait pendant la soustraction, relativement à la juridiction pontificale, & voulut faire des collations nouvelles de tous les bénéfices qui avoient vaqué tandis qu'elle duroit. Philippe de Vilette, pourvu alors de l'abbaye de Saint Denis, fut traité en intrus par l'ambitieux Pontife; il fut soumis à une information nouvelle de vie & de mœurs, & réduit à prendre des bulles d'Avignon. L'archevêché de Toulouse, auquel Vital de Castelmoron avoit été élu, fut censé vacant, & conféré par le Pape à l'évêque de S. Pons, Pierre Ravoit, son partisan zélé. Celui d'Arles étant venu à vaquer, Benoît se contenta d'y mettre un vice-gérant, & s'en appliqua les revenus. Il entreprit de faire rentrer dans ses coffres, les subsides que la chambre apostolique n'avoit pas perçus les dernières années, ainsi que les droits de dixième, de procuration, de dépouilles,

J. Juv. p.
254.

Gall. Christ.
t. I. p. 581.

de redevances de toute espece, & de leurs arrérages.

Ces exactions, qui mirent en trouble toutes les Eglises, étant parvenues à la connoissance du Roi, le Monarque, justement irrité de cette audace & de cette infraction de paroles, donna une déclaration qui confirmoit toutes les provisions des bénéfices obtenus durant la soustraction, avec défense à tout ecclésiastique de rien payer aux collecteurs du Pape, pour les subsides ou autres droits échus pendant le même temps. Le Roi fit aussi tôt notifier cette ordonnance à Benoît, par des députés qui se joignirent à Tarascon, où il étoit avec le duc d'Orléans, parti avant eux, comme offensé personnellement par la violation des promesses qu'il avoit garanties. Le coup d'autorité émané du trône, donna aux sollicitations du Duc la vertu qu'elles n'avoient point eue jusque là. Le Pape accorda tout ce qu'on lui demandoit, & en fit expédier des bulles, qu'il remit au Prince avant son départ, en redoublant ses protestations de bienveillance pour le royaume, & de zele pour la paix de l'Eglise.

Afin de fortifier l'illusion, & de per-

suader qu'il vouloit sincèrement la réunion tant demandée, il fit partir pour Rome cinq ambassadeurs, parmi lesquels Pierre Ravor, cet évêque de S. Pons que nous l'avons vu enchaîner à sa fortune, étoit chargé de la parole. Il est difficile de rapporter au juste le détail de ce qui se fit, & sur-tout de ce qui se dit dans une négociation, qu'on peut assimiler à un combat, dont les deux partis contraires publient séparément des relations à leur avantage : discussion d'ailleurs assez inutile; puisqu'il ne s'agit que d'une manœuvre de plus, dans un jeu très-long, destiné tout entier à faire des dupes. Voici tout ce qu'il importe d'en savoir : Benoît demanda un sauf-conduit pour ses ambassadeurs; Boniface & les Romains l'accorderent. Il y eut deux pourparlers à Rome; dans le premier, tout se passa en déférences guindées, en protestations vagues, en propositions ambiguës, & avec une retenue visiblement forcée. La feinte cessa, dans la seconde entrevue; on se piqua réciproquement, on s'échappa de part & d'autre, on en vint aux propos injurieux, & aux reproches outrageans. Boniface dit avec hauteur, qu'il étoit

*Hist. anon.
p. 501. Amplif. Collect.
t. VII. p. 488
& seq.*

ment la réu-
partir pour
parmi les-
vêque de S.
enchaîner à
la parole. Il
uste le détail
de ce qui se
u'on peut as-
es deux par-
arément des
: discussion
qu'il ne s'a-
e plus, dans
tout entier à
ce qu'il im-
demanda un
ambassadeurs ;
accorderent.
Rome ; dans
n déférences
vagues, en
avec une re-
seinte cessa,
; on se pi-
échappa de
aux propos
outrageans.
qu'il étoit

vrai Pape, & que Pierre de Lune n'é-
toit qu'un intrus : les ambassadeurs ré-
pliquèrent, qu'au moins leur maître n'é-
toit pas simoniaque ; insinuant ainsi que
Boniface l'étoit. Celui-ci leur ordonna
de sortir sur le champ de la ville ; ils ré-
pondirent d'un ton hardi : Nous avons
un sauf-conduit des Romains, aussi bien
que de vous ; le terme n'en est pas ex-
piré ; nous en voulons jouir dans toute
son étendue. Le Pape se retira fort cha-
grin dans son palais ; il fut attaqué d'une
fièvre aiguë, qui jointe aux douleurs
de la pierre dont il étoit tourmenté de-
puis long temps, l'emporta le premier
octobre de l'année 1404, la quinzième
de son pontificat.

Cette mort, malgré les expériences
passées, fit encore espérer la paix de l'E-
glise. Les ambassadeurs de Benoît prie-
rent les cardinaux Romains de surseoir
à l'élection, assurant que, par ce moyen,
on parviendroit bientôt à l'union : mais
on les arrêta tout court, en les sommant
de déclarer s'ils avoient pouvoir de re-
noncer pour leur maître au pontificat.
Ils furent contraints d'avouer, non seu-
lement que leur commission ne s'éten-
doit point jusque là, mais qu'ils ne

Du Boul. t.
V. p. 117.

croyoient point qu'on pût amener le Pape Benoît à la voie de cession, qu'il regardoit comme contraire aux canons & à l'équité. Sur quoi les cardinaux, au nombre de neuf, entrèrent au conclave le 12 d'octobre. Presque au même temps, les ambassadeurs, nonobstant leur sauf-conduit, furent arrêtés par le gouverneur du château S. Ange, parent du feu Pape. Ils furent délivrés, peu de jours après, par le crédit des cardinaux : mais il leur en couta cinq mille florins d'or, qui tinrent lieu au gouverneur, de la gloire qu'il avoit d'abord affecté de mettre à venger le Pape son parent. Aussi-tôt que le Roi Charles VI eut appris ce qui s'étoit passé à Rome, il écrivit aux cardinaux Romains, pour les engager à suspendre l'élection d'un pape jusqu'à l'arrivée des ambassadeurs qu'il leur destinoit, & à réparer, par la délivrance de ceux du Pape Benoît, l'atteinte donnée au droit des gens dans leurs personnes. Sa diligence fut également inutile à l'égard de ces deux objets, dont l'un étoit déjà exécuté, & l'autre ne pouvoit plus l'être.

Les cardinaux, le sixième jour du conclave, 17 octobre 1404, élurent

pape, sous le nom d'Innocent VII, le Cardinal Cosmat Meliorati, après avoir pris la précaution, déjà si bien démontrée insuffisante, de s'obliger chacun par serment à sacrifier, s'il étoit nécessaire, sa propre grandeur à la paix de l'Eglise. Innocent, né dans l'Abruzze de parens médiocres, est vanté généralement pour son esprit & sa doctrine, son expérience dans les affaires, son application, sa modestie, sa douceur inaltérable, la pureté de ses mœurs, en un mot, pour toutes les qualités qui en eussent fait un pape sans reproche, si ce prodige n'eût été comme impossible dans les circonstances épineuses où il occupa la chaire pontificale. Car on ne peut guère se figurer que toute l'éminence de sa vertu ait été à l'épreuve de cette tentation, formidable en effet à l'héroïsme même. Selon Thiéri de Niem, très-mordant, à la vérité, sur le compte des papes, mais panégyriste éloquent de celui-ci en particulier, ou Innocent ne vit plus la cession du même évêque que l'avoit envisagée Meliorati, ou le pape crut pouvoir dispenser le cardinal des sermens faits dans le conclave. Mais c'est

principalement sur les œuvres que porte cette inculpation.

Dans la lettre circulaire, par laquelle, suivant l'usage, il fit part de son élection aux prélats de son obédience, & dans plusieurs autres lettres adressées à différens princes, il dit simplement qu'il a convoqué un concile pour délibérer des moyens propres à éteindre le schisme, sans parler de la voie de cession dont il s'agissoit, & à quoi l'on s'étoit arrêté. Bientôt même il mit expressément en question, s'il étoit obligé de la prendre, c'est-à-dire s'il devoit tenir ce qu'il avoit juré. Ladislas, roi de Naples, prenant encore de l'ombrage de ces foibles démarches pour l'extinction du schisme, dans la crainte qu'on ne fît un pape favorable à Louis d'Anjou son concurrent; Innocent s'obligea par une bulle à ne rien conclure, ni lui ni les cardinaux, pour l'union de l'Eglise, que les deux partis ne fussent convenus de laisser ce prince soupçonné en pleine & paisible possession du royaume; ce qui ne pouvant être adopté par les cardinaux François, rendoit la réunion manifestement impossible. Il

Decret. In-
noc. VII. ap.
Pain. an.
1404.

eut bientôt à se repentir de sa prédilection pour ce protégé perfide. Sous prétexte de défendre Innocent contre les insultes des Romains, Ladislas vint à Rome avec des troupes, & anima les factions, au lieu de les calmer, pour réduire ce bon vieillard aux derniers embarras, & par-là s'emparer de l'administration publique. Cependant le Pape, dans une seule promotion, double le nombre de ses cardinaux; & parmi les onze nouvellement créés, il y en eut cinq de la seule ville de Rome, dont il vouloit gagner l'affection; à quoi cependant il ne put réussir. La confusion y alla toujours croissant; & ce séjour lui parut enfin si périlleux, qu'il s'enfuit à Viterbe. Il n'en revint que sept mois après, quand Paul des Ursins, à la tête des Guelfes, eut chassé les Napolitains.

Pendant ce temps-là, les ambassadeurs d'Avignon, congédiés, comme on l'a vu, par Boniface, & renvoyés, sans être entendus, par Innocent, avoient eu tout le loisir de faire de leur négociation les rapports qu'ils avoient jugé convenir à leur parti. Les Romains ne s'oublierent pas non plus: ils répandirent en tout lieu, & s'efforcèrent sur-

tout de convaincre la cour de France , que l'ambassade de Benoît n'avoit été qu'un artifice pour en imposer au Monde Chrétien ; que ses ambassadeurs n'avoient jamais parlé de cession , mais uniquement d'une conférence , qu'on avoit rejetée comme un amusement & une dérision. Ces especes de manifestes remplis de détails , & revêtus de circonstances qui laissoient peu de lieu au doute , nuisirent infiniment aux affaires de ce Pape. Inépuisable en ressources & en artifices , il publia qu'il vouloit aller lui-même à Rome mettre la dernière main à l'extinction du schisme , s'avança jusqu'à Gênes , qui étoit alors sous la protection de la France , & demanda au Pape Innocent un sauf-conduit , qui fut refusé. C'étoit-là vraisemblablement tout ce que prétendoit l'artificieux Benoît , qu'on entendit aussi-tôt se plaindre de vive voix , & par des lettres ampoulées écrites de toute part , qu'il ne tenoit point à lui , mais uniquement à son compétiteur , que la paix ne fût rendue à l'Eglise. Pour accréditer cette imputation à la cour de France , qu'il lui importoit principalement de ménager , il y envoya le cardinal de Chalant ,

en qualité de légat. Cependant la peste étant survenue à Gênes, où d'ailleurs on n'avoit pas jugé à propos de laisser entrer les troupes qu'il avoit amenées, il reprit avec elles la route de Provence.

Attentif en toute rencontre à ce qui pouvoit donner du relief à son obéissance, au milieu des occupations & de tous les soucis de son séjour à Gênes, il avoit mandé S. Vincent Ferrier, qui se rendit à ses ordres; mais qui ne parut à la cour pontificale, comme dans ses plus édifiantes missions, qu'en pénitent, en apôtre & en thaumaturge. Déjà il avoit évangélisé dans presque toutes les contrées de l'Europe, sur-tout en Espagne & en France; faisant par-tout des conversions admirables par leur nombre, & plus encore par les difficultés. Gens du peuple, grands seigneurs, prêtres & prélats, hérétiques, Sarasins, Juifs, endurcis, Chrétiens mécréans & apostats, rien ne résistoit à la force de son éloquente, ou plutôt aux traits enflammés de la grace qui partoient de sa bouche. La rapidité de ses succès en égaloit les autres prodiges. Par-tout où il paroissoit, il se faisoit un changement subit, une révolution totale dans les

AA. 55. t. II
apr. p. 450

mœurs. L'amour de la pénitence, de la pauvreté évangélique, du renoncement effectif aux grandeurs du siècle, gagnoit toutes les conditions. Les ecclésiastiques abandonnoient leurs bénéfices multipliés; les grands faisoient d'abondantes aumônes, & plusieurs embrassoient la vie religieuse. On offroit au saint de riches présens; mais ils passaient aussi tôt de ses mains dans celles des pauvres. Au diocèse de Genève, il trouva des restes d'idolâtrie, qui avoient tenu contre tout le zèle des pasteurs, & qu'il abolit, comme tous les autres désordres. Il reçut à Gênes un don si merveilleux des langues, que prêchant en Espagnol, il se faisoit entendre aux gens de toute nation, que le grand commerce de cette ville, & la présence du Pape y attiroient. On raconte du saint bien d'autres merveilles, qui nous font connoître les ressources de la Providence, pour soutenir l'Eglise au milieu même des schismes & des scandales.

Boll. t. I.
Mart. p. 532.

Le Pape Benoît étant arrivé à Nice, reçut encore la visite d'une personne vénérable pour ses vertus, & même pour les fonctions du zèle, que la foiblesse de son sexe & l'obscurité de sa naissance

ne l'empêcherent point d'exercer avec succès. La B. Colette, fille d'un charpentier de Corbie au diocèse d'Amiens, après s'être éprouvée pendant trois ans dans l'état de recluse, entreprit de rétablir l'ordre de S. François dans sa première splendeur. Ce fut pour en obtenir la permission & les moyens, qu'elle vint trouver le Pape. Elle lui demanda de passer du tiers-ordre, où déjà elle étoit engagée, dans celui de Sainte Claire; d'en pratiquer la règle à la lettre, & de travailler à la réforme, tant des FF. Mineurs, que des religieuses Claristes. Des propositions si extraordinaires de la part d'une femme, furent examinées avec toute la circonspection convenable. Enfin le Pontife les crut inspirées d'en haut, exhorta cette vierge courageuse à une exécution prompte, l'admit sur le champ à la profession, & l'établit abbesse générale de toutes celles de ses sœurs qui voudroient embrasser la réforme. Le succès, après quelques années d'épreuve, justifia pleinement cette conduite.

Pendant que Benoît s'occupoit, à l'entrée de l'Italie, de ces fonctions édifiantes, la légation du cardinal de Cha-

Hist. anon.
ap. Labour.
P. 138.

lant en France y étoit regardée comme un nouvel artifice pour prolonger le schisme, sous prétexte de l'éteindre. On ne lui rendit aucun des honneurs dûs à son caractère, & l'on refusa même assez long-temps de l'entendre. Lorsqu'enfin on l'admit à l'audience, on se convainquit de ce qu'on avoit présumé: il ne fit qu'exalter le zele apparent de son maître pour l'union, particulièrement ses démarches pour aller à Rome, & finit par attacher la fin du schisme à la constance de l'attachement qu'on auroit pour ce Pape. Le docteur Jean Petit, qu'on verra bientôt acquérir une célébrité scandaleuse par ses maximes détestables sur le tyrannicide, répondit, de l'aveu des princes, que Benoît, par la violation de toutes ses promesses, devoit bien faire sentir la faute qu'on avoit commise, en rétablissant avec tant de précipitation, par la seule cabale de quelques particuliers, l'obéissance à laquelle on s'étoit soustrait avec tant de maturité & de concert. Il fit ensuite une vive peinture des vexations que l'Eglise de France souffroit de la part du Pape, & de l'indigence où ses collecteurs en avoient réduit les ecclésiastiques; puis

il conclut à la délivrer des exactions de la cour pontificale, à condamner sévèrement une lettre où l'université de Toulouse, toute dévouée au Pape Benoît, traitoit de crime la soustraction d'obédience, & à observer cette soustraction plus ponctuellement que jamais.

Il y eut de grandes contestations dans l'assemblée, dont quelques membres, soupçonnés d'avoir part aux exactions de Benoît, soutinrent son parti avec une chaleur, qu'il ne manquèrent pas de colorer du prétexte éblouissant de défendre les droits de la chaire apostolique. Dans cette contrariété d'opinions ou d'intérêts, les princes fort embarrassés renvoyèrent la décision au parlement, comme à une compagnie exercée aux discussions épineuses, & peu intéressée en des débats, qui ne pouvoient être fructueux que pour les membres & les officiers du clergé. L'Avocat général Jean Juvénal des Ursins, pere de l'archevêque de Reims qui a fait l'histoire de Charles VI, après avoir rappelé en substance les moyens des plaidoyers précédens, réquit l'exécution des conclusions de Jean Petit dans leurs trois

Du Boul. r.
V. p. 119 &
Icq.

chefs. Il intervint d'abord un arrêt du parlement contre la lettre de l'université de Toulouse, pièce visiblement téméraire, injurieuse à la partie la plus nombreuse & la plus illustre de la nation. Quant à l'article des charges imposées sur l'Eglise Gallicane, tout temporel qu'il étoit en soi, cette sage & religieuse compagnie le regarda comme ayant trait au régime hiérarchique, & appartenant à ce qu'on appelloit alors soustraction partielle d'obéissance. Elle n'y voulut toucher qu'après un ordre formel du Roi, en présence de plusieurs prélats & de plusieurs docteurs. Alors elle rendit un second arrêt qui supprimoit ces impositions accablantes, & le Roi le Souverain confirma. Il restoit encore à prononcer sur la soustraction totale & absolue, dont le Roi renvoya la décision à l'assemblée du clergé.

Du Chate-
net. Hist.
Conc. Const.
Preuv. p. 24,
&c.

Elle se tint au mois de novembre 1406, & il s'y trouva soixante-quatre évêques ou archevêques, beaucoup plus d'abbés, & un grand nombre de docteurs députés des différentes universités du royaume. Quoique la plupart fussent très-bien à quoi s'en tenir sur les moyens

de Benoît, on ne laissa pas de commettre douze docteurs, chargés de balancer ces défenses, & de parler alternativement pour & contre lui. On ne pourroit qu'être excédé de la longueur fastidieuse de ces pesantes & bizarres harangues, dont nous avons eu soin d'extraire & de répartir aux lieux convenables le peu d'anecdotes intéressantes qu'elles contiennent. Qu'on juge de ce que l'on perd à cette omission, par les traits dont le docteur Cordelier Pierre aux Bœufs crut embellir son discours. Suivant lui, le schisme étoit figuré par le cercle nommé Halo, qu'on voit quelquefois autour de la lune, & qui annonce les orages. La lune entourée de ce cercle, sans jamais en être touchée, représentoit la voie de cession, à laquelle les deux papes rivaux ne touchoient point, contents de marcher à l'entour sur une ligne circulaire, qui les en laissoit toujours à la même distance, tandis que l'Eglise étoit exposée aux plus affreuses tempêtes. Seroit-ce ici le lieu d'observer que les comparaisons & les images tirées des sciences abstraites ne sont pas une invention des beaux-esprits de nos jours ? Remarquons au moins

qu'il peut se rencontrer dans tous les temps, des imaginations mesquines & guindées, sans qu'on y manque de raisonnement & de doctrine, & mieux encore sans que la science de la religion y soit obscurcie.

Du Boul. V.
P. 133. Du
Char. p. 198.

Une chose plus étonnante que le mauvais goût du docteur aux Bœufs, ce fut le personnage de défenseur du Pape Benoît, rempli par le fameux évêque de Cambrai Pierre d'Ailly, autrefois si ardent à poursuivre cet obstiné Pontife. Ici au contraire, il s'efforça de prouver que toutes les démarches de Benoît tendoient à la paix de l'Eglise, qu'il y avoit de la témérité à le soupçonner de schisme ou d'hérésie, & que dans les circonstances présentes, la soustraction ne feroit qu'augmenter la discorde & la confusion parmi les Fideles. Ces principes qui attaquoient de front ceux de l'université, y exciterent de grands murmures; & sans le haut crédit dont l'évêque de Cambrai jouissoit à la cour de France, comme à celle d'Avignon, il n'auroit point échappé aux poursuites qu'on résolut de faire contre lui.

Cependant on voulut encore entendre l'Avocat général Jean Juvénal des

Urf
goût
réqu
une
char
ord
roie
les
testa
dans
tisat
enfin
faire
fois.
velle
L
nove
truit
gée
noir
lecti
qu q
Le F
toute
dispo
ce n
qu'u
habi
des t

Ursins. Il fit un long discours, dans le goût des harangues précédentes, puis réquit que la soustraction fût ordonnée une seconde fois. Quand il eut fini, le chancelier de France, au nom du Roi, ordonna que les prélats seuls s'assembleroient encore lendemain, pour terminer les délibérations. Après quelques contestations nouvelles, qui s'éleverent dans cette seconde assemblée, les partisans de la soustraction l'emportèrent enfin, & l'on y arrêta qu'elle seroit faite sur le même plan que la première fois. On reçut alors d'Italie, des nouvelles qui suspendirent l'exécution.

Le Pape Innocent VII étoit mort le 6 novembre 1406, & ses cardinaux instruits que la Cour de France s'étoit engagée à procurer la renonciation de Benoît, au cas qu'on suspendît à Rome l'élection d'un nouveau pape, avoient conçu quelque dessein de ne rien précipiter. Le Roi voulut donc leur écrire avant toute chose, pour les affermir dans une disposition si avantageuse à l'Eglise. Mais ce n'étoit dans les cardinaux Romains qu'une foible velléité, que l'inquiétude habituelle de cette nation, & la crainte des soulèvemens si Rome restoit long-

temps sans maître, fit presque aussi-tôt oublier. Dès le 18 novembre, ces prélats, au nombre de quatorze, étoient entrés au conclave; & le 30, jour de S. André, selon le témoignage précis de Thiéri de Niem qui étoit présent, ils élurent, sous le nom de Grégoire XII, le Cardinal Ange Corrario, noble Vénitien, vieillard d'environ soixante-dix ans, plus vénérable encore par ses vertus que par ses années. Ce fut lui qui, pendant le conclave, avoit principalement engagé ses confrères à mettre un frein plus gênant qu'on n'avoit encore fait à l'ambition de celui qui seroit élu; & l'on a tout lieu de penser que ce n'étoit pas de sa part un zèle affecté pour parvenir plus sûrement au pontificat. Ce nouvel engagement contenoit en effet des moyens qu'on auroit pu croire infailibles, si l'amour de la domination n'avoit des ressources que toute la prudence humaine ne sauroit éluder. L'acte qui l'exprimoit, & que tous les cardinaux du conclave jurèrent d'observer, obligeoit celui qui seroit élu pape à renoncer purement & simplement à la papauté, au cas, ou que son concurrent en fît de même, ou qu'il vînt à mourir,

Rayn. an.
1406. n. 11

mo
se
pou
eng
nou
à se
tous
com
trois
prop
dant
en d
card
de ce
moir
l'uni
d'une
des r
le po
pôt e
jusqu
tans,
les p
une p
G
que p
quels
détac
tion
T

mourir, ou que les cardinaux d'Avignon se voulussent réunir à ceux de Rome pour l'élection d'un même pontife. Ces engagements devoient être notifiés par le nouveau pape, sous l'espace d'un mois, à son compétiteur & à ses cardinaux; à tous les princes, prélats, universités & communautés du Monde Chrétien, sous trois mois. On devoit convenir du lieu propre à consommer l'union; & pendant cette négociation, le pape choisi en dernier lieu ne devoit point créer de cardinaux, sinon pour égaler le nombre de ceux de l'autre obédience, ou à moins que, par la faute de son chef, l'union ne fût pas conclue dans le terme d'une année, à compter de l'expiration des trois mois marqués ci-dessus. Ainsi le pontificat n'étoit qu'une espece de dépôt entre les mains de Grégoire XII, jusqu'à ce qu'il le remit à ses commettans, pour procurer par ce moyen, dans les premières conjonctures favorables, une paix solide à l'Eglise.

Grégoire, par ses œuvres aussi bien que par ses lettres & ses discours, parut quelque temps envisager sa place avec ce détachement. Aussi-tôt après son élection, & avant la fin du conclave, il en

ratifia tous les engagements; il fit ponctuellement toutes les démarches & les avances promises; il conjura les cardinaux de concourir avec lui à une pleine & prompte exécution. Dans ses entretiens privés, il ramenoit à chaque instant la conversation sur cet objet. Il ne s'étonnoit d'aucune difficulté, pour procurer un si grand bien à la religion; fallût-il pour cela, au défaut de galeres, c'est ainsi qu'il s'en exprimoit, passer la mer sur la premiere chaloupe qui se rencontreroit, ou traverser à pied les provinces & les royaumes, au cas que les voitures & les chevaux vinssent à lui manquer. Au bruit de ces discours soutenus par quelques œuvres, les Fideles, qui n'avoient pas encore pris le degré d'expérience qu'il ne tarda point à leur faire acquérir, ne douterent plus de la proximité de la paix, & s'abandonnerent aux transports de la joie. Ils applaudissoient à l'élection de Grégoire, qu'ils regardoient comme l'heureux médiateur destiné de Dieu à rétablir la sainte unité. Ils le connoissoient mal, & jusque-là Grégoire ne se connoissoit pas lui-même. Les premieres épreuves purent le détromper, & dessillerent certaine-

Niem. l. III.
C. 4.

men
tère
A
autan
deux
dès-l
vint
l'un
dans
cette
décisi
soins
recom
ou s'il
pris,
posteu
bien d
Rome
tantôt
sans qu
plus ra
ce, en
purent
qu'il ne
verbale
cession.
tre des
lieu de
quée à S

ment tous les yeux , que le voile de l'intérêt n'offusquoit point.

Après bien des avances de parade , & autant de tergiversations de la part des deux Papes , dont la conduite devint dès-lors infiniment suspecte , on convint d'une entrevue , où ils devoient l'un & l'autre faire leur renonciation , dans la ville de Savone , à la Toussaint de cette année 1407. C'étoit-là l'épreuve décisive , qui fut préparée avec des soins & des mouvemens infinis , pour reconnoître s'ils agissoient de bonne foi , ou s'ils ne méritoient plus que le mépris , & les traitemens réservés aux imposteurs qui jouent la religion. Il y eut bien des messages & des ambassades à Rome & en Provence où étoit Benoît , tantôt en un lieu , tantôt en un autre ; sans que les affaires en prissent un cours plus rapide. Les ambassadeurs de France , en trois tentatives différentes , ne purent pas seulement obtenir de Benoît qu'il notifiât par une bulle la promesse verbale qu'il avoit faite d'embrasser la cession. Grégoire , de son côté , fit naître des difficultés sans nombre , sur le lieu de la conférence qu'on avoit indiquée à Savone dans l'Etat de Gênes. Tan-

tôt il affectoit de craindre pour sa sûreté ; tantôt il n'avoit pas pour s'y rendre , des galeres en assez grand nombre , ou montées comme il convenoit , lui qui peu auparavant promettoit avec tant d'ostentation , de commettre son sort , s'il en étoit besoin , à la premiere chaloupe. A mesure qu'il paroissoit plus opposé à ce voyage , son rusé compétiteur témoignoit plus d'empressement à se mettre en route , & ne cherchoit cependant qu'à augmenter les ombrages de ce timide vieillard ; déclarant qu'il ne prétendoit pas désarmer sa flotte , quoique cette condition eût été stipulée formellement. Il se rendit donc , comme en triomphe , à Savone , plusieurs jours même avant la S. Michel, terme assigné en premier lieu pour l'entrevue ; & là , il jouit quelque temps du plaisir malin de l'emporter sur son rival , dans l'accomplissement des traités.

Pendant ce temps-là , Grégoire pressé par les ambassadeurs de France , par les lettres & les réquisitions de son concurrent , par les avis des plus célèbres jurisconsultes , par les exhortations de ses propres cardinaux , se livroit aux

crain
aux
loie
tun
toit
il av
tout
s'ab
les
féré
à L
& P
Sand
cure
rend
Ven
tous
mées
arme
se p
tage
usan
mod
& la
disoi
par
ne p
fin u
nel. I

craintes & aux irrésolutions de son âge, aux impressions de ses neveux, qui vouloient du moins s'assurer quelque fortune avant qu'il abdiquât. Il promettoit & se rétractoit d'un jour à l'autre ; il avançoit vers le rendez-vous, puis retournoit sur ses pas ; & quelquefois il s'abandonnoit aux larmes, avec toutes les foiblesses d'une décrépitude peu différente de l'enfance. Enfin il se rendit à Luques, dans le duché de Toscane, & promit de s'avancer jusqu'à Petrasancta, d'où il conféreroit par procureurs avec Benoît, qui devoit se rendre & se rendit en effet à Porto-Venere sur la côte de Gênes ; mais toujours suivi de ses galeres bien armées. Grégoire objecta aussi-tôt cet armement, & n'arriva point. Benoît se prévalut encore d'avoir ici l'avantage, comme il l'avoit eu à Savone ; usant néanmoins de retenue & d'une modestie politique, louant la prudence & la piété de son compétiteur, qu'il disoit n'avoir accepté le compromis que par un mouvement de la grace, & ne pouvoir manquer d'accomplir enfin un engagement si saint & si solennel. Procédés ambigus, qui firent soup-

Niem. III.
21. P. 322.

çonner de la collusion entre les deux Papes, à dessein d'éloigner l'union, & de maintenir leur domination respective. On les regarda comme deux champions qui s'approchent du champ de bataille, en faisant mine de vouloir se battre à toute outrance, après être convenus de ne se faire aucun mal; & qui, en se retirant, s'applaudissent d'avoir joué les spectateurs mêmes dont ils font la risée.

On ouvrit donc les yeux, & sur-tout en France, où le Monarque, par des lettres-patentes du 12 janvier 1408, adressées à tous les Fideles, déclara que si l'union n'étoit pas consommée à l'ascension prochaine, il embrasseroit la neutralité avec tout son royaume. En même temps, on expédia des lettres particulieres à Benoît & à Grégoire, pour leur notifier cette résolution. Quoique ce ne fût là qu'une exécution, même assez lente, de ce qui avoit été si solennellement convenu, & que Benoît sur-tout dût peu s'en étonner depuis le long temps que la soustraction avoit été résolue à son égard; il parut néanmoins, à l'impression que ce coup fit sur lui, qu'il ne l'avoit pas prévu.

Er
eût
que
roit
reta
frer
hom
le p
l'exp
pape
été
Bou
fassin
l'assa
bord
ruten
jusqu
Perit
scélé
niser
sang
respe
fance
que
mais
toute
du ty
que,
moa

Et dans le fond, si le duc d'Orléans eût encore existé, il y a toute apparence que ce puissant & constant protecteur auroit derechef empêché, ou au moins retardé ce dénouement. Mais ce prince, frere unique du Roi, & le plus bel homme, disoit-on, le plus affable, le plus éloquent du royaume, peu après l'expiration du terme donné aux deux papes pour faire cesser le schisme, avoit été massacré par les ordres du duc de Bourgogne, son cousin-germain. Assassinat monstrueux, où la perfidie de l'assassin, ses lâches déguisemens d'abord, & son impudence ensuite parurent le point suprême de l'énormité, jusqu'à ce que dans la personne de Jean Petit, on vit un docteur, vendu à la scélératesse, entreprendre de la canoniser à la face du trône, des princes du sang, & de tout ce qu'il y avoit de plus respectable dans le royaume. La puissance & l'effronterie suspendirent quelque temps le cri des loix & de la vertu; mais par l'indignation avec laquelle toute la France condamna le faux dogme du tyrannicide, on ne tarda point à voir que, si elle peut enfanter quelques maîtres, ils ne doivent s'y attendre

qu'à l'exécration qu'ils méritent. Tant de revers & de contre-temps multipliés tirèrent Benoît XIII de son caractère, qui excelloit sur-tout dans l'art des ménagemens & de la réserve : pour la première fois, il s'abandonna à un emportement, qu'au terme où en étoient les choses, on doit bien plutôt rapporter à l'altération de son sens ordinaire, qu'à un dessein prémédité de bouleverser la France afin de se maintenir. Dès qu'il eut reçu l'annonce de la soustraction pour le jour précis de l'ascension, vingt-quatrième de mai 1408, il fit parvenir directement entre les mains du Roi, une bulle foudroyante, où, aux censures, aux interdits, à la privation de tous offices & bénéfices, étoit jointe l'absolution du serment de fidélité, & toutes les peines dont il y eût des formules dans le style de la chancellerie. On tint d'abord un grand conseil, où l'on délibéra sur cette audace inconcevable d'un pape douteux, dont la puissance ne tenoit presque plus à rien. Quelques jours après, savoir le vingt-unième de mai, dans les jardins du palais, afin de manifester à plus de personnes la folle présomption du Pontif

Spicilog. t.
VI. p. 182.
Preuv. libert.
p. 485.

il y
avoit
telle
occu
fut c
dame
le ch
tout
L
récha
de G
long-
pêche
n'all
ger f
son
appre
comm
aussi
de P
leres
de c
quatre
quinz
1408
les pa
trois
Le
où e

il y eut une assemblée de tout ce qu'il y avoit de docte & d'illustre dans la capitale, en présence d'un peuple infini qui occupoit tous les environs. La bulle y fut qualifiée d'œuvre d'iniquité, condamnable en tous ses chefs ; & sur le champ lacérée, aux acclamations de tout le monde.

L'ordre fut aussi-tôt expédié au maréchal de Boucicaut, alors gouverneur de Gènes pour la France, & depuis long-temps formidable à Benoît, d'empêcher, en se saisissant de lui, qu'il n'allât hors de ce royaume prolonger sa papauté & son schisme ; ce que son opiniâtreté sans égale ne faisoit appréhender qu'avec trop de raison, comme on le verra par la suite. Mais aussi vigilant qu'opiniâtre, il s'enfuit de Porto-Venere, s'approcha des galeres qu'il entretenoit toujours le long de cette plage ; & accompagné de quatre cardinaux, il s'embarqua, le quinzième jour de juin de cette année 1408, terme remarquable du séjour que les papes firent en France durant cent trois ans.

Le lendemain de l'ascension, jour où expiroit le temps marqué en der-

nier lieu pour l'accord entre les deux Papes, le Roi Charles donna ponctuellement ses lettres-patentes pour la publication de la neutralité, qui fut annoncée le dimanche suivant, 27 de mai. Ensuite il députa vers les principales cours de l'Europe, dont un grand nombre, dans l'obéissance même de Grégoire, se conformerent à la résolution des François. Cependant, soit pour faire ratifier en forme par le corps de l'Eglise de France ce qu'on avoit statué sur la présomption très-bien fondée de ses sentimens, soit afin de pourvoir au régime hiérarchique pendant la soustraction, on assembla un concile national, qui se tint à Paris depuis le 11 d'août jusqu'au 5 de novembre. On ne manqua point d'y confirmer toutes les dispositions précédentes; on y déclara auteurs du schisme, les adhérens de Pierre de Lune, & comme tels, déchus de tout droit aux bénéfices & aux graces de l'Eglise; on régla, sur les principes du droit commun, le gouvernement & la jurisprudence ecclésiastique; enfin l'on nomma les prélats & les docteurs qui devoient assister au

Conc. Hard.
t. VII. pag.
2927, &c.

Du Chatea.
Preuv. pag.
263, &c.

con
chr
le
car
qu
ne
no
Gré
au
une
car
anc
men
les
pour
amb
leur
réun
sûr
Déj
se r
sûre
goir
foier
les y
& p
nion
géné
dans

concile, déjà convoqué de toute la chrétienté dans la ville de Pise. Dès le 24 de juin, il l'avoit été par les cardinaux réunis des deux obédiences; quoique la lettre de ceux d'Avignon ne soit datée que du 14 de juillet. Benoît s'étant enfui de Porto-Venere, & Grégoire n'ayant pas voulu s'avancer au delà de Luques, où il fit même une promotion de quatre nouveaux cardinaux contre la remontrance des anciens & la teneur précise du serment fait dans le conclave; comme les colleges des deux obédiences ne pouvoient plus douter que ces pontifes ambitieux ne tendissent à prolonger leur regne schismatique, ils s'étoient réunis à Livourne, comme en un lieu sûr, où la France alors donnoit la loi. Déjà les officiers de la cour de Rome se trouvoient à Pise, ville également sûre, où ils répandirent contre Grégoire, des écrits injurieux qu'ils faisoient afficher jusque dans Luques sous les yeux de ce Pape. Pour se justifier & persuader qu'il vouloit toujours l'union, il indiqua lui-même un concile général pour la pentecôte prochaine, dans la province d'Aquilée. Il dit dans

la bulle de convocation, que ces assemblées ne pouvoient se tenir que par l'autorité du Pape, & qu'autrement elles seroient de vrais conciliaibles. Les cardinaux qui déjà l'avoient cité à Pise, ainsi que Benoît, ne manquèrent pas de répondre que, dans la position où se trouvoit l'Eglise, ce ne pouvoit être qu'à eux de convoquer le concile; que cette maniere de convocation étoit la seule praticable, tant au regard des nations qui avoient embrassé la neutralité, qu'à l'égard des sujets particuliers de chaque obédience, dont l'une se garderoit bien de déférer à l'autorité de l'autre; que si les deux papes ensemble régissoient un même concile, l'Eglise ne présenteroit plus que l'aspect odieux d'un monstre à deux têtes. Les cardinaux finissoient leurs lettres par exhorter pathétiquement les deux Papes à se trouver au concile de Pise, au terme marqué, 25 de mars de l'année suivante. Grégoire eut si peu de déférence, qu'aggravant la faute même qui avoit occasionné la rupture, il fit une promotion nouvelle de neuf cardinaux.

Rain. an.
1408. n. 383

Edi
din
qui
voq
teni
où
s'en
l'an
d'ab
l'aut
six
dans
duits
toien
ques
de
quel
Fran
ques
ce q
de l'
mem
part
gnan
peu
le pr
rent
à Pise
en fo

Benoît, de son côté, fit cinq cardinaux, afin de remplacer ceux qui le quittoient pour aller à Pise. Il convoqua aussi un concile, qui devoit se tenir & se tint en effet à Perpignan, où ce Pape s'étoit réfugié. L'ouverture s'en fit, dès le premier novembre de l'année de sa convocation 1408; & d'abord il fut assez nombreux, selon l'auteur Aragonois Surita, qui compte six vingt prélats en tout : mais on lit dans des mémoires qui furent produits au concile de Pise, qu'ils n'étoient qu'environ quarante, tant évêques qu'abbés, de Castille, d'Aragon, de Navarre, de Savoie, & même de quelques provinces méridionales de France. Quoi qu'il en soit, après quelques sessions, Benoît ayant demandé ce qu'il y avoit à faire pour le bien de l'Eglise, les opinions furent extrêmement partagées; ce qui porta la plupart des prélats à se retirer de Perpignan. Il n'en resta que vingt-trois, qui peu après se réduisirent à seize, & le premier de février 1409, conseillèrent à leur pape d'envoyer sans délai à Pise des légats autorisés à renoncer en son nom au pontificat. Il répondit

Spicil. t. VI.
P. 304. Conc.
Hard. t. VIII.
p. 74.

qu'il savoit, à n'en pas douter, que ce n'étoit pas là le sentiment unanime du concile. Saint Pere, lui dit-on, il n'y a qu'un seul homme qui ne soit pas de l'avis des autres. Eh bien, répliqua-t-il, celui-là pense mieux lui seul que tous les autres ensemble; je m'en tiens à son sentiment. Et comme le cardinal deChalant voulut faire quelque remontrance; Je vous défends d'ouvrir la bouche, lui dit le Pontife en colere, vous ne cherchez qu'à me nuire en toute rencontre; craignez que je ne vous mette en tel lieu, que de votre vie vous ne voyiez le jour. Cette menace peu après fit partir le cardinal, pour aller se réunir au corps du sacré college. Cependant Benoît ayant réfléchi sur les suites d'une vivacité qui dévoiloit le fond de son ame, reprit le masque de la dissimulation; & le 26 de mars, le concile de Pise étant assemblé, il nomma des nonces pour y aller traiter en son nom.

Cons. t. xi.
P. 217.

L'ouverture s'en fit au jour marqué, vingt-cinquieme de mars 1409, & dès lors on vit à la tête de l'assemblée quatorze cardinaux, sept de chaque obédience. Dans la suite, on en compta

vingt
tre-
sept
deu
deu
gén
part
des
des
cath
reut
enfir
Fran
de
de
de
très-
mag
de
tinre
Gré
après
Fran
d'un
roya
Bob
Rhi
de
gran

vingt-trois, douze métropolitains, quatre-vingts évêques, & quatre-vingt-sept abbés préens en personne, cent deux procureurs des évêques absens, deux cents des abbés, les supérieurs généraux ou les procureurs de la plupart des ordres religieux, les députés des universités les plus célèbres, ceux des chapitres de plus de cent Eglises cathédrales, environ trois cents docteurs en théologie ou en droit canon, enfin les ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, de Portugal, de Bohême, de Sicile, de Pologne, de Chypre, des ducs de Bourgogne, de Brabant, de Lorraine, & d'une très-grande partie des princes d'Allemagne. Les rois de Hongrie, de Suede, de Danemarck & de Norvege, qui tinrent encore quelque temps pour Grégoire XII, le quitterent bientôt après, pour adhérer au concile. La France néanmoins fournit seule plus d'un tiers de l'assemblée. Après ce royaume, ce furent l'Angleterre, la Bohême, les pays de la Meuse & du Rhin, avec les contrées septentrionales de l'Italie, qui envoyerent un plus grand nombre de prélats & de doc-

teurs. Pour les royaumes de Castille, d'Aragon & d'Ecosse, ils demeuroient soumis à l'obédience de Benoît; & les Etats de Naples, avec ceux de l'Empereur Robert en Allemagne, & différens cantons d'Italie, à celle de Grégoire. Le président du concile fut le cardinal de Malesec ou de Poitiers, au titre duquel la plus subtile chicane n'avoit rien à opposer: il avoit été créé par Grégoire XI, avant toute apparence de schisme.

Après la messe solennelle, le sermon & des oraisons propres qu'on récitoit au commencement de chaque session pour obtenir l'union de l'Eglise, les Peres étant en chappes de toutes couleurs & en mitres blanches, on élut les officiers du concile; entre autres, un avocat rapporteur des faits & forfaits des deux papes rivaux. Cet orateur, après avoir mis en évidence leur opiniâreté, leur mauvaise foi, leur collusion même, par la suite de leurs actions & la contrariété de leurs discours, conclut à ce qu'ils fussent déclarés contumaces; ce qu'un des promoteurs requit sur le champ. Mais pour observer les formes canoniques,

deux
rens,
Person
part,
nonça
tumac
A l
le qui
assistan
Avec
sa légat
rité de
que le
mains
Pape C
pour y
C'étoit
sur l'
tenue
vant.
étoit r
où pa
par le
les pe
neurs
goire
neveu
cardin
ruina

deux cardinaux, par trois jours différens, les citerent à la porte de l'église. Personne n'ayant comparu de leur part, le président du concile prononça contre eux la sentence de contumace.

A la quatrième session, qui se tint le quinzième d'avril, le nombre des assistans fut notablement augmenté. Avec le cardinal de Bari, revenu de sa légation d'Allemagne, on y vit quantité de prélats arrivés depuis peu, ainsi que les ambassadeurs du roi des Romains, envoyés en premier lieu au Pape Grégoire, & de là au concile, pour y soutenir les intérêts de ce Pontife. C'étoit-là tout l'effet qu'avoit produit sur l'esprit du Roi Robert la diète tenue à Francfort trois mois auparavant. Le vœu général de l'Allemagne étoit néanmoins pour l'union. Par-tout où passa le cardinal de Bari, envoyé par le concile de Pise, il fut reçu par les peuples & le clergé avec des honneurs extraordinaires. Le légat de Grégoire au contraire, Antoine Corario, neveu de ce Pontife, qui l'avoit créé cardinal dans la fatale promotion qui ruina son obédience, fut regardé

Niem. l. 12.
c. 36.

comme un tison de discorde, qui n'étoit propre qu'à perpétuer le schisme. La diete se tenoit depuis six jours, quand il y arriva; & déjà son habile antagoniste avoit incliné tous les seigneurs à seconder les vues des cardinaux réunis pour le bien de l'Eglise. Corario fit un long & ennuyeux discours, où, peu content de justifier le Pape son oncle, il s'échappa sans retenue contre le sacré college. L'indécence de ses invectives acheva de décréditer sa cause. La conclusion de la diete fut que le chef du corps Germanique, & quelques-uns de ses membres, tant princes que prélats, enverroient des ambassadeurs en Italie pour presser l'union. Les tentatives du cardinal-neveu ne plurent qu'à Robert de Baviere, qui, reconnu roi des Romains par Boniface IX & ses successeurs Innocent & Grégoire, trouvoit son intérêt à les tenir pour légitimes & incontestables pontifes.

Mais lui-même ne fut pas traité par le concile en roi des Romains; parce qu'il n'étoit pas généralement reconnu pour tel. Cette auguste assemblée crut qu'il lui convenoit moins qu'à personne,

d'app
las,
de l'
les a
Rom
voyés
rent
sion;
intem
de l'
vingt
les m
Tour
ce lon
minu
convo
repre
rifica
faire
se tro
sible
naire
ont d
quan
pape
voqu
sence
l'aut
com

d'approuver la déposition de Venceslas, tout indigne qu'il s'étoit rendu de l'Empire. On ne voulut entendre les ambassadeurs du nouveau Roi des Romains, que comme de simples envoyés du duc de Baviere. Ils ne laisserent pas de se présenter en pleine session; & après avoir protesté des bonnes intentions de leur maître pour la paix de l'Eglise, ils proposerent jusqu'à vingt-deux chefs d'objections contre les mesures prises pour la procurer. Tout ce qu'il y eut de spécieux dans ce long tissu de subtilités illusoires & minutieuses, ce fut l'irrégularité de la convocation du concile & de ses entreprises sur l'autorité de la chaire pontificale; mais il ne fut pas difficile de faire sentir que, dans la situation où se trouvoit l'Eglise, il n'étoit pas possible de s'astreindre aux regles ordinaires; que les cardinaux cependant ont droit de convoquer le concile, quand il est nécessaire, & quand le pape, ou ne veut, ou ne peut pas le convoquer; parce qu'il n'est pas de l'essence d'un concile qu'il soit soumis à l'autorité de celui qui le convoque, comme il est évident par le pouvoir qu'a

le concile provincial sur le métropolitain qui l'assemble ; que dans tous les cas, l'Eglise a droit de pourvoir à sa propre sûreté, de s'assembler & de rendre ses jugemens ; que le concile général qui la représente, peut déposer les papes en différentes circonstances, & sur-tout dans l'incertitude quel est le véritable ; que telle est enfin la seule voie qui reste, après avoir épuisé toutes les autres, pour étouffer le schisme funeste qui la tient depuis trente ans sur le penchant de sa ruine.

Les ambassadeurs n'attendirent pas ces réponses ; & par toute la suite de leurs procédés, il paroît qu'ils ne regardoient pas eux-mêmes leurs difficultés comme bien solides. Ils tombèrent en contradiction avec leurs propres principes, en demandant que l'on convint d'un jour & d'un lieu nouveau pour s'assembler en concile, & trouvant bon que si le Pape Grégoire manquoit alors de venir & d'accomplir sa promesse pour la cession, on procédât à l'élection d'un pape unique. Comme d'ailleurs ce n'étoit là que ce que Grégoire avoit tant de fois rebattu dans les préliminaires de la conférence

de Sa
ruse
un co
impo
au m
sans d
dant
l'on
bout
furtiv
tion,
avoir
appel
time,
faire
Ce
cruelle
tractio
ville
qu'il
se ret
de la
à tou
ligenc
ple du
du co
ils fu
a fait
n'ont

de Savone, on ne douta point que cette ruse ne vînt de lui, afin de rompre un concile tout assemblé, & qu'il seroit impossible de rassembler de nouveau, au moins du vivant de ce vieillard sans droiture. On leur demanda cependant leurs propositions par écrit, & l'on promit de leur faire réponse au bout de la huitaine : mais ils partirent furtivement la veille de son expiration, vingt-unieme jour d'avril, après avoir affiché à la porte de l'église un appel à J. C. & à un concile légitime, contre tout ce qui pourroit se faire à Pise.

T. XI. Concil.
P. 2248.

Cependant Grégoire éprouvoit de cruelles inquiétudes. On publia la soustraction d'obédience jusque dans la ville de Luques où il se trouvoit, & qu'il fut contraint d'abandonner pour se retirer à Rimini, chez les seigneurs de la maison de Malatesta, ses amis à toute épreuve. Ils envoyerent en diligence à Pise, pour solliciter, à l'exemple du Roi des Romains, la translation du concile en un autre endroit : mais ils furent refusés de même ; ce qui a fait dire à différens historiens, qui n'ont pas poussé leurs recherches au

Amplif.
Collect. tom.
VII. in pref.
p. LXXXV.
&c. in oper.
p. 966, 988
996, &c.

delà de cette première négociation, que des protecteurs si généreux s'y étoient bornés. Il est constant par le recueil des meilleurs mémoires de ces temps-là, que Charle de Malatesta, qui avoit en propre la principauté de Rimini, poussa le zele jusqu'à faire en personne le voyage de Pise, & qu'il y épuisa toute la science des expédiens pour parvenir à son but. Enfin les cardinaux touchés consentirent à transférer le concile à Pistoie, ville plus avancée dans les terres, & moins suspecte que celle de Pise; pourvu que Grégoire donnât des assurances qu'il s'y rendroit, & y exécuteroit la cession. Ils promirent encore de lui faire conférer pour toute sa vie la légation de Forli & de Trévise, avec le premier rang dans l'Etat Ecclésiastique après le pape qu'on éliroit. Le Prince de Rimini au comble de sa joie, crut n'avoir plus qu'à traiter avec les Florentins, pour les saufs-conduits, qui ne pouvoient point souffrir de difficultés: mais Grégoire ne voulut jamais ratifier les conventions de son médiateur, qui, après bien des prières & des reproches également inutiles,

Rain. an.
1409. n. 34.

feignit
en ino
ses al
le foie
dre qu
téroit
rificat
& me
latesta
de son
nomme
de ses
Grégoi
ce Pap
quitter
des Et
pour ce
opposer
Ce d
en jour
imposan
tion, r
dique &
d'avril,
tions p
gers de
Liege,
ambassa
de Sali

feignit de convertir toute son amitié en indignation. Confondu dans toutes ses allégations & toutes ses défaites, le foible Pontife n'eut plus à répondre que par ce cri d'alarme qu'il réitéroit sans cesse : Si j'abdique le pontificat, que deviendront mes proches & mes amis ? Quoique Charle de Malatesta, l'un des plus dignes seigneurs de son temps, & particulièrement renommé pour sa générosité à l'égard de ses amis, n'eût jamais abandonné Grégoire dont il blâmoit l'opiniâreté, ce Pape jugea néanmoins à propos de quitter Rimini, & de se rapprocher des Etats de Venise où il étoit né, pour célébrer le concile qu'il vouloit opposer à celui de Pise.

Ce dernier concile prenoit de jour en jour une face plus auguste & plus imposante, & dans la même proportion, rendoit sa marche plus méthodique & plus irrépréhensible. Sur la fin d'avril, on vit arriver, aux acclamations publiques, les ministres étrangers de Brabant, de Hollande, de Liege, de Cologne, de Maïence; les ambassadeurs d'Angleterre, l'évêque de Salisbéri à leur tête; enfin l'am-

bassade Françoisse, composée des plénipotentiaires du Roi, & des agens de l'université de Paris, qui, durant tout le cours de cette grande affaire, jouit d'une considération proportionnée au zele qu'elle y signala invariablement. Quand le concile fut accru de ce nombre distingué de Peres & d'assistans, quoique les envoyés de l'Empereur ne fussent plus à Pise, & qu'on eût déjà mis leurs chicanes en poudre, par l'organe d'un savant Cordelier parvenu au siege de Digne; le Docteur Pierre d'Ancarano, l'oracle de l'université de Bologne & de toute l'Italie en matiere de jurisprudence, montra de nouveau quelle étoit l'autorité du saint concile pour extirper le schisme, & retirer la puissance pontificale des mains qui ne l'employoient qu'à le perpétuer.

Hist. Anani.
2. 699.

Comme ces objections intéressoient vivement tous les Peres, parce qu'elles répandoient des nuages sur l'autorité & la légitimité même du concile, le patriarche d'Alexandrie, Simon de Cramaud, chef de l'ambassade Françoisse, revint encore sur ce point important; & avec autant de force que d'éloquence, il prouva que tout ce qui s'étoit

s'étoit
tre le
avoit
nons
la pa
quoi
la fa
Il pr
pour
congre
sions
voit r
confér
point
ensuite
du co
étoien
sister p
en for
en son
fragan
même
métho
model
de Bâ
de fa
Le
Rober
de son
Tan

s'étoit fait par les cardinaux unis contre les deux prétendans au pontificat, avoit pu se faire suivant les saints canons, pour un bien aussi précieux que la paix de l'Eglise Universelle : après quoi, il demanda que le concile y mît la sanction par un décret en forme. Il proposa aussi un ordre nouveau pour les assemblées particulières ou congrégations, qui précédoient les sessions générales. Selon ce plan, on devoit nommer différens députés, qui conféreroient entre eux sur chaque point de discussion, & qui en feroient ensuite le rapport à tous les membres du concile. Ainsi les prélats François étoient-ils déjà convenus entre eux, d'assister par métropoles aux congrégations; en sorte que chaque métropolitain, & en son absence quelqu'un de ses suffragans y assistât, avec un docteur du même district. On adopta aussi-tôt cette méthode, qui dans la suite servit de modele aux conciles de Constance & de Bâle, quand ils jugerent à propos de faire opiner par nations.

Le chef de l'ambassade Britannique, Robert Halem évêque de Salisbéri, fit, de son côté, une observation bien na-

Ibid. p. 700
Vouder.
Hard. p. 1160

turelle, qui sembloit devoir se présenter à tout le monde, & qui jusque-là néanmoins n'avoit été faite par personne. C'est qu'il étoit fort extraordinaire que les cardinaux de Benoît prétendissent ne former avec les autres qu'un seul college & un même concile, tandis qu'ils n'avoient pas encore renoncé à l'obéissance d'un chef, que tous les membres de cette sainte assemblée traitoient de schismatique notoire, & même d'hérétique. Ces cardinaux en effet avoient toujours ménagé leur pontife, dans l'espérance de le gagner, & peu avant le concile, ils lui avoient encore écrit une lettre respectueuse, pour le prier de se joindre à eux. Au propos de l'évêque de Salisbéri, surpris & un peu troublés, ils demanderent de délibérer entre eux. Le résultat fut qu'ils se conformerent sur le champ aux désirs du concile. Le lendemain, à la huitième session tenue le 10 de mai, on dressa deux décrets, qui le 17 furent publiés dans la neuvième. Par le premier, on établissoit l'autorité du concile, la compétence de ce tribunal, l'union des deux colleges; & par l'autre, la souf-

tract

cepi

A

mesu

ne fu

défin

noît,

pape.

ces,

de ce

été e

leurs

concil

de m

de ce

rante-

taire

l'autre

cun,

Pise,

nomm

Le 25

sion,

blia, u

la not

on po

même

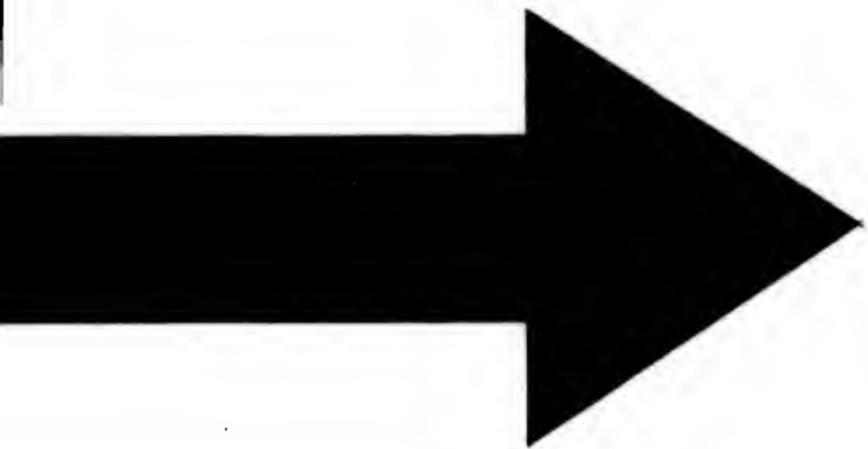
lettres

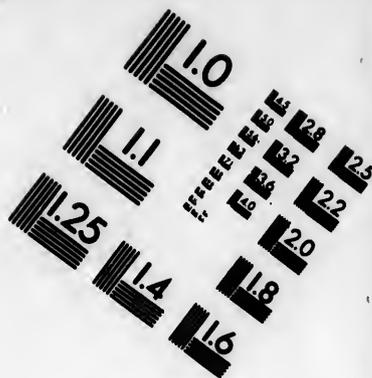
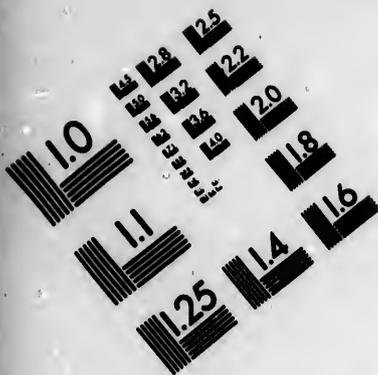
célérer

traction absolue d'obédience, sans exception de lieux ni de personnes.

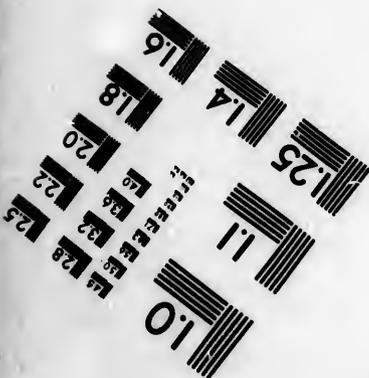
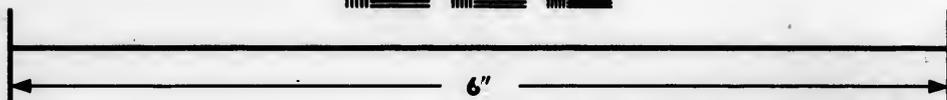
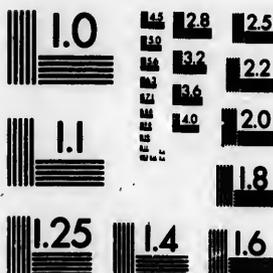
Après qu'on eut pris tant de sages mesures pour se mettre en règle, il ne fut plus question que de prononcer définitivement contre Gregoire & Benoît, afin d'élire ensuite un seul & vrai pape. Dès le commencement des séances, on avoit procédé à l'instruction de ce grand procès; les témoins avoient été entendus, & l'on avoit recueilli leurs dépositions pour les présenter au concile. Les sessions du 22 & du 23 de mai furent employées à la révision de ces pièces, qui contenoient quarante-deux chefs d'accusation. Un notaire du concile les lut tous l'un après l'autre, en faisant une pause à chacun, pour donner à l'archevêque de Pise, commis à cet effet, le temps de nommer les témoins qui le certifioient. Le 25 de mai, dans la douzième session, le patriarche d'Alexandrie publia un décret où il étoit dit, que la notoriété des faits étant certaine, on pouvoit passer outre. Ce jour-là même, on reçut de Benoît XIII des lettres hautaines, qui ne purent qu'accélérer sa condamnation. Ce n'étoit







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6

10
11
12
13
14
15
16
17

qu'un tissu de menaces, adressées aux cardinaux de son obédience, s'ils osoient conniver à l'élection d'un antipape. Bien loin de retarder sa chute, elles fournirent des connoissances qui épargnerent bien des recherches & bien des longueurs : on acquéroit une preuve authentique & permanente, qu'il avoit été appelé au concile, qu'il étoit indubitablement contumace, & qu'on ne pouvoit plus espérer qu'il renoncât au schisme.

Avant de prononcer la sentence définitive, on voulut avoir en particulier l'avis de l'université de Paris, qui s'expliqua par l'organe du docteur Pierre Plaoul. Sur le champ il monta dans la tribune; & tant au nom de cette université dont il étoit membre, que de celles d'Angers, d'Orléans & de Toulouse, il déclara que le concile avoit toute l'autorité nécessaire pour juger souverainement les deux célèbres coupables qui lui étoient dénoncés; qu'on devoit les tenir pour de vrais schismatiques, & même pour des hérétiques, comme détruisant, autant qu'il étoit en eux, l'article du symbole où l'on confesse l'unité de l'Eglise; que

le f
que
les
dont
schi
de l
paro
doct
diffé
tien,
ceux
par
logne
par f
Le
en co
tes p
qu'on
des f
preuv
Pise,
se tin
récapit
dus c
à cha
lité d
vérité.
scrupu
vouloi

le saint concile ne pouvoit mieux faire que de les frapper d'anathème, & de les déposer hautement du pontificat, dont ils étoient déjà déchus par le schisme & l'hérésie. Après le docteur de Paris, l'évêque de Novare prit la parole & certifia, que les trois cents docteurs députés au concile par des différentes universités du Monde Chrétien, étoient du même sentiment que ceux de France; qu'on avoit encore par écrit l'avis de l'université de Bologne, & des lettres semblables signées par six vingt docteurs de Florence.

Le surlendemain de cette session, en conséquence des représentations faites par quelques prélats qui trouverent qu'on avoit plus insisté sur la notoriété des faits qu'on n'en avoit établi les preuves juridiques, l'archevêque de Pise, dans la quatorzième session qui se tint le premier jour de juin, fit la récapitulation des témoignages entendus contre les deux Papes, spécifiant à chaque article le nombre & la qualité des témoins qui en certifioient la vérité. Et pour lever toute ombre de scrupule, on ajouta que si quelqu'un vouloit voir les dépositions dans toute

leur étendue, & les examiner à loisir, il y avoit dans le monastere des Carmes, des bureaux établis pour les montrer. En effet, la multitude & le caractere des témoins, cardinaux, évêques, docteurs accredités, l'ordre & la régularité de la procédure étoient tels, que pour le fond & la forme il ne restoit rien à désirer.

T. XI. Conc.
P. 2126.

Après tant de précautions & de préliminaires, dans la quinzieme session tenue le 9 de juin, les deux contumaces ayant été cités pour la dernière fois par deux cardinaux & deux archevêques, le patriarche d'Alexandrie, assisté de celui d'Antioche & de celui de Jérusalem, du haut de la tribune, les portes de l'église demeurant ouvertes aux Fideles tous intéressés à ce jugement en présence de cette multitude immense & de tout le concile, lut la sentence qui étoit conçue en ces termes : Au nom de J. C. le saint concile œcuménique, représentant l'Eglise Universelle, à qui appartient la connoissance & la décision de cette cause; vu tout ce qui a été produit & prouvé contre Pierre de Lune & Ange Corario, jadis Benoit XIII & Gré-

goire
avec
la plu
voix
les gr
senté
font
accusé
ne, se
opinia
rigible
Dieu
pour
Dieu
pontif
glise,
sûreté
défens
rains
aposto
suire
secour
clare
censur
les pro
Ange
mai
puis l
année.

goire XII; après plusieurs conférences avec une infinité de docteurs, après la plus mûre délibération, a jugé d'une voix unanime & prononcé, que tous les griefs contenus dans la requête présentée aux Peres par les promoteurs, sont vrais & notoires, & que lesdits accusés, Ange Corario & Pierre de Lune, sont indubitablement schismatiques opiniâtres, hérétiques, parjures, incorrigibles, scandalisant toute l'Eglise de Dieu d'une manière intolérable. C'est pourquoi, tout rejettés qu'ils sont de Dieu, & destitués, par les canons, du pontificat & de toute dignité dans l'Eglise, le saint concile, pour plus grande sûreté, les dépose, les retranche, leur défend de se plus porter pour souverains pontifes, & déclare que le siege apostolique est vacant. On défend ensuite de leur obéir, de leur donner secours, conseil ou retraite: on déclare nulles, toutes les sentences & les censures prononcées par eux, ainsi que les promotions de cardinaux, faites par Ange Corario depuis le troisieme de mai 1408, & par Pierre de Lune depuis le quinzieme de juin de la même année.

Les mouvemens des Peres ne furent guere désormais que pour l'élection du nouveau pape, avant laquelle arriverent encore à Pise quatre cardinaux, ceux de Todi & de S. Eustache de l'obédience de Rome, ceux de Bar & de Chalant de l'obédience d'Avignon. Les légations & d'autres embarras avoient été la cause ou le prétexte de leur retard; ce qu'on ne voulut pas trop approfondir.

On vit arriver dans le même temps les légats de Benoît, qui avoient pris la précaution très-sage, & néanmoins insuffisante, de se joindre aux ambassadeurs du roi d'Aragon; ce qui n'empêcha point qu'ils ne fussent insultés par le peuple, en allant au lieu de l'audience. On entendit les ambassadeurs, avec les égards qui étoient dûs au Roi leur maître; & en leur considération, on consentit à écouter les légats eux-mêmes; quoique dans les regles étroites, on ne dût pas traiter avec les ministres d'un excommunié & d'un hérétique. Comme ils se furent qualifiés nommes du Pape Benoît, il s'éleva un murmure général, & on les appella nommes de l'hérétique & du schisma-

tiq
leu
con
ma
libe
disc
déli
voit
du
fessit
pas
ticol
pen
que
présé
paroi
avec
tous
jusqu
l'asse
de l
la ro
nom
Vinc
treu
des
Pise
ticol
& d

ne furent
l'élection
quelle ar-
tre, cardi-
Eustache
ux de Bar-
ce d'Avi-
es embar-
e prétexte
ne voulut
me temps
oient pris
éanmoins
ux ambaf-
qui n'em-
t insultés
eu de l'au-
assadeurs,
ûs au Roi
dération,
égats eux-
les étroi-
ec les mi-
d'un hé-
qualifiés
éleva un
s appella
schisma-

tique. Quand la porte fut fermée, on leur lut la condamnation prononcée contre cet opiniâtre pontife. Ils demandèrent s'ils pouvoient parler avec liberté, nonobstant la défense qu'on disoit avoir été faite de contredire les décisions déjà rendues. Comme on n'avoit pas jugé convenable à la dignité du concile de les entendre en pleine session, on leur répondit qu'il n'étoit pas au pouvoir de la congrégation particulière où ils se trouvoient, de dispenser des loix portées en commun; que s'ils avoient quelque chose à représenter, ils devoient bien peser leurs paroles. Ils se consulterent un moment avec les ambassadeurs d'Aragon; & tous ensemble demanderent un délai jusqu'au lendemain: mais à l'issue de l'assemblée, ils sortirent furtivement de la ville, & reprirent en diligence la route d'Espagne. L'un d'entre eux, nommé Boniface Ferrier, frere de S. Vincent Ferrier & général des Chartreux, a laissé une relation qui accuse des dernières violences les Peres de Pise, & Simon de Cramaud en particulier: mais ce religieux, d'une piété & d'un caractère bien différent de celui

de son saint frere, écrit avec trop de prévention & d'aigreur, pour faire impression sur des lecteurs judicieux. C'est ainsi qu'en a jugé, entre les Protestans même, un historien des plus éclairés & des plus équitables.

Lenf. prof.
Conc. Pise.

On ouvrit enfin le conclave le quinziesme de juin, & vingt-trois cardinaux s'y renfermerent, treize de l'obédience de Rome, & dix de celle d'Avignon; après que le concile, sans décider du droit entre les uns & les autres, leur eut conféré pour cette fois à tous indistinctement le pouvoir d'élire un pape. Onze jours après, vingt-sixieme de juin, ils élurent d'une voix unanime le cardinal de Milan, Pierre Philargi ou Philaret, qui prit le nom d'Alexandre V.

Nim. l. 111.
c. 51. Va-
ding. 1407.
B. 11, &c.

C'étoit un de ces hommes extraordinaires, que le Ciel paroît élever avec d'autant plus de complaisance qu'ils sont plus uniquement abandonnés à ses soins. Il étoit d'une naissance si obscure, qu'il n'avoit jamais connu, ni père, ni mère, ni aucune personne de sa famille, dont il fut délaissé dans la premiere enfance: on ne sauroit même assigner avec certitude le lieu

qui
tous
Car
deli
son
des
Pou
tard
étud
de la
doct
vinc
agré
péd
Gala
voul
autar
pour
com
fance
aux
de M
dinal
mœu
carac
géné
naux
conv
qu'il

qui l'a vu naître. Il y a néanmoins toute apparence que ce fut l'île de Candie, où il fut recueilli par un Cordelier, charmé de sa vivacité & de son air d'esprit. Il apprit les élémens des lettres, puis entra dans l'ordre. Pour cultiver les rares talens qu'il ne tarda point à montrer, on l'envoya étudier dans l'université d'Oxford, & de là dans celle de Paris, où il fut reçu docteur. Rappelé ensuite dans la province de Lombardie, à laquelle il étoit agrégé, il se rendit si célèbre par ses prédications & ses doctes écrits, que Galéas Visconti, duc de Milan, le voulut connoître à fond. Lui ayant trouvé autant d'habileté pour les affaires que pour les sciences, il l'admit dans son conseil, le fit créer évêque de Plaisance, d'où il passa successivement aux sièges de Vicenze, de Novare & de Milan. Innocent VII le fit enfin cardinal. Il étoit irréprochable dans ses mœurs, d'une piété exemplaire, d'un caractère doux & affable, modeste, généreux; tel enfin, que les cardinaux, en le faisant pape, prétendirent convaincre tout le Monde Chrétien qu'ils ne pouvoient mieux choisir.

A la vingtieme session qui se tint le 5 de juillet, le nouveau Pape pré-
 sida avec la dignité convenable, fit un
 discours touchant sur les devoirs du
 bon pasteur, confirma la réunion des
 deux colleges de cardinaux, à l'exclu-
 sion de ceux qui avoient été créés par
 les deux papes depuis la défense qui
 leur en avoit été faite, & ratifia gé-
 néralement toutes les dispositions du con-
 cile. Il y eut encore après cela trois ses-
 sions, où Alexandre annulla expresse-
 ment toutes les censures & toutes les
 sentences portées par les papes com-
 pétiteurs depuis le commencement du
 schisme, confirma les promotions faites
 en faveur des personnes qui adhéroient
 au concile, & avec le desintéressement
 qu'il posséda au souverain degré, re-
 nonça pour l'avenir à toutes les réserves
 odieuses, en remettant les arrérages que
 les bénéfices & les bénéficiers pouvoient
 redevoir à la chambre apostolique. Il
 confirma aussi le droit qu'avoit sur Na-
 ples le Roi Louis d'Anjou, qui ne
 manqua point de venir au concile, pour
 tirer parti de l'indignation des Peres
 contre Ladislas, ennemi déclaré de l'u-
 nion, & usurpateur des biens de l'E-

glise
 l'Ég
 men
 dese
 les
 plup
 soins
 prépa
 non
 node
 nastic
 venir
 roit
 contu
 libéra
 que
 que
 Per
 goire
 si pro
 qu'on
 une
 convo
 minée
 qui
 noms
 triche
 en y
 qui f

glise. Il s'agissoit encore de réformer l'Eglise, dans son chef & dans ses membres. Comme cette grande œuvre demandoit un loisir que n'avoient plus les Peres de Pise, rappelés pour la plupart dans leurs dioceses par des besoins pressans, le Pape ordonna pour préparatifs, qu'on célébrât avec attention les conciles provinciaux, les synodes diocésains, les chapitres monastiques, & qu'on se tint prêt à revenir dans trois ans au lieu qui seroit indiqué, pour y reprendre & continuer le concile général. Ainsi les délibérations furent moins censées finies que suspendues, & l'on ne se sépara que pour un temps spécifié.

Pendant le concile de Pise, Grégoire XII célébra le sien à Austria, li proche d'Udine capitale du Frioul, qu'on peut prendre ces deux villes pour une seule. Ainsi s'exprime la bulle de convocation, que n'avoient pas examinée d'assez près quelques écrivains, qui, sur la seule ressemblance des noms, font tenir ce concile en Autriche. Il eut en tout trois sessions, en y comprenant celle de l'ouverture, qui fut le jour du saint sacrement,

T. XI. Conc.
P. 3003.

sixième de Juin. On ne fit que pié-
 dre, à pure perte, des mesures pour
 le rendre plus nombreux qu'à ce dé-
 but, qui fut des plus obscurs. Dans
 la seconde, Grégoire se fit déclarer
 vrai pape, & fit condamner comme
 antipapes, ses compétiteurs Alexandre
 & Benoît. Il parut dans la troisième
 faire quelques pas vers la réunion: il
 promit de renoncer au pontificat, si
 ses antagonistes y renonçoient de leur
 part, & donna pouvoir à l'Empereur,
 au roi de Naples Ladislas & au roi
 de Hongrie, de fixer le jour & le lieu
 des conférences: illusion palpable, puis-
 que ces trois princes, inconciliables
 en toute autre chose, étoient encore
 bien moins disposés à s'accorder dans
 une affaire de cette nature. Grégoire
 demeura cependant si jaloux de son
 fantôme de papauté, que, loin de
 suivre l'exemple des Vénitiens ses com-
 patriotes, qui reconnurent alors le Pape
 Alexandre, il aima mieux s'exposer
 aux dernières extrémités, abandonner,
 travesti en marchand, l'Asie qu'ils lui
 avoient fourni jusque là, se réfugier
 sur les terres de Ladislas dans la pe-
 tite ville de Gaète, & moins figurer

déso-
 malh-
 tra-
 rédu-
 de su-
 ter po-
 son o-
 resse-
 de P-
 dre,
 lieu d-
 dont
 & de
 dant
 rapide-
 de jo-
 faires.

Les
 schisme
 possible
 un mo-
 s'il n'
 miné,
 morte
 que la
 sous l-
 tance.
 peu de
 les aff-

désormais en souverain pontife qu'en malheureux transfuge. Benoit se montra pour le moins aussi indocile, fut réduit de même à faire le personnage de fugitif, & ne cessa point de se porter pour pape, quand même il vit toute son obéissance presque réduite à sa forteresse de Paniscole. Ainsi, après le concile de Pise, la division, loin de s'éteindre, s'accrut en quelque sorte; & au lieu de deux papes, on en vit trois, dont chacun retint encore des princes & des nations sous ses loix. Cependant l'obéissance d'Alexandre s'étendit rapidement, par les pertes que firent de jour en jour celles de ses adversaires.

Les Peres de Pise, sans étouffer le schisme, firent donc tout ce qui étoit possible dans les circonstances, contre un monstre si opiniâtre dans sa défense: s'il n'y fut pas entièrement exterminé, il y reçut au moins une plaie mortelle; après laquelle il ne fit plus que languir, jusqu'à ce qu'il expirât sous les coups du concile de Constance. Immédiatement même, ou très-peu de temps après le concile de Pise, les affaires de l'Eglise changerent en-

tièrement de face : au lieu d'un schisme général, si bien nommé le grand schisme d'Occident, ce ne fut plus qu'un schisme tout ordinaire; de sorte que l'on se trouva dans les termes de tant de scissions précédentes, où le vrai pape étoit reconnu de l'Eglise Catholique, & l'antipape soutenu par quelques factions diffamées. Alors on applaudit généralement, parmi tous les peuples qui ne s'obstinèrent point contre l'évidence, à ce qu'avoit réglé le concile de Pise, dont on ne s'ayisoit pas de révoquer en doute la légitimité, ni l'œcuménicité même. L'Eglise de Rome, comme toutes les autres, & d'une manière plus marquée qu'aucune d'entre elles, donna la preuve effective & la plus authentique de son consentement, en recevant pour son légitime pasteur, celui que le saint concile lui avoit donné, & en regardant les derniers pontifes Romains, aussi bien que ceux d'Avignon, comme des papes douteux. Elle a toujours continué depuis à révéler Alexandre V. & ses successeurs, tous provenus jusqu'à nos jours de cette même souche. Que le petit nombre de docteurs qui

ont p
nici,
fit G
& qui
été cr
de Co
doct
Rome
caract
suivre
Eglise
lemag
de Po
Nord,
docteu
l'Italie
Le
son él
notifie
ception
ragon
des Ec
Roi L
talie q
goire
noître
à prés
Robert
hors de

ont pour premier maître Jean Domini-
 nici, l'un des quatre cardinaux que
 fit Grégoire XII. contre sa promesse,
 & qui ne furent reconnus qu'après avoir
 été créés de nouveau dans le concile
 de Constance; qu'ils voient donc, ces
 docteurs singuliers, si c'est mieux servir
 Rome, d'ôter au concile de Pise son
 caractère essentiel d'autorité, que de
 suivre à ce sujet les sentimens des
 Eglises de France, d'Angleterre, d'Al-
 lemagne, de Bohême, de Hongrie,
 de Pologne, de tous les royaumes du
 Nord, & de la plus grande partie des
 docteurs anciens de l'Espagne & de
 l'Italie même.

Le Pape Alexandre, aussi-tôt après
 son élection, ne manqua point de la
 notifier à toute l'Europe, qui, à l'ex-
 ception des royaumes de Castille, d'A-
 ragon & d'Ecosse, attachés à Benoît,
 des États de Robert de Bavière, du
 Roi Ladislas, & du peu de villes d'I-
 talie qui tenoient encore pour Gré-
 goire, ne différèrent point à le recon-
 noître pour seul & vrai pontife. Il est
 à présumer qu'il auroit gagné le Roi
 Robert lui-même, s'il eût pris part assez
 hors de saison aux démêlés temporels

des princes, & ne l'ôta pas offensé, en laissant à Venceslas la qualité de roi des Romains. Il en fut cependant du nouveau Pontife ainsi que de bien d'autres, qui ayant été regardés dans le second rang comme des hommes supérieurs, se trouvent dans le premier réduits à la classe des gentes subalternes. Le cardinal de Milan, devenu pape, ne se gouverna que par les conseils, ou plutôt par les ordres du cardinal de S. Eustache, le fameux Balazar Colsa, qui lui succéda sous le nom de Jean XXIII. Colsa revêtu de la légation de Bologne, où il avoit acquis une autorité presque souveraine, par son génie entreprenant, ses intrigues, son talent pour les affaires, & même pour la guerre, se rendit d'abord nécessaire au Pape Alexandre, en unissant les troupes de l'Eglise avec celles du Roi Louis d'Anjou, & en soumettant au Pontife le patrimoine de S. Pierre, & la ville même de Rome. Cependant, loin d'y conduire le Pape, que la peste obligea de quitter Pise sur la fin d'octobre, il l'engagea, malgré les invitations pressantes des Romains, à ve-

nir à
 dant
 la gr
 du Pa
 to, pu
 de l'h
 recon
 répand
 fesse d
 la na
 quoi l
 ce qu
 de me
 rive a
 dans
 tion r
 l'excès
 point
 cernem
 une e
 graces
 conten
 de Ni
 quelle
 la qua
 multip
 que à
 sollicit
 les bé

nir à Bologne, où il pouvoit tout; fondant dès lors un espoir ambitieux sur la grande vieillesse & les infirmités du Pape. Alexandre alla d'abord à Prato, puis à Pistoie, où il passa une partie de l'hiver & donna tout le loisir de reconnoître son penchant extrême à répandre les bienfaits. Malgré la bassesse de sa naissance, il avoit reçu de la nature un fonds de générosité, à quoi l'on ne pouvoit qu'applaudir pour ce qui étoit des pauvres & des gens de mérite: mais aussi, comme il arrive assez souvent aux personnes qui dans les bas étages ont cette inclination noble, il porta la bienfaisance à l'excès, & dans son exercice, ne fut point user de la réserve & du discernement convenable. C'étoit en lui une espèce de passion, de faire des

graces, & de renvoyer tout le monde content. A peine savoit-il, selon Thiéri de Niem, ce que c'étoit de refuser, quelle que fût la chose demandée, & la qualité de celui qui demandoit. Il multiplia les charges de sa cour, presque à l'égal de la multitude avide des solliciteurs qui l'obsédoient, distribua les bénéfices sans s'astreindre aux exa-

L. III. cap.

51 & 52.

mens & aux autres formes accoutumées, donna des abbayes, des évêchés, des archevêchés, avant même son couronnement, & accorda des grâces si exorbitantes aux conclavistes des cardinaux, qu'il se fit soupçonner d'avoir contracté avec eux des engagements simoniaques; ce qu'il seroit néanmoins fort imprudent de prendre à la lettre; outre le penchant habituel de Thiéri pour la satire, cet historien étoit spécialement intéressé, comme officier de la chancellerie Romaine, à blâmer un pape qui, en abrégeant les formes & les expéditions, avoit extraordinairement réduit les émolumens de cette charge. Ce n'est pas que nous prétendions mettre ce Pontife à l'abri de tout reproche d'imprudence & d'inconsidération. Profond théologien, prédicateur éloquent, on ne voit pas qu'il fût bien versé dans les loix & les usages; & il marqua aussi peu de talens que d'expérience, dans les choses de pratique. Il nous apprend lui-même les effets d'une profusion, qui s'accrut à proportion de ses dignités. On lui entendit souvent répéter, qu'il avoit été un riche évê-

que,
un pap
tion de
garde
de la p
dans la
les FF
tant qu
cans, &
une bu
ciens d
avec le

Etran
autre b
que les
Bohem
ainsi n
lieu de
pocrite
docteur
de s'op
en répa
retenue
gueux
Misnie
à l'exem
soient
prêtres
pas seul

que, un pauvre cardinal, & qu'il étoit un pape mendiant. Dans la distribution de ses immenses bienfaits, il n'eut garde d'oublier l'ordre qui l'avoit tiré de la poussière. Il donna des charges dans sa cour, à ses anciens confreres les FF. Mineurs, les fit placer, autant qu'il le put, dans les évêchés vacans, & confirma leurs privilèges, par une bulle qui renouvela tous les anciens démêlés des religieux mendiants avec le clergé séculier.

Etant encore à Pistoie, il publia une autre bulle, afin d'arrêter les progrès que les erreurs de Viclef faisoient en Bohême par les intrigues de Jean Hus, ainsi nommé du bourg de Hussinet, lieu de sa naissance. Ce cabaleur hypocrite ayant éloigné de Prague les docteurs Allemands les plus capables de s'opposer aux nouvelles erreurs, en répandoit le venin sans gêne & sans retenue. Les prédicans les plus fougueux après lui, étoient Jacobel de Misnie & Jérôme de Prague, qui, à l'exemple de leur coryphée, ne cessent d'animer les peuples contre les prêtres & les moines. Ils ne déclamoient pas seulement contre les clercs ignotans

Cochl. l. 12.
C. 12. Harps.
Feld. l. IV.
Dubrav. An.
Sylv.

& vicieux, mais contre tout l'ordre hiérarchique, sans épargner les premiers prélats, ni le souverain pontife. Jean Hus se faisoit gloire de suivre en cela les principes schismatiques de Viclef, & jusqu'à ses dogmes le plus visiblement hérétiques, à la réserve de ceux qui anéantissoient les sacrements, ou du moins la présence réelle de J. C. dans l'eucharistie. Différens docteurs lui donnerent, mais en vain, des avis salutaires. L'archevêque de Prague, Sbincon d'Haseimberg, de naissance illustre, d'un zele éclairé & d'un courage à tout mépriser pour la défense de la foi, rassembla les docteurs, en sa qualité de légat du S. Siege, se fit apporter les livres qui mettoient le trouble dans son diocese, & les fit brûler au nombre de plus de deux cents, avec les étoffes précieuses, les plaques & les fermoirs d'or & d'argent dont ils étoient revêtus pour la plupart. Bien plus, attaquant de front plus lui-même, sans égard à la vive protection de la Reine Sophie dont il étoit confesseur, il l'interdit de la prédication; mais le perturbateur habile établit des conférences, ou de

simpl
des f
la con
Il y
vres,
quelq
l'arch
qu'il
sous
fêter
porta
Alexa
decom
seigne
article
abjure
les ten
beissoi
comm
fortem
cette c
surpris
Alex
logne
me le c
doit &
même
rut le
huit ja

simples laïcs, des artisans grossiers, des femmes & des servantes faisoient la controverse, comme des théologiens. Il y en eut qui composèrent des livres, mais sur-tout des chansons, dont quelques-unes étoient si injurieuses à l'archevêque, que Venceslas, tout abruti qu'il étoit, fit défense de les chanter sous peine de la vie. Ce fut pour arrêter ces scandales, dont le bruit se porta au delà des monts, que le Pape Alexandre donna sa bulle du vingtième décembre 1409, portant défense d'enseigner en public ou en particulier les articles de Vichf, avec ordre de faire abjurer les personnes suspectes, de les tenir pour hérétiques, si elles n'obéissent pas, & de les poursuivre comme tels. Jean Hus qui se sentoit fortement appuyé, ne fit que rire de cette ordonnance, & appella du pape surpris au pape mieux informé.

Alexandre se rendit cependant à Bologne, où, après quelques mois, comme le cardinal de S. Eustache s'y attendoit & y contribua, selon les soupçons même du concile de Constance, il mourut le 4 mai 1410, après dix mois & huit jours de pontificat. Avant d'ex-

pirer, il déclara qu'il croyoit juste & légitime, tout ce qui s'étoit fait au concile de Pise. Le sacré college étoit alors composé de vingt-trois cardinaux, dont sept se trouvoient absens : les seize présens entrèrent au conclave, après la neuvaine des funérailles, & le 17 du même mois de mai, ils élurent le cardinal de S. Estache, Balazar Cossa, qui prit le nom de Jean XXIII. Quelque envie qu'il eût d'être pape, il avoit le sentiment de ne pas s'en foucier, & avoit proposé d'élire le Cardinal Carraccioli son compatriote, homme de bien, ou plutôt bon homme, sans doctrine, sans dehors, & sans nulle aptitude au gouvernement. La dissimulation de Cossa n'empêcha point qu'il ne fût accusé de violence & de simonie, de vexations tyranniques, de manœuvres de cour, analogues à sa première profession, des trames & des noirceurs d'un génie broillon, de dissolution dans ses mœurs, en un mot de tous les vices & les déportemens, qui fournirent au malheureux procès, sur lequel nous ne serons que trop obligés par la suite de nous appesantir. Du reste, il avoit beau-

coup

toup
pore
Q
men
bert,
ses E
en fu
ces,
à Sig
de H
IV &
Sigis
la pro
d'heu
prit,
consta
rieux
irrépr
en un
pres,
tenir
penda
le 10
tres v
quis d
fort av
tieme
après
rent S
Tom

tout de talent pour les affaires temporelles.

Quatre jours avant son couronnement, le vingt-unième de mai, Robert, roi des Romains, étoit mort dans ses États de Bavière. Si-tôt que le Pape en fut informé, il fit marcher ses nonces, afin de procurer cette couronne à Sigismond de Luxembourg, alors roi de Hongrie, fils de l'Empereur Charles IV & frere de Venceslas, avec lequel Sigismond n'avoit rien de commun que la proximité du sang. C'étoit un prince d'heureux naturel, de beaucoup d'esprit, d'une grande prudence & d'une constance éprouvée, instruit & laborieux, bienfaisant, religieux sans être irréprochable dans ses mœurs, doué en un mot des qualités les plus propres, sinon à édifier, du moins à soutenir l'Empire & l'Eglise. Il n'eut cependant qu'une partie des suffrages, le 10 de septembre 1410, & les autres voix tombèrent sur Josse, marquis de Moravie; mais celui-ci étoit fort avancé en âge, & mourut le huitième de janvier de l'année suivante; après quoi tous les électeurs reconnurent Sigismond, qui régna vingt-sept

ans. Le samedi des quatre-temps de la pentecôte, sixieme de juin 1411, le Pape Jean fit une promotion de quatre cardinaux, dans laquelle il eut soin de donner place à la plupart des nations. Les deux plus remarquables furent Pierre d'Ailli, évêque de Cambrai, & Guillaume Filastre, autre docteur François, & comme le premier, fort attaché autrefois à Benoît XIII. Jean voyant encore les mécontentemens qu'occasionnoit la bulle rendue par son prédécesseur en faveur des religieux mendiants, ordonna qu'elle seroit regardée comme non avenue, & que les choses resteroient dans l'état où elles se trouvoient avant la publication d'un régleme[n]t si mal accueilli.

Enfin, après avoir passé un an à Bologne, afin d'assurer les intérêts du S. Siege dans cette partie de l'Italie, il alla prendre possession de Rome, pour s'attacher de plus en plus les Romains, qui l'appeloient par des invitations empressees, & pour les délivrer des inquiétudes que leur donnoit toujours Ladislas. A cette fin, il joignit les troupes de l'Eglise à celles de Louis

Hist. Univ.
Paris. t. V. p.
214.

d'A
gran
rilla
ce
perc
proc
de
vain
com
prud
crafe
après
& la
se ré
comb
les é
Pape
excess
tôt il
queur
qui re
avec
procée
armes
cours
à l'abs
aux qu
matiqu
d'enne

d'Anjou, qui remporta d'abord de grands avantages. La bataille du Garrillan, l'une des plus mémorables de ce siècle, devoit naturellement faire perdre ce royaume à Ladislas, & ne procura que de beaux chevaux avec de riches ameublemens aux généraux vainqueurs, qui s'amuserent à piller comme le soldat. Pour comble d'imprudencce, le Roi Louis, au lieu d'écraser sur le champ son rival, reprit après sa victoire la route de France, & laissa aux Napolitains le temps de se rétablir. A la première nouvelle du combat, qui fut portée à Rome avec les étendards pris sur les vaincus, le Pape se livra aux transports d'une joie excessive, mais qui dura peu. Bientôt il fut instruit des fautes du vainqueur, & des ressources du vaincu, qui reparut en campagne, & reprit, avec son premier ascendant, tous ses procédés tyranniques. Au défaut des armes temporelles, le Pontife eut recours aux censures & à l'anathème, à l'absolution des sermens de fidélité, aux qualifications de parjure, de schismatique & d'hérétique, de relaps, d'ennemi incorrigible de l'Eglise, à

Eij

Hist. Anon.
XXXI. 24. P.
810.

tout ce qui pouvoit rendre ce Prince odieux aux Fideles, & enfin à la croisade qu'il fit publier contre lui dans toute la Chrétienté. C'est ce qui porta les nouveaux hérétiques de Bohême à se démasquer avec insolence, & à commencer ces attroupemens séditieux, dont la férocité & tous les excès dévasterent si long-temps ce malheureux royaume.

Jean Hus, depuis sa première condamnation, s'étoit retiré à Hussinetz, sous la protection du seigneur de cette bourgade, son admirateur aveugle & son déterminé fauteur. L'Archevêque Sbincon étant venu à mourir, le prédicant rentra dans Prague; & jamais on ne connut mieux, de quelle conséquence, heureuse ou funeste, est un évêque bon ou mauvais dans la capitale, pour les affaires générales de la religion. Il eut pour successeur un certain Albicus de Moravie, qui parvint à cette dignité par la faveur, ou plutôt par le caprice du Roi Venceslas, dont il étoit médecin: une ame de boue, & pétrie tout entière, pour ainsi dire, de la fange d'où il avoit été tiré. Son avarice en particulier étoit si sordide &

si ex
frir
geoi
com
à re
nova
vend
vêch
qu'il
ner p
cité,
saged
Ap
romp
le pe
niver
dace
tenir
que,
l'indu
dislas
que
pour
cateur
qu'un
lés tra
écrits
donna
blée.

si extravagante, qu'il ne pouvoit souffrir les chevaux; parce qu'ils mangeoient, disoit-il souvent, la nuit comme le jour. Uniquement attentif à remplir ses coffres, il laissa faire aux novateurs tout ce qu'ils voulurent. Il vendit quelque temps après son archevêché à Conrad, évêque d'Olmütz, qu'il avoit nécessairement fallu donner pour administrateur à son incapacité, & qui remplit tout ce que présageoit ce trafic impie.

Après avoir lié sa partie, & corrompu une infinité de personnes, parmi le peuple, les ecclésiastiques, & l'université même, Jean Hus eut l'audace d'annoncer par des affiches, & de tenir en effet une conférence publique, au sujet de la croisade & de l'indulgence publiée contre le Roi Ladislas. Les sectaires étoient si animés, que plusieurs conjurèrent ensemble, pour immoler sur le champ les prédicateurs de l'indulgence. Un dimanche qu'un de ces prédicateurs développoit les trames & faisoit sentir le venin des écrits de Jean Hus, un cordonnier lui donna un démenti en pleine assemblée. Un second artisan, dans une

Theod. Bell.
Huss. p. 12.
Aca. Sylv.
Mss. Boh. c.

31.

autre église, se mit à crier au milieu du sermon, que le Pape Jean étoit l'Antechrist, puisqu'il faisoit répandre le sang Chrétien. Il y en eut un troisieme, qui chargea d'injures un moine qui prêchoit dans son monastere. On osoit tout, sous un prince crapuleux, qui ne se soucioit pas plus de la religion que de l'Etat, & sous une reine fascinée par un directeur hérétique. Cependant le sénat fit emprisonner ces trois bouste-feux, & tenta, par une juste sévérité, d'arrêter le désordre à sa source : mais le peuple prit les armes, & demanda leur liberté, avec des clameurs effrayantes. Le sénat calma l'émeute par de belles paroles, & chacun retourna chez soi. Peu après, on exécuta secrètement les coupables : mais comme on eut vu leur sang couler sous la porte du palais, le peuple s'atroupa de nouveau, enleva leurs corps, les enveloppa de draps d'or & d'argent, & les porta processionnellement dans toutes les églises de la ville ; les prêtres de la secte ne cessant de crier : Voilà les martyrs qui se sont immolés pour la loi de Dieu. Ils les embaumerent ensuite, & les déposerent, comme des

relic
leur
en c
la f
fure
der
d'atr
C
mati
seur
erreu
ture
de b
pour
posan
d'hér
le co
cutio
trois
acte
d'évè
de lu
de co
tatif
donc
de la
& bi
niere
temp

reliques insignes, dans le sanctuaire de leur église de Bethléem. La superstition, en cette rencontre, arrêta les effets de la fureur & de la vengeance, qui ne furent suspendus que pour se déborder ensuite avec plus de violence & d'atrocité.

Cependant Jean XXIII, en confirmation de la bulle de son prédécesseur, prononça de nouveau contre les erreurs courantes. Il condamna la lecture des ouvrages de Viclef, ordonna de brûler publiquement ceux qu'on pourroit découvrir, & menaça les opposans d'être traités comme auteurs d'hérésie. Cette bulle fut dressée dans le concile que le Pape Jean, en exécution des décrets de Pise, tint à Rome, trois ans après celui-ci. C'est le seul acte qu'on en trouve. Il y vint si peu d'évêques, qu'il n'y eut pas moyen de lui attribuer le caractère auguste de concile œcuménique & représentatif de l'Eglise Universelle. Il fallut donc proroger de nouveau le terme de la réformation ordonnée à Pise; & bientôt il fut question, d'une manière à ne plus reculer, d'en fixer le temps & le lieu.

Niem. vit.
Joan. c. 24.

Le Pape , avant d'assembler son concile à Rome , s'étoit réconcilié avec le Roi Ladislas. La retraite de Louis d'Anjou , & les progrès de son rival dans les terres de l'Eglise où il avoit soin de se fortifier pied à pied , firent oublier les notes qu'on lui avoit imprimées d'hérétique & de relaps. On prétend de plus , que cette paix coûta au Pontife cent mille florins d'or. Il fut stipulé que Ladislas jouiroit non seulement du royaume de Naples , mais de celui de Sicile ; que , de son côté , il reconnoîtroit le Pape Jean , & abandonneroit Grégoire. Cette négociation ne put se conduire si secrètement , que Grégoire n'en eût au moins quelque soupçon. Avant qu'elle fût entièrement conclue , Ladislas l'étant venu voir à Gaëte , & le saluant à l'ordinaire comme Souverain Pontife ; Mon cher Seigneur , lui dit le malheureux Pape , que ne demandiez-vous au moins mon concours pour l'accord que vous méditez ! Le Roi nia tout avec assurance , laissa passer quelques semaines pour colorer son mensonge , puis lui fit dire qu'il eût à sortir avec ses gens du royaume de Sicile dans le dernier jour d'octobre. Alors trop aisé du

trait
la po
s'em
tiens
à Ga
mer ,
& ac
retira
ni , l
Mala
Au
1413
Rome
sous
dre p
concil
tinuoi
son tr
délica
& se
Roi y
entra
murai
matin
Floren
en sù
errer
bardie
vers l

traité, & tremblant avec toute sa cour de la position où il se trouvoit, Grégoire s'embarqua sur deux vaisseaux Vénitiens, qui avoient heureusement relâché à Gaëte, tint quelque temps la haute mer, tourna vers la Marche d'Ancone, & accompagné de trois cardinaux, se retira dans son ancien asile de Rimini, sous la protection du Prince Charles Malatesta, son ami incorruptible.

Au printemps de l'année suivante 1413, le Roi Ladislas s'approcha de Rome avec une armée considérable; sous prétexte d'y maintenir le bon ordre pendant que le Pape Jean iroit au concile général, que toute l'Eglise continuoit à demander. Le Pape, malgré son traité, se douta que ce Prince peu délicat tendoit à surprendre Rome, & se tint sur ses gardes: mais le Roi y avoit des intelligences, & y entra par un trou fait de nuit à la muraille. Le Pape s'enfuit de grand matin, se retira jusqu'au voisinage de Florence, où il ne se crut pas encore en sûreté, passa le reste de l'année à errer de ville en ville dans la Lombardie, puis alla s'établir à Bologne, vers le commencement du carême. Le

Roi de Naples, qui n'aspiroit à rien de moins qu'à subjuguier l'Italie entière, où tout plioit devant lui, voulut d'abord fondre sur Bologne, & en chasser le Pape, comme il l'avoit chassé de Rome. Déjà il avoit rassemblé à cet effet des troupes nombreuses, quand il fut attaqué à leur tête d'une maladie violente, qui l'obligea de retourner à Naples. Il mit fin aux alarmes du Pape, en y mourant, le sixieme d'août, âgé de trente-neuf ans seulement : prince des plus fameux, entre ceux de son siècle, tant par ses grands talens que par ses grands vices, & malgré la médiocrité de ses Etats, par la grandeur de ses exploits. Mais toutes ses bonnes qualités furent entièrement éclipsées par les mauvaises, & sur tout par une ambition, une avarice, une débauche, auxquelles il sacrifia & parole, & traités, & sermens, tous les droits les plus inviolables de la nature, de la société, de la religion. Comme il ne laissoit point d'enfans légitimes, quoiqu'il eût eu trois femmes, ses Etats passerent à la Princesse Jeanne ou Jeannelle, sa sœur, de mœurs encore plus deshonnêtes ou plus deshonorantes que celles de son frere.

Valang. p. Le roi d'Angleterre, Henri IV, étoit

Summont.
I. 4. Niem. I.
III. c. 48.

mort
dente
sous
ment
cléfi
roi,
des é
annon
près
noit p
Jean
renom
ronde
mat
dissim
voit a
bla le
trouva
voyé d
dioces
ques &
déjà te
citer à
jour n
fut qu
dans le
enfin,
pardev
ques d

mort dès le 20 mars de l'année précédente 1413. Son fils aîné lui succéda, sous le nom d'Henri V. A ce changement de souverain, les Lollards ou Vicléfistes, voulant intimider le nouveau roi, affichèrent des placards aux portes des églises de Londres, par lesquels ils annonçoient qu'ils étoient cent mille, prêts à s'élever contre quiconque ne tenoit pas leur foi. Ils avoient pour chef Jean d'Oldcastel, homme de condition, renommé pour sa valeur. Thomas d'Arondel, en sa qualité d'archevêque-primat du royaume, crut ne devoir pas dissimuler sur un trait d'audace qui pouvoit avoir de si grandes suites. Il rassembla le clergé dans la capitale, & l'on trouva que ce gentilhomme avoit envoyé des apôtres de la secte en plusieurs diocèses, pour prêcher, malgré les évêques & les défenses expresses des conciles déjà tenus à ce sujet. L'archevêque le fit citer à comparoître en personne, & à jour nommé : tout l'effet de la citation, fut que le chevalier hérétique se fortifia dans le château qu'il habitoit. Il fut pris enfin, & amené à S. Paul de Londres, pardevant l'archevêque assisté des évêques de Londres & de Vinchestre. On

574. T. XI.
Conc. pag.
2323.

l'interrogea, principalement sur le mystere de la transsubstantiation, & la nécessité du sacrement de pénitence, qu'on ne put jamais lui faire confesser. Touchant le pouvoir des clefs, il répondit qu'il ne falloit obéir au Pape & aux évêques qu'autant qu'ils imiteroient la pauvreté de J. C. & de S. Pierre, que depuis que l'Eglise s'étoit enrichie, le Pape étoit la tête de l'Antechrist, que les évêques en étoient les membres, & les moines, la queue : idée assez noble, au jugement des sectes Anglicanes, pour avoir persévéré jusqu'à nos jours, depuis le temps grossier dont elle date parmi elles. Oldcastel se livrant ensuite à son enthousiasme, étendit les mains, & cria aux assistans : Ceux qui me jugent sont des guides qui ne peuvent que vous conduire au lieu de perdition. Il fut déclaré hérétique, & livré au bras séculier.

On lui accorda néanmoins un délai de quarante jours, pour venir à résipiscence : mais avant ce terme, il s'échappa de la tour de Londres, où il étoit détenu, répandit aussitôt des lettres séditieuses parmi le peuple & la noblesse, rassembla tous ceux de son parti, & attifa, par toutes les voies imaginables, le feu de la révolte, qui éclata l'année

suiv
dur
au v
dans
d'est
de S
men
instr
sous
rebe
dires
band
le ch
on p
qui c
traît
leurs
nes a
les. C
rens
core
la cra
bateu
dans
En
me t
que J
d'im
n'est
cité

suivante. Alors , au cœur de l'hiver & durant la nuit , ils se rendirent en forces au village de S. Gilles près de Londres , dans le dessein de détruire , pour coup d'essai , les monasteres d'Ouestminster , de S. Alban , de S. Paul , & généralement tous ceux de cette capitale. Mais instruit à propos , le Roi mit les troupes sous les armes , & marcha de nuit aux rebelles , qui se voyant découverts , perdirent courage , & s'enfuirent à la débandade. Plusieurs furent pris , & sur le champ pendus ou brûlés. Peu après , on publia par tout le royaume un édit , qui déclaroit les Lollards ou Vicléfistes traîtres à Dieu & au roi , confisquoit leurs biens , condamnoit leurs personnes au feu , comme hérétiques & rebelles. Ces exécutions eurent lieu en différens endroits , & le royaume fut encore mieux purgé de cette infection , par la crainte qui le fit désertter à ces perturbateurs , pour aller chercher leur sûreté dans les lieux où ils étoient moins connus.

En France , on condamna vers le même temps la doctrine du tyrannicide , que Jean Petit y avoit soutenue avec tant d'impudence cinq ans auparavant. Ce n'est pas qu'à son origine elle n'y eût excité toute l'horreur qu'elle méritoit ;

Du Boulé
t. V. P. 247 &
seq.

mais le pouvoir du duc de Bourgogne ; & l'arrogance de son protégé avoient étouffé les réclamations. Le faux docteur étant mort, & le duc ayant beaucoup perdu de son crédit, l'Eglise de France témoigna tout son éloignement d'une doctrine qui pouvoit mettre en péril la personne chérie de ses rois. Gerson fut le premier qui se déclara, sans toutefois nommer le Bourguignon, ni son apologiste. Ensuite Gérard de Montaigu, évêque de Paris, l'inquisiteur & le conseil de la foi, à la poursuite de la Cour, demandèrent l'avis des docteurs sur différentes propositions extraites de l'ouvrage de Jean Petit. La première, qui faisoit tout le fonds du système, portoit qu'un tyran peut & doit être mis à mort, même par ses sujets, en toute maniere possible, de vive force ou par artifice, sans attendre l'ordre de personne, & nonobstant tout serment. Les autres articles sont des exemples tirés de l'Ecriture, pour confirmer le premier. Après bien des conférences & toutes les discussions convenables, le 16 de janvier 1414, les docteurs donnerent leur avis, portant que cette étrange proposition, érigée témérairement en maxime, est une erreur dans

Gerson. t.
V. p. 56 &
seq.

la foi
qu'el
Erats
qu'el
récip
jures
vingt
Paris
quelc
& d'u
nonce
tions
& co
dont
fut ex
multi
parvis
de pe
Franç
glise
Const
même
La
fixoit
vemb
décem
soins
eut à
sions
toute

la foi & dans la doctrine des mœurs ; qu'elle tend au renversement de tous les États , & à la perte des souverains ; qu'elle donne ouverture aux défiances réciproques , aux trahisons , aux parjures , aux plus funestes désordres. Le vingt-troisième de février , l'évêque de Paris & l'inquisiteur , en présence de quelques prélats , de plusieurs docteurs , & d'une grande foule de peuple , prononcèrent la censure contre les propositions , dénoncées au nombre de neuf , & condamnèrent au feu le discours dont elles étoient tirées. Cette sentence fut exécutée le surlendemain , devant une multitude encore plus nombreuse , au parvis de Notre-Dame. Cette manière de penser des docteurs & des prélats François fut peu après confirmée par l'Église Universelle , dans le concile de Constance , qui enfin commença cette même année 1414.

La bulle de convocation , qui en fixoit l'ouverture au premier jour de novembre , en avoit été publiée dès le 9 décembre de l'année précédente , par les soins de l'Empereur Sigismond , qui eut à vaincre pour cela les appréhensions aussi vives que bien fondées , & toute la dextérité de Jean XXIII. Ce

Rayn. an.
1413. n. 224

BIA HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Pape ne cherchoit point à faire manquer un concile, qui se tenoit par les ordres, & n'étoit, pour ainsi dire, que la continuation de celui de Pise, aux dispositions duquel Jean devoit la tiare : mais il craignoit avec raison, qu'en le célébrant dans les Etats de l'Empereur, il n'y fût pas le maître, soit de dissoudre l'assemblée, soit d'en traverser les opérations, si, comme il parut le pres sentir, on ne pouvoit conclure l'union de l'Eglise toujours divisée, qu'aux dépens de sa dignité propre. Les manieres insinuanes, le secret & la politique de Sigismond triompherent de ce premier obstacle : mais après que le Pape eut agréé la ville de Constance, & l'eut indiquée lui-même pour le lieu du concile, il fit encore difficulté d'y assister en personne. La ville de Rome étant rentrée sous son obéissance depuis la mort du Roi Ladislas, il voulut s'y rendre, sous prétexte de recouvrer les autres domaines de l'Eglise. Alors ses cardinaux eux-mêmes s'éleverent avec force : ils lui dirent qu'il devoit laisser le soin du temporel à des lieutenans, & vaquer en personne aux choses spirituelles. Il fut donc réduit à prendre, inquiet & tremblant, la route de Constance.

H

LIVR

DEPU

tanc

en I

C O M

sacrific

fait de

en équ

partit

d'octob

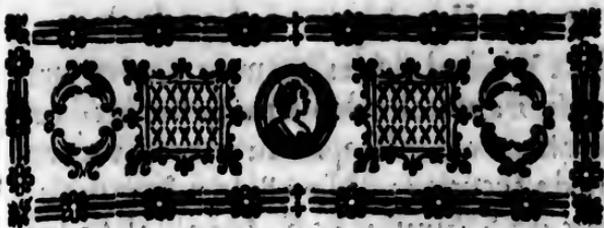
cents l

cepend

il s'abo

le Duc

ment à



HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-NEUVIEME.

DEPUIS l'ouverture du concile de Constance en 1414, jusqu'à sa conclusion en 1418.

COMME une victime ornée pour le sacrifice, Jean XXIII, après avoir fait de grands préparatifs en habits, en équipages, en meubles magnifiques, partit pour Constance, le premier jour d'octobre 1414, avec une suite de six cents hommes. Comme il pressentoit cependant le coup fatal qui l'y attendoit, il s'aboucha dans le comté de Tirol avec le Duc Frédéric d'Autriche, le lia fortement à ses intérêts, & le déclara capi-

Vondet.
Hard. t. IV
p. 7.

raîne général de ses troupes , avec une pension annuelle de six mille florins d'or. Après cela , il reprit sa route avec un air de sécurité ; & le 28 du même mois , jour de S. Simon & S. Jude , il fit son entrée , à cheval sous un dais , accompagné de neuf cardinaux & du reste de son pompeux cortège. Le concours des assistans , venus de toute part , étoit si nombreux , que l'on compta dans Constance jusqu'à trente mille chevaux , & une multitude proportionnée de personnes. Six cardinaux arriverent encore depuis le jour de la toussaint , indiqué pour l'ouverture du concile ; & dans la suite , il y en eut vingt-deux.

Did. p. 10.

Ce fut sans doute par considération pour ces prélats & pour les autres Peres qui survenoient de jour en jour , que cette ouverture fut différée jusqu'au 5 de novembre. Le délai fut résolu , de l'avis des cardinaux présens ; & le jour de la toussaint , le Pape officiant dans la cathédrale , au milieu de la messe le cardinal de Florence lut un écrit qui annonçoit cette prorogation , & donnoit le nouveau concile pour une continuation de celui de Pise. Jean XXIII ne perdoit aucune occasion d'in-

culqu
pece
tre ce
si le se
mier
courro
tion de
noît se
sans re
parmi
miers
par un
congré
de l'ou
novem
tint le
de la
mais o
Grégoi
sistoit
aux de
de ran
sance d
xandre
Quo
présent
l'ouvra
miers
laissoit

culquer la liaison indissoluble, & l'espece d'identité qu'il aimoit à établir entre ces deux conciles, persuadé que, si le second n'étoit qu'une partie du premier d'où émanoit son autorité, elle ne courroit aucun risque, & que la déposition de ses concurrens Grégoire & Benoît seroit regardée comme un jugement sans retour. Cette idée prit assez bien parmi les prélats qui arriverent les premiers à Constance : c'est ce qui paroît par un mémoire dressé dans quelques congrégations tenues entre la cérémonie de l'ouverture, qui se fit enfin le 5 de novembre, & la premiere session qui se tint le 16 du même mois. On y traitoit de la réunion des trois obédiences ; mais on ne proposoit la cession que pour Grégoire XII & Benoît XIII ; & l'on insistoit fortement sur la soumission due aux décrets du concile de Pise, afin de ramener tous les partis à l'obéissance de Jean XXIII, successeur d'Alexandre V.

Quoique cette maniere de voir & de présenter les choses fût principalement l'ouvrage des Italiens, arrivés les premiers en assez grand nombre, elle ne laissoit pas d'être fort plausible : tous

Id. p. 17.
part. 8. pag.
186.

ceux qui composoient le concile ne doutant point qu'il ne fût légitime & vraiment œcuménique, ne pouvoient pas douter non plus que Jean XXIII ne fût le vrai pape, & ne dût être reconnu comme tel de toute la Chrétienté. Comme cette assemblée avoit été convoquée de l'autorité de ce Pape pour continuer le concile de Pise; s'il en eût tenu l'autorité pour équivoque, il est évident que la sienne eût été pareillement douteuse: si au contraire elle n'étoit qu'une suite & comme une prorogation du concile de Pise, on devoit conséquemment tenir pour antipapes, Grégoire & Benoît déposés par ce concile comme schismatiques & hérétiques, & par la même conséquence, reconnoître Alexandre V & son successeur papes indubitables. On n'en étoit plus au terme où l'on s'étoit trouvé avant la création d'Alexandre; quand les Peres de Pise ne pouvant pas discerner avec certitude entre les droits respectifs des deux prétendans au pontificat, ils les avoient déposés l'un & l'autre pour faire un pape dont l'autorité ne fût plus douteuse. Il paroïssoit donc fort raisonnable, qu'à l'exemple de ce qui s'étoit fait

ancie
mes
noïsc
cile g
que d
Les P
tir de
n'en t
quenc
rent e
qu'il y
d'évêq
miere
du con
traita
de nov
son au
firent a
se sout
l'année
l'Empe
avec un
noël.
Ce P
quaran
homme
du corp
ture, la
port ple

anciennement contre tant d'autres schismes, on s'en tint au Pape que reconnoissoit l'Eglise, représentée par un concile général, & qu'on ne s'occupât plus que des moyens d'abattre les antipapes. Les Peres de Constance, sans se départir des principes qu'on vient d'exposer, n'en tirerent pas néanmoins cette conséquence pratique : mais ces idées amusèrent encore le Pape Jean, jusqu'à ce qu'il y eût au concile un certain nombre d'évêques & de docteurs. Dans la première session, où l'on choisit les officiers du concile, & dans le peu d'affaires qu'on traita d'ailleurs pendant le reste du mois de novembre, on n'attaqua ni son état ni son autorité, & les délibérations se firent à peu près selon ses vues. Son parti se soutint même assez bien le reste de l'année, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée de l'Empereur, qui entra dans Constance, avec une cour nombreuse, la nuit de Noël.

Ce Prince, pour lors âgé d'environ quarante-six ans, & l'un des plus beaux hommes de son siècle ; par les qualités du corps & de l'esprit, par sa haute stature, la beauté noble de son visage, son port plein de majesté & cet air de gran-

Joan. Cuspin. in Sigism.

deur à qui le droit de commander paroît naturel, par son aisance & ses graces à s'énoncer, en Latin même, par sa capacité dans les lettres, & son mépris pour ceux d'entre les nobles qui se faisoient encore honneur de leur ignorance, par sa politique, son application aux affaires, sa libéralité, son humanité, sa douceur & beaucoup d'autres vertus morales & chrétiennes, spécialement par un zele infatigable pour la foi & l'union de l'Eglise; ce prince, en réparant par tant de qualités brillantes le déshonneur que Venceslas avoit fait à son sang, dut passer pour un prodige, en comparaison de ce frere diffamé. Mais quoi qu'en aient dit bien des historiens éblouis par les traits si tranchans de ce contraste, Sigismond, outre son incontinence qui enhardit celle de sa seconde femme, la Messaline de son siecle, eut bien des défauts qui font douter s'il fut un grand homme, & qui constatent irréfragablement que ce ne fut pas un héros. Battu honteusement dans la plupart des combats qu'il livra sans nombre, il se montra aussi enclin à maîtriser les prêtres & les docteurs, qu'inhabile à réprimer les ennemis de

l'Etat
sa ma
caract
Ava
d'Ailly
revenu
que le
memb
avoit t
l'extrip
mémoi
deman
fier les
conséq
Lune,
conciles
égaux e
soin d'ê
cette co
inutile,
diciable
naître le
ples, &
ques un
Il faudr
il généra
Jean XX
tenter l'a
fant un
prétenda

l'Etat; & tel fut peut-être, aussi bien que sa manie, le trait le plus propre de son caractère.

Avant son arrivée à Constance, Pierre d'Ailly, cardinal de Cambrai, y étoit revenu de la légation d'Allemagne, que le Pape Jean lui avoit confiée. Ce membre illustre de l'école de Paris en avoit tous les principes, par rapport à l'extirpation du schisme. Ayant vu le mémoire dressé par les Italiens, pour demander que l'on commençât par ratifier les décrets de Pise, & soumettre en conséquence Ange Corario & Pierre de Lune, il répliqua par écrit, que les conciles de Pise & de Constance étant égaux en autorité, l'un n'avoit pas besoin d'être confirmé par l'autre; que cette confirmation n'étoit pas seulement inutile, mais qu'elle seroit très-préjudiciable au concile de Pise, en faisant naître le scrupule dans l'esprit des simples, & en fournissant aux schismatiques une source nouvelle de chicanes. Il faudroit bien plutôt tenter, poursuit-il généralement & sans excepter le Pape Jean XXIII, il faudroit bien plutôt tenter l'abdication volontaire, en faisant un sort honnête à tous ceux des prétendans qui voudroient se déporter

Vonder,
H. t. II. part.
8. p. 195.

de leurs droits pour le bien de la paix. C'étoit-là sans doute attaquer la papauté de Jean XXIII, mais par des traits furtifs & décochés comme au hasard. L'assurance qu'inspira l'arrivée de l'Empereur, fit démasquer les batteries.

Sigismond, de premier abord, demanda qu'on attendît les nonces de Grégoire & de Benoît; ce qui fut accordé, sans que Jean pût parer un coup qui en préparoit tant d'autres, en établissant l'égalité entre les trois papes.

Conc. Hard.
t. VIII. pag.
236.
Append. ad
c. XII. Conc.

Les nonces de Grégoire arrivèrent durant le cours de janvier, & se joignirent au cardinal de Raguse, Jean Dominici, qui étoit venu pour la même fin dès le mois de novembre, & qui avoit affiché sur son logement les armes de Corario, avec les symboles du pontificat. Il est vrai que ces marques d'honneur furent abattues presque aussi-tôt; mais d'une manière clandestine; & dans les délibérations qui se firent à ce sujet, quelques-uns furent d'avis qu'on devoit les replacer: le grand nombre, sans vouloir faire cet affront au Pape Jean, opinèrent que si Grégoire étoit présent en personne, on devoit lui laisser cette distinction. Conformément à cet avis,

on

on
tife
ne
par
mir
cessi
à tou
quin
point
on n
parc
vrai
prési
son t
ils n
Nice
reur
C'éto
imag
rendr
mettr
ment
Ce
cessio
sans d
courir
progr
qu'ins
Ton

on permit que les nonces de ce Pontife entraissent en chapeau rouge. On ne voulut pas cependant les admettre parmi les autres cardinaux. Ils promirent, de la part de leur maître, la cession, avec une soumission parfaite à toutes les décisions du concile, & requirèrent que Jean XXIII n'y présidât point. On accepta leur promesse : mais on n'eut aucun égard à leur demande ; parce que le concile tenant Jean pour vrai pape, les canons vouloient qu'il y présidât jusqu'à ce qu'il fût dépouillé de son titre. Quant aux nonces de Benoît, ils ne proposerent qu'un pour parler à Nice en Provence, entre lui & l'Empereur, en présence du Roi d'Aragon. C'étoit Sigismond lui-même qui avoit imaginé ce projet, qu'il se flattoit de rendre efficace, & qui ne servit qu'à mettre dans tout son jour l'endurcissement irrémédiable de Pierre de Lune.

Cependant tous les avis tendant à la cession générale des trois papes, les partisans de Jean XXIII composerent & firent courir différens écrits, pour s'opposer au progrès de cette opinion : mais ils ne firent qu'insister vaguement sur l'autorité du

concile de Pise , sans toucher au point juste de la question , savoir si celui qui étoit reconnu pour vrai pape , pouvoit être obligé à céder dans une conjoncture où sa cession importoit à la paix de l'Eglise. On leur répondit qu'on suivoit précisément l'intention & la conduite du concile de Pise , où , quoique chaque obédience tînt son pape pour légitime , on avoit toutefois reconnu de part & d'autre , que ce pape devoit céder pour le bien de la paix , parce qu'une partie de la Chrétienté ne vouloit pas lui obéir ; que de la même manière & pour les mêmes raisons , quoique les Peres de Constance reconnoissent Jean pour légitime pontife , & qu'il le soit réellement ; comme il est encore des souverains & des Etats entiers qui soutiennent le contraire , il est obligé de céder en cas que les deux autres en fassent autant , puisque c'est l'unique moyen sûr de réunir toute l'Eglise sous un même Chef , & d'extirper promptement le schisme. Il est évident par-là , que la conduite du concile de Constance n'ôte rien à l'aurorité , ni à la légitimité de celui de Pise : ce ne fut point dans le doute si Jean XXIII étoit

le vr
qu'il
la pe
vrai
pour
confo
quité
siecles
jours
On
remps
évêqu
leurs
schism
l'unité
de tou
à tout
l'avant
être ou
qua po
maxim
l'ame
C'est p
évêque
nos fr
bonne
mais qu
leur de
de Dié

le vrai pape, qu'on voulut à Constance qu'il se demît du pontificat ; mais dans la persuasion où l'on y étoit, que le vrai pasteur doit se sacrifier lui-même pour les ouailles : sublimité de principes conforme à celle de la plus pure antiquité ; parce que l'Eglise, dans les siècles les plus dissemblables, s'est toujours ressemblée à elle-même.

On se souvint à Constance de ces temps antiques & saints, où trois cents évêques d'Afrique convinrent de quitter leurs sièges, pour mettre fin au long schisme des Donatistes, jugeant que l'unité de l'Eglise, comme le plus grand de tous les biens, devoit être préférée à tout autre intérêt, & que c'étoit pour l'avantage du troupeau, que devoit être ou n'être pas le pasteur. On ne manqua point de se rappeler sur-tout ces maximes admirables de S. Augustin, l'ame de cette assemblée magnanime : C'est pour nos peuples que nous sommes évêques : or ce que nous sommes pour nos freres, que nous le soyons, à la bonne heure, tant qu'il leur est utile ; mais que nous cessions de l'être, dès qu'il leur devient nuisible. Après que le Fils de Dieu est descendu du Ciel, afin que

Aug. ep. 1.
de gest. cam
Emerit. t. 7.
edit. Pat.

nous devinssions les membres , aurons-nous de la peine à descendre de nos chaires , pour empêcher que ces membres ne soient déchirés par une division funeste ?

Décidés sur ces principes , pour la session de Jean XXIII comme pour celle de ses compétiteurs , les Peres de Constance prirent tous les moyens les plus propres à la faire exécuter. Ce concile devenoit de jour en jour plus nombreux. Dans les derniers jours de l'année suivante , il arriva grand nombre de députés nouveaux de France , d'Angleterre , d'Allemagne & des royaumes du Nord , aussi bien que de l'Italie : mais la partie la plus privilégiée en étoit la moins nombreuse. Il y avoit beaucoup moins d'évêques , que d'ecclésiastiques du second ordre : entre les docteurs mêmes , on en comptoit un grand nombre qui n'étoient que laïcs. Cette différence de caractère & d'état fit naître une question sur la maniere de prendre les suffrages. Le Pontife qui avoit une foule de créatures parmi les prélats , dont les Italiens faisoient d'ailleurs un si grand nombre , vouloit que les cardinaux , les archevêques , les évêques & les abbés eussent

tour
natio
card
préte
vitée
clerc
frage
nion.
resson
prim
torisc
accor
marie
vétue
office
à la p
& for
d'Aill
en sag
évêqu
foi ,
ce qui
gion.
les aff
sent ,
& con
En
on en
moins

tout seuls voix définitive : mais les autres
 nations , réunies sur tout par les deux
 cardinaux François, d'Ailly & Fillastre,
 prétendoient que toutes les personnes in-
 vitées au concile , prêtres ou évêques ,
 clercs ou laïcs , donnassent leur suf-
 frage , au moins pour l'affaire de l'u-
 nion. Ils la regardoient , comme du
 ressort de tous les Fideles , que le droit
 primordial , redevenu nécessaire , au-
 torisoit à se choisir un pasteur. Fillastre
 accordoit même le droit de juger en
 matiere de foi , à toutes les personnes re-
 vêtues de quelque ordre ou de quelque
 office ecclésiastique ; ce qui est contraire
 à la pratique invariable de l'antiquité ,
 & formellement condamnable. Pierre
 d'Ailly , bien supérieur à son collègue
 en sagesse & en doctrine , réservoir aux
 évêques les points qui concernent la
 foi , les sacremens , & en général tout
 ce qui appartient uniquement à la reli-
 gion. Le concile conclut à laisser à tous
 les assistans , de quelque état qu'ils fus-
 sent , la liberté générale d'opiner pour
 & contre les intérêts du Pape Jean.

En conséquence de cet arrangement ,
 on en fit un autre qui ne mortifia pas
 moins ce Pontife. L'usage ancien des

conciles , où l'on ne recueilloit que les suffrages des évêques , étoit de prendre la voix de chaque personne , pour former ensuite les décrets. A Constance où il se trouvoit dix-huit mille ecclésiastiques , sans compter les princes & les ambassadeurs , cette méthode devenoit impraticable , ou du moins sujette à la plus grande confusion , depuis qu'on avoit résolu de prendre les avis de toutes sortes de personnes. Pour conserver l'ordre , on partagea le concile en quatre nations , savoir , les Italiens , les François , les Allemands , & les Anglois : il n'étoit pas encore question des Espagnols , qui tenoient toujours à Pierre de Lune. Chacune de ces nations avoit son président particulier , qu'on changeoit tous les mois ; & chacune formoit comme un tribunal séparé , où les affaires se traitoient en première instance , & où chaque personne , sans distinction d'état ni de caractère , donnoit son suffrage. Ces assemblées particulières se communiquoient ensuite leurs délibérations dans une conférence générale , & l'on en formoit un résultat , dont le rapport se faisoit en pleine session , pour y être approuvé par tout le concile. Ainsi

quan
gissoi
assista
ce qu
nomb
désav
la nat
partis
sembl
vêque
un qu

Sur
rant a
libère
dre e
schism
d'Itali
trois
un con
décon
d'aura
geoit
bien p
longu
se pass
lui éto
nobsta
appar
cat ,

quand on tenoit une session, il ne s'agissoit plus de prendre l'avis de chaque assistant ; mais seulement de confirmer ce qui avoit été résolu par le plus grand nombre des nations : ce qui étoit fort défavantageux au Pape Jean ; parce que la nation d'Italie, où il avoit plus de partisans que dans toutes les autres ensemble, & où l'on comptoit le plus d'évêques, n'entroit néanmoins que pour un quart dans les décisions du concile.

Sur ce pied-là, les quatre nations s'étaient assemblées chacune à part, pour délibérer sur la voie la plus propre à éteindre entièrement & promptement le schisme, toutes, sans excepter celle d'Italie, conclurent à la cession des trois papes. Cette unanimité, qui fut un coup de foudre pour le Pape Jean, déconcerta toute sa fermeté, & le fit d'autant mieux entendre à ce qu'on exigeoit de lui, qu'il craignit des affronts bien plus humilians, s'il faisoit une plus longue résistance. Comme tout ce qui se passoit dans les assemblées des nations lui étoit ponctuellement rapporté, nonobstant la loi du secret, qu'une lésion apparente des droits divins du pontificat, jointe à l'appât des bienfaits, fai-

soit transgresser sans scrupule , il apprit qu'on avoit présenté contre lui une longue accusation de crimes énormes , & qu'on demandoit d'en informer juridiquement. Quoique chargé à faux sur plusieurs chefs , comme il le protesta constamment ; il savoit aussi dans sa conscience , & il avoua même à quelques-uns de ses confidens , qu'il étoit en effet coupable d'une partie des fautes qu'on lui imputoit. C'est pourquoy il se résolut à faire de bonne grace , & comme par zele , ce à quoi il trembloit qu'on ne le contraignît d'une manière ignominieuse. Ayant rassemblé les quatre nations en présence de l'Empereur , il leur déclara que , pour faire voir à toute la terre le désir ardent qu'il avoit de réunir l'Eglise , il lui sacrifioit le pontificat même , & leur promettoit d'y renoncer par un acte en bonne forme. Toute l'assemblée applaudit par de vives acclamations ; on donna mille éloges au zele généreux du Pontife , & il ne s'agit plus que de procéder à l'abdication. La formule en fut dressée , à la demande du Pape , par le cardinal de Florence , François Zabarelle ; mais en des termes qui parurent équivoques au concile. On

lui en
satisfi
côté
le Pap
En
laque
Paris
conve
alterca
mond
bars ,
compa
gie , d
memb
des qu
de che
Paris ,
bassade
disting
ce moi
teur de
ressant
vêtu d
tation.
comblé
malgré
laltre &
grande
attaché

lui en substitua une seconde , qui ne le satisfit pas davantage. Le concile, de son côté , en proposa une troisième , dont le Pape à son tour ne fut pas content.

Enfin on en dressa une quatrième , à laquelle les députés de l'université de Paris donnerent le degré de précision convenable , & qui , après quelques altercations , fut adoptée de tout le monde. Au milieu de ces premiers débats , arriva le Chancelier Gerson , accompagné de trois docteurs en théologie , de trois jurisconsultes , de trois membres de la faculté de médecine , & des quatre maîtres-ès-arts. A la qualité de chef des députés de l'université de Paris , le chancelier joignoit celle d'ambassadeur du Roi très-Chrétien. Le plus distingué après lui étoit Benoît Gentien , ce moine de S. Denis , que l'on croit auteur de l'histoire anonyme & très-intéressante du Roi Charle VI : il étoit revêtu de la qualité d'orateur de la députation. Ces nouveaux envoyés furent comblés de caresses par le Pape , qui , malgré les poursuites des cardinaux Filastre & d'Ailly , établissoit encore de grandes espérances sur les François , si attachés à son prédécesseur. Elles ne du-

rerent pas long-temps. Ayant passé de l'audience du Pape à celle de l'Empereur, qu'ils complimenterent en Latin, & qui leur répondit dans la même langue, avec une facilité qui excita l'admiration générale; Sigismond les voulut lier de sentiment à la nation d'Allemagne, & leur fit la faveur de les introduire aussi-tôt dans l'assemblée de cette nation. Là, il leur exposa par ordre tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors pour ménager la cession des trois papes. Ils entrèrent dans ces vues, & il ne fut plus question que d'en concevoir tellement la formule, qu'elle ne prêtât plus à aucune difficulté raisonnable.

Vonder.
Hard. t. IV.
part. 1. pag.
45.

Elle fut rédigée le 27 février, & présentée le lendemain dans l'assemblée des nations, aux députés de l'université de Paris, qui n'y désirèrent que les termes de vœu & de serment, au lieu de la simple promesse d'abdiquer qu'on y exigeoit du Pape. Ayant été rectifiée sur cet avis, on tint le premier de mars une congrégation générale en présence du Pape, à qui le Patriarche d'Antioche, prélat François, la présenta, & qui la reçut beau-

cou
roit.
dès
nelle
sif,
se ti
où
mef
certe
ces te
peup
& de
jure
conci
pleme
plir c
bérati
de Lu
noit X
goire
ou pa
tendus
tous l
de mo
où les
l'unior
schism
Aux n
voulam

coup plus facilement qu'on ne l'espéroit. Jean déclara qu'il vouloit tenir dès le lendemain une session solennelle, afin d'y publier cet acte décisif, tel qu'il venoit de l'approuver. Elle se tint en effet dans la cathédrale, où le Pape, après avoir célébré la messe du S. Esprit, fit la lecture de cette formule, qui étoit conçue en ces termes : Pour le repos de tout le peuple Chrétien, je promets librement & de ma pleine volonté, je voue & jure à Dieu, à l'Eglise & à ce saint concile, de céder purement & simplement le pontificat, & d'accomplir cet engagement, selon la délibération du concile, dès que Pierre de Lune, appelé dans son obéissance Benoît XIII, & Ange Corario dit Grégoire XII, renonceront par eux-mêmes ou par procureurs à leurs droits prétendus. Je m'engage de même pour tous les autres cas de renonciation, de mort & d'événement quelconque, où les circonstances seront telles que l'union de l'Eglise & l'extinction du schisme dépendent de mon abdication. Aux mots de voue & de serment, Jean voulant se montrer pénétré de l'obli-

gation qu'il contractoit, descendit de son trône, & se mit à genoux au pied de l'autel. Le même jour, non pas cependant sans difficulté, il consigna son engagement, comme on le lui demandoit, dans une bulle adressée à tous les Fideles : ce qui eût mis le comble à la joie publique, si le Pape n'eût opposé une résistance nouvelle, & qu'on ne put jamais vaincre, à la demande qu'on lui fit de constituer des procureurs pour abdiquer en son nom.

Il objecta l'éloignement avéré que Pierre de Lune avoit de la cession par voie de procureur. La nation italienne ne marqua pas moins d'opposition. Les François, partie de leur propre mouvement, partie par les inductions des Italiens, se montrèrent indécis; sur quoi l'Empereur, à la tête des Allemands & des Anglois étroitement liés ensemble, se transporta au lieu où se tenoit l'assemblée particulière des François, & prétendit diriger leur résolution. Ceux-ci choqués de ce procédé impérieux, dirent nettement qu'ils ne délibéreroient point, si les étrangers ne se retiroient, à l'exception de la seule personne de

l'Em
prop
dédai
fit d
au m
bassac
le Pr
la R
clinat
amba
minis
proch
gleten
fin à
procu
dissou
se rép
de co
Const
malgr
put fa
dre a
propo
prude
venir
le dé
en sù
Fré
tellig

l'Empereur. Sigismond, après quelques propos hautains & menaçans que l'on dédaigna, prit le parti de sortir, puis fit dire aux François qu'ils devoient au moins se concerter avec les ambassadeurs du roi leur maître. C'étoit le Prince Louis de Baviere, frere de la Reine Isabelle peu François d'inclination, qui étoit à la tête de cette ambassade. Par la médiation de ces ministres, la nation de France se rapprocha de celles d'Allemagne & d'Angleterre, & toutes trois conclurent enfin à obliger le Pape de constituer un procureur pour la cession, de ne point dissoudre le concile, comme le bruit se répandoit qu'il le vouloit faire, & de continuer lui-même son séjour à Constance. Cependant les François, malgré toutes les instances qu'on leur put faire, ne voulurent point entendre au parti violent qui fut dès lors proposé d'arrêter le Pape : propos imprudent, qui ne manqua point de revenir aux oreilles du Pontife, & qui le décida sur le champ à se mettre en sûreté par une retraite furtive.

Frédéric d'Autriche qu'on a vu d'intelligence avec lui, étoit arrivé nou-

vement à Constance, au retour du pays d'Artois, où il avoit été conférer avec le duc de Bourgogne, qui tenoit comme lui pour Jean XXIII. L'envie de soustraire l'onvrage de Jean Petit à la flétrissure que méritoit cet apologiste du tyranicide, étoit le grand mobile qui faisoit agir le Bourguignon. Le prince Autrichien, nommé duc d'Autriche selon l'usage d'Allemagne, quoique cadet de sa maison, avoit pour apanage, avec le Brisgau, quelques autres contrées du voisinage, ce qui restoit encore dans la Suisse à la maison d'Autriche. Afin de ménager l'évasion du Pape qu'il vouloit réfugier chez lui, il fit un tournoi; & pendant que tout le monde s'amusoit au spectacle, où lui-même rompoit la lance avec le comte de Cillei beau-frere de l'Empereur, le Pontife s'échappa déguisé en palefrenier, & gagna Schaffouse, ville appartenante au Duc, à neuf lieues de Constance. Le même jour, Frédéric disparut aussi, & se retira au même lieu. Dans la première agitation où cette nouvelle étonnante mit tous les membres du concile, on reçut un billet daté du jour

même
rier
retra
prom
sûr,
avec
aucun
On e
ment
roit e
mand
Ce
grand
du co
cont
sieurs
lui,
de tou
de re
rage
pour
& d
princ
à Co
che
tion
marc
cont
pire.

même de l'évasion du Pape, & tout entier de sa main : il y protestoit que sa retraite n'ôtoit rien à la sincérité de ses promesses ; qu'il ne s'étoit mis en lieu sûr, que pour faire son abdication avec plus de liberté, & sans qu'on eût aucun prétexte de l'attribuer à la crainte. On envoya vers lui, pour savoir comment il y vouloit procéder, & s'il donneroit enfin la procuration qu'on lui demandoit avec de nouvelles instances.

Cependant comme il régnoit une grande incertitude parmi les membres du concile, qu'on disoit ne pouvoir se continuer sans le Pape, & que plusieurs s'étoient déjà rendus auprès de lui, l'Empereur parut en public, afin de tout contenir dans l'ordre. Il s'efforça de relever par son éloquence le courage des Peres, & ne négligea rien pour réprimer les auteurs du trouble & de la défection. Il assembla les princes de l'Empire qui se trouvoient à Constance, accusa Frédéric d'Autriche d'avoir été l'auteur de la défection du Pape, & le cita pour un jour marqué devant son tribunal. Après la contumace, il le mit au ban de l'Empire. Aussi-tôt après, il lui enleva plu-

sieurs places, aux environs de Constance. Les Suisses, de leur côté, rompant la treve qu'ils avoient avec le Duc, ajouterent à leur république les cantons qui restoient encore dans leur pays à la maison d'Autriche. Le zele de Sigismond fut secondé par les François. On engagea le Chancelier Gerson, déjà très-connu par ses doctes écrits sur les matieres du temps, & universellement estimé de toutes les nations, à parler dans leur assemblée générale, pour montrer quelle étoit l'autorité du concile. Il dit expressément que le concile œcuménique, représentant l'Eglise Universelle, étoit au dessus du Pape; non pas seulement dans le doute si le Pape est légitime, mais aussi afin de l'obliger à la cession, quelque indubitables que soient ses droits, quand le concile trouve cette voie nécessaire pour éteindre le schisme. L'orateur, qui n'avoit eu qu'un jour pour préparer son discours, ne donna point les preuves de ce qu'il avançoit: mais elles se trouvoient consignées dans les traités célèbres qu'il avoit composés sur cette matiere, & qui étoient entre les mains de tout le monde. C'est

pour
aucun

Le
Schaff
offen
donno
du S.
une o
de lui
la cou
que si
s'ils ta
la sent
dant,
faisoit
aux ca
pouvoi
difficile
cat' en
Pierre
faire la
à mou
person
voulût
chant l
que ser
Schaffo
Consta
dre par

pourquoi la plupart des assistans ne firent aucune difficulté d'adopter ces principes.

Le Pape qui en fut bientôt instruit à Schaffouse, se montra extrêmement offensé, se plaignit de l'atteinte qu'on donnoit depuis son départ à l'autorité du S. Siege, & sur le champ publia une ordonnance, qui appelloit auprès de lui tous les prélats & les officiers de la cour pontificale: il ne leur donnoit que six jours pour obéir; après quoi, s'ils tarديوient encore, ils encourroient la sentence d'excommunication. Cependant, pour écarter les soupçons que faisoit naître cette conduite, il adressa aux cardinaux un bref qui leur donnoit pouvoir, mais d'une maniere vague & difficile à exécuter, de céder le pontificat en son nom, si Ange Corario & Pierre de Lune prenoient le parti de faire la même chose, ou s'ils venoient à mourir. Ces palliatifs ne surprirent personne, & l'on ne douta plus qu'il ne voulût dissoudre le concile en débauchant le sacré college, quand on apprit que sept cardinaux s'étoient rendus à Schaffouse. Entre ceux qui restoient à Constance, plusieurs refuserent de prendre part aux délibérations sans l'aveu du

Pape. Sur des appréhensions si bien fondées, on tint sans délai la troisieme session.

Conc. Hard.
t. 8. p. 245 &
seq. Vonder.
H. t. 4. pag.
71.

Elle ne fut pas nombreuse ; on n'y vit que deux cardinaux, Pierre d'Ailly qui présida, & François Zabarelle, avec soixante-dix prélats, tant abbés qu'évêques : ce n'étoit pas la troisieme partie de ceux-mêmes qui restoient à Constance. Sigismond y assista dans tout l'appareil de la majesté impériale, & l'on décida, le jour de l'annonciation vingt-cinquieme de mars, que le saint concile œcuménique avoit été légitimement convoqué & commencé ; qu'il n'étoit pas dissous par la retraite du Pape, ni de toute autre personne ; qu'il ne pouvoit pas l'être avant l'entiere extirpation du schisme, & la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres ; qu'il ne pourroit pas non plus être transféré dans un autre lieu, sinon pour une cause reconnue légitime par tous les Peres ; que les prélats & les autres membres de l'assemblée ne devoient point s'absenter de Constance, sans l'approbation du concile ; & que dans le cas où ils l'auroient obtenue, ils nommeroient quelqu'un pour tenir leur place.

La
après
valle
lie,
aux c
assem
le mo
tion,
confér
qu'on
qui ra
toit à
abdica
dissou
jusqu'
la réfo
posoit
missibl
comme
gée pou
dissoud
exigeoi
fît auc
d'Autri
naux d
Schaffo
pouv
jours af
suivre l

La quatrième session se tint cinq jours après la troisième, & dans cet intervalle, les nations, excepté celle d'Italie, constamment attachée au pape & aux cardinaux, furent presque toujours assemblées. L'Empereur, animant tout le monde par sa présence & sa résolution, assistoit infatigablement à leurs conférences. On entendit les députés qu'on avoit envoyés au Pape fugitif, & qui rapportoient sa réponse. Il consentoit à nommer des procureurs pour son abdication, & à s'obliger de ne point dissoudre le concile, ni de le transférer jusqu'à ce que l'affaire de l'union & de la réformation fût conclue: mais il imposoit une foule de conditions si peu admissibles, qu'on regarda ses propositions comme une manœuvre nouvelle, ménagée pour traîner en longueur, & pour dissoudre insensiblement le concile. Il exigeoit, entre autres choses, qu'on ne fît aucun acte d'hostilité contre le duc d'Autriche, & qu'il fût libre aux cardinaux d'aller & venir de Constance à Schaffouse & de Schaffouse à Constance, pourvu néanmoins qu'il y en eût toujours assez dans cette dernière ville pour suivre les affaires. Les Peres furent bien

plus mécontents encore, quand six cardinaux qui arrivoient de Schaffouse, avancerent en plein concile, qu'il étoit dissous par la retraite de Jean XXIII; puisque Jean étant reconnu pour vrai pape par ceux qui assistoient au concile, le concile sans ce Pape devenoit acéphale, & ne pouvoit plus avoir d'autorité. Le sacré college ayant fait publier ensuite, le jeudi saint 28 de mars, & comme de la part du Pape, un écrit portant permission à tous les officiers de la cour Romaine de rester à Constance jusqu'au dimanche de Quasimodo; les Peres, bien loin d'applaudir à un trait pareil de condescendance, le regarderent comme un acheminement aux derniers éclats de la division. Il fut donc résolu de célébrer sans délai la session quatrieme, qui devoit mettre le concile sur un pied à n'avoir plus rien à craindre des entreprises du Pape Jean. La fuite nouvelle de ce Pontife, qui, dans ces entrefaites, se retira précipitamment de Schaffouse à Lauffembourg plus éloigné de Constance, ne fit qu'augmenter l'ardeur & le mécontentement des Peres, avec d'autant plus de raison, qu'à son départ il avoit pro-

resté
son
sion.

Ap
dressé
que r
de F
terre
fession
nomb
trouva
débats
enviro
plupart
tirés a
vais p
celles c
dans la
l'objet
pereur
cert. L
suite o
termes
que le
minair
vraime
l'Eglis
blé por
me, p

resté contre tout ce qui s'étoit fait, pour son désistement, dans la seconde session.

Après que le plan des décisions eut été dressé à l'ordinaire dans les conférences que tinrent le vendredi saint les nations de France, d'Allemagne & d'Angleterre; dès le lendemain, on célébra la session solennelle, qui fut beaucoup plus nombreuse que la précédente. Il s'y trouva onze cardinaux, après bien des débats néanmoins avec les nations, & environ deux cents autres prélats. La plupart de ceux qui s'étoient d'abord retirés auprès du Pape, voyant le mauvais pli que prenoient ses affaires & celles du Duc Frédéric, étoient revenus dans la crainte d'être eux-mêmes enfin l'objet de la vigueur avec laquelle l'Empereur & le concile agissoient de concert. Le Cardinal Zabarelle, dont ensuite on inculpa la fidélité, lut en ces termes la définition qui ne devoit être que le résultat des congrégations préliminaires: Le saint concile de Constance, vraiment général & représentant de l'Eglise Militante, légitimement assemblé pour l'extirpation du présent schisme, pour l'union & la réformation de

l'Eglise dans son chef & dans ses membres, définit & déclare, 1. qu'il a reçu immédiatement de J. C. une puissance à laquelle toute personne, de quelque condition qu'elle soit, même papale, est tenue d'obéir, en ce qui regarde la foi & l'extirpation du présent schisme; 2. que N. S. P. le Pape Jean XXIII ne pourra, sans l'approbation de ce concile, transférer de Constance, ni la cour Romaine, ni les officiers de cette cour, ni en général aucunes personnes dont l'absence pourroit entraîner la dissolution du concile; & que si, à ce sujet, il prononçoit des censures ou d'autres peines ecclésiastiques, elles seroient nulles; 3. que toutes les translations de prélats, les privations de bénéfices, les révocations de commendes & de donations, les monitions, censures, procédures, actes juridiques, faits ou à faire contre les membres du concile par le Pape ou ses commissaires, sont nuls de droit, & positivement annullés par le concile.

Il est entre les versions imprimées & les versions manuscrites de cette session, concernant le premier décret, un point de diversité qui donne lieu à de vives

disput
divers
décret
lu par
dire fa
ce qui
dans so
autres
clause a
comme
primés.
meuse,
on ne re
l'utilité
les term
dans son
ou ne so
qu'ils s
dans son
rence qu
du Card
faute une
la réparer
plutôt da
voient pr
testations
maximie
rales.

Dans c

disputes entre les docteurs des nations diverses ; les uns prétendant que ce décret avoit été rendu comme il a été lu par le Cardinal Zabarelle , c'est-à-dire sans soumettre le Pape au concile en ce qui regarde la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres ; les autres au contraire soutenant que cette clause a été comprise dans la définition, comme elle se trouve dans les actes imprimés. Querelle aussi vaine que fameuse, où, comme en tant d'autres, on ne tend qu'à vaincre, sans considérer l'utilité de la victoire. Qu'importe que les termes de réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres soient ou ne soient pas dans le décret, puisqu'ils se trouvent incontestablement dans son préambule ? Il y a toute apparence que ce fut-là l'objet de l'infidélité du Cardinal Zabarelle, & que cette faute une fois commise, on aima mieux la réparer dans la session suivante, ou plutôt dans les conférences qui la devoient préparer, que d'élever des contestations que le concile s'étoit fait une maxime d'écartier de ses séances générales.

Dans ces vues, on tint le 6 d'avrilla

cinquieme session, où présida le cardinal des Ursins, & où l'on répara l'omission de la session précédente, quel qu'en eût été l'auteur. La substitution de l'évêque de Posnanie au Cardinal Zabarrelle pour y lire les décrets, fortifie encore les soupçons contre ce prélat, qui essuya d'ailleurs des reproches très-amers. Alors on prononça formellement, que le Pape étoit obligé d'obéir au concile, en ce qui regardoit, tant la réformation de l'Eglise dans le chef & dans les membres, que les matieres de foi & l'extirpation du schisme. A quoi l'on ajouta que, s'il ne revenoit à résipiscence, il seroit puni comme il le méritoit, & qu'on emploïroit contre lui les moyens même de droit, s'il étoit nécessaire. On déclara aussi qu'on n'avoit porté, & qu'on ne prétendoit porter encore aucune atteinte à la liberté du Pape, ni d'aucun des membres du concile. Les Romains, sur la foi de quelques manuscrits, prétendent que les cardinaux & les ambassadeurs de France protestèrent secrètement, avant cette session, contre ce qu'ils avoient su qu'on y devoit décider, & sur-tout par rapport à la liberté de Jean XXIII & de

de tout
bien &
légalité
de la
teurs l
maines
dédale
ou s'ex
tèmes
lité de
vétiller
donner
cette m
que la
de ces a
décrets
concile
sens, &
probatie
Le co
XXIII
plus qu
la cond
adroit j
treprena
en intrig
ses dé
vues, d
lité qui
Tome

de tous les membres du concile. Il est bien des choses à relever dans cette allégation, & sur-tout l'in vraisemblance de la ligue des François avec les zélateurs les plus ardens des prétentions Romaines. Mais sans nous égarter dans un dédale de probabilités qui se grossissent ou s'exténuent selon la diversité des systèmes qu'on épouse, supposons la réalité de ce que les controversistes les plus vétilleux se figurent : à moins d'abandonner les principes fondamentaux en cette matière, ne conviendront-ils pas que la protestation de ces cardinaux & de ces ambassadeurs n'a pu infirmer des décrets auxquels adhéra tout le reste du concile, eux-mêmes s'y trouvant présents, & ne donnant aucun signe d'improbation.

Le concile avoit pris enfin sur Jean XXIII un ascendant qui ne pouvoit plus que s'accroître, & que fortifia la conduite même de ce Pontife, adroit jusqu'à un certain point, entreprenant, fécond en ressources ou en intrigues, mais peu compassé dans ses démarches, sans justesse dans ses vues, d'une indécision & d'une instabilité qui l'arrêtoit au milieu des pro-

jets mêmes les mieux concertés, ne le laissoient agir qu'au hasard, & lui en ravissoient le fruit, au moment de le recueillir. Les cardinaux ne pouvant plus prendre de confiance en un pareil chef, & n'ayant plus qu'une triste perspective dans leur attachement pour lui, ils se rapprochoient visiblement des puissances qui s'accroissoient de tout ce que perdoit la sienne. On voyoit augmenter dans la même proportion le concert de la nation d'Italie avec les trois autres, & par une suite naturelle, la vigueur & la célérité des opérations du concile, qui en informa tous les princes & les peuples Chrétiens.

L'inconsidéré Pontife s'éloignant de plus en plus de Constance, & s'étant retiré jusqu'à Fribourg en Brisgau, d'où il comptoit passer dans les terres du duc de Bourgogne, on tint six jours après, le 17 d'avril, la sixième session, où assisterent neuf cardinaux. Elle fut présidée, comme toutes les autres, jusqu'à l'élection d'un nouveau pape, par le plus ancien d'entre eux, savoir Jean de Brogni, cardinal-évêque d'Ostie, nommé communément le cardinal de Viviers, à cause de son premier évêché.

C'étoit
grand
seule
voit,
dans
gni,
neci e
la lect
dressée
à l'effe
tion du
commi
tions,
Cardina
présent
mer en
tance,
quelqu'
que Bâle
lui prom
lui donn
terminer
jours po
voulait
presse à n
& s'il re
procéder
du droit
Brisac,

C'étoit un prélat de grande vertu & de grand mérite, parvenu par cette voie seule au point d'élevation où il se trouvoit, après avoir gardé les pourceaux dans son enfance, au village de Brogni, lieu de sa naissance, près d'Anneci en Savoie. On ouvrit la séance par la lecture d'une formule de procuration dressée dans la congrégation préalable, à l'effet d'exécuter sans retard la destitution du Pape Jean; puis on nomma huit commissaires choisis par les quatre nations, pour aller, sous la conduite des Cardinaux Fillastré & Zabarelle, la lui présenter. Ils avoient ordre de le sommer en même temps de revenir à Constance, ou du moins de se tenir dans quelque une des villes voisines, telles que Bâle, Ulm ou Ravensbourg. On lui promettoit toute sûreté; mais on ne lui donnoit que deux jours pour se déterminer à l'un de ces asiles, & dix jours pour s'y rendre. Autrement, on vouloit qu'il consentît par une bulle expresse à n'être plus regardé comme pape; & s'il refusoit cette bulle, on devoit procéder contre lui dans toute la rigueur du droit. Les députés étant arrivés à Brisac, où le Pape, toujours plus in-

certain, étoit allé de Fribourg, ils firent leurs propositions, dont on renvoya la réponse au lendemain : mais au moment où ils comptoient la recevoir, il se trouva que le fugitif s'étoit retiré à Neuchbourg, petite ville du voisinage, d'où il se flattoit de passer facilement dans les États du duc de Bourgogne. Les députés ne voyoient plus d'autre parti à prendre que de s'en retourner confus au concile ; & déjà ils étoient en route, quand ils se rencontrèrent à Fribourg avec le Duc Louis de Bavière, qui, en termes d'abord assez équivoques, s'efforça de relever leurs espérances.

Ce chef des ambassadeurs de France au concile étoit, comme on l'a dit, beaufrere de Frédéric d'Autriche. Voyant son proche allié au ban de l'Empire, & ses places de toute part emportées par les armées impériales, il étoit venu pour lui persuader de se réconcilier avec l'Empereur & le concile. La paix de l'Autrichien fut conclue, aux dépens du Pape ; & toutes les loix de l'amitié, de l'hospitalité, de la foi publique furent sacrifiées à celles de l'intérêt. Tant il est imprudent de se reposer sur toute amitié qui peut être combattue par la politi-

que.
mier
livré
de S.
teur
sa pai
lieu d
det se
à dem
ce qu
tre les
licité
on lui
promi
ce, &
Alors
rint le
qu'on l
contre
compar
de neu
qui on a
ques m
sion, se
si peu d
demanc
qu'on le
tant d'a
d'Angle

que, Sigismond avoit exigé, pour première condition, que le Pontife lui fût livré, c'est-à-dire, suivant l'expression de S. Antonin, que Frédéric de protecteur devint traître; & ce duc, pour faire la paix avec un peu plus d'avantage, au lieu d'avertir au moins le Pape de s'évader secrètement, s'engagea lâchement à demeurer lui-même en otage, jusqu'à ce qu'il eût remis l'infortuné Pontife entre les mains de l'Empereur. Jean sollicité par Frédéric, revint à Fribourg: on lui demanda la procuration si souvent promise; il l'accorda de mauvaise grâce, & en des termes encore ambigus. Alors, dans la septième session qui se tint le deuxième de mai, il fut résolu qu'on lui feroit son procès, & on porta contre lui un décret d'ajournement pour comparoître en personne dans l'espace de neuf jours. En vain les cardinaux, à qui on avoit communiqué cet acte quelques momens seulement avant la session, se plainquirent qu'on leur eût laissé si peu de temps pour en délibérer. Ils demandèrent plus inutilement encore, qu'on leur donnât pour les suffrages autant d'autorité qu'en avoit la nation d'Angleterre, où l'on ne comptoit que

Part. 3. n.
22. c. 6. §. 3.

trois prélats , & tout au plus vingt personnes en tout. Après l'avis qu'on avoit ouvert depuis peu , d'exclure des délibérations tous les cardinaux , on crut beaucoup faire , en les laissant opiner en commun avec les nations dont ils étoient membres. Aussi , de seize qu'ils étoient à Constance , il n'y en eut que sept qui voulurent prendre part à cette session.

En attendant les effets de la citation qu'elle avoit ordonnée , on tint la huitième session, le 4 de mai de cette même année 1415. Elle est fameuse, par la condamnation des erreurs de Viclef. On y censura trois cent quarante-cinq propositions , tirées des écrits de cet hérésiarque , dont quarante-cinq rapportées en termes formels dans le décret , & deux cent soixante qui n'y sont qu'indiquées. Il est défendu à toutes personnes , sous peine d'anathème , de prêcher , d'approuver , & même de citer cette doctrine , si ce n'est pour la combattre. L'auteur , quoique mort depuis longtemps , n'en est pas moins condamné ; on ordonne d'exhumer son cadavre , & de le rejeter de la terre sainte. Nous ne saurions nous dispenser ici d'observer que ces censures sont générales , du

moins pour le plus grand nombre : car nous aimons à écarter jusqu'à l'ombre de la contention. Laissons donc attribuer à des monumens de quelque antiquité, autant d'autorité qu'on voudra, pour faire présumer que le concile donna leur qualification propre & particulière aux quarante-cinq premiers articles de cette doctrine réprouvée. Nous n'insisterons point encore sur ce qui est néanmoins incontestable, savoir que les censures exprimées dans ces monumens ne s'accordent point avec les qualifications prononcées par le concile contre deux de ces propositions, les seules qui se trouvent qualifiées en particulier dans ces actes : il nous suffit, qu'outre les quarante-cinq premières, il en reste deux cent soixante, & de plus trente de Jean Hus, qui, de l'aveu de tout le monde, n'ont été censurées qu'en général par le concile œcuménique de Constance. Qu'importe après tout à la conservation du sacré dépôt, que l'erreur soit proscrite par des censures générales, ou par de particulières, pourvu qu'il n'y ait aucune des qualifications qu'on y emploie, qui ne convienne à quelqu'un des articles proscrits, & qu'il n'y ait au-

cun de ces articles qui ne mérite quel-
qu'une de ces qualifications? Tout ce
qui importe au troupeau de J. C. c'est
qu'on le repaïsse d'une doctrine saine,
& qu'on le détourne des pâturages em-
poisonnés. Du reste, il est peu néces-
saire de lui spécifier le poison, dont il
doit avoir indistinctement horreur,
quelle qu'en soit l'espece. Cette marche
noble & simple paroît même la mieux
assortie à la dignité & aux fonctions ha-
bituelles de la divine Institutrice des peu-
ples. L'Eglise a beaucoup moins à for-
mer d'habiles dissertateurs, que des Fi-
deles soumis.

Conc. Hard.
s. VIII. pag.
307 & seq.
Vonder. II.
p. 166 & seq.

Dans les quatre sessions qui suivirent
la sixieme, on vit en moins de trois se-
maines, l'orage qui jusque-là n'avoit
que grondé sourdement sur la tête de
Jean XXIII, éclater coup sur coup, &
faire sa fatale explosion. Trois de ses
cardinaux, entre lesquels on trouve avec
surprise Othon Colonne qui lui succéda,
& la plupart des officiers pontificaux
abandonnerent tremblans les lieux me-
nacés de la foudre, & revinrent de Fri-
bourg à Constance. Le duc d'Autriche
vint en personne faire satisfaction, les
genoux en terre, à l'Empereur Sigif-

mond
livrer
d'imm
vêques
en rou
trois co
mando
pour se
niere à
citation
encore
de resp
Fideles
rouche
humilia
d'adou
mettant
tant plu
niatrem
que for
tion ord
d'Ailly
pondre
naux re
gereuse

On l
coutum
inform
cisemen

mond, & concerter les moyens de lui livrer la victime qu'on étoit convenu d'immoler à la paix. Aussi-tôt les archevêques de Riga & de Besançon se mirent en route, soutenus par une troupe de trois cents hommes d'armes que commandoit le burgrave de Nuremberg, pour sommer le Pape Jean, d'une manière à n'être plus éludée, d'obéir à la citation du concile. Il étoit peut-être encore temps de réveiller les sentimens de respect empreints dans le cœur des Fideles pour la majesté pontificale, de toucher les Peres par le spectacle de ses humiliations mêmes, de maintenir ou d'adoucir au moins son sort, en leur remettant de bonne grace une place d'autant plus disputée qu'elle étoit plus opiniâtrément défendue. Jean ne consulta que son incertitude & son inconsideration ordinaire : il nomma les cardinaux d'Ailly, Fillastre & Zabarelle, pour répondre en son nom ; & les trois cardinaux refuserent cette commission dangereuse.

On le cita, suivant les cérémonies accoutumées, aux portes de l'église ; on informa juridiquement, non pas précisément contre ses lenteurs & ses retards

giversations qu'on accusoit de tendre à perpétuer le schisme, mais contre ses mœurs & toute sa conduite, recherchées depuis son enfance jusqu'à sa détention. Il fut enfin ramené, & renfermé dans le château de Rotoffzelle, à deux milles de Constance. Il avoit été énormément chargé par les dépositions de toutes sortes de personnes, des prélats les plus qualifiés, de ses propres cardinaux, sans qu'aucun, depuis qu'il fut arrêté, crût devoir lui témoigner ni reconnoissance ni commisération. L'évêque de Toulon & deux hommes de chacune des quatre nations, qu'on lui donna comme pour le consoler, n'étoient au fond que les inspecteurs de ses moindres démarches, & les scrutateurs dangereux de ses sentimens. Après qu'on lui eut prononcé, pour première sentence, une interdiction de toutes les fonctions pontificales, comme à un contumace notoire, convaincu d'ailleurs de forfaits crians, cet évêque lui redemanda le sceau des bulles & l'anneau du Pêcheur. Il les rendit en poussant un profond soupir, & en s'excusant de quelques-uns des griefs qu'on lui imputoit. Cependant l'évêque de Posnanie, par l'ordre des Peres, fit

pub
igne
avoit
fioit
qui
nom
N
scand
vées
niere
gnes
auxq
souve
avoir
prése
d'un
mettr
sacril
en di
on ne
cisém
meur
tranq
qu'il
long
plus b
Qu
Pape
on vi

publiquement la lecture de ces charges ignominieuses ; & à chaque article qu'il avoit lu , un officier du concile spécifioit le nombre & la qualité des témoins qui le certifioient , sans toutefois les nommer.

Nous n'entrerons pas dans le détail scandaleux de ces accusations , prouvées , à ce qu'on prétendit , d'une manière invincible , mais d'autant plus dignes d'un oubli éternel , & des flammes auxquelles on a quelquefois dévoué le souvenir de moindres horreurs. Pour en avoir une idée générale , qu'on se représente tout ce qu'un scélérat , revêtu d'un pouvoir sans bornes , peut commettre d'injustices , d'infamies & de sacrilèges. En un mot , si tout ce qu'on en dit est aussi certain qu'on le prétend , on ne peut trop s'étonner , non pas précisément qu'un pareil monstre ait pu demeurer quelques momens possesseur tranquille de la chaire pontificale , mais qu'il n'ait pas été démasqué , & depuis long-temps étouffé dans les rangs les plus bas de la cléricature.

Quelque criminel que pût être ce Pape , plus infortuné encore ; quand on vint pour lui communiquer ces

charges, & lui annoncer sa déposition prochaine, il reçut ce coup accablant, avec une humilité & une résignation, seules capables de les expier. Comme les cinq cardinaux commis pour lui en faire la lecture, paroissoient en entrant disposés à lui baiser les pieds, selon la coutume, parce qu'il n'étoit pas encore déposé du pontificat; l'évêque de Toulon, chargé de sa garde, les en empêcha, sous prétexte que le Pontife étoit déjà suspens de sa dignité. Quand les cardinaux se mirent en devoir de commencer la lecture, l'infortuné Pape leur dit que cela n'étoit pas nécessaire; qu'il se soumettoit en tout aux ordonnances du concile. Il ajouta, de vive voix & par-écrit, qu'il étoit tout prêt, quand il plairoit à cette assemblée, à se dépouiller du pontificat; qu'il la prioit seulement, & la conjuroit par les entrailles de la divine miséricorde, d'avoir quelque égard à son honneur & à son état, sans toutefois que cela pût préjudicier aux intérêts de l'Eglise. Trois fois on lui vint présenter ces accusations humiliantes, avec l'annonce de sa déposition, toujours plus prochaine; & trois fois il marqua le même courage, & la

même
tit de p
qu'il ne
d'autre
même,
noit san

Il tâc
la sensib
à son m
gismone
le concil
ficile de
représen
ménagés
dus pou
commen
lement
ses vues
cile, il
désirs du
convoca
blée, q
pas été f
promesse
jours été
plir. Ma
maginois
nes à la
ne douta

même soumission. Sur ce qu'on l'avertit de pourvoir à sa cause, il répondit, qu'il ne vouloit point d'autre défense ni d'autre protection que celle du concile même, à la bonté duquel il s'abandonnoit sans réserve.

Il tâcha de même, par les voies de la sensibilité & de la pitié, d'intéresser à son malheureux sort l'Empereur Sigismond, qui pouvoit infiniment dans le concile. Par une lettre qu'il fut difficile de lire sans être attendri, il lui représenta en termes touchans & très-ménagés, les services qu'il lui avoit rendus pour l'acquisition de l'Empire; comment en toutes choses il avoit également favorisé ses intérêts & secondé ses vues; qu'au regard même du concile, il avoit déferé aveuglément aux desirs du Prince, & pour le terme de la convocation, & pour le lieu de l'assemblée, qu'on voyoit si bien ne lui avoit pas été suspect sans raison; & pour la promesse d'abdiquer, qu'il avoit toujours été sincèrement disposé à la remplir. Mais enfin, poursuivoit-il, je n'imaginerois pas devoir mettre aucunes bornes à la confiance que j'avois en vous; ne doutant pas que mon dévouement ab-

solu ne m'obtint de votre part une amitié réciproque. A ce moment même, Prince, mon refuge unique & le seul appui de mon espérance après Dieu, j'ose encore le réclamer, ce titre sacré d'ami; & si vous m'en trouvez indigne, c'est par les entrailles de J. C. que je vous conjure d'imiter sa clémence, de me pardonner, si j'ai eu le malheur de vous déplaire, d'avoir compassion d'un homme, qui, dans quelque abîme d'anéantissement qu'on s'empresse à le précipiter, est néanmoins jusqu'ici votre pere & votre pasteur. Je suis tout prêt à quitter ce titre, en renonçant de mon plein gré au pontificat: que faut-il de plus? Daignez donc employer le crédit & l'autorité que vous avez dans le concile, afin qu'on ait quelque égard, sauf toujours l'union de l'Eglise, à ma personne, à mon honneur, à mon état futur.

Tout criminel que Jean XXIII pût être d'ailleurs, cet abandon de son sort entre les mains de ses subalternes, les grâces dont il avoit comblé plusieurs d'entre eux, le fonds de bonté d'ame dont on ne sauroit disconvenir, malgré tous ses autres défauts, que la na-

ture n
confia
curité
voient
du mo
souven
porté l
au schi
il avoit
lui qui
les deu
en offer
libleme
n'en est
fance d
vice aux

Non
fallut q
liation,
de l'op
vingt-ne
bligea p
cat, ma
tence la
pour cat
lipation
de l'Egli
dans se
scandale

ture ne l'eût éminemment pourvu, sa confiance, garant de sa franchise, sa sécurité & son inconsideration même devoient sans doute inspirer l'intérêt, ou du moins la pitié. On devoit même se souvenir avec reconnoissance, qu'il avoit porté le premier & le plus terrible coup au schisme, dans le concile de Pise, dont il avoit été le moteur principal. C'étoit lui qui avoit réuni par ses négociations les deux colleges des cardinaux. Mais si en offensant les corps, on s'attire infailliblement la haine des particuliers; on n'en est pas plus assuré de la reconnoissance des particuliers, en rendant service aux corps.

Nonobstant ses titres & ses prieres, il fallut que Jean XXIII, dans son humiliation, épuisât jusqu'à la lie, la coupe de l'opprobre & de l'amertume. Le vingt-neuvieme jour de mai, on ne l'obligea pas seulement à céder le pontificat, mais on prononça contre lui la sentence la plus honteuse de déposition, pour cause de simonie notoire, de dissipation des biens temporels & spirituels de l'Eglise, d'une extrême corruption dans ses mœurs, d'une obstination scandaleuse & irréremédiable dans le

vice ; & pour cela , il fut condamné à demeurer en prison , sous la garde de l'Empereur , tant que le concile le jugeroit à propos. On se réservoit encore de lui imposer d'autres peines , selon que la justice ou la clémence le demanderoit. Le concile déclara aussi , qu'on ne pourroit sans son consentement procéder à l'élection d'un nouveau pape , & qu'il ne seroit plus permis d'élire , ni Baltasar Cossa ci-devant Pape Jean XXIII , ni Ange Corario , ni Pierre de Lune , nommés dans leur obédience Grégoire XII & Benoît XIII. C'est ainsi que les Peres distinguèrent Jean XXIII qu'ils nommoient Pape , d'avec les deux autres qu'ils disoient simplement tenus pour tels dans leurs obédiances. On vit donc alors , & pour la première fois depuis l'établissement du Christianisme , un pape déposé par ceux qui le reconnoissoient pour pape. Telles furent les opérations effrayantes de la douzième session du concile de Constance : le premier personnage de l'Eglise y fut réduit à la condition privée , & condamné aux rigueurs de la prison , dans l'attente d'une destinée plus malheureuse encore. Il restoit à signifier la sentence à cet

illustre
qu'elle
Lavaur
ciers du
ture. I
ce qu'el
jamais
ce mo
comme
fait ôter
cale , il
changer
pour an
ges de
droit n'a
il ne s'é
rein ; &
papauté
cerner d
jamais
aussi exp
tir semb
à la sévé
est toujo
ferré da
une dem
changea
tion d'un
toute cor

illustre coupable. Deux jours après qu'elle eut été prononcée, l'évêque de Lavour, accompagné de quelques officiers du concile, lui en alla faire la lecture. Il acquiesça humblement à tout ce qu'elle renfermoit, fit serment de ne jamais y contrevenir, déclara que dès ce moment il ne se regardoit plus comme pape; & comme il avoit déjà fait ôter de sa chambre la croix pontificale, il dit que s'il avoit des habits à changer, il s'en revêtiroit sur le champ, pour anéantir jusqu'aux moindres vestiges de sa grandeur passée; qu'il voudroit n'avoir jamais occupé une place, où il ne s'étoit pas levé pour lui un jour se-rein; & que, loin de prétendre à la papauté, quand on voudroit la lui décerner de nouveau, il ne consentiroit jamais à l'accepter. Des témoignages aussi expressifs de soumission & de repentir sembloient devoir mettre un terme à la sévérité: mais un maître dépossédé est toujours un objet d'alarmes. Il fut resseré dans le château de Gottlebea, à une demi-lieue de Constance. On lui changea tous ses domestiques, à l'exception d'un seul cuisinier, & on lui ôta toute correspondance au dehors. Quel-

Conc. Hardi
t. VIII. pag.
378.

ques-uns de ses anciens amis trouvant encore moyen de lui faire tenir des lettres, on le remit à l'électeur Palatin, qui le fit transporter à Heidelberg dans ses Etats, d'où, sur quelques soupçons nouveaux, il fut transféré à Manheim. Là, durant trois ans d'une dure captivité, il n'eut pas une personne qui le pût consoler ou l'entretenir; tous ceux qui l'approchoient étant des Allemans, dont il ne savoit pas la langue, & qui ne savoient pas la sienne.

Ce traitement sans exemple à l'égard du Souverain Pontife, & sa seule déposition ne fut point, à beaucoup près, généralement applaudie. Sigismond qui lui étoit redevable de l'Empire, & qui faisoit profession d'être son ami, fut accusé d'ingratitude, & d'une dureté d'autant plus odieuse qu'elle étoit inutile pour la paix de l'Eglise; la cession suffisant, & paroissant même plus efficace que la déposition pour éteindre le schisme. Bien des docteurs aussi trouvoient qu'un pape reconnu comme très-légitime, & déposé pour d'autres crimes que celui de l'hérésie, étoit un exemple pernicieux à donner au

Hist. anon. Monde Chrétien. Quand le concile en

eur fait
 Roi qui
 répondi
 devant
 étrange
 vrai che
 chagrin
 l'univer
 sur la
 Dauphin
 texte d'
 toit la
 que peu
 largit,
 qui avoi
 chez que
 tié, & nu
 Depuis tr
 tes accro
 au gran
 vous a fa
 sans not
 du Pape
 poser de
 tat des p
 saurons
 somptio
 fet, l'un
 son cré

eut fait porter la nouvelle en France, le Trad Lab. l. 35. c. 18.
 Roi qui n'avoit prétendu que la cession, répondit séchement en plein conseil & devant tous les princes, qu'il trouvoit étrange qu'on eût déposé de la sorte le vrai chef de l'Eglise. Et comme dans le chagrin qu'on avoit de cette réception, l'université eut fait des remontrances sur la multiplication des impôts, le Dauphin fit emprisonner, sous prétexte d'insolence, le docteur qui portoit la parole. Sa détention ne dura que peu de jours : mais quand on l'élargit, le Dauphin dit aux députés qui avoient sollicité cette grace : Sachez que nous vous l'accordons par pitié, & nullement en votre considération. Depuis trop long-temps vous vous en faites accroire, en sortant de votre sphere, au grand dommage de l'Etat. Et qui vous a faits si hardis, que de procurer, sans notre consentement, la déposition du Pape ? Il ne vous reste plus qu'à disposer de la couronne du Roi. & de l'état des princes de son sang : mais nous saurons mettre un frein à votre présomption. Depuis cette époque en effet, l'université vit rapidement baisser son crédit, sous ce regne même de

Charle VI, où il étoit monté à son comble. Elle fut réduite à ses fonctions naturelles ; & telle fut la cause, ainsi que l'époque du degré tout nouveau de splendeur ; que commencerent à lui procurer la culture des études solides & la proscription des nouveautés dangereuses.

Cependant, comme à la sentence de déposition Jean XXIII ajouta lui-même un acte authentique de cession, fait de son plein gré & personne ne l'y obligeant ; la cour & toute l'Eglise de France se calmerent, & déposerent insensiblement leurs préjugés contre les dispositions du concile. Le Pape Jean fut imité dans sa soumission, par Grégoire XII. Ce dernier Pontife, jouet de l'ambition d'autrui plutôt que de la sienne propre, vivoit toujours retiré chez son ami généreux le Prince de Rimini. Il lui donna sa procuration en bonne forme, à l'effet de renoncer au pontificat ; & ce seigneur partit pour Constance, où il fut reçu avec acclamation & avec de grands honneurs. On célébra cependant la treizieme session, le jour même de son arrivée, quinzieme de juin ; & l'on y condamna la communion

sous
Jacob
après
session
XII ve
jusqu'
somm
d'obsta
monie
quence
ôtoien
que pr
pas sou
Raguse
eut déq
donnoit
concile
gneur c
paré co
nonça u
de la ce
nonciat
puis de
présent
placer
l'archev
tribune
la part
appris à

sous les deux especes, introduite par Jacobel, comme de nécessité absolue; après quoi, on prépara la quatorzieme session pour le 4 de juillet. Grégoire XII voulant figurer en Souverain Pontife jusqu'à ce que son abdication fût consommée, on crut ne devoir point mettre d'obstacles à des choses de pure cérémonie, qui, loin de tirer à conséquence contre l'autorité du concile, étoient à ceux de cette obéissance l'unique prétexte qui leur restât pour ne se pas soumettre. Après que le cardinal de Raguse, premier envoyé de Grégoire, eut déclaré au nom de ce Pape, qu'il donnoit les mains à la célébration du concile, & qu'il le confirmoit, le seigneur de Rimini monta sur un trône préparé comme pour le Pape même, prononça un discours sur le rétablissement de la concorde, lut la formule de renonciation pure & simple au pontificat, puis descendit du trône, comme ne représentant plus le Pontife, & alla se placer dans un siege ordinaire. Alors l'archevêque de Milan monta sur la tribune, & accepta la résignation, de la part du concile. Quand Grégoire eut appris à Rimini ce qui s'étoit fait à Conf-

tance, il assembla son consistoire, & parut revêtu pour la dernière fois des habits pontificaux, déclara qu'il approuvoit ce que son procureur avoit fait en son nom, mit bas sa tiare avec toutes les autres marques de sa dignité, & protesta qu'il ne les reprendroit de sa vie. Il mourut deux ans après, avec le titre de premier des cardinaux & de légat perpétuel de la Marche d'Ancône, que lui avoit décerné le concile. Les six cardinaux qui lui restoient quand il abdiqua, furent incorporés au sacré college, & l'on confirma tout ce qu'il avoit fait de légitime dans son obédience.

Il ne restoit qu'à tirer la cession de Benoît XIII, qui toujours se donnoit pour pape sur son rocher de Paniscole. L'Empereur qui le connoissoit mal, se fit fort de l'y faire consentir, & se chargea d'aller en personne traiter avec lui; mais auparavant il voulut terminer l'affaire de Jean Hus, & remédier à l'état déplorable, où, par l'incapacité de son frere Venceslas, se trouvoit le royaume de Bohême. Le novateur audacieux étoit arrivé à Constance, dès le commencement du concile, après avoir obtenu de Sigismond le sauf-conduit, de-

venu si
tous les
l'Empire
impéria
protecti
dans son
général
tout ce
ret & ac
même d
rie; de
cun obsta
rêter, re
bons pass
voit par l
que la pr
cessions in
atives à l
de Prague
ne l'avoit
se prétend
& s'étoit
air par-là
l'hérésie,
part, avan
endue, e
pouvoit le
leur contre
outes les p

venu si fameux. On y recomman-
 doit à tous les princes & à tous les sujets de
 l'Empire, par le respect dû à la majesté
 impériale, qui prenoit Jean Hus sous sa
 protection, de le bien recevoir & traiter
 dans son voyage pour aller au concile
 général de Constance; de lui fournir
 tout ce qui seroit nécessaire pour assu-
 rer & accélérer sa route, en l'exemptant
 même des droits d'entrée & de sor-
 tie; de le laisser librement & sans au-
 cun obstacle, passer, demeurer, s'ar-
 rêter, retourner, & de le pourvoir de
 bons passe-ports, s'il en étoit besoin. On
 voit par les termes seuls de cette piece,
 que la protection & toutes les con-
 cessions impériales sont uniquement re-
 latives à la sûreté du voyageur, allant
 de Prague à Constance; & lui-même
 ne l'avoit demandé qu'à cet effet. Il
 se prétendoit calomnié sur la doctrine,
 & s'étoit si peu proposé de se prému-
 nir par-là contre les châtimens dûs à
 l'hérésie, qu'il avoit publié de toute
 part, avant d'obtenir cette garantie pré-
 tendue, que si dans le concile on
 pouvoit le convaincre de la moindre er-
 reur contre la foi, il consentoit à subir
 toutes les peines portées contre les hérésis-

Cochl. l. 2.
 Szov. an.
 1414.

P. Hus, ep.
 2.

Epist. 1.

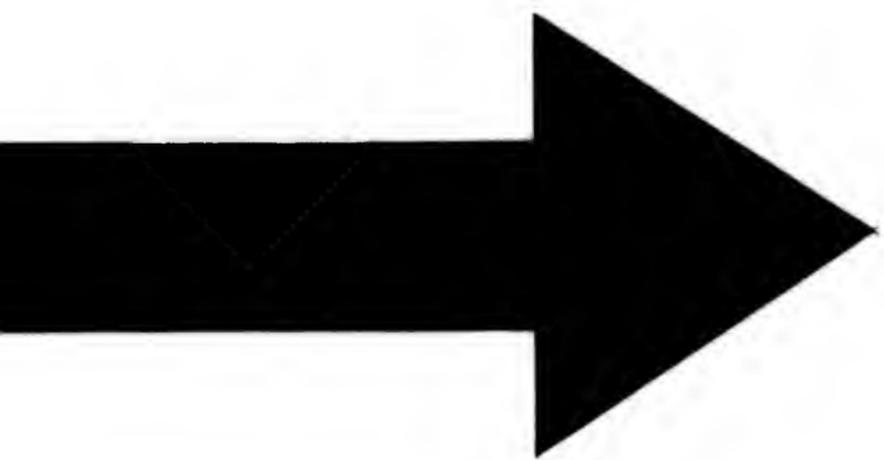
riques. C'est ce qu'il avoit fait afficher en trois langues différentes aux portes des églises de Prague, avant son départ; & dans le cours de sa route, il distribuoit en tout lieu les mêmes affiches. Il prétendoit si peu que la sûreté de ses jours à Constance fût attachée au sauf-conduit, qu'il se mit en chemin & arriva jusqu'à Spire, avant de l'avoir obtenu. Sigismond, en le lui donnant enfin, n'eut en vue que de lui fournir le moyen de justifier sa foi; comme il le lui déclara, sans être contredit, durant l'instruction du procès. Il le lui accorda pour les fins qui l'avoient fait demander, c'est-à-dire afin que l'accusé, en prouvant la fausseté des accusations, ou en se rétractant, se fit absoudre par le concile qu'il reconnoissoit pour juge & tenoit pour œcuménique, comme il le confessoit dans ses affiches. Ainsi donc, quand l'Empereur ordonna de laisser passer & retourner librement l'accusé, il est clair que c'est quand il aura fait ce pourquoi il a demandé & on lui a expédié le sauf-conduit; qu'autrement, il ne peut lui servir de rien.

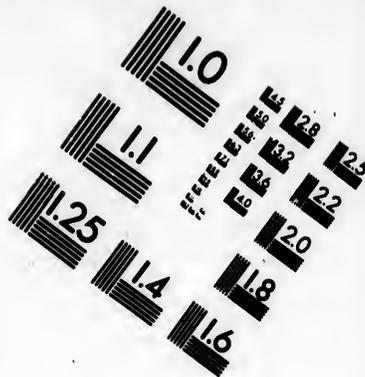
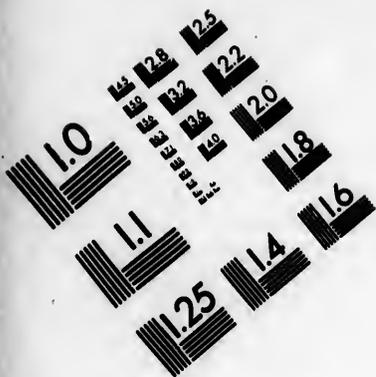
Mais le novateur remplit si peu ces conditions,

conditio
 ses accu
 plicité d
 répandre
 villes d'
 clef, &
 de Conf
 gens inc
 tinemen
 de s'écha
 chant da
 il fut rep
 la foi qu
 nir rende
 ne mérita
 fut privé
 exécuter
 niere si c
 carion. L
 cela, c'é
 ses erreu
 ment. O
 ches hér
 en main
 que la do
 à l'except
 de plus
 & à la c
 point-là
 Tomè

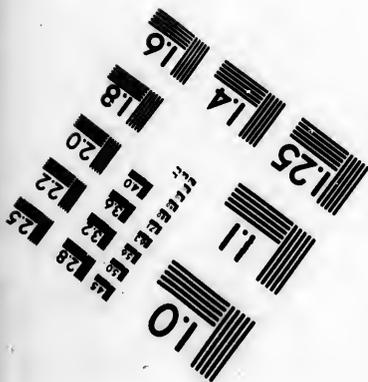
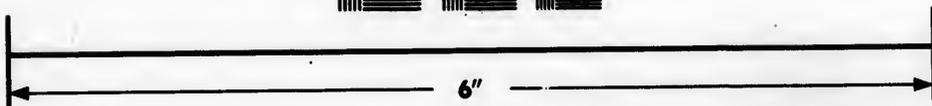
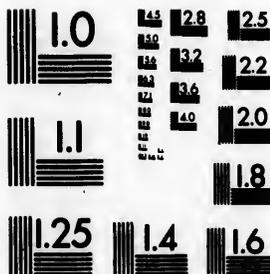
conditions, qu'au lieu de confondre ses accusateurs par la pureté & la simplicité de sa foi, il ne cessa point de répandre sur son passage dans les villes d'Allemagne les impiétés de Viclef, & dogmatif même au milieu de Constance, parmi les foibles & les gens inquiets qui pouvoient clandestinement dans son sein. Enfin il tenta de s'échapper de cette ville, en se cachant dans un charriot de paille, où il fut repris. Ayant ainsi violé le premier la foi qui lui avoit été donnée pour venir rendre compte de sa doctrine, il ne mérita plus qu'on la lui gardât, & fut privé de la liberté. Il lui fallut alors exécuter ce qu'il avoit promis d'une manière si confiante, au sujet de sa justification. Le seul expédient qu'il eût pour cela, c'étoit de confesser humblement ses erreurs, & de les abjurer sincèrement. Outre les témoins de ses prêches hérétiques & séditeuses, on avoit en main ses écrits, qui n'exprimoient que la doctrine réchauffée de Viclef, à l'exception peut-être de ce qu'elle a de plus contraire à la présence réelle & à la transsubstantiation. Car en ce point-là même, il n'est pas aussi par-







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

Vonder. H.
t. IV. p. 771.

faitement orthodoxe, que différens modernes l'ont avancé. C'est ce que nous fait présumer sur-tout le témoignage de Jérôme de Prague son disciple, qui, en confessant la foi catholique sur ce mystere, dit qu'il en falloit plutôt croire S. Augustin & les autres Peres de l'Eglise que Vieles & Jean Hus, qu'il mettoit ainsi de niveau en ce point.

Jérôme, pour défendre son maître & son ami, s'étoit rendu à Constance avec empressement, sans avoir obtenu de sauf-conduit, ni du concile, ni de l'Empereur même, comme en avoit eu Jean Hus; & celui que le concile inséra comme projeté, dans l'acte de sa citation, mais qui n'eut pas lieu, portoit expressément cette clause: Sauf la justice & les intérêts de la foi, c'est-à-dire l'abjuration de l'hérésie s'il s'en trouvoit coupable, & la punition en cas de refus. Mais Jérôme qui prit, comme Hus, le parti de la fuite, ayant déjà gagné les frontieres de la Bohême, se mit à dogmatiser, & vomit tant d'injures contre le concile, qu'il fut déferé aux Magistrats, arrêté par leur ordre, & reconduit à Constance. Ce fut alors que,

po
cip
rés
co
cul
tré
art
ren
Pie
Mi
cou
C
deu
roir
la
proc
men
les é
mèn
tant
ces
bran
Huff
les tr
étoie
qu'il
toit
tance
ment

pour faire sentir au maître & au disciple tout le crime de leurs nouveautés, le concile général confirma la condamnation que les conciles particuliers d'Angleterre & de plusieurs autres endroits avoient déjà faite des articles de Viclef. Il condamna en même temps l'obstination schismatique de Pierre de Dresde & de Jacobel de Misnie, par rapport à l'usage de la coupe.

On n'épargna rien pour inspirer aux deux prisonniers un repentir qui pourroit procurer la conversion de toute la Bohême. Les commissaires de la procédure, les docteurs, & spécialement les François, Gerson à leur tête, les évêques, les cardinaux, l'Empereur même, tous s'employèrent avec d'autant plus d'ardeur, que l'opiniâtreté de ces deux chefs de la secte parut s'ébranler. Jean Hus, suivant un écrivain Apud Cochl. Hussite, en vint jusqu'à confesser que ^{l. 2.} les trente articles qu'on lui reprochoit, étoient véritablement dans ses livres; qu'il étoit résolu à se rétracter, & n'étoit venu de son plein gré à Constance que pour se soumettre au jugement du concile. Ce qui causa tant

de joie , qu'on sonna toutes les cloches de la ville , pour faire rendre graces à Dieu ; & déjà on se mettoit en devoir de créer des pensions considérables pour les deux pénitens , qui devoient se retirer , loin de la Boheme , dans un monastere de Suabe. Mais en des chefs de parti , qu'il y a loin du premier remords à la consommation de tous les sacrifices que demande la persévérance !

Quand on somma Hus d'accomplir sa parole , il répondit , ainsi que Jérôme , qu'il vouloit bien se rétracter , mais en particulier seulement , & à condition qu'on n'en sauroit rien en Boheme. Il soutint ensuite , que les propositions qu'on avoit condamnées , n'étoient pas les siennes. Et quoiqu'on le convainquît par une foule de témoins irréprochables qui les lui avoient très-souvent entendu prêcher ; quoiqu'on les lui montrât dans les extraits authentiques de ses livres , & qu'on lui représentât ces livres mêmes où elles se trouvoient en termes formels ; ou il nioit tout , avec une impudence révoltante , contre le témoignage de ses propres yeux ; ou il leur trouvoit un

bon sens, tout contraire à la signification naturelle des termes, & à la maniere de concevoir de tous les lecteurs. Là dessus, il protestoit qu'il n'avoit garde de se rétracter, parce que ce seroit abjurer la plus pure doctrine de l'évangile. Ce qui fait voir toute sa mauvaise foi, c'est que toujours il nia qu'il eût enseigné la doctrine de Viclef, qui distilloit par flots de tous ses ouvrages, & que jamais cependant il ne la voulut condamner. Enfin sa résolution dernière & irrévocable, après plus de sept mois de patience & d'exhortations, fut de ne rien abjurer, soit des erreurs étrangères qu'il nioit avoir enseignées soit des impiétés de son invention, qu'il faisoit gloire d'avouer.

Tout étant inutile, le 6 de juillet dans la quinzieme session, la sentence de sa condamnation fut enfin prononcée; après que l'Empereur l'eut encore sollicité plus instamment que jamais d'obéir au concile. Il lui remontra qu'il n'avoit obtenu un sauf-conduit qu'afin de s'y rendre; qu'il étoit temps de penser à lui; que les Peres alloient user de leur pouvoir dans toute son étendue, & que lui-même, Empe-

Anon. Hist.
 tit. 2. oper.
 J. illus.

reut, allumeroit le bûcher plutôt que d'empêcher qu'on fit justice d'un hérétique endurci. Il fut aussitôt déclaré hérétique manifeste & incorrigible, atteint & convaincu d'ailleurs de quarante chefs de rebellion ou de sédition; il fut dégradé du sacerdoce, & livré au bras séculier, ayant sur la tête une mitre de papier, avec cet écriteau, *C'est un hérésiarque*. L'Empereur ayant fait signe au duc de Bavière qui tenoit la pomme d'or près du trône impérial, le duc se leva, les gardes se saisirent du coupable, & tous le conduisirent au bûcher, tandis qu'on brûloit ses écrits à la porte de l'église. Quand il fut lié au poteau, environné de bois qui n'attendoit que la première étincelle, le duc de Bavière & le comte de Pappenheim s'approchant de lui, l'exhorterent encore à se reconnoître. Il recommença au contraire à protester de son innocence; & comme il haranguoit vivement le peuple, les exécuteurs allumerent le feu, qui étouffa l'hérésiarque & ses plaintes séditieuses.

Quelques sectaires lui ont attribué des prophéties, burlesquement ajustées

à son nom de Hus, qui signifie une oie en langue Bohémienne, & appliquées à Luther comme au cygne vengeur de cette oie malheureuse : mais ce sont-là des fictions, aussi gratuites que ridicules. Tout ce qu'on tient des auteurs du temps sur la mort de Jean Hus, au rapport même des Protestans sensés, c'est qu'il mourut intrépide, & avec une grande apparence de piété. Ils conviennent pareillement que dans tous les monumens anciens, il n'existe aucune preuve qu'on ait violé contre lui la foi publique, ou qu'on ait rien fait contre les loix du sauf-conduit. Ni Jean Hus, ni Jérôme de Prague, en parlant à Sigismond, ni aucun des anciens Hussites qui avoient suivi cette affaire, n'ont formé de plainte à ce sujet. La vérité étoit trop claire alors, pour être obscurcie par ces réclamations calomnieuses : elles n'ont été formées que long-temps après, tant par la malignité de l'hérésie, que par la légèreté de quelques orthodoxes devenus ses échos.

Après la catastrophe de Jean Hus, l'Empereur comptant les affaires de Bohême rétablies, prit congé des Pères

& la bénédiction du concile, & partit pour l'entrevue qu'il devoit avoir avec Pierre de Lune & le roi d'Aragon. Il ne doutoit point que Jérôme de Prague & les autres disciples de l'hérésiarque, intimidés par son supplice, n'entendissent bientôt raison. On fut encore près de trois mois à travailler infatigablement à la conversion de Jérôme, dont le sort & le caractère ont trop de rapports avec ceux de son maître pour en être séparés : génie aussi dur & aussi faux, d'une sphaere plus étendue, au moins plus éloquent & beaucoup plus savant que n'avoit pu le devenir un prédicant idolâtre dès l'ouverture de sa carrière, & jetté aussi-tôt dans le tourbillon des affaires & des intrigues. Mais peu stable dans sa foi, cet esprit avide de notions nouvelles & singulieres avoit depuis long-temps alarmé au loin les docteurs les plus pénétrants des universités célèbres. Le Chancelier Gerson lui reprocha d'avoir troublé celle de Paris, en proposant des questions erronées, sous le voile des Universaux. Il fut accusé par des docteurs de Cologne & d'Heidelberg, d'avoir scandalisé les

peuples , sous prétexte de les éclairer.

Cependant , après trois mois d'instructions , il se soumit , ou feignit de se soumettre. Introduit le 23 septembre , dans la dix neuvieme session du concile , il monta sur la tribune , abjura d'un ton pénitent les erreurs de Viclef & de Jean Hus , fit profession de la foi Romaine , & protesta qu'il vouloit vivre & mourir dans cette sainte croyance. Il ajouta que , s'il retomboit dans l'hérésie , il consentoit à être puni selon toute la rigueur des loix canoniques & civiles ; & finit par remercier éloquemment les Peres du concile , de l'avoir retiré par leurs instructions lumineuses , de l'abîme où il s'étoit précipité par ignorance. La crainte avoit inspiré ces sentimens : l'amour de la prééminence & de la considération les étouffa. Voyant qu'il avoit encouru le mépris des novateurs dont il étoit l'idole , sans gagner la confiance des Catholiques qui continuoient à observer ses œuvres & ses discours , il céda au dépit & au découragement , prit le parti de se réconcilier avec les hérétiques en rétractant ses rétractations , comme ne les

ayant faites que par force , & s'enfuit une seconde fois de Constance. Il ne fut pas plus heureux qu'à la première : mais quand il eut été repris , il montra tout le courage que le désespoir peut faire succéder à la lâcheté. Depuis ce moment , son opiniâtreté fut invincible : il persista irrévocablement à professer les erreurs de Viclef & de Jean Hus , à la seule exception de ce qui touche l'eucharistie ; en quoi il crut bizarrement ne devoir point abandonner la tradition qu'il fouloit aux pieds en toute autre matière. Telle est la foi qu'on peut avoir dans les sectes , arbitraire , inconséquente , sans suite & sans connexion , comme sans principes & sans consistance. Jérôme incorrigible ainsi que Jean Hus , fut livré au bras séculier , & brûlé vif comme relaps , selon la sentence qu'il avoit prononcée contre lui-même , pour le cas où il viendroit à démentir son abjuration.

La même session qui proscrivit la secte & le chef des Hussites , condamna aussi la doctrine pernicieuse du tyranicide. Le duc de Bourgogne avoit appelé au S. Siege , de la condam-

na
fa
ou
ap
se
pl
sa
pl
co
en
de
ric
Jea
po
ban
Ca
rôc
Ch
en
les
gui
Ma
ren
les
mo
rév
qu
ne
ga

nation que l'évêque de Paris avoit déjà faite de l'écrit scandaleux de Jean Petit où elle étoit contenue. Dès qu'il eut appris la chute de Jean XXIII, il se retourna du côté du concile, & applaudit à ses procédés afin de gagner la faveur. En même temps, il supplia les Peres de se tenir en garde contre certains délateurs, qui avoient entrepris de le diffamer, sous prétexte de zèle contre des propositions hérétiques, faussement attribuées au docteur Jean Petit. Là dessus, le concile nomma pour commissaires, les cardinaux d'Albane, d'Aquilée, de Florence & de Cambrai : mais ce dernier fut aussitôt refusé, comme l'ancien maître du Chancelier Gerson, partie principale en cette affaire. Les trois autres, par les intrigues des ambassadeurs Bourguignons, & sur-tout de leur chef Martin Porrée évêque d'Arras, cassèrent la sentence rendue à Paris contre les propositions déferées, sans néanmoins en approuver la doctrine qui révoltoit tout le monde. L'expédient qu'ils imaginèrent pour cela, & qui ne put paroître heureux qu'aux regards faux & superficiels de l'intré-

rét. ou de la prévention, ce fut de soutenir que le tribunal d'un évêque est incompetent en matiere de foi, au moins quand l'article dont il s'agit n'a pas encore été décidé par un concile général, ou par le S. Siege. En quoi ils marquoient le peu de justesse & la confusion de leurs idées, touchant l'autorité judiciaire de l'Eglise en fait de doctrine. Cette prérogative, à la vérité, est subordonnée dans chaque évêque, & absolue dans le corps épiscopal; c'est-à-dire que si un évêque prononce mal à propos sur la foi, il a pour supérieurs le chef & le corps de l'Eglise Enseignante, qui peuvent réformer son jugement. Mais tout évêque, en premiere instance & dans son diocese, n'en a pas moins le droit de prononcer sur les matieres doctrinales, décidées ou non.

Comme le jugement des cardinaux commissaires pouvoit donner à penser que la doctrine scandaleuse de Jean Petit avoit été approuvée par le concile de Constance, Gerson en appella au concile même qui les avoit commis. Il en obtint justice, mais non pas aussi pleinement qu'il se le pro-

mettoit. Cette auguste assemblée se garda bien de donner atteinte, en cassant la sentence de l'évêque de Paris, au droit qu'à tout évêque de juger de la doctrine & des docteurs de son diocèse : mais, d'un autre côté, sans flétrir l'auteur, elle se contenta de proscrire en général la mauvaise doctrine, & d'en censurer la proposition fondamentale, qui contenoit en substance les huit autres. Elle avoit été dénoncée en ces termes : Tout tyran peut & doit être mis à mort par qui que ce soit de ses vassaux ou de ses sujets, qui peuvent même employer pour cela les embuches & les feintes carelles, nonobstant tout serment & toute alliance, & sans attendre la sentence d'aucun juge, ni l'ordre d'aucun supérieur. Le concile prononça qu'elle étoit contraire à la foi & aux bonnes mœurs, hérétique, scandaleuse, propre à induire au mensonge, au parjure, à la révolte & à la trahison ; que tous ceux qui la soutenoient étoient hérétiques, & comme tels, devoient être punis selon la rigueur des loix.

Voilà tout ce qui fut défini là des-

fus , à Constance , sans nommer personne. Les Peres suivant le conseil de l'Empereur , voulurent ménager le duc de Bourgogne ; & telle fut l'unique raison qui empêcha de censurer nommément l'écrit d'où la doctrine condamnée étoit extraite. Le concile de Constance ne se croyoit certainement pas moins de pouvoir que les autres conciles généraux , & que le cinquieme en particulier , où l'on avoit condamné les auteurs & les écrits dénoncés , avec la mauvaise doctrine qu'ils exprimoient. Il avoit lui-même usé de ce droit , en proscrivant Viclef & Jean Hus , avec leurs livres & leurs enseignemens. Du reste , il n'étoit pas à craindre , qu'en France où la doctrine du tyrannicide avoit pris naissance , elle pût devenir contagieuse , ou du moins se propager impunément. A la censure qui en avoit été faite par l'évêque diocésain , & que le concile laissoit subsister dans toute sa force , l'autorité royale ajouta une ordonnance qui obligeoit de lacérer tout ce qu'on pourroit découvrir d'exemplaires de l'ouvrage profcrit , avec défense d'en retenir aucun sous peine de confiscation de biens &

de châtement corporel. Elle fut enregistrée, avec la sentence épiscopale, à la cour du parlement, qui en même temps déclara soumis à toutes les peines des criminels de lèse-majesté, ceux qui oseroient encore soutenir la doctrine de ce libelle détestable. Le duc de Bourgogne eut encore par la suite assez de crédit, pour extorquer de l'université une espece de désaveu, de ce qu'elle avoit fait contre Jean Perit, & une révocation formelle de la sentence de l'ordinaire sur le même sujet. Il pouvoit alors tout oser, s'étant rendu de nouveau maître absolu de la cour & de la capitale. Mais les idées publiques étoient fixées : la postérité qu'on ne séduit point, n'a regardé qu'avec indignation les violences d'un tyran, qui peuvent affoiblir le flambeau de la vérité, mais non pas l'éteindre.

L'Empereur partit pour la conférence d'Aragon, au mois de juillet 1415, après la dix-septième session du concile, où, dans les mesures que prirent les Pères pour la sûreté de ce médiateur auguste, on trouve qu'ils décernèrent la privation de tout bien,

Du Boul. V.

P. 332.
Monstrel. 1.
c. 196.

& de toute dignité, même royale, contre ceux qui l'inquiéteroient en route. Entreprise apparente sur le temporel des princes, & qu'on retrouve dans plusieurs autres décrets de Constance: mais on doit faire attention que les souverains dont les ambassadeurs assistoient au concile, étoient censés consentir à ces loix. Zélés même, comme ils l'étoient, pour l'union, souvent ils étoient les premiers à proposer des réglemens d'autant plus propres à la procurer, qu'ils y donnoient l'exemple des plus généreux sacrifices. Nonobstant ces décrets & tout l'intérêt que prit le concile à la sûreté de l'Empereur, ce prince jugea néanmoins à propos de se faire accompagner par quatre mille hommes de cavalerie, en qui il mettoit plus de confiance que dans toutes les défenses canoniques.

Le premier endroit choisi pour y conférer, étoit la ville de Nice en Provence, à laquelle on ne substitua Perpignan que par un effet ordinaire des artifices & des lenteurs affectées de Pierre de Lune, toujours semblable à lui-même. Il ne se rendit encore dans cette dernière ville, qui étoit alors

de
près
une
arm
la c
pere
C'és
poin
Coff
son.
fois
& te
l'am
Pe
et a
décla
conci
Cont
autre
ridio
conn
après
rant
gnité
dépe
qu'au
des E
Il osa
sion

de la domination Aragonaise, qu'après bien des tergiversations, qu'avec une garde qui avoit tout l'air d'une armée; & il prit son logement dans la citadelle, d'où il envoyoit à l'Empereur ses propositions & ses réponses. C'étoit, disoit-il clairement, pour ne point s'exposer, comme Balthasar Cossa, à passer du trône dans la prison. On traita néanmoins bien des fois avec lui, & l'on eut tous les égards & toute la patience que peut inspirer l'amour de la paix.

Pour les seuls préliminaires du traité, cet audacieux vieillard demanda qu'on déclarât nul tout ce qui avoit été fait au concile de Pise, qu'on rompît celui de Constance, & qu'on en convoquât un autre dans quelque'une des villes méridionales de la France, qu'on l'y reconnût pour pape, & qu'on y reçût après cela sa démission, en lui assurant pour le reste de ses jours la dignité de cardinal-légat, avec une indépendance absolue, tant au spirituel qu'au temporel, dans toute l'étendue des Etats qui le reconnoissoient encore. Il osa dire ensuite que, quand sa démission seroit faite, le droit d'élire un

nouveau pape n'appartiendrait qu'à lui, comme au seul cardinal incontestablement légitime, puisque lui seul avoit été créé avant le schisme, par Grégoire XI.

Marian. l.
20. c. 7. Su-
rit. Hist.
Arag. l. 12.

Comme on lui eut représenté l'abîme des malheurs où l'Eglise étoit plongée depuis si long-temps; qu'elle tendoit vers lui ses mains suppliantes, & lui adressoit ses soupirs, comme à celui dont sa délivrance dépendoit uniquement; qu'il étoit encore temps de faire avec gloire le sacrifice d'une dignité, que la vieillesse & la mort lui arracheroient bientôt avec un opprobre éternel pour sa mémoire; que ses deux compétiteurs s'étant déposés, l'honneur, la conscience, les promesses & les sermens, tout, sans nulle ombre d'excuse, l'obligeoit à consommer l'œuvre heureuse, dont la pleine exécution demeurait sous sa main: Benoît tournant à son avantage ce qu'on alléguoit de plus pressant pour l'engager à céder, répondit que c'étoit l'assemblée de Constance qui seule désormais entretenoit le schisme; puisque les deux autres prétendans ayant fait leur démission, il se trouvoit incontesté-

ble
rec
à d
me
no
fol
nai
lui
pro
au
s'at
le
à l
che
&
V
que
mo
&
& d
tres
prin
sept
ses
le h
frais
en
pass
mur

blement le seul Pape; qu'ainsi, en le reconnoissant pour tel, on mettoit fin à ce schisme funeste; qu'on le ramèroît au contraire, en faisant une nouvelle élection; parce qu'il étoit résolu à n'abandonner jamais le gouvernail du vaisseau de S. Pierre, que Dieu lui avoit confié; que plus il voyoit approcher le moment de rendre compte au Juge suprême, plus il craignoit de s'attirer l'indignation du Seigneur, & le mépris de la postérité, en cédant à la tempête, en montrant une lâcheté, indigne également de son âge & de son caractère.

Voilà une partie des sophismes auxquels Pierre de Lune trouvoit encore moyen de donner une face plausible, & qu'il soutenoit avec tant de force & de véhémence, qu'un jour, entre autres, dans une assemblée générale des princes & des ambassadeurs, il parla sept heures de suite; après quoi, tous ses contradicteurs se trouvant épuisés, le harangueur octogénaire parut aussi frais qu'en commençant. Telle étoit en lui la passion de régner, qu'elle passoit non seulement les bornes communes, mais la sphere même de la

nature. L'Empereur fut si offensé de cette obstination inimaginable, qu'il se retira à Narbonne avec les prélats de sa suite, dans le dessein de rompre tout à fait la négociation. Les Espagnols se reprochant la prolongation d'un schisme qu'ils soutenoient presque seuls, & honteux eux mêmes de leur attachement pour un Pontife qui sacrifioit toute l'Eglise à son ambition, recoururent après l'Empereur, le prirent avec l'endurci sur le ton de la menace, ce qui fut encore inutile, & consentirent enfin, tant à procéder contre lui, qu'à s'unir en concile avec les deux autres obédiences. Benoît craignit avec raison qu'on ne s'assurât de sa personne, gagna la mer, s'embarqua sur quatre galeres avec quatre cardinaux & quelques autres prélats de sa suite; & s'alla renfermer dans son fort de Paniscole. Cette place appartenoit à la maison de Lune, & sa situation sur un rocher, près de l'embouchure de l'Ebre, la faisoit réputer imprenable.

Cependant il vit paroître un traité alarmant, qu'on appella capitulation de Narbonne. Les députés du concile

&
les
rag
Foi
que
à c
men
céda
Ben
conf
ce q
card
ils y
suffr
lecti
fures
Pape
les c
ceux
donn
part
ne to
rêter
& q
Benc
positi
se fi
L'En
l'asse

& l'Empereur d'une part, de l'autre, les ministres des rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, des comtes de Foix & d'Armagnac étoient convenus que l'obédience de Benoît se joindroit à celle de Constance, pour en former un concile général; qu'en y procédant à la déposition juridique de Benoît, comme tout le monde y consentoit, on ne partiroit point de ce qui s'étoit fait à Pise; que si ses cardinaux vouloient aller au concile, ils y seroient reçus à donner leurs suffrages comme les autres, pour l'élection du futur Pontife; que les censures portées respectivement par les Papes compétiteurs seroient abolies, & les concessions confirmées; que tous ceux des officiers de Benoît qui abandonneroient son obédience, auroient part aux bienfaits du concile; qu'on ne toucheroit en aucune manière à l'intérêt des princes de cette obédience, & que les princes, de leur côté, si Benoît venoit à mourir avant sa déposition, ne permettroient point qu'il se fît d'autre élection dans leurs Etats. L'Empereur, & tous les membres de l'assemblée de Constance qu'on affecte

dans ce traité de ne jamais nommer concile, en devoient jurer l'observation. Les Peres, avec une sage condescendance, ne formerent aucun incident sur des manieres de parler qui n'empêchoient point les effets. Ils ne prenoient le titre de concile général vis-à-vis des obédiences opposées, qu'à mesure qu'elles se réunissoient, après avoir fait chacune leur convocation pour la forme. La consommation ou la ruine des plus grandes affaires dépend le plus souvent des moindres moyens. La complaisance des négociateurs de Narbonne fut presque aussitôt suivie de la soustraction d'obédience, de la part des trois rois de l'Espagne, des comtes de Foix & d'Armagnac, & peu après, de la part du roi d'Ecosse.

Ce fut S. Vincent Ferrier qui publia cette soustraction, le 6 de janvier, fête de l'épiphanie 1416; & prenant de la circonstance du jour occasion d'entrer en matiere, il dit que trois rois venoient d'offrir des présens très-agréables à Dieu & à l'Eglise: ce qui fut trouvé fort ingénieux, & lui mérita

Nicm. ap. les acclamations générales. Il se dé-

clar
tant
plus
de
de
mép
Il re
dans
éclar
tôt d
M
du
Dieu
trava
de G
céan,
dans l
prodig
le 5
riere
tamm
plus éc
Les co
pouvro
La Du
dre ell
ture.
funéra

clara contre Benoît XIII, avec d'autant plus de force, qu'il avoit été plus long-temps la dupe des artifices de ce Pontife : il ne le traita plus que de fourbe & de parjure, digne du mépris & de l'indignation des Fideles. Il repassa l'année suivante en France, dans le dessein de s'aller soumettre avec éclat au chef unique qu'on devoit bientôt donner à l'Eglise.

Vonder. H.
t. II. part.
xv. p. 432.

Mais toujours dévoré par la soif du salut des ames, & persuadé que Dieu demandoit en particulier qu'il travaillât à la conversion des peuples de Gaule les plus reculés vers l'Océan, il s'arrêta en Bretagne, & y fit dans le cours de deux années, des fruits prodigieux. Ce fut à Vannes que, le 5 avril 1419, il termina sa carrière vraiment apostolique, & constamment autorisée par les miracles les plus éclatans & les plus incontestables. Les conversions étonnantes qu'il opéra, pourroient seules leur servir de preuves. La Duchesse de Bretagne voulut lui rendre elle-même les honneurs de la sépulture. Toute la province accourut à ses funérailles & à son tombeau, où le Sei-

Rain. an.
1419. n. 11 &
12..

gneur continua de manifester la sainteté de son serviteur par une infinité de prodiges. Il a été canonisé par Calixte III, en 1455, & son culte est encore en grande recommandation dans la ville de Vannes. S. Vincent Ferrier a laissé différens ouvrages de spiritualité, avec beaucoup de sermons peu dignes de la majesté de la chaire, & de la divine éloquence qui entraînant des peuples entiers à sa suite, renouvelloit la face de la terre par-tout où il évangélisoit : c'est qu'il ne nous en reste que la lettre, altérée même par les copistes; & c'est l'esprit qui vivifie.

L'Empereur Sigismond se persuada, de son côté, que pour consommer l'union de l'Eglise, il falloit réconcilier les rois de France & d'Angleterre. La France étoit plongée dans la plus affreuse désolation, par la bataille d'Azincourt, livrée l'année précédente avec la même imprudence, perdue d'une manière aussi inopinée, & beaucoup plus funeste, qu'autrefois celles de Créci & de Poitiers. Avec une poignée de troupes délabrées & languissantes, réduites par la dysenterie à la moitié de ce qu'elles étoient

étoient peu auparavant, & qui n'aspiroient pour tout bonheur qu'à regagner l'Angleterre, le Roi Henri V avoit étendu parmi les morts neuf mille gentilshommes François, avec le connétable d'Albret leur général, une multitude de seigneurs, & six princes du sang : il en avoit pris autant les armes à la main, sans compter quatorze mille prisonniers moins distingués. Sigismond ne fit autre chose à Paris que de recevoir les accueils honorables des François, & d'ajouter à leur humiliation, en faisant quelques actes indirects de souveraineté, qui ne prouvent que l'état déplorable où se trouvoit le plus indépendant des royaumes, plus près alors de sa ruine qu'on ne le vit jamais. Il passa de France en Angleterre, où il ne servit les François que par les lenteurs de sa négociation, qui les eussent prémunis en effet contre l'ambition si bien amorcée de Henri, si la discorde les eût laissé penser à autre chose qu'à se détruire les uns les autres. Du reste, il s'y comporta d'une manière à se faire reprocher par le Monarque François, qu'au lieu du personnage de média-

Declarat. de
Charles VI.
Hist. univ. t.
V. p. 216,
&c.

teur, il n'avoit rempli d'abord que celui d'ennemi caché, puis s'étoit uni ouvertement avec Henri V contre la France. Après cette négociation, le prétendu pacificateur reprit le chemin de Constance, où il arriva au commencement de l'année 1417.

Quand les Espagnols se furent unis au concile de Constance, il fut question de la maniere dont ils y figureroient. Les Peres enchantés de leur accession, & voulant se les attacher de plus en plus, les admirent sur le pied de nation particuliere. Mais Benoît XII ayant autrefois partagé le Monde Chrétien en quatre nations, & les Anglois se trouvant en possession des prérogatives annexées à la quatrième, les François jaloux de cette nouvelle grandeur, proposerent de les comprendre, comme du passé, avec la Hongrie & les autres Etats du Nord, dans la nation d'Allemagne. Ces fiers insulaires étoient trop enivrés de leurs derniers succès, pour rien relâcher de leur premiere distinction. Le délire de l'orgueil alla jusqu'à leur persuader que leur île, en étendue même, surpassoit les Gaules. C'est ce qui paroît

par le mémoire qu'ils donnerent pour leur défense. Ils n'y comptent en France que six mille paroisses ; tandis qu'ils en mettent cinquante-deux mille en Angleterre. Les François désiroient au moins , que , si l'on ne s'en tenoit point au partage des nations fait par Benoît XII, on fît une nouvelle division , dont il y eût autant de parties que les quatre anciennes pouvoient fournir de portions égales à l'Angleterre. Mais , soit par l'instigation de l'Empereur , arrivé depuis peu à Constance où il ne put cacher sa partialité pour les Anglois , soit par la crainte de renouveler les animosités entre les deux nations qui venoient de faire une treve , le concile ne défera point au désir des François , qui d'ailleurs n'étoient pas tous de concert. Tant il y avoit de zele dans cette nation pour la paix de l'Eglise, que la jalousie de la prépondérance & le sentiment même des maux les plus affreux qu'elle pût endurer , ne l'empêchoient pas de procurer avec autant d'ardeur & de persévérance , que si elle eût joui du calme le plus profond. Ainsi les Anglois continuerent à faire corps de nation , comme avant l'arrivée des

Espagnols , qui en formerent une cinquieme.

Bientôt on procéda juridiquement à la déposition de Benoît XIII , ou de Pierre de Lune. Mais quoiqu'on eût commencé son procès , dès le 5 de novembre 1416 dans la vingt-troisième session , il ne fut terminé que le 26 juillet de l'année suivante. On informa avec autant d'exactitude , que si les charges n'eussent pas été notoires ; on entendit les témoins , on fit les citations juridiques , on alla jusqu'à Paniscole faire les significations en forme : enfin , dans la trente-septième session , présidée , comme les précédentes , par le cardinal-évêque d'Ostie , après une déclaration nouvelle de la contumace , le Cardinal Fillastre prononça le décret de déposition & de condamnation absolue. Benoît y est traité de parjure , de schismatique & d'hérétique même , comme ayant donné , autant qu'il étoit en lui , atteinte à l'article du symbole qui concerne l'unité & la catholicité de l'Eglise.

Il restoit encore deux objets capitaux au concile , savoir la réformation de l'Eglise & l'élection d'un Pape. La

réforme ne pouvoit regarder ni la foi, ni les principes des mœurs, sur quoi l'enseignement commun de l'Eglise est invariable : elle concernoit uniquement la maniere de vivre des ecclésiastiques, & des simples Fideles qui en sont infailliblement les imitateurs, au moins dans la pratique du mal. Aussi ne trouvons-nous rien qui touche au dogme, dans les diffus & nombreux mémoires qui avoient été dressés sur cette matiere, depuis le premier instant où il en avoit été question à Constance. Chacun s'exerça comme à l'envi, dans ce champ critique ; & les athlètes les moins qualifiés, comme les moins exposés aux coups de la réforme, furent ceux qui usèrent le moins de ménagement.

Un Bénédictin François, nommé Bernard Baptizé, reprocha hautement aux premiers prélats la négligence, la vanité, l'avarice, la mollesse & la dissolution dans les mœurs : il va jusqu'à les qualifier de suppôts du Démon, qui n'ont d'autres loix que leur cupidité, ou les fougues de leurs inclinations dissolues. Un autre théologien François dit qu'ils prenoient le faste & l'impérieuse dureté des militaires, sans en prendre

Vonder. Fl.
c. IV. p. 87

les travaux ; & la mondanité des femmes , sans en retenir la pudeur ; qu'ils tiroient le suc de la terre , sans rien cultiver ; qu'ils ne cherchoient qu'un lucre sordide dans l'administration des choses saintes ; qu'ils aimoient mieux nourrir des muliciens , des farceurs , des femmes perdues , des chevaux & des chiens , que les pauvres de J. C.

Gerfon. t.
II. p. 88, &
89.

Plus attentif à la bienfaisance & aux ménagemens convenables, Pierre d'Ailly, en sa qualité de cardinal, & avec autant de sagesse que d'autorité, donna, au lieu de déclamations insultantes, des conseils précis, pratiques & très-engageans. Il s'éleva même avec force contre ces réformateurs subalternes, qui déprisoient autant la dignité que la conduite des prélats de premier ordre, & dit qu'ils feroient beaucoup mieux d'écarter la poutre qui couvre leurs yeux, que d'observer malignement la paille qui gêne l'œil de leurs freres, ou plutôt de leurs peres & de leurs maîtres. Il proteste ensuite que le sacré college s'est déclaré plus hautement que personne pour la réforme, & que l'Eglise Romaine est disposée à se prêter à tous les réglemens que

l'esprit de sagesse & de vérité suggé-
rera au concile. Cependant il pro-
pose lui-même bien des articles de
correction. Il insiste beaucoup sur la célé-
bration fréquente des conciles, tant gé-
néraux que provinciaux, dont la cessa-
tion, si contraire à l'usage de la sainte
antiquité, a principalement multiplié
les désordres qui lui étoient inconnus.
Il veut que la cour de Rome con-
coure à leur rétablissement avec d'au-
tant plus de zèle, qu'on l'accuse da-
vantage de vouloir étendre sa domi-
nation par la voie contraire. Il pro-
pose aussi d'alléger les charges qu'elle
imposoit, savoir les subsides pécuniaires,
les réserves sans nombre & sans
bornes, les excommunications trop
fréquentes, les loix multipliées à l'ex-
cès, & les exemptions qui anéantis-
soient insensiblement l'autorité des or-
dinares.

Quant aux prélats, il juge qu'il est
plus sûr de les bien examiner avant
leur élection, que de les réformer
ensuite, & blâme fortement l'usage qui
s'étoit introduit d'ordonner des évê-
ques à simple titre, & sans diocèse.
Il s'oppose néanmoins à la correction

ceux qui se dispensoient de la résidence, qui alloient à la guerre, qui exigeoient de l'argent pour la collation des ordres, ou pour l'expédition des lettres. Il les oblige de veiller à la célébration de l'office divin; sur quoi il observe sensément que cet office ne doit pas être trop long, parce qu'il importe infiniment plus à la piété, de le bien dire que d'en dire beaucoup. Il conseille de n'établir en trop grand nombre, ni de nouvelles églises, ni de nouveaux jours de fête. Il voudroit, qu'excepté les dimanches & les fêtes les plus solennelles, on permît au peuple de travailler après l'office, tant pour laisser aux pauvres le temps de gagner leur vie, que pour écarter l'oisiveté & la débauche.

Pour les ecclésiastiques du second ordre, on ne sauroit mieux les rendre tels qu'ils doivent être, qu'en apportant les plus grands soins à la collation des bénéfices; en ne préférant pas l'inexpérience & la recommandation aux services réels, la naissance au mérite, l'ignorance à la doctrine, & la science des procès à celle de la théologie. Le docte cardinal veut

que l'on cultive la langue Grecque aussi bien que la Latine, qu'on établisse des bibliothèques dans toutes les cathédrales ; & que dans les collégiales considérables, ainsi que dans ces premières églises, on place un théologien qui explique le livre des sentences, & qui durant toute l'année fasse des instructions sur les épîtres & les évangiles. Pour ce qui est des vices grossiers, comme le concubinage ; les censures, dit-il ; étant des armes trop faibles, c'est par la privation de bénéfice qu'il faut procéder contre les incorrigibles. A l'égard des réguliers, il dit qu'il faudroit plutôt diminuer qu'augmenter le nombre des ordres religieux ; sur-tout des quêteurs ou mendiants ; veiller à ce que les moines n'usurpent ni les biens, ni les droits du clergé séculier, empêcher qu'ils n'aillent étudier hors de leurs monastères, les appliquer à la théologie, & non pas à l'étude des loix ; retenir la règle dans la simplicité, sans laisser enchaîner par une ferveur indiscrete, qui ne sert bien souvent qu'à faire tomber les observances primitives. Pour les religieuses, il demande qu'elles

soient toutes rentées, pour prévenir les quêtes & les sorties, avec tous les périls qu'elles entraînent. Enfin pour la réforme des simples Fideles, le sage cardinal s'attache à la voie d'exhortation, afin d'engager les Princes à réprimer les excès & les scandales, à secourir les malheureux, à protéger l'Eglise, à éteindre le feu de la discorde & des guerres qui désolent la Chrétienté. Et le moyen qu'il trouve le plus efficace pour les y engager, c'est que l'exhortation soit soutenue du bon exemple; d'où il conclut à la nécessité la plus pressante d'une solide réformation, dans tous les ordres du clergé.

Ibid. p. 314. Gerson donna de même différens mémoires, où il parcouroit les classes de prélats, de clercs, de réguliers, de simples Fideles; & comme le cardinal son ancien disciple, il appuya fortement sur la nécessité de célébrer les conciles, de tenir les loix ecclésiastiques en vigueur plutôt que de les multiplier, & sur-tout de n'instituer dans l'Eglise que des ministres qui en soient la bonne odeur par l'exemple de leurs vertus. Il trouve dans

tous les états beaucoup d'objets de réforme, qui se réduisent, comme ceux de tous les autres mémoires, au défaut de résidence dans les pasteurs, au faste & à la dissipation des prélats, à la pluralité des bénéfices, à la profusion des dispenses, aux pratiques simoniaques, aux mœurs libertines, à la mondanité, à l'oïveté & à l'ignorance.

Tout retentissoit à Constance du bruit de la réforme, & toutes les voix s'unissoient pour la demander. Mais il y eut une grande division pour la circonstance du temps où elle se devoit faire; & ce foible accessoire, comme il arrive souvent, fit presque entièrement manquer le capital. L'Empereur, avec les Allemands & les Anglois, vouloit qu'elle se fît sans nul retardement. Les cardinaux au contraire, avec les Italiens, les Espagnols, & ce qui est plus étonnant, avec les François les plus ardens promoteurs, pensoient que le rétablissement parfait de l'unité, le premier objet du concile, & par conséquent l'élection d'un pape, devoit précéder. Ils tinrent ferme contre les sollicitations & les menaces

Vonder. H.
t. IV. pag.
149.

de l'Empereur, & ils l'emporterent. Le concile se contenta de statuer, dans la quarantieme session du 30 d'octobre, que le Pape futur reformeroit l'Eglise, & dans le chef & dans les membres, suivant les regles de l'équité & d'une administration sage; que cela se feroit néanmoins de concert avec le concile ou ses députés, & avant la séparation de cette assemblée: à quoi il ajouta que, quand la députation auroit été réglée par les nations, les autres Peres & membres du concile pourroient se retirer avec la permission du Pape. Cependant on spécifia les points de réforme qu'il faudroit traiter, savoir la réduction du nombre des cardinaux, des réserves, des annates, des expectatives & des commendes; la confirmation des prélats élus, les évocations & les appels en cour de Rome, les exemptions accordées pendant le schisme; les offices de la chancellerie & de la pénitencerie; la perception des fruits durant la vacance des bénéfices; les aliénations des biens ecclésiastiques; les cas où le Pape pouvoit être corrigé & déposé; la maniere de pourvoir à son entretien & à celui de sa

co
fir
les
tie
un
on
an
pre
fuf
du
céd
rég
non
au
tren
cun
qua
dev
leur
lect
de
le 8
avan
vere
Oth
Mar
fait
quie

cour; l'extirpation de la simonie; enfin les dispenses, les indulgences & les décimes. Il fut aussi réglé qu'on tiendrait chaque dix ans au plus tard un concile général, & que d'abord on célébreroit le premier dans cinq ans, & le second sept ans après le premier.

Après ces précautions que l'on jugea suffisantes, malgré tant d'expériences du contraire, on ne pensa plus qu'à procéder à l'élection d'un pape; & l'on régla que le conclave seroit composé, non seulement des cardinaux qui étoient au nombre de vingt-trois, mais de trente députés des nations, six de chacune; ce qui formoit en tout cinquante-trois voix, dont les deux tiers devoient se réunir, en observant d'ailleurs toutes les loix portées pour l'élection des souverains pontifes. Au bout de dix jours, on entra au conclave, le 8 de novembre 1417; & le 11 avant midi, tous les suffrages se trouverent réunis en faveur du Cardinal Othon Colonne, qui prit le nom de Martin en mémoire du Saint dont on fait la fête ce jour-là. C'est le cinquième Pape de ce nom, en comptant

les deux qu'on a quelquefois nommés Marin, au lieu de Martin. Sur le soir, on alla processionnellement du conclave à l'église cathédrale, pour introniser le nouveau pape, avec un cortège immense de prélats, de princes, d'ambassadeurs, de Fidéles de tout ordre & de tout état, qui donnerent le spectacle le plus magnifique peut-être qu'on eût jamais vu dans aucune cérémonie ecclésiastique. Martin V, par sa naissance, par sa doctrine & ses vertus, son amour pour la justice, son désintéressement, sa modestie, & sur-tout par un esprit de conciliation qui lui avoit gagné tant de cœurs si diversement affectés, méritoit tout l'honneur d'un choix d'autant plus flatteur, qu'il se faisoit en des conjonctures plus critiques. Il fut couronné avec le même appareil, le dimanche vingt-unième de novembre, après avoir reçu en trois jours consécutifs les ordres de diacre, de prêtre & d'évêque. Tout le monde Chrétien applaudit sincèrement à son élévation. Si la cour de France craignant encore une élection caduque & sujette à être infirmée, fit d'abord quelque difficulté de le re-

connoître, elle ne tarda point à revenir de ses appréhensions, & renchérit sur la soumission religieuse de tous les Etats Catholiques.

Il y eut encore quatre sessions, depuis l'élection du nouveau Pape qui y présida, & qui, après tant de vœux & de cris pour la réforme, se crut obligé à y mettre la main. Mais les circonstances étoient bien changées, & l'aspect de la majesté pontificale imposa étonnamment. On ne parloit avant l'élection du Pape, que des cas où il pouvoit être corrigé & déposé; c'étoit-là comme la base sur laquelle devoit porter tout le reste de la réformation: Martin n'est pas plus tôt élu, qu'il déclare nettement ne pas juger à propos de rien statuer à ce sujet; & les nations se conforment à ses vues, avec la facilité la plus inespérée. Il y eut néanmoins sept points de réforme, publiés de la part de ce Pontife, dans la session quarante-troisième: ils consistent à condamner sévèrement la simonie; à réprouver l'inconduite & la mondanité des ecclésiastiques; à révoquer les exemptions accordées depuis Grégoire XI; à casser

Schelesta. in
comp. pag.
LXXI.

les unions de bénéfices de la même époque ; à rejeter , comme abusives , les dispenses obtenues pour jouir de certains bénéfices , sans prendre les ordres qui leur étoient propres ; à ne plus appliquer désormais à la chambre apostolique le revenu des bénéfices vacans ; enfin à ne lever , ni décime , ni autre imposition pécuniaire sur une Eglise , sans le consentement des prélats du canton.

Ces sept articles généraux , avec ceux des concordats particuliers passés dans le même temps entre le Pape Martin & chaque nation , sont toute la réforme qui se fit à Constance. Au reste , ces concordats sont autant de la discipline du concile que tous les autres décrets ; puisqu'ils y furent approuvés dans la quarante-troisième session. C'est de là que tire son autorité le décret important qui permet de communiquer avec les excommuniés non dénoncés , à l'exception de ceux qui sont si notoirement coupables de sacrilège & de violence à l'égard des clercs , que leur crime ne puisse être couvert en aucune manière plausible. C'est ce qu'on appelle la bulle *Ad vi-*

tan
ma
son
l'au
fau
n'es
ton
con
que
tan
cor
aut
de
blia
tific
Il
ces
culi
été
des
ces
aug
s'en
tier
d'ab
bien
que
ord
voit

anda scandala, dont nous avons cru, malgré toute la brièveté que nous nous sommes prescrite, devoir établir ici l'authenticité, pour suppléer au défaut de la plupart des canonistes, qui n'en font mention que d'après S. Antonin. Elle fait néanmoins partie du concordat Germanique, & par conséquent des actes du concile de Constance. Ajoutons qu'elle se trouve encore, avec les concordats divers des autres nations, insérée dans les regles de la chancellerie, que Martin V publia aussi-tôt après son élévation au pontificat.

Il s'en falloit bien cependant que ces décrets, tant généraux que particuliers, remplissent tout ce qui avoit été requis, soit dans les assemblées des nations, soit même dans les séances solennelles du concile. Mais cette auguste & sage assemblée crut devoir s'en tenir là pour le moment. En matière de réforme sur-tout, il ne faut d'abord embrasser que peu, afin de bien exécuter. Elle espéroit d'ailleurs que les conciles généraux qu'elle avoit ordonnés, & dont le premier ne devoit pas se différer au delà de cinq ans,

me épo-
ives, les
de cer-
les or-
; à ne
chambre
éfices va-
cisme, ni
sur une
des pré-

c, avec
rt passés
le Pape
ont toute
nce. Au
tant de
tous les
urent ap-
me ses-
autorité
de com-
niés non
eux qui
s. de sa-
gard des
isse être
lausable.

Ad vi-

acheveroit ce qu'on n'avoit pu qu'ébaucher, dans le foible calme qui succédoit à peine aux orages d'un schisme de quarante ans. Dans la quarante-quatrième session, on annonça en effet le prochain concile général; & l'on désigna la ville de Pavie pour le lieu de l'assemblée: mais il s'éleva bien des mouvemens & des mécontentemens nouveaux dans cette session.

Schelstr.
comp. chron.
p. LVII.

Un Dominicain Polonois, nommé Jean de Falkenberg, présent au concile de Constance, avoit composé un livre dans le goût des principes de Jean Petit, dont il exaltoit la mémoire en toute rencontre. Pour plaire aux chevaliers Teutoniques qui, malgré tous leurs traités & tous leurs sermens, se montroient les ennemis irréconciliables du grand Jagellon, l'apôtre des peuples du Nord, & leur défenseur contre ces tyrans couverts du voile de la religion, le violent Dominicain y traitoit au contraire de tyran cet excellent prince, & osoit enseigner que celui qui le mettroit à mort feroit une œuvre méritoire. Gerson & la plupart des François qui se trouvoient à Constance, se joignirent aux ambassadeurs de Po-

log
vai
ma
non
de
la r
les
rere
tice
né
pui
Pap
d'ou
n'es
Pon
de d
de l
con
l'av
s'éto
tan
disc
le c
sup
cett
pu
qui
Ma
cer
nag

logne, pour faire condamner ce mauvais livre au tribunal de Martin V : mais le Pape ne voulut pas plus prononcer sur cette affaire, que sur celle de Jean Perit, qui étoit foncièrement la même. Les ambassadeurs ajoutèrent les menaces aux suppliques, & déclarèrent que si le Pontife ne faisoit justice, ils en appelleroient au concile général, vers qui le recours étoit facile, puisque l'assemblée tenoit encore. Le Pape assembla un grand consistoire, d'où il émana une bulle, portant qu'il n'est permis à personne d'appeler du Pontife Romain, vicaire de J. C. ni de décliner son jugement dans les causes de la foi. Alors Gerson publia un écrit contraire, où il est aisé de sentir tout l'avantage qu'il avoit, après ce qui s'étoit déjà passé au concile de Constance. Si l'on ne peut pas appeler, disoit-il, du pape au concile général, le concile n'est donc pas le tribunal suprême de l'Église : mais s'il n'a pas cette supériorité de puissance, il n'a pu déposer légitimement Jean XXIII, qui seroit encore le vrai pape ; & Martin V ne peut justement en exercer l'autorité. Du reste, Gerson ménagea ses termes, avec beaucoup de

Gers. t. 2. p.

303.

respect. Il donna même un sens favorable à la bulle de Martin, & déclara qu'il n'étoit pas permis d'appeller indistinctement du pape au concile.

Id. t. II. p.
36.

T. I. pag.
CLXVIII.

Il en use de même dans un dialogue, très-fort de choses & très-mesuré dans les expressions, qu'il intitula le Pèlerin : nom qu'il aimoit à prendre, & que bientôt il porta justement, quand, pour se soustraire au ressentiment du duc de Bourgogne, il se résolut à mener loin de Paris une vie errante & fugitive. Pendant la tenue du concile, son caractère d'ambassadeur avoit rendu sa personne inviolable : la commission finie, il se réfugia d'abord en Baviere, puis il alla s'établir à Lyon, où son frere étoit prieur des Célestins. Ce fut là qu'il passa le reste de ses jours, dans la pratique de l'oraison & de toutes les vertus, dans la continuation de ses compositions savantes, & dans l'instruction des jeunes enfans, que ce grand homme, l'oracle de la première école chrétienne & d'un concile œcuménique, remplit avec toute l'assiduité qu'auroit pu marquer un maître gagé. Il y acquit une telle réputation d'habileté dans la science des saints, qu'on

Pa re
du li
Jésus
U
de G
quell
ses s
Mart
rance
plice
Pragu
ciples
dans
lui de
se ré
dans
palais
ecclési
tité d
du pa
écrivir
d'ame
eût fa
homme
cune
tout a
pectab
vertus
ficatio
le bru

l'a regardé long-temps comme l'auteur du livre incomparable de l'imitation de Jésus.

Un objet tout différent de l'affaire de Gerson & des Polonois, avec laquelle néanmoins il se trouve lié par ses suites, attirera l'attention du Pape Martin, sur la fin du concile de Constance. A la première nouvelle du supplice de Jean Hus, il y avoit eu à Prague une violente sédition. Ses disciples s'étant assemblés tumultuairement dans la chapelle du château, pour lui décerner les honneurs du martyre, se répandirent ensuite dans la ville & dans tout le royaume, pillèrent le palais de l'archevêque, les maisons des ecclésiastiques, & massacrèrent quantité de personnes. Les seigneurs même du pays, au nombre d'environ soixante, écrivirent au concile une lettre pleine d'amertume, où ils se plaignoient qu'on eût fait mourir comme hérétique un homme, qu'on n'avoit convaincu d'aucune erreur, disoient-ils, un homme tout apostolique, & non moins respectable pour sa doctrine que pour ses vertus. Ils ajoutoient, pour la justification du pays de leur naissance, que le bruit répandu qu'on y enseignoit

Gochl. 1. 4
En. Syl. 1. 2

des hérésies, n'étoit qu'une calomnie fabriquée par des ennemis perfides. Pour avoir réparation de cette injure prétendue, ils appelloient de la sentence du concile, au pape qu'on devoit élire.

Le plus ardent de ces seigneurs fut Jean de Trocznou, alors chambellan du Roi Venceslas, & depuis si formidable sous le nom Bohémien de Zisca, c'est-à-dire Borgne, qu'on lui donna, quand, à la tête des sectaires, il eut perdu un œil en gagnant une bataille. Il étoit né à Tresnon en Bohême, avec si peu de fortune, qu'il fut souvent réduit à chercher sa nourriture chez la noblesse du voisinage. Il devint page de l'Empereur Charles IV, père de Venceslas; puis il parvint à la dignité de chambellan, par des preuves éclatantes de sa valeur & de son intelligence dans le métier des armes. Les Hussites ses estimateurs lui déférèrent le rang de général, qu'il accepta volontiers, dans le dessein de venger la mort de Jean Hus, auquel il avoit été fort attaché. Il n'eut d'abord sous ses ordres qu'un amas confus de paysans & de vagabonds: mais il sut si bien les aguerrir, qu'il en fit les

troupe
Pour
forme
gré, i
las, q
puis d
jusqu'
sang p
Env
tion,
en dat
de fév
progrè
manier
appello
concile
évêque
divers
condan
Viclef
Jean H
tous le
Jean H
par le
concile
que, p
sa scien
ratifié
supplée
pourro

troupes les plus vaillantes du Nord. Pour se ménager les moyens de les former & de les employer selon son gré, il persuada à l'imbécille Venceslas, que c'étoient les plus fermes appuis de son trône, prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour exterminer ses ennemis.

Environ trois mois après son élection, Martin V donna deux bulles en date du même jour vingt-deuxième de février 1418, afin d'empêcher les progrès de l'hérésie, en manifestant sa manière de penser aux hérétiques qui appelloient à son jugement de celui du concile. Par la première, adressée aux évêques & aux inquisiteurs des pays divers où il y avoit des Hussites, il condamne les quarante-cinq articles de Viclef, & les trente propositions de Jean Hus. Il rassemble dans la seconde tous les décrets publiés contre Viclef, Jean Hus & Jérôme de Prague, tant par le Pape Jean XXIII que par le concile de Constance; puis il ajoute que, par l'autorité apostolique & de sa science certaine, il approuve & ratifie ces décrets ou statuts, & qu'il supplée tous les manquemens qu'on y pourroit trouver. Il est encore à ob-

Schelstr. p.
254 & seq.
Vondet. H. t.
IV. p. 2518.

server, quant à la premiere de ces bulles, que, parmi les interrogations qu'elle enjoint de faire à ceux des Hussites qui voudroient se convertir, elle prescrit de leur demander s'ils croyoient que tous les Fideles doivent tenir & approuver ce que le concile de Constance, représentant de l'Eglise Universelle, a approuvé & approuve en faveur de la foi & pour le salut des ames; qu'il faut de même les obliger à tenir pour condamné, ce que le même concile a condamné & condamne, comme contraire à la foi & aux bonnes mœurs. Cette bulle, en parlant, comme on vient de l'entendre, des mœurs aussi bien que de la foi, dit plus que la déclaration donnée dans la quarante-cinquieme session, au sujet des affaires de Pologne, dont il est à propos de la rapprocher.

Paul Voladimir, un des ambassadeurs Polonois, parlant dans cette session avec beaucoup de chaleur, le Pape lui imposa silence, & pour toute réponse à ses instances animées, donna la déclaration dont nous parlons, qui fut transcrite par les notaires du concile. Elle portoit en propres termes,

qu'

que.
blem
déce
piere
rance
ce q
tieres
autre
diver
V do
dans
On s
concil
noncé
non p
gation
lieres.
de foi
lut des
quels
deux h
& diffi
gnent
observ
en effe
ment
moins
dent qu
Tom

que le Pape vouloit tenir & inviolablement observer tout ce qui avoit été décrété conciliairement, dans les matieres de la foi, par le concile de Constance; qu'il approuvoit & ratifioit tout ce qui avoit été fait ainsi dans ces matieres, mais non ce qui avoit été fait autrement. Telle est l'approbation si diversement interprétée, que Martin V. donna aux décrets de Constance, dans la dernière session de ce concile. On s'accorde assez à entendre le terme *conciliairement*, de ce qui a été prononcé dans les sessions solennelles, & non pas simplement dans les congrégations, soit générales, soit particulières. Quant à ces mots *en matiere de foi*, & même à ceux-ci, *pour le salut des ames & pour les mœurs*, lesquels se trouvent dans la première des deux bulles du 22 février, les Italiens & différens autres docteurs en restreignent la signification aux erreurs & aux observances des Hussites, contre qui en effet les deux bulles furent directement données. Des théologiens, non moins habiles certainement, prétendent que ces expressions doctrinales doi-

vent être prises dans toute la généralité qu'elles énoncent.

Il étoit de notre devoir de donner l'historique de cette grande question ; mais il n'est pas de l'historien de prendre part à la dispute & aux discussions contentieuses. Tout ce qui nous importe véritablement, bornés, suivant nos promesses & l'exemple du saint & sage concile de Trente, à la défense du dogme ; c'est que tous les docteurs Catholiques indistinctement tiennent pour certain, tiennent pour irrévocable, ce qui a été réellement décidé en concile à Constance. C'est par là que les Orthodoxes, partagés sur ce qui ne touche point à ces fondemens de la foi Chrétienne, different essentiellement & totalement des contempteurs hérétiques des conciles, malgré tous les reproches de partialité que peuvent leur faire ces fabricateurs éternels de parallogismes & de comparaisons touchés.

A cette quarante-cinquième session, le cardinal de Brancace dit aux Pères, de la part du Pape : Seigneurs, allez en paix. Ainsi le concile, commencé au mois de novembre 1414, après trois ans & environ six mois de durée, finit le 22 avril 1418.

SI
gran
tanc
anti
avoi
avoi
Jean
été
l'Egl
curen
au ju
XIII

SE.
énéralité
donner
question ;
de pren-
discuf-
qui nous
nés, sui-
du saint
a défense
docteurs
tiennent
évocable,
n concile
s Ortho-
ne touche
foi Chré-
nt & to-
hérétiques
reproches
faire ces
gismes &
fession ,
x Peres ,
, allez en
mencé au
rès trois
ée, finit



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE CINQUANTIEME.

*DEPUIS le concile de Constance en 1418,
jusqu'à celui de Bâle en 1431.*

SI jamais concile avoit réglé de grandes affaires , c'étoit celui de Constance. Grégoire XII , regardé comme antipape depuis le concile de Pise , avoit été déposé solennellement , & avoit fait sa cession d'assez bonne grace. Jean XXIII , pape légitime , avoit aussi été déposé pour le bien général de l'Eglise , que l'on crut ne pouvoir procurer autrement ; & il s'étoit soumis au jugement du concile. Pour Benoît XIII , malgré sa déposition , il de-

meuroit toujours opiniâtre dans la forteresse de Paniscole : mais les rois de Castille , d'Aragon , de Navarre , & tous les princes de son obédience l'ayant abandonné , on regardoit ce reste de schisme comme éteint , ou près d'expirer avec l'antipape décrépît , qui ne faisoit plus que des efforts impuissans pour le fomenter. L'hérésiarque Jean Hus , & son disciple Jérôme de Prague avoient encore été jugés & punis avec éclat. Si la réformation de la discipline ou des mœurs n'avoit été qu'ébauchée , on avoit indiqué pour l'an 1423 un nouveau concile général , qui ne devoit pas manquer d'y mettre la dernière main.

Après tant de soins donnés au rétablissement du pouvoir & du ministère spirituel , le Pape s'appliqua aussi à rétablir sa puissance temporelle dans l'Etat Ecclésiastique. Durant le long séjour des Papes à Avignon , & sur-tout pendant les troubles du grand schisme , la plupart des villes d'Italie s'étoient accoutumées à vivre dans l'indépendance. Toute leur soumission consistoit à recevoir avec honneur les légats

du
qu
à d
inf
cut
voi
soi
de
Bo
fien
auc
dép
léga
par
pa
dro
cue
recc
mét
C
tref
de
l'or
deu
pou
Mar
gré
mon
prix

du Pape qu'elles reconnoissoient, lesquels, ou ne mettoient point l'obéissance à de plus grandes épreuves, ou voyoient infailliblement leurs ordres sans exécution. Les Romains sur-tout se soulevoient en toute rencontre, & se laissoient emporter aux idées chimériques de leur ancienne grandeur. La ville de Bologne, la plus puissante ou la plus fiere après Rome, s'étoit révoltée sans aucun ménagement, aussi-tôt après le départ de Jean XXIII, dont la longue légation y avoit été si absolue. Pressé par de si grands intérêts, Martin V passa de Constance en Italie, & alla droit à Florence, où on lui fit un accueil qui l'y retint plus d'un an. En reconnoissance, il érigea cette ville en métropole.

Ce fut là que Baltasar Cossa, autrefois le Pape Jean XXIII, délivré de sa prison de Manheim, suivant l'ordre porté dans la session quarante-deuxième du concile de Constance, pour être remis entre les mains de Martin V, vint le trouver de son plein gré, au grand étonnement de tout le monde. Il avoit recouvré sa liberté au prix de l'or qu'il donna, dit-on, au

Anton. Tit.
22. c. 7. §. 2.
Platin. in
Mart. V.
Onufr. de
Rom. Pont.

comte Palatin; il étoit d'un caractère entreprenant; on croyoit que la vie privée lui étoit insupportable: ses anciens amis & ses créatures exagéroient fans cesse à ses oreilles la violence & la nullité de tout ce qu'on lui avoit fait faire; ils le pressoient vivement de reprendre les ornemens pontificaux dans le pays de Parme où il se trouvoit, au milieu d'une infinité de mécontents qui n'eussent pas manqué de lui former un parti redoutable: les petits tyrans de Bologne, de Pérouse, de Spolete, & généralement tous les usurpateurs des domaines de l'Eglise se fussent déclarés pour lui, dans l'espérance d'en avoir meilleure composition que de Martin. Cependant, comme tous les vrais Fideles recommençoient à trembler sur le péril d'un nouveau schisme, Baltasar conduit, ou par sa conscience, ou par son instabilité naturelle, & certainement, quelle que fût son idée, par la main invisible du Seigneur, attentif à la conservation de son Eglise, s'échappa seul de son cortège séducteur; & de sa pleine volonté, sans guides, sans escorte, sans conventions préalables, & sans nulle garantie, il vint

se j
pris
pour
assist
larm
ceux
la p
obéc
cut
évêq
doye
tion
des
nies
Il
ble
22
célèb
vain
dit
Il fu
les s
très-
par l
tife
Côn
plus
la p
çant

se jeter aux pieds du Pontife qui avoit pris sa place, & le reconnut hautement pour le Vicaire de J. C. Tous les assistans versèrent en abondance des larmes de joie & de pitié, sur-tout ceux des cardinaux qui lui devoient la pourpre, ou qui avoient suivi son obéissance. Le Pape lui-même le reçut avec tendresse, le créa cardinal-évêque de Tusculum, avec le rang de doyen du sacré college, & la distinction d'un siege plus élevé que celui des autres cardinaux dans les cérémonies publiques.

Il ne jouit pas long-temps de cette faible consolation : six mois après, le 22 décembre 1419, il mourut & fut célébré fort diversement par les écrivains des différens partis, qui en ont dit & trop de bien & trop de mal. Il fut enterré magnifiquement, par les soins de Côme de Médicis, ami très-constant & très-bien payé. Ce fut par les libéralités de ce pécunieux Pontife ajoutées à sa propre fortune, que Côme devint d'abord le particulier le plus opulent de toute l'Italie, alors la plus opulente & la plus commerçante de toutes les nations, & que ses

Platin. in
Mart. V. Sa-
bell. 1. 1. Lib.
1. 1.

descendans se frayerent la route à la souveraineté.

Martin V reçut à Florence une ambassade de l'Empereur Manuel Paléologue, qui promettoit que les Grecs se conformeroient aux Latins en ce qui appartenoit à la foi, si ceux-ci vouloient traiter à des conditions équitables. On prétend néanmoins que Manuel, depuis qu'il avoit couru toute l'Europe, sollicitant en vain le secours des princes accablés du faix de leurs propres affaires, avoit changé de principes, & s'étoit oublié jusqu'à composer un ouvrage contre la procession du S. Esprit. Il ne laissa point d'envoyer au concile de Constance l'archevêque de Kiovie, pour y proposer la réunion des deux Églises. L'ambassadeur fut très-bien reçu, on lui marqua des conditions, il repartit pour les aller communiquer à ses commettans, & promit de revenir avec tous les pouvoirs nécessaires pour la consommation de cette entreprise: mais le concile étoit séparé, avant que le négociateur pût être de retour. Il revint d'autres ambassadeurs Grecs, qui trouvèrent Martin V sur le trône aposto-

liqu
un
Pap
sido
une
ven
blée
voit
vell
J
affo
de c
prin
cauf
voit
ce j
pour
mén
cile
men
en C
Les
tre
C. P
retar
la m
train
part
avec

lique. Ceux-ci proposèrent d'assembler un concile œcuménique en Orient : le Pape y consentit, & promit d'y présider par ses légats. Il envoya même une première légation, tant pour convenir du temps & du lieu de l'assemblée, que pour reconnoître ce qu'on pouvoit sagement espérer de cette nouvelle démarche des Grecs.

Jean Paléologue, fils de Manuel, associé à l'Empire depuis le 19 janvier de cette année 1419, avoit alors la principale part au gouvernement, à cause de l'état d'infirmité où se trouvoit son pere. On a lieu de croire que ce jeune Empereur étoit bien disposé pour l'union; puisqu'il la conclut lui-même, quelques années après, au concile de Florence : mais pour le moment, le projet d'un concile général en Grece n'étoit qu'une idée creuse. Les Turcs ravageoient l'un après l'autre tous les apanages de l'Empire de C. P. dont la ruine entière n'étoit que retardée par les divisions passageres de la maison Ottomane, & par quelques traités que les Grecs, attentifs à tirer parti des circonstances, ménageoient avec toute la finesse qui fit toujours le

fond de leur caractère. Ainsi le danger des routes & du séjour rendoit manifestement impossible la célébration du concile en Orient.

La ville de Bologne étant rentrée sous l'obéissance de Martin V par la reddition des Bentivoglio, & les Florentins ne marquant plus la même affection à ce Pontife, il alla de Florence à Rome. Il y fut regardé, suivant l'expression des auteurs du temps, comme un astre d'heureux présage, & reçu comme le vrai pere de la patrie. Le vingt-deuxieme jour de septembre 1420, où il y fit son entrée aux acclamations d'un peuple innombrable, fut un de ces jours heureux qu'on marqua dans les fastes publics, pour en conserver à jamais la douce mémoire. Il trouva Rome dans un tel état de désolation, qu'elle ne conservoit plus aucun trait de la Capitale du Monde, ni presque d'une ville commune & d'une habitation sociale. Les loix, la police, le commerce, l'urbanité & l'humanité y sembloient ancantis, les palais & la plupart des maisons, les temples & tous les monumens publics étoient ruinés, ou tomboient en ruines; & dans

Platin. in
Marr. V.

les
ruc
do
da
qu
tab
da
à r
rep
ue
jus
de

es
du
cur
jus
mis
née
ent
par
peu
&
vel
&
d'a
céc
ho
ou

les maisons des citoyens, régnoit cette rudesse & cette grossièreté sauvage que donne la longue habitude de vivre dans les haines & les défiances réciproques. Le Pape s'appliqua si bien à rétablir la ville, à y ramener l'abondance & la sécurité avec le bon ordre, à relever & à orner les édifices, qu'elle reprit une existence toute nouvelle, & ne put exprimer sa reconnoissance avec justesse, qu'en lui donnant le nom de pere & de réparateur.

La Bohême éprouvoit cependant toutes les horreurs réunies de la discorde & du fanatisme. Ziska profitant de l'incurie du Roi Venceslas, avoit agueri jusqu'à quarante mille hommes, soumis aveuglément à ses ordres. Dès l'année 1419, il les conduisit à Prague, entra dans l'hôtel-de-ville, & fit jeter par les fenêtres les sénateurs, que le peuple amenté recevoit sur des lances & des fourches. A cette effrayante nouvelle, Venceslas fut frappé d'apoplexie, & peu après, mourut le 16 du mois d'août. Sigismond son frere lui succéda, & trouva moyen d'obtenir les hommages de la capitale : mais elle oubliâ presque aussitôt la fidélité qu'elle

lui avoit promise. Il fut obligé de former le siege de la nouvelle Prague, dont les habitans appellerent Ziska à leur secours.

*An. Sylv.
hist. Bohem.
c. 43.*

Il venoit d'établir, pour son hérétique faction, un lieu de refuge sur la croupe d'une montagne, avancée entre deux rivières, en forme de presqu'île. Cette ville extrêmement forte fut nommée Thabor, comme un lieu consacré à la manifestation des vérités les plus sublimes de la religion, d'où vint à ces sectaires le nom de Thaborites. Il marcha contre Sigismond : mais ce Prince s'étoit déjà fait rendre Prague par le gouverneur Hussite, en lui promettant le pardon de sa révolte. Ziska fit à son tour le siege de cette ville; & l'Empereur qui en étoit sorti pour rassembler toutes ses forces, revint sur le rebelle, & lui fit lever le siege. Ces premiers succès enflerent tellement le courage de Sigismond, qu'il résolut d'assiéger la ville même du Thabor, se flattant d'exterminer tous les hérétiques dans une campagne; mais d'abord la moitié de son armée, détachée sous les ordres des comtes de Rossen & de Crager, fut entièrement défaite

par le seigneur de Hussinetz , premier fauteur de Jean Hus son vassal. Il marcha lui-même contre Ziska , qui s'étoit retranché sur la montagne de Villechon. Aux deux premières charges , il eut tant d'avantage , que le marquis de Misnie , l'un des commandans impériaux , pénétra jusque dans le camp ennemi. A la troisième au contraire , Ziska faisant des efforts proportionnés à la grandeur du péril , poussa les Impériaux en des lieux escarpés avec tant de furie , qu'ils se culbuterent les uns les autres dans les précipices , où ils trouverent une mort aussi prompte & moins glorieuse que sous les armes. Le fruit de cette action fut pour Ziska la réduction de la nouvelle Prague. Il s'empara aussi de Vinegrade , après avoir battu de nouveau Sigismond , qui put à peine s'enfuir lui vingtième. La révolte des Moraves l'obligea aussi-tôt après à voler en Silésie.

Ziska triomphant & dominant sans gêne , entreprit de se rendre absolu sur toutes les sectes qu'enfantoit journellement la sienne. L'hérésie des Adamites , en abomination dès les premiers temps , & renouvelée par un scélérat

Cocbl.

Æn. Sylv. c.
41. Dubrav.
l. 26.

nommé Picard, du pays de sa naissance, passa de la Belgique sous la conduite de cet aventurier impie, dans la Bohême, devenue la sentine de toutes les erreurs & de tous les vices. Par ses discours de séduction, & par ses prestiges, il s'y fit bientôt suivre d'une troupe innombrable d'hommes & de femmes, qu'il faisoit aller tout nuds, en signe d'innocence, à l'exemple de nos premiers Peres : licence qui engendra parmi eux une corruption si affreuse, que Ziska lui-même, tout vicieux qu'il étoit, en conçut une vive horreur, & résolut de venger la nature si publiquement outragée. Comme, de l'île qui leur servoit de repaire, ils se répandoient dans le voisinage, & que déjà ils y exerçoient des barbaries égales à la dissolution de leurs mœurs, il vint les charger, força leur asile, & extermina ces monstres, dont quelques-uns échapperent néanmoins, & se perpétuerent encore long-temps après.

Contre l'ordre de la nature, les sectes les plus monstrueuses sont les plus fécondes. Les Orébites, rejets & rivaux des Thaborites, sous ce nom sacré qu'ils avoient pris de la montagne où

Æn. Sylv.

6. 43.

le Se
l'eim
atroc
princ
s'ima
grand
les p
lecto
à py
& li
glacé
bor f
s'étab
son t
qu'ell
chéri
licité
la Bo
antres
raires
rouch
de se
ferent
& de
de co
vécu
rer ce
dans
que t

le Seigneur donna sa loi à son peuple , l'emportoient encore sur eux , par leurs atrocités contre les Catholiques , & principalement contre les prêtres. Ils s'imaginoient rendre à Dieu le plus grand service, en les faisant expirer dans les plus horribles tourmens. Ils se délectoient sur-tout , tantôt à les brûler à petit feu , tantôt à les exposer nuds , & liés deux à deux , sur des étangs glacés. De la foughe perverse du Thabor sortit une branche nouvelle , qui s'établit dans un château qu'elle bâtit à son tour sur une haute montagne , & qu'elle nomma Sion , comme un lieu chéri du Ciel , d'où la vérité & la félicité devoient se répandre dans toute la Bohême. Habitués ainsi dans les antres & les forêts , ces sauvages sectaires avoient contracté des mœurs feroches , qui jointes à l'esprit haineux de secte & de faction , les naturaliserent à tous les excès de la barbarie & de la brutalité. Ziska, né homme de condition , & qui avoit long-temps vécu à la cour , ne pouvoit qu'abhorrer cette grossièreté féroce , sur-tout dans les Orébits , dont il sembla quelque temps avoir conjuré la ruine. Mais

la vertu qui n'a que la naissance & l'éducation pour principes, est bien foible contre la politique & l'intérêt de parti. Ziska craignit que l'ennemi commun ne se prévalût de la moindre division qu'il appercevrait parmi les Hussites, engagea les Orébités à joindre leurs armes aux siennes, & s'engagea lui-même à ne plus faire de quartier à l'avenir aux prêtres Catholiques.

Il tint plus qu'il n'avoit promis : entre les places nombreuses qu'il enleva aux Fideles, s'étant un jour emparé d'une petite ville après la plus vigoureuse résistance, il fit renfermer dans une église, outre les ecclésiastiques, les hommes échappés aux armes, les femmes & les enfans, & y mit le feu. Dans une autre rencontre, un Seigneur Catholique ayant été fait prisonnier, fut étendu par terre & battu à coups de fléaux, comme un tas de blé ; après quoi on lui coupa les mains, & l'on brûla le reste du corps. Ce sont là deux traits tirés au hasard d'une infinité de cruautés pareilles ou plus atroces, & revêtues quelquefois de circonstances qui feroient autant gémir la pudeur que l'humanité.

Æn. Sylv.
Krauz. Bon-
na. Dubrav.
passim.

Q
briga
coup
fictio
faïfat
le jo
feu r
roien
dans
à l'e
qu'ils
Ils se
ner à
défen
fois
Strata
effet,
que l
toit a
qu'au
la Bo
lieu c
été ar
courir
réput
les vil
& to
moier
proie

Quant à l'amour du pillage & du brigandage, afin de l'assouvir tout d'un coup à la faveur de la perfidie & des fictions sacrilèges, différens sectaires faisant les prophètes, annoncerent que le jour de la pentecôte des torrens de feu tomberoient du ciel, & consumeroient tant les villages que les villes dans toute l'étendue de la Bohême, à l'exception de cinq villes seulement, qu'ils eurent grand soin de nommer. Ils se proposoient de faire abandonner aux Catholiques leurs places de défense, & de les déponiller tout à la fois de leurs biens & de leurs asiles. Stratagème grossier qui eut tout son effet, & qui nous marque la facilité que le caractère de cette nation prêtoit aux progrès de l'hérésie. Quoiqu'au jour prédit il tombât par toute la Bohême des fleuves de pluie, au lieu des torrens de feu qui avoient été annoncés; on ne laissa point de courir de toute part aux cinq villes réputées chéries du Ciel; tandis que les villes Catholiques vides d'habitans, & toutes les richesses qu'elles renfermoient, devenoient sans obstacle la proie des sectaires.

Dubrav.
Hif. Huff.
Æn. Sylv. 42.

Le Pape, à la sollicitation de l'Empereur, ayant publié une croisade contre ces ennemis de la religion & de l'ordre public, Sigismond vit bientôt à sa suite des troupes plus nombreuses que jamais. Mais c'étoient moins les forces qui manquoient à cet arbitre des papes & des conciles, que le talent de la guerre & la valeur même, selon des auteurs contemporains. Après quelques minces avantages qu'il exalta beaucoup, il essuya des pertes immenses, faute d'habileté & d'intrépidité, fuyant quelquefois sans être poursuivi, & même sans avoir vu l'ennemi. Cinq fois il entra dans la Bohême avec de fortes armées, & cinq fois il tourna le dos avant d'avoir envisagé ceux qui lui faisoient peur; laissant à l'abandon son bagage, ses convois, son canon, & la plupart de ses troupes qu'on immoloit sur le champ de bataille, ou qu'on assommoit dans la fuite, avec les vivandiers même & les valets d'armée.

Ziska perdit d'un coup de fleche le seul œil qui lui restât, & n'en devint pas moins formidable à Sigismond. Ce fut en cet état d'aveuglement, qu'a-

Dubrav. 1.

26.

Annal. Ba

vat. c. 7.

près la
prince
pour l
mémo
memb
duit à
tente
nemi
de sa
soit fa
ordres
sons n
volont
succès
forte
nuisible
gismon
1424,
négoci
dans se
des son
ment
ment c
On dit
d'expir
on l'é
fit un
le brui
nemis

près la diete de Nuremberg, où les princes de l'Empire avoient pris parti pour l'Empereur, il remporta sa plus mémorable victoire sur le chef & les membres du corps Germanique. Réduit à ne pouvoir plus sortir de sa tente sans guide, dès qu'il savoit l'ennemi dans un poste, il s'informoit de sa disposition. Là dessus il dispo- soit sa propre armée, il donnoit des ordres précis, & jamais ses combinaisons ne se trouverent fautive, ni ses volontés sans exécution. Il soutint ses succès jusqu'à sa mort, qui, par une sorte de fatalité, ne fut guere moins nuisible que sa vie au malheureux Sigismond. Il mourut au plus tôt l'an 1424, lorsque l'Empereur plus habile à négocier qu'à vaincre, l'avoit attiré dans ses intérêts, en lui offrant, avec des sommes immenses, le gouvernement du royaume & le commandement de toutes les troupes de Boheme. On dit néanmoins, que se voyant près d'expirer, Ziska voulut qu'après sa mort on l'écorchât, & que de sa peau on fît un tambour, dont il promit que le bruit suffiroit pour mettre ses ennemis en fuite. On exécuta ses ordres,

Æn. Hist.
Bohem. 42.
46.

Id. ep. 130.

L. II. Hist. & , selon Crantz l'historien , ses promesses eurent leur effet.
Ecll.

Conc. t. XII.
P. 308.

Tant de troubles & de désordres survenus dans le Nord, après ceux du schisme, causerent un relâchement déplorable dans la discipline, que de pieux prélats s'efforcèrent de rétablir, & en particulier Eberhard archevêque de Saltzbourg. Il tint un concile dans son diocèse, où l'on commença par confirmer tous les statuts portés par ses prédécesseurs, Frédéric, Conrad & Pillegrain. On fit ensuite un grand nombre de réglemens généraux & particuliers, qui montrèrent toujours l'Eglise animée du même esprit pour la bonne conduite de ses ministres, & pour le sage gouvernement des Fideles. Après avoir condamné l'erreur qui enseignoit qu'un prêtre en péché mortel n'a plus le pouvoir d'absoudre ni de consacrer, & que lui-même ne peut pas être absous du péché de fornication, on prive de leurs bénéfices les clercs concubinaires, & on les rend inhabiles à en posséder de nouveaux. On ordonne de publier trois fois l'an les constitutions du concile de Constantance contre les simoniaques, avec in-

jonctio
de pr
de jur
comm
oblige
niere
la mod
Les re
font o
de rel
clûs d
aux o
fer ava
aux pr
de leu
à tous
même
prendre
ou des
ministr
autres
point
avoir o
pre. D
& la fé
tuitem
nicatio
dans l
dit : r

jonction à tout ecclésiastique, avant de prendre possession d'un bénéfice, de jurer devant l'évêque qu'il n'a point commis de simonie pour l'obtenir. On oblige les clercs à se vêtir d'une manière différente des laïcs, & avec toute la modestie qui convient à leur état. Les religieux qui deviennent évêques, sont obligés de conserver leur habit de religion. Les bârards sont exclus du clergé. Quiconque est admis aux ordres sacrés, doit se confesser avant de les recevoir. Il est défendu aux prêtres de donner des repas le jour de leur première messe. On défend à tous les clercs d'aller au cabaret, & même de manger chez les laïcs, de prendre le divertissement de la chasse, ou des jeux de hasard. Les curés n'administreront pas la pénitence ni les autres sacremens à ceux qui ne sont point de leur paroisse, à moins d'en avoir obtenu la permission du curé propre. Dans tous les cas, les sacremens & la sépulture doivent s'administrer gratuitement. On prononce l'excommunication contre ceux qui ont enterré dans les cimetières pendant un interdit : mais on défend de porter les in-

terdits légèrement, ou mal à propos. On refuſera la communion aux femmes qui ſ'y préſenteront vêtues d'une manière immodeſte. On voit par pluſieurs autres de ces ſtatuts, que le pillage des biens eccléſiaſtiques, les violences à l'égard des clercs, les uſurations des dîmes, & le mépris des immunités cléricales étoient toujours fort communs.

Ce concile de Saltzbourg ſe tint l'an 1420, mémorable par la découverte que les flottes Portugaiſes firent alors des Indes Orientales. On s'empara d'abord, entre Liſbonne & les Iles Canaries déjà occupées par les Européens, d'une île aſſez médiocre pour l'étendue, mais très-confidérable par l'abondance & l'excellence de ſes productions. Comme, entre autres avantages, elle avoit de belles futaies, on lui donna le nom de Madere qui ſignifie bois. Amorcés par cette première acquisition, ils s'avancerent le long des côtes d'Afrique, firent la découverte du cap de Bonne-Eſpérance qu'ils doublerent les premiers d'entre les modernes, & parvinrent dans la grande Aſie juſqu'aux Indes qui n'étoient con-

nues
jama
lebre
furen
nius
vraie
culés
ritude
prit p
de pl
au no
lePap
comm
vangil
gal to
découv
fleuve
Indes.
partan
miner
gouver
les mé
bulles.
L'at
abſorb
ſions d
cablem
trême.
viere,

nues que de nom, & où l'on n'avoit jamais pénétré par mer. Les plus célèbres de ces nouveaux Argonautes furent Jean Gonsalve, & Gilles Annius qui donna la connoissance de la vraie foi aux Hespériens les plus reculés, aux Erhiopiens, & à une multitude de nations Asiatiques. Gonsalve prit possession de l'île de Madere & de plusieurs autres riches domaines, au nom du roi son maître : ce que le Pape Martin V prétendant légitimer, comme favorable au progrès de l'évangile, il accorda aux rois de Portugal toutes les terres que leurs sujets découvroient depuis l'embouchure du fleuve Niger jusqu'aux extrémités des Indes. Plusieurs de ses successeurs, partant de cet exemple, & sans examiner davantage le droit commun des gouvernemens & des empires, firent les mêmes concessions par différentes bulles.

L'attention des François étoit alors absorbée toute entière par les convulsions de l'esprit de parti, & par l'accablement de leurs maux portés à l'extrême. Leur Reine, Isabelle de Baviere, avoit conclu avec le Roi d'An-

gleterre, Henri V, le traité barbare de Troies, où cette femme diffamée à tous égards, perfide au royaume, d'une fidélité au moins équivoque envers son auguste époux, dénaturée pour le seul fils qui lui restât, à la faveur du nom d'un roi sans volonté, puisqu'il étoit sans raison, eut assez de pouvoir pour faire enfreindre les loix fondamentales de l'Etat, & transférer à l'Anglois le droit d'hérédité du Dauphin. Henri prit aussi-tôt le titre & fit les fonctions de régent. Jusqu'au décès du Roi Charles, on usa de cette formule, dans l'expédition des affaires: Par le Roi, sur le rapport du Roi d'Angleterre, héritier & régent de France. Dans l'acte de proscription porté en général contre ceux qui s'étoient rendus coupables de l'assassinat du duc de Bourgogne, cause ou prétexte de tout ce renversement, Charles VI lui-même donna au roi d'Angleterre, avec le titre d'héritier & de régent du royaume, celui de son fils très-aimé; au lieu qu'en parlant de son propre fils, seul & indubitable héritier de la couronne, il ne le nomma que Charles soifisant Dauphin. Il n'est toutefois rien de

de m
Mon
seul b
le Da
& que
par co
déclar
ronne
peuve
n'en e
tion d
eux né
du me
pas no
auther
on n'y
équivo
Le I
mé Sar
signalé
dus or
de cour
puis l'a
domin
de cert
cour m
glois à
réconci
avec l'h

Tom

de moins constant que ce qu'avance Monstrelet, & qu'ont répété d'après lui seul bien d'autres historiens, savoir que le Dauphin fut cité à la table de marbre, & que n'ayant pas comparu, il fut jugé par contumace, banni à perpétuité & déclaré incapable de succéder à la couronne. On ne voit pas d'où ces auteurs peuvent avoir tiré cette allégation. Il n'en est pas dit un mot dans la déclaration du Roi Charles, qu'aucun d'entre eux ne paroît avoir lue. Les complices du meurtre de Jean Sans-peur ne sont pas nommés dans cette pièce de première authenticité; & au sujet de ce meurtre, on n'y parle du Dauphin qu'en termes équivoques.

Hainaut. an.
1410.

Le Duc Jean de Bourgogne, surnommé Sans-peur pour la valeur qui l'avoit signalé dans une foule de batailles perdues ou gagnées avec la même fermeté de courage, exerçoit sans retenue depuis l'assassinat du duc d'Orléans, sa domination tyrannique sur les seigneurs de cette faction malheureuse, & sur la cour même. Il animoit encore les Anglois à déchirer le royaume, après une réconciliation telle qu'elle pouvoit être avec l'héritier présomptif de la couronne,

âgé de seize ans seulement, mais plein de caractère, malgré la sphere assez bornée de son génie, & livré au parti d'Armagnac, qui se confondit avec celui d'Orléans, quand cet assassin fameux fut assassiné à son tour dans une conférence avec le Dauphin sur le pont de Montereau : fléau de l'Empire François, dont il faillit à renverser toute la constitution; génie turbulent & hautain, d'un faste insultant, d'une ambition insatiable, allant à ses fins par tous les chemins indistinctement & par tous les attentats, populaire par grimace ou par nécessité, prisant peu la religion dont il remplissoit les devoirs extérieurs par intérêt, ou tout au plus par habitude & sans esprit de piété. Tannequi du Châtel s'empressa de le frapper, sous prétexte que le Duc avoit porté la main à son épée, au reproche que lui fit le Dauphin sur ses nouvelles intelligences avec les Anglois. Les apparences étant contre le jeune Prince, en vain nia-t-il constamment qu'il eût aucune part à ce forfait; en vain ses défenseurs alléguèrent sa grande jeunesse, asservie aux impressions étrangères, & peu capable d'une pareille résolution. L'impitoyable Isa-

belle
violence
contre
flétriss
gues h
par la
moyen
ses pas
résolut
l'année
Deu
Charles
tobre
gleterre
d'août
dans la
enfant
nom d'
duc de
fut dou
la cour
chancel
amiral,
des suje
discord
part de
famine
réduit à
l'aisa d'e

belle avoit tout à la fois deux passions violentes à satisfaire, & sa vengeance contre un fils qui avoit consenti à l'exil flétrissant d'une mere accusée d'intrigues honteuses, & le dépit d'avoir perdu par la mort du duc de Bourgogne les moyens d'assouvir sa cupidité & toutes ses passions. C'est pourquoi elle prit la résolution dénaturée, qu'elle exécuta l'année suivante par le traité de Troies.

Deux ans après, mourut le Roi Charles VI, le vingt-deuxieme jour d'octobre 1422 : mais quoique le Roi d'Angleterre fût mort dès le trente-unieme d'août précédent, la France demeura dans la plus affreuse confusion. Son fils, enfant de neuf mois, lui succéda sous le nom d'Henri VI, & sous la régence du duc de Betfort, son oncle paternel. Tout fut doublé, ou divisé dans le royaume, la cour, le parlement, les charges de chancelier, de connétable, de grand amiral, les vues des seigneurs & le cœur des sujets. Au fléau de la guerre & de la discorde, se joignirent, dans la plupart de nos provinces, la stérilité, la famine, la peste; & le royaume se trouva réduit à un point de désolation, qui ne laissa d'espoir aux bons François que dans

les coups de la droite du Tout-puissant, qu'ils crurent dans la fuite leur prodiguer en effet les miracles.

Dans l'état d'accablement où languit si long-temps la France, le bien de la religion & l'honneur de l'Eglise l'intéresserent toujours vivement. Comme on touchoit au terme de cinq ans; marqué par le concile de Constance pour consommer la grande affaire de la réformation, & que toute la Chrétienté avoit les yeux ouverts sur Martin V, en attendant l'effet de ses promesses, l'université de Paris lui envoya une députation, pour l'engager à seconder les vœux de tous les Fideles. Le Pontife entra dans les vues de cette première école Chrétienne, promit de convoquer incessamment le concile général; & peu après, il le convoqua effectivement à Pavie. On en fit l'ouverture au mois de mai 1423; mais dès le 22 du mois de juin suivant, il fut transféré à Sienne. Quatre députés seulement arrivés d'Allemagne, point d'autres d'Italie que les trois légats du Pape, six de France, quelques-uns de plus venus d'Angleterre, aucun de la nation Espagnole, ce nombre si modique d'assistans joint au danger de la peste

Rib. an.
1423. l. 2.

qu
fir
tra
fér
pe
rés
tre
cou
y p
par
ap
par
14
la
fut
en
tan
mi
l'af
cop
l'an
Fra
cel
roi
Sie
dre
tio
pas

qui menaçoit le lieu de l'assemblée ; en fit choisir un autre. On ne fut pas plus tranquille à Sienna où elle fut transférée , qu'on ne l'avoit été à Pavie. Cependant on y fit un décret contre les hérésies condamnées à Constance , & contre tous ceux qui donneroient du secours aux Viciéistes & aux Hussites. On y prononça aussi contre le schisme & les partisans de l'Antipape Pierre de Lune ; après quoi ce concile fut encore dissous , par un décret daté du 19 de février 1424. L'affaire de la réformation , avec la réunion des Grecs tentée de nouveau , fut renvoyée au concile général ; fixé en second lieu par les Peres de Constance à la septieme année après le premier ; & l'on marqua pour le lieu de l'assemblée , la ville de Bâle , siege épiscopal de la province de Besançon , dont l'archevêque étoit le plus distingué des François qui se trouvoient à Sienna.

La cause de l'Eglise , aussi bien que celle de son vrai chef, Martin V , couroit de grands périls au concile de Sienna , où ce Pontife devoit se rendre dans les premiers mois de la célébration , & où il crut ensuite qu'il n'étoit pas de la prudence d'exposer sa per-

Ibid. pag.
108.

sonne. Des émissaires entretenus par le roi d'Aragon répandirent des soupçons sur l'élection de ce pape, parlerent de la rappeler à l'examen, & lui opposerent de nouveau les prétentions de Pierre de Lune, toutes misérables qu'elles étoient. Le trône d'Aragon étoit néanmoins occupé par Alphonse V, fils de Ferdinand le Juste, qui par la capitulation de Narbonne avoit quitté avec tant d'éclat l'obéissance de cet antipape; & lui-même, peu content de ratifier cette résolution, avoit procuré en Espagne une croisade contre le réfractaire: mais Alphonse, surnommé le Magnanime, ne parut faire usage de cette qualité qu'en faveur de son ambition, & nullement pour les intérêts les plus essentiels même de l'Eglise. Il pensa remettre lui seul en feu toute la Chrétienté, en ranimant le schisme qui rendoit ses derniers soupirs dans un coin de la Catalogne; parce que le Pape Martin, sur les traces des Peres de Pise & de Constance, appuyoit les droits de la maison d'Anjou au royaume de Sicile.

Summont.
Hist. Prov. l.

4

La Reine Jeanne II, sœur & héritière de ce Roi Ladislas qui eut à lutter jusqu'à sa mort contre le parti Angevin,

avoit
contr
nom
Jean
en It
donna
judic
soit,
béissa
froit
en A
conci
de se
dissin
indig
danc
ment
maise
feme
ne se
parei
qu'il
Princ
se m
tecte
cuto
d'un
clara
Mar

avoit adopté Alfonse, pour se défendre contre Louis d'Anjou, troisième du nom & petit-fils de celui que la Reine Jeanne première avoit appelé autrefois en Italie. Alfonse exigea que le Pape lui donnât le titre de Roi de Naples, au préjudice de Louis, & le menaça, s'il refusoit, de remettre tous ses États sous l'obéissance de Benoît XIII. Déjà il souffroit qu'on reconnût Benoît comme Pape en Aragon, & qu'on y prêchât contre le concile de Constance, au grand scandale de ses propres sujets. Le Pape qui avoit dissimulé sur l'article de l'adoption, fut indigné qu'on abusât de sa condescendance, jusqu'à le vouloir rendre positivement complice du dépouillement de la maison d'Anjou. Il répondit courageusement à l'Aragonois impérieux, qu'il ne se rendroit jamais coupable d'une pareille injustice; qu'à Dieu ne plût qu'il transportât ainsi le droit d'un Prince, qui, à l'exemple de ses pères, se montrait en toute rencontre le protecteur de l'Eglise, à celui qui la persécutoit en protégeant les restes odieux d'un schisme manifeste. Alfonse se déclara ouvertement ennemi du Pape Martin, & fauteur de Pierre de Lune,

Liv

Marr. ep.
l. 3. ap Rain.

Patriu. l.
Ma: s. V.

dont il eût réveillé le parti dans l'Italie même, si la Providence touchée de la longueur des maux de l'Eglise, n'eût permis qu'il perdît peu après le crédit qu'il venoit d'y acquérir par son adoption. S'étant rendu insupportable à sa bienfaitrice par sa hauteur & par ses violences, Jeanne révoqua son adoption par un acte authentique, qu'elle fit notifier à tous les princes de l'Europe. Et considérant qu'elle sortoit de la maison de France aussi bien que Louis, qui d'ailleurs avoit de justes prétentions sur son royaume, elle résolut de l'adopter à son tour, afin de réunir dans la personne de ce Prince les droits des branches de Duras & d'Anjou, issues toutes les deux du Comte Charle d'Anjou frere de S. Louis. Il y eut bien des revolutions, & bien des alternatives de bonne & de mauvaise fortune entre les deux prétendants à ce royaume, qui enfin demeura au parti d'Aragon: mais Alfonso auparavant fut assez affoibli, pour laisser respirer l'Eglise.

Louis, après son adoption, qui fut confirmée par le Pape, ayant pris l'ascendant sur l'Aragonois, celui-ci remonta précipitamment sur sa flotte avec

tous les
seille
ville q
toute
vers l'
en par
archev
ses Et
tant p
genre
prince
imagi
avant
Lune,
après l
le vir
1424.
cile de
plus c
mais t
Roi c
certe
main
de lu
des p
décès
quer
Il
& il

tous les Catalans, s'empara de Marseille sur son passage, saccagea cette ville qui appartenoit à son rival, comme toute la Provence, & continua sa route vers l'Espagne, chargé de dépouilles, en particulier des reliques de S. Louis archevêque de Toulouse. Arrivé dans ses États, & furieux contre le Pape constant protecteur du Roi Louis, par le genre de vengeance le plus indigne d'un prince Chrétien, il fit tout ce qu'il put imaginer pour ressusciter le schisme avant & après la mort de Pierre de Lune, qui enfin mourut environ un an après le retour de ce Prince en Aragon, le vingt-neuvième jour de novembre 1424. A peine partit que des actes du concile de Siëne, on assigneroit un terme plus court à la carrière de ce Pontife: mais sans parler de l'intérêt qu'avoit le Roi d'Aragon à répandre le bruit de cette mort, afin d'intimider les Romains qui ne craignoient rien tant que de lui voir donner un successeur, on a des preuves positives qui en fixent le décès au jour que nous venons de marquer.

Il étoit âgé de quatre-vingt-dix ans, & il y en avoit trente qu'il se maintenoit

dans une dignité, qui ne fut jamais ni
 attaquée plus vivement, ni plus opiniâ-
 trement défendue. De ce long espace de
 trente ans que n'atteignit point le ponti-
 ficat de S. Pierre, des esprits minutieux
 ont prétendu conclure démonstrative-
 ment, que Benoît XIII ne fut qu'un
 antipape : observation, qui ne déce-
 pas moins l'ignorance que la puérité. Il
 est faux même que, dans la cérémonie
 de l'élection des papes, on les avertisse
 qu'ils ne verront pas les années de Pierre.
 Tout ce qu'il y a de remarquable, ou
 de singulier sur cet article, c'est qu'en ef-
 fet dans la suite si nombreuse des Papes,
 dont plusieurs furent élus très-jeunes, au-
 cun néanmoins, à l'exception de Saint
 Pierre, n'a occupé le S. Siege pendant
 vingt-cinq ans. Mais l'Eglise, sage &
 majestueuse dans toutes ses démarches,
 ne les régla jamais sur de pareilles peti-
 tesses. Quand elle déposa Benoît XIII au
 concile de Pise, il n'y avoit pas quinze
 ans qu'il étoit en place ; & il n'y en avoit
 que vingt-deux, lorsqu'elle jugea de
 même à Constance, par la raison qu'il
 étoit impossible de rétablir autrement
 l'union catholique, & d'après les re-
 proches si bien fondés qu'elle lui faisoit

de fome
 rie & le

Les a
 rent rien
 fit bien
 passion v
 plus tran
 tion sur-
 périeure
 l'esprit,
 ces, la
 sources,
 cation,
 les plus
 trépidité
 talens &
 cœurs, l
 & de la
 bienfaisa
 pardonn
 des mœ
 fance de
 & com
 deurs &
 seul, m
 qui fût j
 belles q
 qu'acqu
 rendit c

de fomentier le schisme par la supercherie & le parjure même.

Les approches de la mort ne changèrent rien aux dispositions de Benoît, qui fit bien connoître alors, à quel point une passion violente peut aveugler le génie le plus transcendant, & combien l'ambition sur-tout peut flétrir de qualités supérieures. L'étendue & l'élevation de l'esprit, la profondeur des connoissances, la science des affaires & des ressources, le goût du travail & de l'application, le sang-froid dans les situations les plus critiques, la force d'ame & l'impétuosité du courage, sans compter les talens & bien des vertus qui gagnent les cœurs, l'affabilité, le don de la parole & de la persuasion, la libéralité & la bienfaisance, la patience & la facilité à pardonner les injures, avec de la piété, des mœurs irréprochables, & une naissance des plus illustres; tout fut éclipsé & comme anéanti par la soif des grandeurs & la passion de régner. Ce foible seul, mais le plus caractérisé peut-être qui fût jamais en ce genre, lui ravit les belles qualités, tantreçues de la nature qu'acquises par une longue habitude, le rendit ombrageux, injuste, fourbe &

sans parole, ravalla souvent cette ame grande aux dernieres bassesses, & au lieu de la gloire qu'il eut des occasions si particulieres de se procurer, devoia sa memoire à une ignominie & à une horreur éternelle.

Marian. l.
21. C. 2.

Il mourut tranquille, & tellement enrêté de sa papauté, qu'il obligea, sous peine de la malédiction divine, les deux cardinaux qui restoient à sa cour, d'élire un autre pape après lui. Aveuglement effroyable sans doute, mais qu'on doit beaucoup moins imputer à la personne de Benoît, qu'aux maximes accréditées de son temps. On n'a rien à lui reprocher de plus qu'à ceux qui les tenoient avec lui, sinon d'avoir eu l'esprit plus conséquent qu'eux, ou l'ame plus forte. Prévenu d'une part que les conciles n'ont jamais aucun pouvoir sur les papes, comme il s'efforça de le prouver par un traité qu'il composa sur ce sujet; & de l'autre, fort persuadé qu'il étoit vrai pape, lui qui avoit vu tout ce qui s'étoit passé à l'élection d'Urban VI; il ne se crut point obligé de déferer à la sentence d'une assemblée qu'il regardoit comme un conciliabule.

Dans
peut l
les su
la ces
Telle
truen
tempo
verfel
caract
même
que po
ne vie
trine
quelq
l'œuv
Ben
de lui
feroit
qui l'a
encor
d'Ara
tés,
teurs
Ils en
contr
de de
on ne
des v
son p

Dans ses principes en un mot, on ne peut lui reprocher personnellement que les supercheries dont il usa pour éluder la cession à laquelle il s'étoit engagé. Telles sont les conséquences du monstrueux système, soit de la suprématie temporelle, soit de la monarchie universelle des Papes. Tout pape du même caractère que Benoît XIII, & dans la même position, n'en peut faire usage que pour la subversion de l'Eglise. Elle ne vient donc pas du Ciel, cette doctrine qui peut tourner, du moins en quelques circonstances, à la ruine de l'œuvre de Dieu.

Benoît enjoignit à ses deux cardinaux de lui donner un successeur, dès qu'il seroit expiré; & ce talent de commander qui l'avoit caractérisé pendant sa vie, eut encore son effet après sa mort. Le roi d'Aragon intima pareillement ses volontés, & astreignit de plus les deux électeurs à choisir le pape parmi ses sujets. Ils entrèrent au conclave, qu'on vit, contre l'essence des choses, composé de deux vocaux, & où par conséquent on ne pouvoit pas être élu à la pluralité des voix, sans se donner à soi-même son propre suffrage. Ils eurent honte

d'en user ainsi : c'est pourquoi ils portèrent leurs vues hors de leur prétendu college, sur un sujet néanmoins qui n'en eut pas plus de dignité. Le 10 de juin 1425, ils firent un pape, du Chanoine Gilles Mugnos, à qui différens auteurs, copistes les uns des autres, font une réputation de sagesse & de doctrine, que détruit visiblement la manœuvre seule à laquelle il se prêta. On prétend avec beaucoup plus de vraisemblance, que la simonie n'eut pas moins de part à la création de ce burlesque Pontife, que la complaisance pour le Roi d'Aragon. Quoi qu'il en soit, le chanoine de Barcelone, sur le suffrage de deux cardinaux intrus, endossa la chape papale, prit le nom de Clément VIII, & ne manqua point de faire un cardinal-neveu ; en un mot, il exerça généralement toutes les fonctions de souverain Pontife.

Le ridicule fut poussé encore plus loin. Outre les cardinaux électeurs, nommés Julien Loba & Eximino Doha, tous deux Aragonois, Benoît en avoit laissé deux autres, savoir, Dominique de Bonnefoi ou de Bonne-Espérance, & Jean Carriere, l'un &

l'aut
que
sans
long
de B
étoit
sions
gran
hom
Car
trigu
prot
& se
de d
pape
noit
pont
nebr
que
com
tatio
du f
Puce
être
du C
chef
trac
de f
dien

l'autre François de naissance. Dominique accéda aux deux Aragonois, non sans difficulté, parce qu'ils l'avoient long-temps flatté de l'élever sur la chaire de Benoît, qui, toute dégradée qu'elle étoit, excitoit encore les plus vives passions. Tant il est vrai que l'image des grandeurs agit autant & plus sur les hommes, que la réalité. Quant à Jean Carriere retiré en France durant ces intrigues, quand il les eut apprises, il protesta contre l'élection de Mugnos, & se regardant comme en droit lui seul de donner un chef à l'Eglise, il nomma pape un François qui se fit appeller Benoît XIV. Ce fantôme de souverain pontife, qui rentra bientôt dans les ténèbres d'où on l'avoit tiré, n'est connu que par une lettre de Jean Carriere au comte d'Armagnac, & par une consultation que le comte, encore mal dégagé du schisme, adressa sur ce sujet à la Pucelle d'Orléans, qui passoit alors pour être honorée des plus grandes faveurs du Ciel. Ce fut-là dans la suite un des chefs d'accusation contre cette fille extraordinaire, qui protesta néanmoins de son attachement invariable à l'obéissance de Martin V.

Anecd.
Martin. t. II.
P. 1731.
Procès de la
Pucelle d'Orléans.
Mss. Colleg.
Lud. XIV.

Quelque méprisable que fût, tant cette cabale que celle du Roi d'Alfonse; toutefois comme ce prince avoit sous sa domination les royaumes d'Aragon, de Valence, de Sardaigne, & même de Sicile, où il avoit repris le dessus depuis l'échec que nous lui avons vu essuyer, il y avoit un danger prochain que le schisme ne renaquît de sa cendre, & qu'après avoir entraîné ces quatre royaumes, il ne s'insinuât dans les autres nations, au premier mécontentement qu'elles auroient du légitime Pontife. Martin V vit tous ces périls, s'appliqua de tout son pouvoir à les écarter, & ne trouva personne plus propre à seconder ses vues que le cardinal de Foi, créé par Benoît XIII, & demeuré dans son obéissance jusqu'au concile de Constance, qui l'avoit confirmé dans cette dignité.

Ag. Leg.
Card. Fix. ex
Mss. Vatic.
ap Bfor. Ad.
1425, &c.

Il étoit frere du Comte de Foi, qu'il fit rentrer dans l'unité Catholique, proche parent du roi d'Aragon, & allié à tous les souverains de l'Europe. Mais dès sa tendre jeunesse, il avoit préféré l'humilité de la croix à toutes les grandeurs du siècle, & s'étoit consacré à Dieu dans l'ordre de saint François,

où il
ration
plus fa
rissant
sagesse
nuatio
toit pe
rages
intrait
Arago
plus re
au car
terres
aux plu
mission
tiers s'
dit m
cardin
chez le
des Et
consta
Ent
que p
comm
Alfon
me,
plupa
horre
menç

où il acquit en peu de temps la réputation de l'un des plus vertueux & des plus savans hommes de cet institut florissant. Il avoit de même en partage la sagesse; la modération, l'esprit d'insinuation, & le talent des affaires. C'étoit peu néanmoins que tous ces avantages, pour fléchir un caractère aussi intraitable que celui d'Alfonse. Le fier Aragonois opposa d'abord la hauteur la plus repoussante, jusqu'à faire défendre au cardinal de mettre le pied sur ses terres en qualité de légat, & refuser aux plus pressantes instances toute permission de le voir. Deux ans tout entiers s'écoulerent, sans que le roi se rendît moins inflexible, & sans que le cardinal, qui passa ce temps d'épreuve chez le comte son frere, sur la frontiere des Etats d'Aragon, relâchât rien de sa constance inébranlable.

Enfin, par un changement soudain, que put seul opérer celui qui manie comme il lui plaît le cœur des princes, Alfonse rougit de fomentier un schisme, dont tout le monde chrétien & la plupart même de ses sujets avoient horreur. Comme le cardinal-légat commençoit à désespérer de son entreprise,

le Roi l'envoya prier de venir à Valence, pour y traiter ensemble, ordonna pour sa réception toute la pompe usitée dans les légations les plus solennelles, alla au devant de lui hors de la ville, lui donna la droite, quelque résistance que pût faire l'humble cardinal, & marcha toujours tête nue, à côté du légat qui demeurait couvert de son chapeau rouge. On convint ensuite, non toutefois sans peine, des conditions réciproques de la réconciliation. Il y eut encore plus de difficulté, quand le légat ayant fait agréer les conventions au Pape, il en vint demander au Roi la ratification. Mais le Ciel, quand il importe à l'édification publique, fait réduire les cœurs même sans vertu à se montrer vertueux.

Alfonse proposa une foule de conditions nouvelles, qui le firent soupçonner de ne chercher que le lucre dans la religion, & même de n'en faire qu'un jeu. Telle dût paroître en particulier la demande qu'il fit d'une bulle pontificale, qui n'excuseroit pas seulement, mais qui canoniseroit tous les scandales qu'il avoit donnés par son schisme. C'est à quoi le légat vertueux ne voulut jamais entendre, offrant bien l'ab-

soluti
tant
lers i
succès
le Ro
avoit
fut in
tentat
mom
dans
Voya
rète,
plime
rent v
pour
pathé
par lu
& sou
lécati
tiere
prena
dit-il
viens
peine
de q
ame
m'aq
à la r
& po

solution , mais jamais la justification de tant d'excès. Après bien des pourparlers inutiles sur cet article , comme le succès en sembloit désespéré , & que le Roi alloit partir pour la guerre qu'il avoit préparée contre la Castille , le légat fut inspiré de faire encore une dernière tentative. Il va au palais ; il arrive au moment que le prince , déjà descendu dans la cour , alloit monter à cheval. Voyant approcher le légat , le Roi s'arrête , comptant ne recevoir que le compliment d'adieu qu'un cardinal son parent venoit lui faire , en prenant congé pour s'en retourner. Le légat , d'un ton pathétique & respectueux , commence par lui représenter tout ce qu'il a fait & souffert durant sa longue & triste légation. Mais il entroit à peine en matière , qu'Alfonse l'interrompant & le prenant par la main ; c'en est assez , lui dit-il , vertueux prélat , je ne me souviens qu'avec amertume de toutes les peines que vous prenez depuis plus de quatre ans , pour le salut de mon ame & le bien de l'Eglise. Aussi , pour m'aquitter de ce que je dois à Dieu & à la religion , pour le salut de mon ame & pour l'amour de vous ; Monsieur

le cardinal, je veux exécuter de point en point, & signer dès ce moment tout ce que j'ai promis; ce qu'il fit en effet sur le champ. Après quoi, lui & le roi de Navarre son frere, qui l'étoit venu joindre à Barcelone, prennent le légat, le mettent entre eux deux, vont à l'église, & font chanter le *Te Deum* en actions de graces. Ensuite il donna ses ordres précis pour les porter à Pannole, demanda & reçut avec beaucoup de respect la bénédiction du légat, & monta à cheval pour rejoindre son armée.

Au premier signe de la volonté du Roi, le chanoine travesti en pape, & sujet aussi souple que vain pontife, se dépouilla de ce personnage, avec beaucoup de majesté néanmoins, ou plutôt avec un appareil de comédie, & en renouvelant une farce qui n'a rien de comparable que celle de son élection. Ses cardinaux se déposèrent, comme lui, après avoir encore fait la cérémonie d'élire pour pape celui qui étoit reconnu depuis douze ans par l'Eglise universelle. Le légat leur donna l'absolution des censures qu'ils avoient encourues, aussi bien qu'à leur chef,

qui fu
jorque
le gran
uniem
vingt-
près de

Il n
l'Arag
dignes
gieuse
monal
étant
compa
dans le
lede,
la régu
gine d'
mée d'
de ce
la pié
qu'on
losoph
les fa
de Sa
nomm
des ob
Hiéro
Grégo
ral; a

qui fut pourvu de l'évêché de Majorque. Ainsi fut entièrement terminé le grand schisme, qui depuis le vingt-unième de Septembre 1378 jusqu'au vingt-quatre d'Aout 1429, avoit duré près de cinquante & un ans.

Il n'avoit point empêché, que de l'Aragon même il ne sortît un des plus dignes restaurateurs de la vie religieuse. Le docteur Martin Vargas, du monastere de la Pierre en ce royaume, étant allé à Rome, en ramena douze compagnons, avec lesquels il rétablit dans le monastere de Sion, près de Tolède, les anciennes observances & toute la régularité de Cîteaux. Ce fut-là l'origine d'une congrégation nouvelle, nommée de S. Bernard, qui, à l'exemple de ce Pere, allia si bien la retraite & la piété avec la culture des sciences, qu'on lui confia plusieurs écoles de philosophie & de théologie, entr'autres, les facultés déjà célèbres d'Alcala & de Salamanque. Un autre Espagnol, nommé Loup d'Olivet, peu content des observances de la congrégation des Hiéronimites approuvée par le Pape Grégoire XI, & dont il avoit été général; au lieu de la regle de S. Augustin

Aub. Mira.
orig. Monast.
l. 5, c. 4.

ibid. l. 1,
c. 25.

qu'elle avoit suivie jusque là, en dressa une nouvelle, tirée des écrits & principalement des épîtres de S. Jérôme, & obtint de Martin V, avec qui il avoit étudié à Paris, la permission de la faire prendre à son ordre. Il y éprouva beaucoup d'opposition de la part des principaux religieux, s'en sépara, & vint à Rome, où le Pape lui donna le monastere de S. Alexis au Mont-Aventin, chef-lieu de cette institution, qui se répandit de là dans toute l'Italie. Quelques auteurs assurent néanmoins qu'il l'avoit établie auparavant en Espagne, dans le monastere de S. Isidore près de Séville. On trouve en effet dans ce temps-là, deux congrégations nouvelles de Hiéronimites, qui furent réunies dans la suite sous le même régime, comme sous la même regle.

Ibid. l. 3, c.
11. Instrum.
Moll. 535.

Ce fut dans la même année 1425, que la B. Colere fit refleurir la régularité, avec l'esprit de pauvreté & de pénitence qui l'animoit, premièrement dans le monastere de sainte Claire de Besançon, puis en dix-sept autres monasteres de filles, soit d'ancienne, soit de nouvelle fondation. Elle rétablit de même la rigueur de la regle de S. Fran-

çois, da
Telles
les heu
qu'elle
sainte,
nastere
liques.
fiée, le
célébre
çois,
France

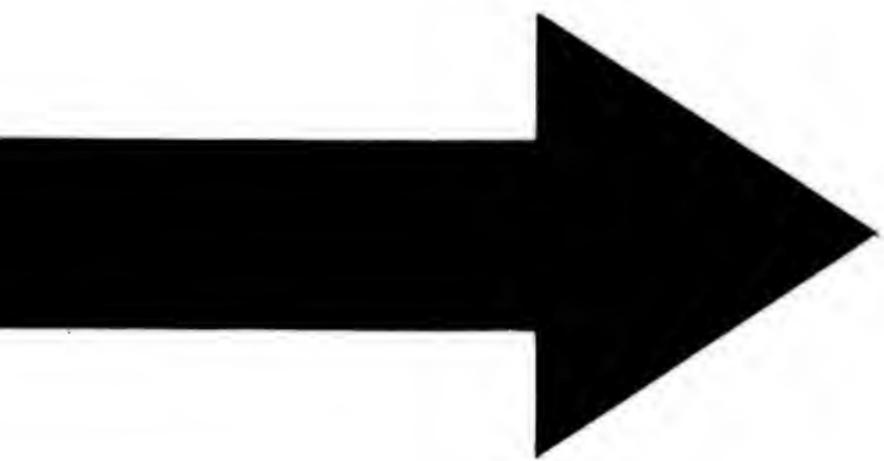
Saint
puissam
Les fro
leur reg
pensés e
depuis
nom de
sans éga
conçut
ses frer
primitiv
nom d'
effet co
avoit en
tous les
lui faci
prise ;
mour c

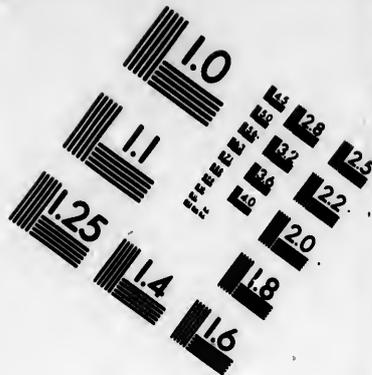
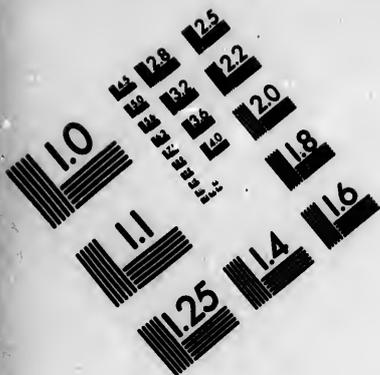
cois, dans plusieurs maisons d'hommes. Telles furent, jusqu'à l'âge de 66 ans, les heureuses occupations de sa vie, qu'elle couronna par une mort très-sainte, le 6 mars 1447, dans le monastere de Gand qui conserve ses reliques. Quoiqu'elle n'ait été béatifiée, le Pape Urbain VIII permit de célébrer sa fête dans l'ordre François, & dans toute l'étendue de la France où elle étoit née.

Saint Bernardin de Sienne seconda Vita per Ga-
 puissamment le zele de cette sainte fille. pist.

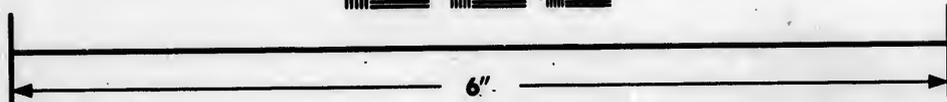
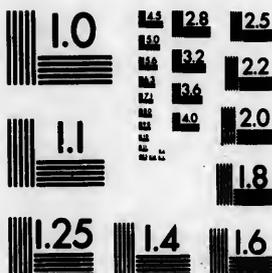
Les freres Mineurs qui pratiquoient leur regle sous des clauses & des dispenses obtenues du S. Siege, portoient depuis le pontificat d'Innocent IV le nom de freres conventuels. Bernardin, sans égard à cette espece de possession, conçut le dessein de rappeler si bien ses freres à la pureté des observances primitives, qu'ils fussent dignes du nom d'Observantins, qui leur fut en effet confirmé par la voix publique. Il avoit en partage toutes les qualités & tous les avantages, les plus propres à lui faciliter le succès de son entreprise; la naissance & l'éducation, l'amour du travail, la doctrine, l'élo-







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

LES 128 125
132 122
20



M

quence, l'habileté à manier les affaires & les esprits, sans compter toutes les vertus surajoutées au plus heureux naturel.

Il étoit né à Massa dans la Toscane, de la race des Albieschi de Sienne, qui jointe au long séjour qu'il fit dans cette ville, lui en a fait donner le surnom. On y tint même cette espece d'adoption tellement en honneur, qu'on observa qu'il étoit né dans l'année 1380 où étoit morte Ste. Catherine de Sienne; comme pour conserver sans interruption à cette cité chérie du Ciel la plus grande splendeur dont elle pût briller. Il perdit sa mere à l'âge de trois ans, & son pere à sept: mais une tante respectable prit un soin religieux de son éducation, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de treize ans: après quoi les parens distingués qu'il avoit à Sienne, le firent venir dans cette ville, où ils lui donnerent les meilleurs maîtres; Onuphre pour les belles-lettres, & pour la philosophie Jean de Spolète. Il ne tarda point à entrer dans cette carrière de l'héroïsme, qui annonce les ames marquées du sceau des Saints. S'étant agrégé, tout au sortir des études, aux hospitaliers de la

Scala,

Scala
tifer
que
enco

A
brass
cut le
nister
fit de
plus
dans
dévo
Jésus-
sente
au cer
couler
nomb
pieuse
rarem
fut ac
même
cita au
miner
rien r
pureté
de la c
conter
pour t
& à l
To

Scala, il s'y consacra au service des pestiférés ; & à cet exercice aussi pénible que périlleux, il ajoura des austérités encore plus effrayantes.

A l'âge de vingt-deux ans, il embrassa l'institut des freres Mineurs, reçut les ordres sacrés, & se livra au ministère de la prédication, dans lequel il fit des fruits admirables, & s'acquit la plus grande réputation. Pour exciter dans le cœur des fideles la premiere des dévotions, c'est-à-dire l'amour envers Jésus-Christ, il imagina de leur présenter le nom de Jésus, peint ou gravé au centre d'un soleil étincellant de vives couleurs, & leur fit distribuer grand nombre de ces emblèmes. Mais les pieuses industries du zele manquent rarement de trouver des censeurs : il fut accusé de superstition, & d'hérésie même, devant le Pape Martin qui le cita au tribunal apostolique, & fit examiner ses ouvrages. Comme on n'y eût rien trouvé qui ne respirât autant la pureté de la foi que les vives ardeurs de la charité, le souverain Pontife peu content de le renvoyer absous, ferma pour toujours la bouche à la malignité & à la censure, en le comblant d'é-

loges, & en l'exhortant à continuer les heureuses fonctions de son ministère. Il fut demandé pour évêque par les villes de Sienne, de Ferrare & d'Urbain : mais ce saint homme, d'une humilité & d'un détachement qui faisoient la base de toutes ses autres vertus, refusa inébranlablement ces honneurs, quelque instance que lui pût faire le Chef de l'Eglise. Au moyen d'une vertu si bien éprouvée & si hautement reconnue, Bernardin réforma ou établit de nouveau près de trois cents monasteres, & fut institué vicaire général de cette étroite observance dans toute l'Italie : qualité que sa modestie ne lui permit d'accepter, qu'afin de consommer & de perfectionner l'œuvre du Ciel.

Il la soutint par ferventes exhortations, par ses travaux continuels, & fut-tout par ses exemples, jusqu'à l'âge de soixante-quatre ans, où il mourut le vingtième de mai à Aquilée dans l'Abbruzze. L'éminence de ses vertus, & les miracles éclatans qu'il fit pendant sa vie & après sa mort, l'ont fait compter au nombre des Saints, six ans seulement après son décès, contre le préjugé populaire qu'on ne peut faire de canon

nifac
trépa
du c
qu'il
fer l
& de
fidele
du b
rieux
vrage
des tr
Quar
y trou
très-n
sonna
Or
mes,
née r
tin V
dée d
bant :
géné
même
place
cis de
léges
scienc
& où
font f

nisation en regle que cent ans après le trépas. Parmi les raisons que l'on rend du culte qui lui est décerné, on déclare qu'il a contribué principalement à étouffer la faction pernicieuse des Guelfes & des Gibelins, & à faire rentrer les fideles dans les routes de la discipline & du bonheur. On a de ce saint & laborieux personnage, quatre tomes d'ouvrages, qui ne contiennent guere que des traités de morale & de spiritualité. Quant aux deux cours de sermons qu'on y trouve pour le carême, la différence très-marquée du style fait présumer raisonnablement qu'ils ne sont pas de lui.

On rapporte au temps de ces réformes, c'est-à-dire au 9 décembre de l'année 1425, la confirmation que fit Martin V de l'université de Louvain, fondée depuis peu par le duc Jean de Brabant: école trop illustrée par son zele généreux contre les novateurs, sortis même de son sein, pour ne pas mériter place jusque dans les fastes les plus concis de l'Église. On y compte vingt collèges, où tous les arts & toutes les sciences ont fleuri dans tous les temps, & où des docteurs sans nombre se sont signalés spécialement par la pro-

fondeur & la solidité de leur érudition.

Pendant tous ces temps-là, les factieux sectaires de Bohême avançaient d'un pas toujours plus insolent dans la carrière de la séduction, de la violence, d'une barbarie manifestement anti-chrétienne. Jamais on ne vit mieux de quel danger il est pour un royaume, d'avoir dans la capitale un mauvais pasteur. L'aventurier Albicus, fait archevêque de Prague par le caprice du Roi-Venceslas, n'avoit paru en possession de ce riche archevêché, que pour en tirer les revenus. Conrad d'Olmütz, qui lui succéda par les voies sacrilèges que nous avons dites, après quelques œuvres de parade, se montra presque aussi-tôt peu différent de ce fantôme de pasteur; puis, de spectateur oisif des progrès de l'hérésie, il en devint l'appui déclaré, le déserteur de la foi de ses pères, & l'un des principaux auteurs de la rébellion.

Rechl. lib. 5.

Sous un régime aussi ruineux, les sectaires portèrent l'audace jusqu'à proposer, avec protestation de ne s'en départir jamais, quatre articles de demande qui contenoient tout le plan de leur procédé hérétique. Ils exigeoient qu'on administrât publiquement à tous

le m
espe
cher
évêc
ses
de l
min
par
quat
en
sus
teur
ceux
étoit
de l
nir,
Con
fiere
com
des
Boh
mag
suite
renc
perp
lem
chan
conf
ond

le monde la communion sous les deux especes ; qu'ils eussent la liberté de prêcher en tout lieu , sans la mission des évêques ; qu'on dépouillât le clergé de ses possessions temporelles , & sur-tout de ses seigneuries ; enfin , qu'on exterminât tout péché mortel en tout état , par une réformation sérieuse & efficace : quatrième proposition , fort édifiante en apparence , mais raisonnablement suspecte dans la bouche de tout novateur , & manifestement subversive dans ceux qui prétendoient que le péché étoit aux ministres sacrés toute la vertu de leur ministère. Ils osèrent encore tenir , sous le gouvernement de l'apostat Conrad , une assemblée , qu'ils qualifièrent de saint concile , & par ordre , comme ils s'exprimerent , des barons , des gentilshommes , & des villes tant de Bohême que de Moravie , dont quatre magistrats y présiderent. Là , dans une suite de vingt-deux articles , dont plusieurs rendent témoignage à la sainteté & à la perpétuité de la foi catholique , spécialement touchant le sacrement de l'eucharistie , le sacrifice de la messe , la confession auriculaire , & les différentes onctions sacramentales , ils en mêleront

aussi beaucoup de contraires à la doctrine de l'Eglise, & à plusieurs de ses plus saintes observances, qu'ils dirent effrontément avoir abandonnées pour de justes causes. Sur quoi il s'éleva une dissention fort animée entre les sectaires de Prague & ceux de Thabor; les premiers demeurant d'accord avec l'Eglise, à la réserve de la participation au calice, d'où leur est venu le nom de Calistins; les autres renversant, comme les Viciélistes, presque toute la doctrine de l'Eglise, & criant sans nulle exception qu'il falloit abolir tous ses rites. La chaleur fut si vive & si opiniâtre dans les deux partis, que les congrès multipliés pour se convaincre ou se confondre respectivement, ne purent jamais étouffer la discorde. Le même esprit d'orgueil & de scission, qui leur avoit donné naissance, fut, comme on le verra par la suite, l'instrument de leur ruine.

L'un des plus ardents boute-feux étoit un déserteur sacrilège de l'ordre de Prémontré, nommé Jean, génie brouillon, d'une audace effrénée, d'une insolence impudente, en un mot préparé par l'apostasie à toutes sortes d'excès & de forfaits. C'est par ses conseils que les hé-

Aln. Sylv.
Hir. Boh.
cap. 44.

rétic
chaq
du v
son
qu'il
insur
ou c
enco
de f
gue
attir
avec
de f
qu'il
sous
tiqu
moi
Hus
certe
vict
L
mo
s'éle
qui
en c
mé
par
Fra
qu

rétiques prirent la méthode de porter
 chaque jour l'eucharistie sous l'espece
 du vin, par toutes leurs églises; mais
 son orgueil exalté par la considération
 qu'il s'acquittait dans le parti, se rendit
 insupportable à ses propres partisans,
 ou du moins à ceux qui conservoient
 encore quelque teinture de retenue &
 de subordination. Les consuls de Pra-
 gue, sous prétexte d'affaires capitales,
 attirèrent au prétoire ce fléau public,
 avec neuf complices de ses fougues &
 de ses suggestions violentes; & si-tôt
 qu'il y fut introduit, ils le firent expirer
 sous le glaive. Ce furent pour les fana-
 tiques des reliques nouvelles, & non
 moins meurtrières que celles de Jean
 Hus: les magistrats qui avoient ordonné
 cette exécution, furent les premières
 victimes qu'on leur immola.

La division s'accrut encore, après la
 mort de Ziska leur chef & leur idole. Il
 s'éleva deux commandans nouveaux,
 qui partagerent les Thaborites mêmes
 en deux factions. Un aventurier, nommé
 Procope, & surnommé le Rasé, parce
 qu'après bien des courses en
 France, en Espagne, en Italie, & jus-
 qu'en Palestine, il avoit reçu la tonsure

cléricale avec l'ordre de prêtrise, se mit à la tête des premiers rangs qui retinrent le nom de Thaborites. Par une suite d'exploits ou de forfaits, capables de faire perdre le souvenir de son sacerdoce, il obtint des brigands dont il étoit le guide & le modèle, le titre de Héros & de Grand. Le reste de ces bandits ne trouvant personne digne d'hériter de la puissance de Ziska, prirent le nom d'Orphelins; & pour l'administration des affaires publiques, c'est-à-dire du massacre & du pillage, ils ne choisirent que des conseillers, entre lesquels un second Procope, appelé le Petit, se rendit le plus important. Il restoit une troisième faction, savoir les Orérites, qu'on a déjà vu rompre avec le Thabor. Ceux-ci prirent pour chef un autre prêtre libertin, nommé Bédric, qui, au mépris de la religion catholique, se maria publiquement. Tels étoient dans la pratique ces rigoristes imposteurs, qui protestoient ne tendre qu'à exterminer de la société chrétienne la corruption & le relâchement. Ces trois partis de forcenés faisoient la guerre séparément, & assez souvent les uns contre les autres; mais toujours ils

uniff
quan
le sa
De
ravag
armé
Polog
à l'en
atroc
facile
contre
sacrée
vées,
les acc
versité
le trio
mens
soient
plus d
& leu
blanch
plus in
de cor
ecclesi
dans
au m
lui do
pénétr
horre
partic

unissoient leurs forces & leurs fureurs, quand il étoit question de faire couler le sang catholique.

De la Bohême, ils portèrent leurs ravages en Silésie; & de là, avec trois armées, se jetant sur la Hongrie, la Pologne & l'Autriche, ils renchérissent à l'envi les uns sur les autres par des atrocités toutes nouvelles, & par des sacrilèges aussi multipliés qu'inouis, contre les choses & les personnes consacrées à Dieu. Horreurs encore aggravées, si elles pouvoient l'être, par tous les accessoires de l'impiété & de la perversité, par le sang froid, la dérision & le triomphe dans le crime. Les raffinemens les plus affreux de la cruauté faisoient leurs jeux les plus assidus & leurs plus doux amusemens. Leurs prêtres & leurs dévots, sépulchres le mieux blanchis au dehors, n'en étoient que plus infectés au dedans de forfaiture & de corruption. Jean Przibram, savant ecclésiastique, qui avoit été entraîné dans leur parti sans bien le connoître; au moyen de la grande influence qu'on lui donna dans les affaires, réussit à le pénétrer, & l'ayant abandonné avec horreur, il décrivit ainsi leurs prêtres en particulier.

M v

Cranz. Hist.
Vand. l. 11,
c. 17 & 20.

C'est au dehors, dit-il, dans le livre où il consigna son abjuration, c'est l'image de la piété & de la bénignité évangélique, qu'un prêtre du Thabor; ce n'est au dedans que desseins tyranniques, que violence oppressive, que profanation, qu'impiété, que mépris de l'humanité & de la religion. Il est doux & bienfaisant en apparence; il est en effet tout dégoûtant de sang & de carnage. Il paroît paisible & soumis, il se prosterne au pied d'un chacun; & il s'éleve intérieurement au dessus de tout le monde: il ne révere, il ne connoît point de puissance, il ne veut aucun maître, aucun supérieur, il croit surpasser en grandeur & en mérite tous ceux qu'il surpasse en enflure & en présomption. Il fuit les sages, & s'immisce en tout; rétablit ce qui est en ordre, refait ce qui est fini, juge ceux qui doivent le juger, fait marcher le préjugé avant le jugement; & sans frein, sans discernement, sans nul autre guide que la précipitation & l'imprudance, il foule indistinctement aux pieds toutes les loix divines & humaines. Przibram s'éleva tout particulièrement contre le prêtre apostat Procope le Rasé, chef principal des Thaborites, &

Cochl. Hist.
Russ. lib. 6.

contre
Pelhiti
long-r
qui ne
bres,
les éno
soient
crés; &
adorab
néanm
La
voient
chrétie
riablem
défigur
soit pa
plus he
de ses
ses Era
royaut
narque
fuiwi p
liguere
gnons.
tous le
mées,
tres;
places,
& le p

contre leur évêque prétendu, Nicolas de Pelhitiacou, qui tous deux s'efforcèrent long-temps de le regagner au parti ; ce qui ne servit qu'à les couvrir d'opprobres, en lui donnant lieu de rapporter les énormes blasphèmes qu'ils vomissoient contre nos dogmes les plus sacrés, & spécialement contre le mystère adorable de nos autels, qu'ils feignoient néanmoins de retenir.

La France, plus religieuse que n'avoient jamais été ces contrées demi-chrétiennes du Nord, & toujours invariablement attachée à la foi pure qu'elles défigureroient si horriblement, ne jouissoit pas cependant d'un sort beaucoup plus heureux. Son Roi exclus du trône de ses peres, & banni du centre de ses Etats, s'étoit retiré vers le midi du royaume, où il signroit moins en monarque qu'en proscrit fugitif. Il fut pour suivi par les Anglois, avec lesquels se liguerent les Bretons & les Bourguignons. Le Roi Charles fut accablé de tous les côtés ; on battit ses petites armées, dans presque toutes les rencontres ; on lui enleva la plupart de ses places, avec ses équipages, ses munitions & le peu d'argent qu'il réservoir pour

le paiement de ses troupes : on le réduisit à un tel état de dépouillement & de dégradation, que ses vainqueurs insolens le nommerent par dérision le Roi de Bourges.

C'en étoit fait de la monarchie Française, ou pour le moins de cette suite non interrompue de souverains indigènes, la plus longue, la plus auguste & la plus religieuse de l'univers ; si le ciel, par un tissu de choses & de circonstances qu'on ne put qualifier que de prodige, n'eût soutenu visiblement un empire, depuis si long-temps nommé par excellence le royaume des chrétiens, & si digne encore de servir de modele aux autres nations chrétiennes. Orléans, pivot sur lequel portoient alors, si l'on peut s'exprimer ainsi, tous les destins de la constitution Française, étoit déjà investi, & vivement pressé ; & sa chute entraînoit celle de la royauté du cinquantième successeur de Clovis. Le duc d'Alençon, le fameux comte de Dunois, la Fayette, la Hire, Saintrailles, noms à jamais chers à la France, & tant d'autres guerriers associés à leur héroïsme & à leur renommée, loin de pouvoir sauver la place, soutenoient à peine le

coura
que d
mont
ll'éto
que l
vroit

Ma
arme
vie e
mona
manie
se pe
de sa
de pa
dans l
coule
pagne
l'enfa
range
à l'ag
l'arch
resple
mane
les ar
de fa
Jean
la fer
dina
peu c

courage étonné du Roi, qui ne parloit que de se réfugier dans les détroits des montagnes, aux extrémités du royaume. Il étoit arrêté dans les décrets supérieurs, que la France en cette rencontre ne devroit point son salut aux héros.

Mais à cent lieues du tumulte des armes, dans l'obscurité paisible de la vie champêtre, l'ange tutélaire de la monarchie préparoit une héroïne, d'une manière si nouvelle, qu'elle pût à peine se persuader à elle-même la merveille de sa destination. Jeanne d'Arcq, née de parens simples & craignans Dieu, dans le village de Domremi, près Vaucouleurs, sur les frontieres de la Champagne & de la Lorraine, occupée dès l'enfance à garder les moutons, ou à ranger la chaumière de son pere, eut à l'âge de dix-sept ans un songe, où l'archange St. Michel lui apparut tout resplendissant de lumière, & lui commanda au nom du Seigneur de prendre les armes, d'aller délivrer Orléans, & de faire sacrer Charles VII à Reims. Jeanne, toute jeune qu'elle étoit, avoit la fermeté d'esprit qui accompagne d'ordinaire celle du courage. Elle avoit si peu de penchant à la crédulité, qu'à son

réveil elle méprisa elle-même son rêve ; mais ayant eu la même apparition trois ou quatre nuits de suite, elle s'en ouvrit à son pere & à sa mere, qui la menerent au gouverneur de Vaucouleurs. Cet officier, nommé Baudricourt, ne put que rire, à la premiere annonce que lui fit une jeune paysane que Dieu vouloit se servir d'elle pour chasser les Anglois de France. Frappé néanmoins par sa jeunesse même, par sa figure, par son air de noblesse, par sa fermeté & son aisance à s'énoncer, il l'écouta long temps, & ne fut trop que résoudre, en l'entendant raisonner de toute chose avec habileté & avec un sens exquis. Elle parloit de la religion en savant théologien, & de la guerre en général d'armée. Mais ce qui mit le comble à l'incertitude de Baudricourt, c'est que cette fille étonnante lui dit d'un air inspiré : Sachez qu'au moment où je vous parle, les François sont battus près d'Orléans ; & si vous ne m'envoyez au Roi, il leur arrivera de plus grands malheurs. Huit ou dix jours après, Baudricourt apprit la vérité de cette prédiction. Les François avoient attaqué un grand convoi où il y avoit jusqu'à trois cents fourgons chargés de

hareng
ceux d
& les
plate c
journé
en car
ment
autres
Qua
avoit p
une pe
donna
fit cor
deux g
voulut
Charl
Toura
désesp
sa cou
vée de
dans l
tité de
que la
ment
ge, n
avec
pouss
n'éto
t-il,

harengs , que les Anglois menoient à ceux dès leurs qui assiégeoient Orléans , & les aggresseurs avoient été battus à plate couture. C'est ce qu'on nomma la journée des harengs ; le siège se faisant en carême , alors observé religieusement par les troupes , comme par les autres fideles.

Quand Baudricourt vit que la Pucelle avoit prophétisé , il la regarda comme une personne envoyée de Dieu , lui donna des chevaux & des armes , & la fit conduire au Roi , accompagnée de deux gentilshommes , avec lesquels elle voulut encore avoir ses deux freres. Charles VII étoit alors à Chinon en Touraine , plus déconcerté que jamais , désespérant d'Orléans , & presque de sa couronne. On le prévint sur l'arrivée de la Pucelle ; il la fit introduire dans sa chambre , au milieu d'une quantité de jeunes seigneurs , dont il eut soin que la plupart fussent vêtus plus richement que lui. Elle ne prit point le change , marcha droit au Roi , & le salua avec une assurance modeste. Charles poussant la feinte plus loin , dit qu'il n'étoit pas le Roi : le voilà , lui ajouta-t-il , en montrant de la main un cour-

tisan de figure avantageuse. La Pucelle sourit, & dit : Je fais à qui j'ai l'honneur de parler, & je connoissois mon souverain avant de l'avoir vu. Elle lui parla avec tant d'esprit, avec tant de grace & de dignité, que toute la Cour crut voir en elle quelque chose de sur-humain. Elle promit en termes formels de délivrer Orléans, & de faire sacrer le Roi à Reims. Pour se concilier une entière créance, elle lui rappella, en présence de son confesseur, du duc d'Alençon, & du sage Christophe d'Harcourt, des secrets qu'il n'avoit jamais communiqués à personne. Vous souvient-il, Sire, lui dit-elle, que le jour de la Toussaint dernière, au moment de communier, vous demandâtes à Dieu deux choses ; l'une de vous ôter l'envie & le pouvoir de faire la guerre, si vous n'étiez pas l'héritier légitime du royaume ; & l'autre de faire tomber toute sa colere sur vous, plutôt que sur vos peuples ? Le Roi parut dès-lors persuadé de la mission divine de la Pucelle, & il ne pensa plus qu'aux moyens d'en convaincre les autres.

Il la fit d'abord examiner dans sa Cour par l'évêque de Chartres qui étoit son con-

fesseur
gulière
& par
rées ;
tiers,
lement
docteur
établir
rogato
les do
l'autre
qu'elle
des Ca
batif,
Histori
brusqu
moins
répond
le Seig
le Ciel
léans,
qu'on
quoi,
St. De
délivra
vre de
tous ce
doit. J
bre, r

fesseur, par le seigneur d'Harcourt, singulièrement renommé pour sa prudence, & par les autres personnes les plus éclairées; après quoi on la conduisit à Poitiers, où elle fut interrogée par le Parlement, & par la plus saine partie des docteurs de Paris, qui étoient venus s'y établir. Elle subit entr'autres un interrogatoire de plus de deux heures, où les docteurs lui parlerent l'un après l'autre, & lui représenterent tout ce qu'elle risquoit. Un religieux de l'ordre des Carmes, docteur sévère & rébarbatif, suivant le portrait qu'en trace un Historien du temps, lui dit d'un ton brusque, qu'on ne la croiroit point, à moins qu'elle ne montrât un signe. Elle répondit qu'elle ne vouloit point tenter le Seigneur, que le signe ordonné par le Ciel étoit la levée du siège d'Orléans, puis le sacre du Roi à Reims; qu'on la suivit, & qu'on verroit. Sur quoi, un autre docteur, de l'ordre de St. Dominique, lui objecta que si la délivrance d'Orléans devoit être l'œuvre de Dieu, il n'étoit pas besoin de tous ces gens de guerre qu'elle demandoit. Je n'en demande qu'un petit nombre, reprit-elle; qu'on tente seulement

le combat, & Dieu donnera la victoire. Enfin le résultat de tous les examens fut que, tout étranges que parussent les promesses de la Pucelle, le Roi devoit y prendre confiance, & en faire usage.

On l'arma de routes pieces, habillée en homme, comme elle étoit venue de son pays, & les cheveux déjà coupés en rond. On lui donna un cheval, qu'elle mania sur le champ, avec toute la facilité du meilleur écuyer. Le Roi lui voulut donner une épée; mais elle dit d'un ton prophétique, qu'il en étoit une dans l'église de sainte Catherine de Fierbois en Touraine, & qu'à cette arme fatale, marquée de cinq croix & de trois fleurs de lys, étoient attachées ses victoires sur les Anglois. On trouva l'épée à l'endroit qu'elle avoit indiqué, & si-tôt qu'on la lui eut remise, elle la tira comme par essai, & toute énorme qu'elle étoit, l'agita dans les airs, aux yeux de tout le monde, avec une célérité, avec un air de joie & de sécurité qui présagea son prochain triomphe. Quand elle se vit armée comme elle le désiroit, elle prit congé du Monarque, & s'en alla joindre à Blois les troupes préparées pour Orléans. Elle avoit donné le dessein d'un

étendar
de lys
Tout-p
globe o
suivant
l'Eglise
générau
mée tou
pour qu
grande
soldats
d'attire
cialeme
nier. El
ner l'ex
Quar
ces artic
troupes
le comt
une sor
& la Pu
que san
reconnu
à son te
tées san
à pied l
jours el
& crioi
font à

étendard à fond blanc , semé de fleurs de lys d'or , au milieu desquelles le Tout-puissant étoit représenté tenant le globe du monde : on bénit l'étendard , suivant les cérémonies accoutumées de l'Eglise ; après quoi elle rassembla les généraux , les engagea à chasser de l'armée toutes les femmes de mauvaise vie, pour qui elle marqua toujours la plus grande horreur , à prendre avec leurs soldats toutes les dispositions capables d'attirer les bénédictions du Ciel , spécialement à se confesser & à communier. Elle commença par leur en donner l'exemple.

Quand elle eut été satisfaite sur tous ces articles , elle se mit à la tête des troupes , & s'approcha d'Orléans. Déjà le comte de Dunois s'y étoit jeté : il fit une sortie , pour favoriser le secours ; & la Pucelle entra dans la place , presque sans combattre. Dès qu'elle en eut reconnu l'état & les tranchées , elle fit à son tour des sorties terribles & répétées sans cesse , attaqua & enleva pied à pied les ouvrages des assiégeans. Toujours elle étoit la première à la charge , & crioit ordinairement aux soldats : Ils sont à nous , ils sont à nous , le Sei-

gneur est pour nous. Elle reçut à une de ces attaques un coup de fleche, qui lui perça l'épaule. Le comte de Dunois qui la vit tout en sang, la voulut faire retirer. Non, non, lui dit-elle, pour un peu de sang qu'il m'en coule, ils ne m'échapperont pas; & poussant toujours les ennemis, elle monta sur leurs retranchemens, & y planta elle-même son étendard. Les François pousseront mille cris de joie & de triomphe, forcerent de toute part les assiégeans, & en firent un effroyable carnage: Dès le lendemain, les Anglois abandonnerent tous les autres forts qui leur restoient, & leverent le siège le 8 de mai 1429, jour auquel les Orléanois établirent une fête, où ils célébrent encore tous les ans la merveille de leur délivrance.

La Pucelle ayant ainsi remplie le premier point de sa mission, revint trouver le Roi, & lui dit: Prince, il faut à présent vous aller faire sacrer à Reims. Quelque ascendant qu'elle se fût acquis par ses grands faits d'armes, cette proposition parut extravagante au conseil; & il faut convenir, qu'on n'en pouvoit guere juger différemment dans les re-

D
 les ordi
 glois re
 places, d
 ils avoier
 troupes i
 celles du
 paigne, il
 Troies,
 toutes le
 Pucelle
 allons à
 répons
 sûreté,
 l'ontion
 rance av
 dans le c
 ne délibe
 Son n
 fond des
 courir;
 bord s'a
 emporta
 Gergeau
 elle ord
 les géné
 de l'exé
 elle étoi
 avec son
 mouven

les ordinaires de la prudence. Les Anglois tenoient encore une infinité de places, dans le pays où l'on se trouvoit; ils avoient dans toutes les provinces, des troupes infiniment plus nombreuses que celles du Roi Charles; & dans la Champagne, ils étoient maîtres de Reims, de Troyes, de Châlons, & de presque toutes les villes. A ces objections, la Pucelle dit pour toute réponse: Sire, allons à Reims; de la part de Dieu, je réponds de vous y remettre en toute sûreté, & de vous y faire conférer l'onction des Rois vos peres. L'assurance avec laquelle elle parloit, passa dans le cœur des plus timides, & l'on ne délibéra plus.

Son nom eut bientôt volé jusqu'au fond des Provinces qu'on avoit à parcourir; mais sa prudence voulut d'abord s'assurer des contrées voisines. Elle emporta, comme en passant, la ville de Gergerau. Pour faire tomber Beaugenci, elle ordonna la bataille de Parai, où tous les généraux ne parurent chargés que de l'exécution de ses ordres. Toujours elle étoit au front de la première ligne, avec son étendard redouté; & à chaque mouvement, les plus habiles capitaines

venaient lui demander ce qu'il falloit faire. Les Anglois furent mis en déroute, & le célèbre Talbot, leur général, fut fait prisonnier. On retourna au siège, & Beaugenci se soumit sans résistance. Les ennemis de la France, si orgueilleux peu auparavant, reconnurent enfin que le Ciel combattoit pour elle. Il sembloit que l'arrogance Britannique, si fort exaltée par la fortune, & que le duc de Bourgogne, si plein de sa vengeance, craignissent de lutter contre la toute-puissance divine, ou qu'elle leur tint les mains liées; tant une fille, devenue tout à coup général, avoit changé la destinée des combats.

Les François, d'un autre côté, persuadés que le Ciel se déclaroit pour Charles VII, se réveillèrent de l'assoupissement où ils languissoient, & prirent les armes de toute part. La noblesse armée à ses dépens, accouroit de toutes les Provinces, & grossissoit de jour en jour l'armée royale. Le connétable de Richemont lui-même, Artur de Bretagne, quoique le duc son frere fût lié avec les Anglois, & qu'il fût personnellement disgracié du Roi, lui vint offrir ses services, avec douze cents gen-

nilshom
sions de
monta
toute la
ver, &
soin : m
droiture
reux, e
luer ave
neur. L
terre, d
rapporte
tre ; j'ig
envoyée
blement
Dieu sa
venez d
doute e
de rapp
peu con
conséque
Pucelle
fit tous
remette
graces
demeur
de le
lui : il
reprit p

vilshommes. La Pucelle, par les impres-
 sions de Charles à qui il étoit suspect,
 monta aussi-tôt à cheval à la tête de
 toute la cavalerie, à dessein de l'obser-
 ver, & pour le charger en cas de be-
 soin : mais quand elle eut reconnu la
 droiture d'intention de ce héros géné-
 reux, elle sauta de cheval, & l'alla sa-
 luer avec de grandes marques d'hon-
 neur. Le connétable mit aussi pied à
 terre, & lui dit : Jeanne, on m'avoit
 rapporté que vous vouliez me combat-
 tre ; j'ignore si vous êtes ou n'êtes pas
 envoyée de Dieu ; si vous l'êtes vérita-
 blement, je n'ai rien à craindre, car
 Dieu fait mon bon vouloir ; & si vous
 venez de la part de l'Enfer, je vous re-
 doute encore moins. Il étoit à propos
 de rapporter avec justesse cet incident,
 peu considérable en lui-même, mais de
 conséquence contre les détracteurs de la
 Pucelle & du nom François. L'héroïne
 fit tous ses efforts, mais sans fruit, pour
 remettre le connétable dans les bonnes
 grâces du Roi. Artur ne laissa pas de
 demeurer très-fidèle à son souverain, &
 de le servir en quelque sorte malgré
 lui : il poussa vers la Normandie, où il
 reprit plusieurs places sur les Anglois,

Le Roi prit enfin le chemin de la Bourgogne, pour passer en Champagne, & se faire sacrer à Reims. La ville d'Auxerre, à qui la peur faisoit observer la neutralité, refusa d'ouvrir ses portes, & fournit néanmoins des vivres. Troies étoit plus mal disposée, ou mieux asservie. Elle avoit une forte garnison, de bons ouvrages, des munitions abondantes, & l'armée royale n'avoit pas même d'artillerie pour en faire le siège. Charle assembla son conseil, & toutes les voix alloient à s'en retourner en Berri; quand la Pucelle, se doutant de cette résolution honteuse, vient & entre, sans être mandée. La dispute & les longs discours n'étoient pas de son génie; Sire, dit-elle, marchons à Troies, & en deux jours je vous remets cette ville. Laissons-là faire, dit le Roi, & que tout le monde lui obéisse. Elle monta aussi-tôt à cheval, fit avancer l'armée, qui n'étoit qu'à deux lieues de la place; éploya ses bataillons à la vue des assiégés, dressa, au défaut de canons, des batteries simulées, & donna tous les autres genres de spectacle propres à imprimer l'effroi. Son aspect même, tel que la beauté auguste & terrible des habitans célestes,

célestes
rage.
parts,
geance
du Ro
tions
l'Égu
grace
après
de Ch
la mè
envoy
garnis
bonhe
de Bar
amene
dans
fut sac
étant p
son éte
Ce Pri
blit av
ligne
d'Arce
pour a
la cour
fleurs
Tel
signale
Ton

min de la
 Champa-
 ns. La ville
 soit obser-
 ouvrir ses
 des vivres.
 , ou mieux
 garnison,
 ions abon-
 'avoit pas
 re le siège,
 , & toutes
 ourner en
 se doutant
 , vient &
 dispute &
 pas de son
 s à Troies,
 mets cette
 e Roi, &
 Elle monta
 l'armée,
 e la place;
 es assiégés,
 des barte-
 les autres
 imprimer
 tel que la
 s habitans
 célestes,

célestes, effrayoit autant que son cou-
 rage. Elle se montra au pied des rem-
 parts, & menaça les citoyens de la ven-
 geance divine, plus encore que de celle
 du Roi. Ils se rendirent à ses exhorta-
 tions, soutenues par celles de Jean de
 l'Église leur évêque, & demandèrent
 grace, & ouvrirent leurs portes. Peu
 après, Jean de Sarrebruche, évêque
 de Châlons, engagea son peuple à faire
 la même chose; & la ville de Reims
 envoya ses clefs, après avoir chassé sa
 garnison Angloise. Pour surcroît de
 bonheur, le duc de Lorraine, le duc
 de Bar & le damoiseau de Commerci
 amenèrent leurs troupes au Roi. Il entra
 dans Reims en pleine assurance, & y
 fut sacré par l'archevêque; la Pucelle
 étant présente en habit de guerre, &
 son étendard arboré près du Monarque.
 Ce Prince, en reconnoissance, l'ano-
 blit avec toute sa famille, même en
 ligne féminine, lui changea le nom
 d'Arcq en celui du Lys, & lui donna
 pour armoiries, une épée soutenant
 la couronne, & accompagnée de deux
 fleurs de lis.

Tels sont les exploits principaux qui
 signalèrent la Pucelle d'Orléans. On les

qualifiera, comme on imaginera le devoit faire : mais on n'en contestera point la vérité, pour peu qu'on ait d'érudition & de droiture. Il faut s'abandonner à toute la partialité de l'Anglois, Rapin-Toyras, ou de quelques faux compatriotes, travaillés de la même manie contre la gloire du nom François & le nom seul de miracle, pour avancer que Monstrelet est le seul auteur contemporain qui ait parlé de la libératrice d'Orléans. Jean Chartier, moine de S. Denis, attaché à la personne de Charle VII pour écrire les événemens de son regne; le Héraut du même Prince, nommé Berris; Alain Charrier, qui avoit quarante-trois ans quand Jeanne d'Arcq vint pour la première fois à Chinon; l'Auteur anonyme qui se trouvoit à Orléans quand le siege en fut levé; & dont l'histoire circonstanciée suit pas à pas la Pucelle jusqu'à près le sacre du Roi; un savant magistrat du Parlement de Grenoble, nommé Gui Pape, qui témoigne avoir vu cette héroïne; l'auteur du petit ouvrage qui se trouve dans les œuvres de Gesson, sous le titre de l'admirable victoire d'une jeune bergere devenue chef des

Hist. de
Charle VII,
par Godef. p.
19 & suiv.

Gess. t. IV,
p. 864.

armées
& daté
ait été
ne mou
par le
dans le
plus à p
partiaue
la maif
bien qu
VII &
titude
merveil
leur ca
persuasi
des cito
Le br
s'opéte
les étra
Allema
point tr
temps u
titulé d
rainé,
Charle
me une
qui a re
les expl
vertus.

armées Françoises contre les Anglois , & datée du 14 de mai 1429 , soit qu'il ait été composé par Gerson même , qui ne mourut que deux mois après , soit par le Flamand Gorickeim qui vivoit dans le même temps : tous ces écrivains , plus à portée de s'instruire , & plus impartiaux que Monstrelet , tout dévoué à la maison de Bourgogne , étoient aussi bien que lui contemporains de Charles VII & de Jeanne d'Arcq. Or cette multitude de témoins attestent tous , ou la merveille des exploits de la Pucelle & leur cause première , ou du moins la persuasion commune des docteurs & des citoyens de tout rang , à ce sujet.

Le bruit de ces prodiges , si-tôt qu'ils s'opérèrent , se répandit au loin parmi les étrangers mêmes. Un ecclésiastique Allemand & modeste qui ne nous a point transmis son nom , composa , du temps même de la Pucelle , un livre intitulé de l'admirable Jeanne de Lorraine , qui commanda l'armée du Roi Charles VII. Elle y est représentée comme une prophétesse suscitée de Dieu , qui a rempli tout l'univers du bruit de ses exploits , & de la bonne odeur de ses vertus. Jean Nider , aussi Allemand , &

Ap. Hordal.

p. 10.

Ibid. p. 121

religieux Dominicain , mort en 1438 , rapporte que dix ans auparavant , on voyoit une fille nommée Jeanne , qui se disoit & que tout le monde croyoit envoyée de Dieu , pour rétablir le Roi Charles dans ses Etats , & qui faisoit tant de merveilles , que tous les royaumes de la chrétienté en étoient dans l'admiration. Saint Antonin , archevêque de Florence , qui étoit au plus beau point de sa carrière lorsque la Pucelle vint en 1429 offrir ses services à Charles VII , parle d'abord de cette fille extraordinaire avec quelque incertitude : mais bientôt il leve tous ses doutes , en voyant l'estime générale qu'on en faisoit , fondée sur ses grandes œuvres & sur la sainteté de sa vie. Le Pape Pie II , ou , si l'on veut , son secrétaire , également contemporain à Jeanne d'Arc , témoigne , comme S. Antonin , que la merveille de ses beaux faits ne laissoit pas douter qu'elle ne fût conduite par l'Esprit de Dieu ; & ce qui marque le peu de penchant de l'auteur à flatter les François , il ajoute que Dieu leur envoya cette héroïne , pour qu'ils ne s'enorgueillissent point du succès , selon leur coutume. Nous pourrions encore

Tit. 12, c. 9,
§. 7.

Comment.
Pie II, lib. 6,
p. 254.

citer ,
Franc ,
médée
d'Italie
trio. En
zieme
feiziem
que Ph
Naucle
Forêt ,
s'allon
ment.
grand
Toyras
ne rien
exploit
Prér
jets just
pas à n
questio
les fait
ce qu'd
c'est d
faire u
tous ce
idée d
fessent
fut jam
savent

citer, pour le même temps, Martin Franc, secrétaire de Félix V, ou d'Amédée de Savoie, & différens annalistes d'Italie, tels que Berni & Boniacaretio. En poussant jusqu'à la fin du quinzième siècle, ou au commencement du seizième, la liste de nos témoins, tels que Philippe de Bergame, Paul-Emile, Nauclerc, Meyer, Paul-Jove, Belle-Forêt, Pâquier & une infinité d'autres, s'allongeroit démesurément & inutilement. Nous en avons présenté un assez grand nombre, pour démentir Rapin-Toyras, & tous les critiques décidés à ne rien voir que d'ordinaire dans les exploits & la destination de la Pucelle.

Préendons-nous donc élever ces objets jusqu'à l'ordre surnaturel? Ce n'est pas à nous de prononcer sur cette grande question. Après que nous avons présenté les faits, & les pièces justificatives, tout ce qu'on peut nous demander encore, c'est de mettre le lecteur en état d'en faire un usage libre de prévention. Or tous ceux que n'effarouche pas la seule idée de miracle, qui croient & confessent que le bras du Tout-puissant ne fut jamais raccourci, qui connoissent & savent appliquer les regles de discussion

propres à ce genre d'examen, ne reconnoîtront-ils pas que l'événement dont nous venons d'offrir les détails & de fournir les preuves, fut, sinon un de ces prodiges qui dérogent aux loix de la nature, du moins un trait marqué de protection & de providence particulière sur l'Empire François? Une jeune fille paroît, qui, à quinze jours près qu'elle servit dans une auberge, fut perpétuellement appliquée aux soins paisibles d'une demeure champêtre, & qui avec un esprit sain, des mœurs extrêmement pures, une piété solide, sans travers, sans erreurs, sans superstition, se dit tout à coup inspirée de Dieu pour la délivrance du royaume, excite d'abord la risée du roi & des grands, fait, pour autoriser sa mission, des prédictions qui sont soumises à l'examen rigoureux des juges & des docteurs, s'arme d'après leur suffrage; & si-tôt qu'elle est en lice, ce n'est plus une vierge timide, c'est un soldat robuste, c'est un général consommé qui n'ignore rien de l'art de l'attaque & de la défense, qui voit d'un premier coup-d'œil ce qui échappoit aux Dunois, aux La Hire, aux Sainttrilles, & réduit tous ces héros à lui venir demander à

chaque
qui les
mes, q
vres &
Est-ce
là un é
l'ordre
cause d
payfan

Le r
prétext
homici
trop bi
avoir r
de suc
ploits
& con
rieure
nation
esprits
raux f
gne,
rangs
la sup
d'une
nous
quoit
ses in
de C

chaque instant, *Jeanne*, que ferons-nous? qui les étonne autant par ses faits d'armes, que par l'habileté de ses manœuvres & la profondeur de ses ressources. Est-ce là, qu'on prononce enfin, est-ce là un événement qui ne sorte point de l'ordre commun, & dont on trouve la cause dans les facultés naturelles d'une paysanne laissée à elle-même?

Le regne des devins & des magiciens, prétexté dans ce temps par la vengeance homicide des Anglois au désespoir, est trop bien tombé aujourd'hui, pour y avoir recours. Donneroit-on avec plus de succès l'illusion, pour cause d'exploits réels, incomparables, combinés & conduits avec une intelligence supérieure; lesquels changent la fortune des nations, subjuguent les provinces & les esprits, rangent les soldats & les généraux sous les loix d'une fille de campagne, excitent l'admiration dans tous les rangs & parmi tous les peuples? Reste la supposition plus misérable encore, d'une manœuvre de politique: mais sans nous arrêter à ce que *Charles VII* risquoit par-là pour sa réputation & tous ses intérêts, depuis quand les intrigues de Cour transformeroient-elles une fille

de dix-sept ans en foudre de guerre, en capitaine expérimenté, ramenant-elles, fixent-elles la victoire sous les drapeaux qui combattoient à peine pour regarder leur dernière catastrophe ? Car enfin les succès de la Pucelle renverseront toujours les systèmes, les suppositions, les conjectures imaginées pour réduire ses faits héroïques à la classe des choses humaines & communes.

Quand elle eut fait conférer à Charles VII le sceau sacré de l'oingt du Seigneur. Enfin, lui dit-elle, auguste monarque, les ordres d'en-haut sont remplis. Orléans est délivré, & vous venez d'être sacré dans la ville de Reims. C'est le terme de ma mission ; il ne me reste plus qu'à rentrer dans la vie paisible d'où le Ciel ne m'a tirée que pour ces deux objets. Le Roi qui se trouvoit si bien de ses services, lui fit de grandes instances, pour qu'elle les lui continuât. Elle obéit à son Souverain ; en quoi manifestement il n'est rien à reprendre. Si en même temps les applaudissemens des militaires, compagnons de sa fortune, & quelque confiance dans ses propres forces & sa renommée, dans son ascendant prodigieux sur des ennemis que son aspect seul mettoit en fuite ; si ces germes

presqu
fluèrent
Seigneur
des vu
homme
une ri
Jeanne
dence
de la
encore
places
fortun
voulut
une b
battre
son co

Au
1430,
les Bo
piegn
firent
le plu
tôt ap
bares
roïne
arme
flétri
Franc
leur

presque imperceptibles de vanité influèrent dans sa résolution ; bientôt le Seigneur , qui avoit sur cette ame pure des vues bien différentes de celles des hommes , lui fit expier ces foiblesses avec une rigueur qui nous étonne encore. Jeanne rentra dans l'ordre d'une providence commune ; & après qu'un reste de la terreur attachée à son nom eut encore fait rendre au Roi la plupart des places depuis Reims jusqu'à Paris , sa fortune vint briser à cette capitale. Elle voulut qu'on y donnât l'assaut , & reçut une blessure assez considérable , pour battre en retraite , malgré tout le feu de son courage.

Au mois de mai de l'année suivante 1430, elle fut prise dans une sortie, par les Bourguignons qui assiégeoient Compiègne ; puis vendue aux Anglois , qui firent chanter le *Te Deum* , comme pour le plus signalé de leurs triomphes. Aussitôt après , ils aviserent aux moyens barbares d'effacer l'opprobre que cette héroïne imprimoit depuis deux ans à leurs armes. Pierre Cauchon , nom à jamais flétri dans les fastes de l'Eglise & de la France , fut l'instrument principal de leur lâche vengeance. Cet évêque Fran-

çois-Anglican, prétexta que la Pucelle ayant été prise sur les terres de son diocèse, qui confine près de Compiègne avec celui de Soissons, & les crimes dont on l'accusoit regardant le for ecclésiastique, c'étoit à lui d'instruire le procès. Il la demanda à Jean de Luxembourg, général du duc de Bourgogne; & ce grand fordide la lui vendit pour une somme de dix mille livres. Elle fut transportée & enchaînée au château de Rouen, où l'on ne tarda point à l'accuser de toutes sortes de crimes, excepté néanmoins le dérèglement dans les mœurs; ce qui fait une démonstration rigoureuse de sa pudeur & de sa pureté virginale. On étoit si peu disposé à l'épargner, ou à se taire seulement sur cet article, qu'on ne s'y détermina qu'après s'être assuré, par des examens révoltans où la duchesse de Berford ne rougit point d'entrer, que l'infortunée prisonnière étoit toujours demeurée vierge.

L'évêque Cauchon, au défaut de l'Inquisiteur, qui refusa de prendre part à cette trame d'iniquité, s'en associa le vicaire moins délicat, avec quatre abbés Normands, & grand nombre de docteurs ou de licenciés. Il la fit comparoi-

tre, &
insensé
grace à
répond
qui pe
m'y co
mettre
simple
munifi
Ne cr
elle, j
les inu
presqu
deux
des fa
des av
même
suite;
trueu
comp
la fac
la lie
saine
Poito
il fut
attein
de d
mons
d'hér

la Pucelle
 son dio-
 ompiegne
 es crimes
 for ecclé-
 re le pro-
 Luxem-
 urgogne;
 ndit pour
 . Elle fut
 hâteau de
 ant à l'ac-
 mes, ex-
 ent dans
 monstra-
 & de sa
 u disposé
 eulement
 étermina
 examens
 rford ne
 infortunée
 demeurée
 ut de l'In-
 re part à
 associa le
 tre abbés
 de doc-
 omparoi-

tre, & débutant par une interrogation
 insensée, il lui demanda si elle étoit en
 grace avec Dieu. Hélas! Monseigneur,
 répondit-elle avec une sagesse modeste,
 qui peut le savoir! si j'y suis, que Dieu
 m'y conserve; & qu'il daigne m'y re-
 mettre, si je n'y suis pas! Un moine fort
 simple étant venu pour l'exorciser, & se
 munissant sans fin du signe de la croix;
 Ne craignez rien, mon pere, lui dit-
 elle, je ne vous enforcellerai pas. Après
 les interrogatoires, qui furent réitérés
 presque chaque jour pendant plus de
 deux mois; après la rédaction de bien
 des faux témoignages, des réponses &
 des aveux de la prisonniere, falsifiés de
 même, comme il fut prouvé par la
 fuite; on envoya cette procédure mon-
 trueuse à l'université de Paris. Cette
 compagnie célèbre, devenue l'oracle de
 la faction Anglicane, n'étoit plus que
 la lie d'elle-même, depuis que la plus
 saine partie en avoit suivi son Roi en
 Poitou. À la seule inspection des pieces,
 il fut décidé que Jeanne d'Arcq étoit
 atteinte & convaincue de superstition,
 de divination, d'invocation des dé-
 mons, de blasphème, de schisme,
 d'hérésie & d'impiété. Dès-lors la fen-

tence capitale fut comme rendue. On fit comparoître Jeanne sur un échafaud, à la vue d'un peuple infini; on la sermona, suivant l'usage qui s'est perpétué au delà des monts, & on lui dit qu'elle devoit soumettre toutes ses paroles & toutes ses œuvres au jugement de l'Eglise. Après qu'elle l'eut fait sans difficulté, on lui ajouta qu'elle devoit déferer de même à l'autorité de ses présens juges, & se rétracter sur tous les égaremens de sa vie. A cette seconde injonction, elle ne se montra pas si docile, au moins pendant quelque temps; car si nous en croyons les actes de son procès, falsifiés, il est vrai, en quelques points & dès-là fort suspects en tout: après quelque résistance, durant laquelle on n'omit rien pour l'intimider, elle dit que, puisque tant d'ecclésiastiques jugeoient les révélations fausses, elle ne s'obstineroit point à les tenir pour vraies; cet acte, soit de foiblesse, soit de docilité, recula, mais n'empêcha point sa perte, trop décidément résolue. Soustraite par les formes mêmes au sort de la contumace & de l'opiniâtré, ses juges Pharisaiques ne la condamnerent pour le moment qu'à une prison perpétuelle, au pain & à l'eau; mais ces ty-

rans h
faux-fu
quand
somme
viendro

Une
posée à
l'habit
de por
billée e
quelqu
vêteme
par l'in
chargé
tendon
pour n
rinuel
de ses
sans d
rent le
qu'ils
la Puc
Ce fut
des au
ble de
forme
exploit
sable
elle u
sauve

rans hypocrites s'étoient ménagé un faux-fuyant, pour revenir sur leurs pas, quand ils le voudroient, & pour consommer l'atrocité, quand il leur conviendrait le mieux.

Une des conditions qu'on avoit imposée à la prisonnière, c'étoit de quitter l'habit d'homme qu'elle avoit coutume de porter ; & aussitôt elle s'étoit habillée en femme. On la réduisit, après quelques jours de prison, à reprendre ses vêtemens militaires ; & apparemment par l'insolence qu'on inspira aux soldats chargés de sa garde ; puisque nous l'entendons depuis ce moment prétexter, pour ne s'en plus défaire, le danger continuel que couroit sa pudeur, de la part de ses gardes. Les juges, bien avertis sans doute de l'effet du piège, envoyèrent leurs appariteurs pour constater ce qu'ils n'ignoroient pas, c'est-à-dire que la Pucelle avoit repris l'habit d'homme. Ce fut-là son crime capital ; qu'on juge des autres ; ce fut son crime & le comble de son malheur, d'avoir pris la forme de vêtement la plus propre à ses exploits, qui ne la rendoit méconnoissable à personne, qui, loin d'être pour elle une voie à la licence, n'étoit qu'une sauve-garde pour sa vertu. Afin d'en

imposer au peuple par les grands termes de forcier , d'apostate & de relapse , on l'interrogea de nouveau. Son ame reprenant alors tout ce qu'elle avoit jamais eu d'énergie , elle se persuada que des ministres si indignes de leur état sacré n'avoient pas l'esprit du Seigneur pour l'intelligence de ses merveilles ; sur quoi elle protesta derechef , & pour ne s'en plus dédire , que c'étoit du Ciel qu'elle tenoit ses révélations ainsi que ses victoires , & qu'elle avoit failli , en adoptant la rétractation qu'on lui avoit suggérée d'une maniere insidieuse.

Dès le lendemain de cette déclaration , vingt-huitieme de mai 1431 , l'évêque de Beauvais , avec ses barbares assesseurs , prononça qu'on l'abandonnoit au bras séculier ; ce qui étoit la même chose que de la condamner au feu. En effet , le 30. du même mois , à l'âge de vingt-un ans seulement , elle fut brûlée , à la vue d'une multitude infinie de spectateurs , qu'elle exhortoit à rentrer sous l'obéissance de leur Souverain légitime , & dont la plupart ne voyoient qu'avec exécration cette horrible scene. Toute la constance paisible & modeste du Chrétien , jointe , en un moment si décisif , à la magnanimité des héros , les con-

vainqu
de la
n'étoit
rannie
& la
cain P
parôit
dignat
évêque
tracter
encore
mois a
ans ap
Calixt
Reims
Coura
cès. Il
avec to
tion in
toutev
Pape
joindr
tude
pas se
ration
purete
missic
cere ,
vertu
Roue

vainquit sur-tout de son innocence & de la merveille de sa mission. Mais il n'étoit pas sûr de s'en expliquer, la tyrannie s'étendant jusque sur les cœurs & la maniere de penser. Le Dominicain Pierre Bosquier, pour avoir laissé paroître un premier mouvement d'indignation, fut entrepris par le fougueux évêque de Beauvais, contraint de se rétracter, & après cela condamné à faire encore en prison une pénitence de six mois au pain & à l'eau. Vingt-quatre ans après la mort de la Pucelle, le Pape Calixte III commit l'archevêque de Reims, avec les évêques de Paris & de Coutance, à l'effet d'en réviser le procès. Ils informèrent d'abord à Rouen, avec toute la maturité & la circonspection imaginable; & le cardinal d'Estouteville, que la prudence réfléchie du Pape voulut encore peu après leur adjoindre, entendit avec eux une multitude de témoins. Ils ne déchargèrent pas seulement la Pucelle de toute imputation de crimes; mais ils constaterent la pureté & la simplicité de sa foi, sa soumission religieuse à l'Eglise, sa piété sincère, sa chasteté angélique & toutes ses vertus. Le promoteur de l'officialité de Rouen, qui avoit assisté à l'instruction de

la première procédure, révéla une infinité de fraudes commises par l'évêque de Beauvais. Le propre neveu de cet indigne prélat, déposa en termes exprès que son oncle, mort quelques années auparavant, avoit procédé dans cette affaire avec une injuste partialité.

On ne se contenta point des informations faites à Rouen; on informa jusque dans le lieu où la Pucelle étoit née, & tout le monde y attesta sa religion, sa piété, la régularité parfaite & invariable de sa conduite. On entendit encore le duc d'Alençon, le comte de Dunois, tous les princes & les courtisans à qui la guerre avoit donné des rapports intimes & si fréquens avec elle: tous ces seigneurs, dans un temps où la religion n'étoit pas un jeu pour le grand monde, obligés sous le sceau du serment à dire le vrai en toute rigueur, la déchargèrent de toutes les imputations qu'on lui avoit faites, rendirent en particulier à sa piété & à sa pudeur le plus éclatant témoignage, & protestèrent unanimement qu'ils la croyoient inspirée de Dieu.

En conséquence d'une enquête si grave, qui dura près de huit mois, il fut prononcé que le procès fait contre

la Pucelle, qu'il seroit qu'on n'ait tations. mémoire présent blie; qu'on seroit consacré avoit été de son croix présente bonnes aussi-tôt puis, on ville de tunée. L'ont ajo années que l'on de lui. prêtoit Sur d'Orléans duc de en France Isabel il inst.

la Pucelle étoit inique , plein d'impostures , de mensonges & de calomnies ; qu'il seroit , comme tel , lacéré & brûlé ; qu'on ne seroit aucun fond sur les rétractions attribuées à cette fille ; que sa mémoire devoit être , & que , par ces présentes , elle étoit entièrement rétablie ; que pour réparation d'honneur , on seroit deux processions en deux jours consécutifs , l'une à l'endroit où elle avoit été condamnée , & l'autre au lieu de son supplice , où l'on élèveroit une croix pour monument ; enfin , que cette sentence seroit publiée dans toutes les bonnes villes du royaume : ce qui fut aussi-tôt exécuté de point en point. Depuis , on érigea encore une statue , dans la ville de Rouen , à cette illustre & infortunée héroïne. De vieux chroniqueurs ont ajouté à la vie de la Pucelle , des années & des aventures qui ne méritent que l'oubli. Tout lecteur sensé concevra de lui-même , combien un pareil fond prêtoit aux fictions romanesques.

Sur la fin des triomphes de la Pucelle d'Orléans , au mois de janvier 1430 , le duc de Bourgogne , retourné de Paris en Flandres , épousa en troisieme noces Isabelle de Portugal ; & à cette occasion , il institua l'ordre de la toison dor , tou-

jours si distingué depuis cette époque antique. Il s'en réserva la maîtrise, & borna d'abord à vingt-quatre le nombre des chevaliers, qu'il porta depuis à trente & un. Ce nombre est devenu illimité par la suite : mais le Roi d'Espagne qui en est le chef, & comme héritier du duc de Bourgogne, & comme prince du même sang de France, le maintient dans toute sa splendeur, par la dignité de ceux à qui il le confere. Reprenons à présent le cours des affaires générales.

Le concile ordonné depuis si longtemps pour la réformation de l'Eglise, commencé à Pavie, & presque aussitôt transféré à Sienne, l'avoit encore été à Bâle, pour un temps assez éloigné, mais déterminé cependant, & auquel on touchoit enfin. Les sept ans de la prorogation coulant depuis le 19 de février 1424, Martin V, le premier de février 1431, donna sa bulle d'exécution, & commit en sa place le cardinal Julien Cesarini, pour célébrer le concile; déclarant que lui-même, pour cause de maladie, n'y pouvoit pas présider en personne. On ne tarda point à reconnoître la vérité de son excuse. Dès le vingtième jour du même mois, il mourut à Rome, à l'âge de soixante-trois

ans, d
de pom
grand
qu'il a
ciles, p
le repo
gloire d
à regre
faire e
seurs
Papes,
riser :
nin lui
sage qu
les gra
tonche
Le
Gonde
de Gré
le cha
fut élu
par les
bre se
trouva
ter les
puis p
toient
qui eu
gene,
riculié

ans , dont treize & trois mois & demi de pontificat. Grand homme de bien & grand homme d'Etat , qui par tout ce qu'il a fait en des conjonctures si difficiles , pour la splendeur de Rome , pour le repos de l'Italie , pour la paix & la gloire de l'Eglise universelle , nous laisse à regretter ce qu'il n'eût pas manqué de faire en des temps meilleurs. Les censeurs déterminés à chicaner tous les Papes , l'accusent d'avoir aimé à thésauriser : mais le témoignage que S. Antonin lui rend sur cet article , joint à l'usage qu'il a fait de ces trésors dans toutes les grandes œuvres que nous venons de toucher , le justifie surabondamment.

Le troisieme jour de mars , Gabriel Gondelmero , Vénitien & petit neveu de Grégoire XII , de qui il avoit reçu le chapeau étant évêque de Sienne , fut élu Pape sous le nom d'Eugene IV , par les cardinaux rassemblés au nombre seulement de quatorze ; cinq se trouvant retenus ailleurs , sans compter les quatre qui avoient été créés depuis peu par le feu Pape , & qui n'étoient pas encore préconisés. S. Antonin qui eut de fréquens rapports avec Eugene , en parle avec éloge , & loue particulièrement sa charité , sa ferveur &

Ant. Chron.
Titul. 22.
c. 8.

son zele. Le nouveau Pape marqua néanmoins, si-tôt qu'il fut établi sur le S. Siege, une rigueur excessive, ou du moins fort à contre-temps, dans la poursuite des officiers & des propres neveux du Pape défunt, sous prétexte des distractions faites sur le riche mobilier & les trésors de ce Pontife. On fait état de plus de cent personnes, à qui cette recherche couta la vie. Les Colonnes, parens de Martin, prirent les armes; & il y eut bien des troubles & du sang répandu, avant qu'on pût les soumettre. On avoit déjà pris à mauvais augure pour le pontificat d'Eugene, une éclipse de soleil qui étoit arrivée le jour de la mort de Martin. Les poutres de la salle où Eugene tint son premier consistoire s'étant encore affaîsées, & quelques personnes ayant péri dans le tumulte, le vulgaire crédule ne s'attendit plus qu'à un avenir funeste. Nous verrons bientôt que le regne du nouveau Pape fut en effet très-orageux: mais comme on pourra le remarquer aussi, ce fut du choc des idées, des prétentions, des intérêts, & non pas de la révolution des astres ou des élémens, qu'on en put tirer quelque pronostic.



H

D

LIVE

DEPU

Ba

de

LES

cile d

somb

les ter

1431

blée c

préci

gene

exem

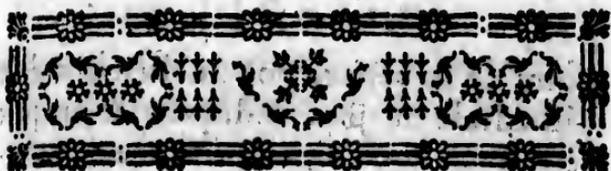
une c

toit-

abbé

ISE.

e marqua
abli sur le
ve, ou du
ns la pour-
es neveux
e des dis-
obilier &
ait état de
i cette re-
nnes, pa-
nes; & il
u sang ré-
oumettre.
is augure
ne éclipse
jour, de la
de la salle
onfistoire
quelques
tumulte,
ndit plus
s verrons
eau Pape
s comme
ce fut du
ons, des
évolution
on en put



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE CINQUANTE-UNIEME:

*DEPUIS le commencement du concile de
Bâle en 1431, jusqu'à la fin du concile
de Florence en 1442.*

LES mêmes commencemens du con-
cile de Bâle ressemblerent à ces nuages
sombres, où se forment sourdement
les tempêtes. Le troisieme jour de mars
1431, auquel devoit s'ouvrir l'assem-
blée de l'Eglise universelle, & qui étoit
précisément le jour de l'élection d'Eu-
gene IV, on vit par une singularité sans
exemple, un seul homme procéder à
une cérémonie si auguste; encore n'é-
toit-il pas évêque. Ce prélat unique,
abbé de Vézelay en Bourgogne, ne laissa

point de se rendre ponctuellement à la cathédrale au jour indiqué, & en prit acte le lendemain, en présence des chanoines de cette église. Sur la fin du mois, il lui arriva pour collègues, quatre docteurs de Paris, dont deux se détachèrent aussitôt, pour aller en Allemagne prendre langue avec le cardinal de S. Ange Julien Cesarini, qui étoit occupé, en qualité de légat, à des expéditions plus qu'inutiles contre les Hussites, & qui avoit été confirmé par le Pape Eugene dans la dignité de président du concile. Ce délégué, qui ne vouloit pas encore renoncer aux succès qu'il se promettoit vainement en Bohême, subdélégua, pour tenir sa place à Bâle, Jean Polemar, auditeur du sacré Palais, & Jean de Raguse, docteur Dominicain de l'université de Paris. Le 23 juillet, ces présidens subalternes, avec le persévérant abbé de Vézelay, les députés Parisiens & quelques prêtres du lieu, firent une seconde ouverture, à laquelle on ne crut point encore devoir donner le nom de session.

Ampliff.
 Collect. T.
 VIII, p. 28.

Enfin le cardinal de S. Ange laissa ses guerres de religion, & se rendit vers la mi-septembre dans la ville de

Bâle, politair
 ter ave
 sans de
 pressant
 le nomb
 long-ter
 des répr
 & born
 sept abb
 gea qu'i
 solitude
 du conc
 de Besa
 tise, po
 & lui re
 déplora
 lemagne
 erreurs
 pire; qu
 dans la
 gnoit qu
 que d'ai
 mettre
 lirs qu
 ducs d'
 nouvea
 témoig
 nir aux

Bâle, d'où il écrivit à tous les métropolitains de la chrétienté, pour les inviter avec leurs suffragans, à se rendre sans délai au concile. Mais quelque pressantes que fussent ces exhortations, le nombre des Peres parut encore assez long-temps disproportionné à la dignité des représentans de l'Eglise universelle, & bornés, dit-on, à trois évêques & sept abbés, quand le cardinal-légat jugea qu'il falloit avertir le Pape de cette solitude. Tant en son nom qu'en celui du concile, Jean Beaupere, chanoine de Besançon, fut envoyé vers le Pontife, pour lui faire cette observation, & lui représenter en même temps l'état déplorable où se trouvoit le clergé d'Allemagne; que la contagion des nouvelles erreurs gaignoit tous les Etats de l'Empire; qu'elles s'étoient insinuées jusque dans la ville de Bâle, où l'on ne témoignoit que du mépris aux ecclésiastiques; que d'ailleurs on ne pouvoit plus s'y promettre la tranquillité, depuis les hostilités qui avoient commencé entre les ducs d'Autriche & de Bourgogne. Un nouveau contre-temps fut que les Grecs témoignant de nouveau vouloir se réunir aux Latins, & reconnoissant que le

Conc. Hardi
T. VIII, pag.
177.

concile qu'ils avoient proposé de tenir pour cela dans la Grèce ne pouvoit point y avoir lieu, l'Empereur & le Patriarche de Constantinople demanderent qu'il se rînt au moins dans quelque ville d'Italie, la plus à portée d'eux qu'il seroit possible. Sur ces considérations, ou sous ces prétextes, le Pape répondit à son légat, le 12 de février, selon Rainalde, Sponde & Pagi, qu'il eût à dissoudre ce qu'il y avoit de concile à Bâle, ce sont les termes de la bulle, & à le transférer à Bologne, pour y être célébré dans dix-huit mois. Une autre découverte, peu de temps après, confirma Eugene dans cette résolution : ayant appris que le légat & les Peres de Bâle avoient invité les sectaires de Bohême à venir conférer sur les points controversés entre eux & les catholiques, il lui parut que c'étoit remettre en question ce qui avoit été si solennellement décidé, & il donna le 18 décembre une seconde bulle, adressée à tous les Fideles, qui déclaroit formellement le concile de Bâle dissous & transféré à Bologne. Telle fut la premiere origine des tristes débats, où nous allons voir, si long-temps & à

tant de
gene
- Mai
le cat
bulle a
ment c
cile, c
constan
rapport
ment c
session
la tint
congré
dresta
une asse
encore.
lats à E
à Const
savoir c
& d'Es
ce qui
lité &
le prési
gea pré
copale
ques, c
épiscop
des des
deurs e
Tom

tant de reprises différen- , le Pape Eugene IV lutter avec le concile de Bâle.

Mais avant la bulle du 18 décembre, le cardinal Julien, qui peut avoir pris la bulle antérieure pour un ordre seulement conditionnel de dissoudre le concile, c'est-à-dire supposé que les circonstances fussent telles qu'on les avoit rapportées au Pontife, les crut apparemment changées, indiqua la première session pour le 14 du même mois, & la tint en effet. Il y eut auparavant des congrégations préliminaires, où l'on dressa des réglemens qui annonçoient une assemblée toute autre qu'elle n'étoit encore. On ne comptoit pas douze prélats à Bâle, & déjà l'on avoit, comme à Constance, distingué quatre nations, savoir d'Italie, de France, d'Allemagne, & d'Espagne. On régla de même tout ce qui pouvoit contribuer à la tranquillité & au bon ordre. En conséquence, le président, en habits pontificaux, s'égaya près de l'autel dans la chaire épiscopale, le visage tourné vers les évêques, qui revêtus aussi des ornemens épiscopaux, étoient assis dans les stalles des deux côtés du chœur. Les ambassadeurs des princes occupoient des bancs

dans le milieu, le visage tourné vers le président, & derrière eux, les généraux d'ordres, les abbés, les docteurs, & les autres ecclésiastiques. Pour prévenir toute difficulté, au sujet des rangs & de la prééminence, il fut statué qu'à l'avenir on ne pourroit point se prévaloir de ce qui s'étoit passé à Bâle. Après les prières & les exhortations accoutumées, on lut le décret de Constance, concernant l'obligation & le temps de célébrer les conciles, avec les bulles de Martin V & d'Eugene IV, qui avoient désigné la ville de Bâle, pour exécuter enfin le grand projet de la réformation.

La bulle formelle de translation étant parvenue au cardinal Julion, il en parut extrêmement mortifié; & néanmoins il fit d'abord scrupule d'y contrevenir; il déclara à tout le monde qu'il ne pouvoit plus exercer les fonctions de président. Nous verrons par la suite, que sa conscience douteuse, variable, entraînée par les circonstances, comme il arrive souvent dans ces positions critiques, ne fut pas toujours si timorée; mais pour le moment, il se contenta d'adresser au Pape des remontrances contre la bulle de translation, qu'il y dit rendue

fut un
ne pouv
Beauper
tise avoi
son cara
revêtu d
pût dési
le taxe c
comme
de vénér
des atten
espece d
nableme
des piece
du moir
tielles;
sujet d'u
nos juge
Quoi
arrêter
concile,
circulaire
divers,
rendre p
iis tinen
vêque de
Joyeux,
Saint - A
contre ro

sut un faux informé. Or cette fausseté ne pouvoit être imputée qu'au chanoine Beaupere, sur le rapport duquel le Pontife avoit pris sa résolution, & qui, par son caractere d'envoyé du concile, étoit revêtu de la plus grande autorité qu'on pût désirer. Nulle part cependant on ne le taxe d'infidélité; on le trouve, après comme avant cette commission, qualifié de vénérable docteur, & l'on apperçoit des attentions marquées à le ménager: espece de contradiction qui fait raisonnablement présumer qu'il s'est glissé des piéces fausses dans cette affaire, ou du moins qu'il s'en est perdu d'essentielles; ce qui doit nous faire user à ce sujet d'une grande circonspection dans nos jugemens.

Quoi qu'il en soit, les Peres de Bâle arrêterent entre eux de continuer le concile, & firent expédier des lettres circulaires, qui enjoignoient aux ptélats divers, sous les peines de droit, de s'y rendre promptement. Le 15 de février, ils tinrent la seconde session, où l'évêque de Constance, Philibert de Mont-Joyeux, présida au lieu du cardinal de Saint-Auge, & où l'on se prémunit contre tout ce que le Pape pourroit faire

Concile T.
XII, p. 832.
&c.

pout dissoudre ou transférer le concile. A cet effet, on relut les décrets fameux des sessions quatrième & cinquième de Constance, portant que le concile général tient son pouvoir immédiatement de Jésus-Christ, que toute personne, de quelque dignité qu'elle soit, même papale, est obligée de lui obéir, dans ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme, & la réforme de l'Eglise dans son chef & dans ses membres, & que tous ceux qui refuseroient de lui obéir, fut-ce le Pape même, devoient être punis de la manière convenable, & même par les moyens de droit, s'il étoit nécessaire.

En conséquence, notre saint concile, disent les Peres de Bâle, représentant l'Eglise militante, & ayant été assemblé légitimement pour l'extirpation des erreurs & des hérésies, pour la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres, & pour la pacification des princes chrétiens, déclare & définit qu'il est dûment & légitimement assemblé dans cette ville; qu'il ne peut être dissous, transféré, ni différé par qui que ce soit, pas même par le Pape, sans le consentement des Peres; que personne, par qui que ce

soit, n'
ché d'y
nécessi
le saint
tion; q
néfices
trainte
à néant
concile
s'éloign
n'est po
vée tell
cet exar
ils sero
reurs p
cile de
les pré
ces pro
Pape,
bien d
Ce
que de
France
mises
sembla
prélats
militoi
telles,
ramen

soit, n'en peut être rappelé, ni empêché d'y aller, sous prétexte même de nécessité en cour de Rome, à moins que le saint concile n'y donne son approbation; que les censures, privations de bénéfices, & toutes autres voies de contrainte à ce sujet, sont d'avance mises à néant; enfin, qu'aucuns membres du concile, avant qu'il soit terminé, ne s'éloigneront de la ville de Bâle, si ce n'est pour une cause raisonnable, trouvée telle par la députation préposée à cet examen; que dans ce cas-là même, ils seront tenus de constituer des procureurs pour les représenter. Il étoit difficile de pousser plus loin la prévoyance & les précautions: mais en même temps ces procédés ne pouvoient qu'aliéner le Pape, & donner lieu aux scissions & à bien des scandales.

Ce fut pour prévenir ces dangers que dès le 26 de février, le clergé de France, ou du moins des provinces soumises alors au Roi Charles VII, se rassembla dans la ville de Bourges. Ces prélats n'ignoroient pas les raisons qui militoient en faveur du concile de Bâle, telles, par exemple, que l'espérance de ramener les Hussites, & le besoin de

réforme dans les ordres divers de la hiérarchie ; mais ils n'avoient pas oublié non plus le respect & les ménagemens qu'on devoit à l'autorité pontificale. Par un acte adressé sous le titre d'avis, selon le style du temps, au Roi qui les avoit convoqués, ils déclarerent que le concile de Bâle importoit dans les circonstances présentes au bien de l'Eglise ; que sans cela l'hérésie des Bohémiens, qui avoit déjà pénétré dans quelques coins du royaume, y répandroit son venin de tous côtés ; que le prince, animé du même esprit que ses ancêtres pour le salut de la religion, feroit une œuvre digne de lui, en envoyant une ambassade solennelle au Pape, afin de l'engager à favoriser le concile ; qu'il devoit en même temps exhorter l'Empereur, les ducs de Savoie & de Milan à ne rien entreprendre qui pût engager le Pontife & la cour pontificale dans une résolution violente, comme de rompre ou de suspendre cette assemblée. On demandoit encore au Roi, pour les évêques ses sujets, la liberté de s'y rendre : mais on le prioit aussi d'envoyer promptement des ambassadeurs à Bâle ; afin d'y maintenir l'esprit de paix & de con-

corde,
ches qu
Les d
dire, la
ville qu
sous le
de s'int
l'impor
momen
sa con
tant les
à leur S
avec di
& du c
flétri d
oublia
nomie
même.
Bâle,
qu'il n
qui eu
concil
genre
pensé
se roi
& ré
Paul
à Pie
avec

corde, & pour y annoncer les démar-
ches qu'on faisoit auprès du Pape.

Les docteurs de Paris, ou, pour mieux
dire, la partie de l'université de cette
ville qui y croupissoit dans l'opprobre
sous le joug Anglican, ne manqua point
de s'intriguer dans une affaire, dont
l'importance & l'éclat couvroit pour le
moment la tache de sa déloyauté & de
sa connivence à l'usurpation. Mais au-
tant les prélats attachés inviolablement
à leur Souverain légitime, ménageoient
avec dignité les grands intérêts du chef
& du corps de l'Église, autant cet amas
flétri de prêtres, de clercs, de laïcs,
oublia toutes les regles d'une sage éco-
nomie, de la réserve, & de la décence
même. Ils écrivirent coup sur coup à
Bâle, durant plusieurs mois, tantôt
qu'il n'y avoit que des enfans d'iniquité
qui eussent pu songer à la translation du
concile; tantôt que c'étoit l'ennemi du
genre humain qui avoit inspiré cette
pensée détestable; tantôt qu'il falloit
se roidir contre ces artifices pernicioeux,
& résister en face à Eugene, comme
Paul, modele des docteurs, avoit résisté
à Pierre. En un mot, ils procédèrent
avec une violence qui ne prouve autre

Du Boul. T.
V. P. 412.

chose, sinon que ce n'est pas aux clercs du second ordre, & moins encore aux laïcs, qu'il est donné d'administrer les affaires capitales de la hiérarchie.

Ces docteurs inquiets voulurent s'ingérer aussi dans les affaires politiques, au moins pour accélérer la paix, dont le retardement qui aggravait de jour en jour la misère publique, diminueoit dans la même proportion le nombre des étudiants & l'honoraire des maîtres. Par-là, ils s'attirèrent l'indignation du régent Britannique, le duc de Berfort, qui d'abord porta différentes atteintes à leurs privilèges, puis institua l'université de Caen pour les mortifier. C'étoit un coup des plus sensibles pour ces maîtres intéressés, qui par la multiplication des académies littéraires voyoient décroître de plus en plus la célébrité de celle de la capitale. Ils firent bien des plaintes & des représentations, que méprisa le régent, peu reconnoissant, comme il arrive toujours, du honteux sacrifice qu'ils lui avoient fait autrefois de leur honneur & de leur patrie. Le Pape Eugène confirma ce nouvel établissement en 1437, & lui accorda tous les privilèges dont jouissoient les autres universités.

Non
en Fran
à prés
temps
la cour
heureu
littaires
vement
nous l
tance.
tailles
royaut
rien
ress
Peres d
révolte
à se dé
tant d
à Mila
celle d
du Pa
Il s'int
cile,
les m
exhor
à ne
les y
liatio

Nonobstant le zele qu'on marquoit en France pour le concile de Bâle, il est à présumer qu'il n'eût pas tenu long-temps contre les efforts du Pape & de la cour Romaine, si l'Empereur, plus heureux à régir des prêtres que des militaires, n'eût repris, un peu moins vivement néanmoins, le personnage que nous lui avons déjà vu faire à Constantance. Il avoit perdu jusqu'à treize batailles rangées contre les Hussites; la royauté de Bohême ne tenoit plus à rien. Pour ainsi dire: il ne voyoit de ressource que dans les conférences que les Peres de Bâle offroient à ces réformateurs révoltés. Alors il étoit en Italie, occupé à se décorer des couronnes impériales, tant de celle de fer qu'il alla recevoir à Milan, selon l'ancien usage, que de celle d'or qu'il reçut à Rome de la main du Pape le jour de la Pentecôte 1433. Il s'intéressa pour la continuation du concile, & fit tous ses efforts pour inspirer les mêmes sentimens au Pape: mais il exhorta fortement les Peres du concile à ne rien précipiter, à prendre plutôt les voyes de la douceur & de la conciliation que celles de l'autorité, & à évit-

ter sur toute chose les éclats capables de faire renaître le schisme.

Cependant les sessions se multiplioient dans le concile qu'improvoit le Pape: sans compter les deux premières, il s'en tint jusqu'à douze dans cet état de crise & ce danger toujours plus prochain de rupture. Dès la première fois qu'on se rassembla, on fit une motion juridique, par laquelle on sommoit le Pape de venir au concile, ou d'y envoyer quelqu'un de sa part, dans l'espace de trois mois. On enjoignit à tous les cardinaux, ce qui étoit sans exemple, de s'y rendre en personne, avec menace de procéder contre le Pape & contre eux, s'ils ne se conformoient pas aux intentions du concile. Le même décret s'adressoit à tous les prélats du monde chrétien, à tous les généraux d'ordre, à tous les inquisiteurs, & commandoit, sous peine d'excommunication, à toutes personnes, soit ecclésiastiques, soit séculières, aux rois même & à l'Empereur, d'intimer cette monition au Pape & aux cardinaux.

Moins de deux mois après, on fit des réglemens concernant le régime pontifical. Il fut statué que le Pape ne pour-

roit faire
naux du
à mou
lante,
feroit à
cher le
cour, d
ploit &
sent à f
dans l'a
de l'Et
un gou
d'une m
avoit m
Condo
Ce P
pateur
pour y
difficul
pries. J
y fut e
qu'on
ment c
du sain
compe
teur d
teque.
nes in
l'audi

roit faire aucune promotion de cardinaux durant le concile ; que s'il venoit à mourir, sa santé étoit fort chancelante, l'élection de son successeur se feroit à Bâle, qu'il ne pourroit empêcher les prélats, ni les officiers de sa cour, de venir au concile, quelques emplois & quelque devoir qui les attachassent à sa personne. Ils s'ingérèrent enfin dans l'administration même temporelle de l'Etat ecclésiastique, & donnerent un gouverneur au comtat Venaisin, d'une manière injurieuse à Eugene qui avoit nommé pour cela son frere Marc Condolmer.

Ce Pontife, à la sollicitation de l'Empereur, prit le parti d'envoyer à Bâle, pour y chercher un tempérament aux difficultés qui ulcéroient si fort les esprits. Jean Dupré qui partit le premier, y fut emprisonné honteusement, sans qu'on en sache la raison, mais évidemment contre le droit public & l'honneur du saint Siege. La seconde députation, composée de trois évêques & d'un auditeur du sacré palais, ne fut guere mieux reçue. Après avoir obtenu, avec des peines infinies, les passe-ports suffisans & l'audience des Peres, ils s'efforcèrent

de justifier les vues du souverain Pontife : ils appuyerent particulièrement sur le danger auquel on exposoit la foi, en invitant les hérétiques de Bohême à venir conférer, afin de porter ensuite un jugement définitif sur ce qui devoit être tenu & tenu dans l'Église. Venez avec confiance, disoient-ils en termes exprès à ces novateurs déjà condamnés, on écouterà vos raisons, & le Saint-Esprit décidera lui-même ce qu'il faut croire. Or il est évident, disoient les nonces, que c'est là réputer les décisions de Constance comme non avenues, & rendre problématique la foi des fideles. Les Peres donnerent une interprétation favorable & catholique à ces termes de l'invitation ; qui véritablement en avoient besoin ; mais ils ne céderent, ni sur l'invitation même, ni sur la continuation du concile.

Dans la sixieme session, la premiere qui spécifie le nombre des personnes de marque qui composoient l'assemblée, savoir trente prélats, évêques ou abbés, & deux cardinaux, les docteurs Berard & Lami, de la faculté de Paris, requirerent qu'on déclarât le Pape & le sacré college contumaces, & déjà le concile

avoit o
quand
plus en
le déla
sens à
nica é
plemen
& qu'o
conclav
encore
nomin
peau,
Balt.
ce titre
ménag
Brand
nal pr
sieurs
de la
peren
rent à
avoir
liers
entre
conci
le ren
voir
mais
& le

avoit ordonné les citations canoniques, quand les nonces, par les instances les plus engageantes, en obtinrent à peine le délai. Entre les deux cardinaux présens à cette session, Dominique Capranica étoit un des quatre nommés simplement peu avant la mort de Martin V, & qu'on n'avoit pas voulu admettre au conclave. Le Pape Eugene n'avoit pas encore jugé à propos de confirmer sa nomination, & de lui conférer le chapeau, qu'il vint chercher & obtint à Bâle. Devenu ainsi cardinal du concile, ce titre ne lui inspiroit rien moins que du ménagement pour le souverain Pontife. Branda de Castiglione, deuxième cardinal présent à la même session, & plusieurs autres, tant cardinaux qu'officiers de la cour pontificale, qui s'en échappèrent successivement & se transportèrent à Bâle, avoient ou prétendoient avoir contre Eugene des sujets particuliers de mécontentement, qui les firent entrer de même dans les intérêts du concile contre ce Pape. Tel est au moins le témoignage d'un homme qui fut bien voir, & qui fut à portée de voir tout, mais qu'il faut apprécier sur les temps & les circonstances où il eut à vivre : il

Pius II, in
Bull. retract.

s'agit d'Enéas Silvius, officier de Caspranica pendant le concile de Bâle, élevé dans la suite à la papauté, sous le nom de Pie II, & qui, en des positions si diverses, prit des sentimens ou un langage qui ne furent pas moins variables. Le cardinal de S. Ange qui avoit interrompu ses fonctions de président du concile, les reprit à la septieme session, apparemment en conséquence de l'inutilité des représentations qu'il fit au Pape, dans une seconde lettre plus forte encore que la premiere. Il alla jusqu'à lui rappeler la rigueur si mémorable des Peres de Constance contre les Papes Jean XXIII & Benoît XIII. On étoit déterminé à soumettre Eugene, ou à ne plus le ménager; & pendant presque toute l'année 1433, on suivit ce dessein avec une inflexible persévérance. Dès le 18 décembre de l'année précédente, on lui avoit assigné, dans la huitieme session, un terme de soixante jours, pour révoquer ses bulles défavorables au concile; après quoi, lui dénonçoit-on, il seroit procédé contre lui, en usant, sous la direction de l'Esprit-saint, de toutes les voies que le droit divin & humain pourroit suggérer. Durant ces soixante

jours,
nullité
vue de
cile. C
tous le
rer vi
terme
culté d
les ter
ner la
encore
vers d
enfin
aux re
bien q
autre
avoir
mérie
Ce
offrit
où, n
ceux
se re
saufs
crain
Hus
un g
cent
brab

jours, il lui étoit défendu, à peine de nullité, de conférer aucun bénéfice en vue de dissoudre ou de traverser le concile. On ordonnoit aux cardinaux & à tous les officiers de sa cour, de s'en retirer vingt jours après l'expiration du terme assigné: on lui ôtoit même la faculté de mettre aucun nouvel impôt sur les terres de l'Eglise, ainsi que d'en aliéner la moindre partie. On renouvelloit encore l'injonction faite aux prélats divers de se rendre promptement à Bâle; enfin, on défendoit à toutes personnes, aux rois même & à l'Empereur, aussi bien qu'au Pape, de reconnoître aucun autre concile; parce qu'il ne peut y avoir, disoit-on, deux conciles œcuméniques en même temps.

Cependant, l'arrivée des Hussites offrit un tout autre spectacle au concile, où, nonobstant la déférence excessive de ceux qui les y invitoient, ils ne voulurent se rendre qu'après avoir obtenu tous les saufs-conduits que leur fit demander la crainte de s'y voir traités comme Jean Hus. Ils firent leur entrée à Bâle avec un grand appareil, au nombre de trois cents cavaliers, qu'un peuple innombrable, attroupe dans les rues & dans les

Ain. 317

c. 49

places, entassé aux fenêtres, & monté jusque sur les toits, contemploit avec une curiosité mêlée de terreur. Leur physionomie sinistre, leurs regards terribles, leurs manieres & tout leur extérieur farouche rappelloient avec un effroi nouveau le souvenir de leurs excès passés. Leurs principaux chefs, militaire & ecclésiastique, étoient Procope le Rasé, illustré par ses victoires & ses forfaits, & Jean de Roquesane, qui par les noires manœuvres de l'hypocrisie se frayoit la route à l'archevêché de Prague, où il perpétua en effet l'erreur & l'impiété. Ces deux apostats & la plupart de leurs partisans ne feignoient d'obéir au concile, que pour maintenir leur crédit par cette vaine montre de docilité. Ils furent admis à une conférence, ou plutôt à d'opiniâtres & fastidieuses disputes, qui durèrent cinquante jours entiers. Ils abandonnerent cependant les points manifestement impies de leur doctrine, & se bornerent à défendre les quatre articles auxquels ils étoient le plus attachés, savoir la communion sous les deux especes, la correction arbitraire des péchés publics, la liberté d'annoncer la parole de Dieu indépendamment

des évêques
dominants
leur laïcs
tout ce
dit avec
termina
nutilité
missaire
tés, gèn
de leurs
coient e
pirent
lieux,
plus fra
de la se
On
différen
pour ch
sonnage
cile, o
& qui
pour la
blissim
trois a
pendan
sa mor
ce sieg
noncés
bla da

des évêques, & l'anéantissement de la domination temporelle du clergé. On leur laissa dire librement & fort au long tout ce qu'ils voulurent, on leur répondit avec la même diffusion, & l'on ne termina rien. Les Peres voyant enfin l'inutilité de la controverse avec des commissaires de parti, naturellement entêtés, gênés de plus par les instructions de leurs commettans, & qui commençoient eux-mêmes à presser leur retour, prirent la résolution d'envoyer sur les lieux, afin de traiter d'une manière plus franche & plus aisée avec le corps de la secte.

On députa pour cela dix savans de différentes nations, à qui l'on donna pour chef l'évêque de Coutance : personnage très-considérable dans le concile, où nous l'avons déjà vu présider, & qui en Bohême travailla beaucoup pour la pacification de l'Etat & le rétablissement de la religion, administra trois ans l'archevêché de Prague, & pendant six années, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, empêcha Roquesane d'usurper ce siege. A l'arrivée de ces députés annoncés avantageusement, il se rassembla dans la capitale une multitude infi-

nie de Bohémiens, prêtres, seigneurs, & de tous les ordres du peuple, qu'ils exhorterent affectueusement à rentrer d'abord dans le sein de l'unité, pour mieux discuter ensuite les difficultés qui ne seroient plus grossies par la prévention. La multitude cria, qu'avant toute chose au contraire il la falloit contenter sur les quatre articles, qu'elle prenoit pour autant de points immuables de l'évangile, & qu'après cela elle ne markeroit plus que de l'empressement pour la réunion. On pérorra beaucoup de part & d'autre, on contesta & l'on négocia long-temps; mais toujours en vain, jusqu'à ce que les députés épuisés de ressources demanderent qu'on leur remit les quatre articles dans la forme précise où on les vouloit, pour qu'ils les fissent passer au concile. On les leur donna, conçus en ces termes: Que les prêtres administrerent librement la communion sous les deux especes, à tous les fideles dans le royaume de Boheme, & dans les endroits limitrophes: que les péchés soient corrigés selon la raison & la loi de Dieu, par ceux à qui il importe de le faire: que les dignes ministres du Seigneur, prêtres ou lévites aient la liberté

de prê
Dieu: c
d'exerce
les bien
concile
trent p
L'acc
ne se fû
favorisé
de ces f
la noble
Bohem
aux just
joug ho
traitoit
claves,
du roya
Procop
Thabor
secte,
la rapin
comme
dépit t
avoit p
lité à
par les
siégée
dant
quens

de prêcher fidèlement la parole de Dieu : qu'il ne soit pas permis au clergé d'exercer une domination séculière sur les biens temporels. Les députés du concile reçurent les articles, & repartirent pour Bâle.

L'accord, selon toutes les apparences, ne se fût pas encore fait, s'il n'eût été favorisé par les dissensions domestiques de ces factieux & jaloux sectaires : mais la noblesse & la bonne bourgeoisie de Bohême, rougissant enfin de préférer aux justes droits d'un maître auguste le joug honteux d'un prêtre apostat qui les traitoit tous indistinctement en vils esclaves, ils choisirent un administrateur du royaume dans l'ordre de la noblesse. Procope furieux rassembla aussi-tôt les Thaborites & les Orphelins, la lie de la secte, ennemis de tout ordre, & dont la rapine & le ravage étoient devenus comme l'élément naturel. Leur premier dépit tomba sur la ville de Pilsen, qui avoit persévéré dans une inviolable fidélité à l'Eglise, quoique tentée sans fin par les séducteurs, & ils la tinrent assiégée une année presque entière, pendant laquelle ils lui livrèrent de fréquens & terribles assauts. La cause des

Catholiques & des Hussites modérés commença ainsi à devenir commune.

Cependant les envoyés des uns & des autres agissoient à Bâle, afin d'accélérer la réunion. Avant de toucher à la manière de communier, le concile prononça sur les trois autres demandes des Bohémiens; ajoutant qu'après qu'ils auroient reçu les modifications qu'il jugeoit nécessaire d'y mettre, on aviserait aux moyens de s'accorder aussi, par rapport à la communion sous les deux espèces. Voici quelles étoient ces modifications. Au premier de ces trois articles qui demandoit que les péchés fussent corrigés, on avoit supprimé ces mots, comme trop généraux, *par ceux à qui il importe de le faire*; & l'on avoit substitué à leur place, que les péchés seroient corrigés *selon la loi de Dieu & les institutions des SS. Peres*. Sur le second article, le concile prononçoit que la parole de Dieu seroit prêchée librement & fidèlement, par des ministres dignes, *approuvés & envoyés par les supérieurs à qui il appartenoit de le faire; non pas cependant à tout propos, mais avec ordre & dignité, sauf encore l'autorité du Pontife, chargé de l'administra-*

tion gé
Peres.
par le c
tiques
suivant
Peres,
les adm
peuvent
ceux à
mise ca
Atta
niere d
voulure
objets,
offroit
leurs d
cier, c
enfin r
la dépr
dre les
qu'enc
comm
duite
sons t
prouv
ger a
l'Egli
pour
la cor

tion générale suivant l'institution des Peres. Enfin le troisieme article corrigé par le concile, portoit que les ecclésiastiques administreroient fidèlement, & suivant les salutaires maximes des SS. Peres, les biens de l'Eglise dont ils sont les administrateurs, & que ces biens ne peuvent être usurpés sans sacrilège sur ceux à qui l'administration en a été commise canoniquement.

Attachés sur toute chose à leur maniere de communier, les Bohémiens ne voulurent point répondre sur les autres objets, qu'ils n'eussent entendu ce qu'on offroit sur ce premier chef de toutes leurs demandes. Il fallut encore négocier, conférer, disputer long-temps, & enfin renvoyer à Bâle le chef même de la députation du concile, pour en prendre les derniers ordres. Il fut conclu, qu'encore que la coutume de ne plus communier que sous une espece, introduite généralement pour plusieurs raisons très-fortes, ne dû point être improuvée, & qu'on ne dû pas la changer arbitrairement sans l'autorité de l'Eglise; cette Eglise pouvoit néanmoins pour des causes raisonnables, accorder la communion sous les deux especes:

en conséquence, qu'on permettoit aux prêtres de Bohême de donner à leurs peuples la communion sous l'espece du pain & du vin, en avertissant chaque fois que Jésus-Christ tout entier est sous chaque espece. Là-dessus les Bohémiens consentirent à la réunion, qui ne put toutefois s'effectuer d'une manière authentique & générale, qu'après que l'indomptable opiniâtreté des Thaborites & des Orphelins eut fini par leur destruction.

Mais si-tôt que la division se fut mise dans la secte, ceux-ci se rendirent de jour en jour plus odieux aux habitans de Prague, leurs anciens auteurs. Dès l'année 1434, ils en vinrent assiéger la ville neuve. Ils furent repoussés, avec une grande perte, le jour de l'Ascension. Le dimanche d'après la fête Dieu, le siege de Pilsen étant levé aussi bien que celui de Prague, & toutes les forces des séditieux se trouvant réunies, ils livrerent une bataille rangée à l'armée nationale de l'administrateur, à qui les Catholiques avoient joint leurs armes. Ces forcenés essayèrent une défaite égale à la fureur désespérée de leur attaque. Les deux Procopes y furent tués,

la plus
des Orp
bataille
encore a
furent r
qui n'ép
ter la ma
gua cep
ralisés p
les genre
sans séd
lement
aveuglér

On fit
que les g
Procop
à se sepa
loit emp
pédition
un trait
tôt s'ava
grand r
vages d
énorme
démefu
bre &
leil, t
les frin
teuse,

La plus grande partie des Thaborites & des Orphelins restèrent sur le champ de bataille, & les prisonniers que l'on fit encore au nombre de plusieurs milliers furent traités comme des bêtes féroces, qui n'épient que le moment de déchirer la main qui les fait vivre. On distingua cependant entre les scélérats naturalisés par une longue habitude à tous les genres de forfaits, une foule de paysans séduits, qui étoient venus nouvellement de leurs campagnes se ranger aveuglément sous les mêmes drapeaux.

On fit publier par un Héraut d'armes, que les guerriers accoutumés à suivre les Procopès au milieu des hazards eussent à se séparer des lâches, parce qu'on vouloit employer ces braves gens à une expédition glorieuse qui leur fît mériter un traitement digne d'eux. On vit aussitôt s'avancer de toute part & en très-grand nombre, des groupes de sauvages de haute stature, d'une carrure énorme, les cheveux hérissés, la barbe démesurément longue, le regard sombre & farouche, tout noircis par le soleil, tellement durcis par les vents & les frimas, la peau si rude & si raboteuse, que le fer sembloit s'y devoir

Mit. Boh.
c. 51.

émousser. Tel est au moins le portrait que nous en a tracé Enée Sylvius ou Pie II, qui les avoit vus. On les répartit dans un grand nombre de granges, comme pour les y enrôler; & quand ils y furent entrés, on en ferma les portes, & on y mit le feu, ajoute le même auteur, pour les punir du mépris qu'ils faisoient de la religion depuis si longtemps. Il auroit pu prétexter, d'une maniere plus analogue aux loix, les meurtres, les ravages & les incendies qu'ils avoient multipliés sans nombre. Mais sans parler de la mauvaise foi dont on usa à leur égard, & que rien ne peut excuser, n'étoit-ce point ici le cas, où saint Augustin, conformément à l'esprit de l'Eglise, nous enseigne qu'en faveur de la multitude, & surtout d'une multitude confuse & attroupée avec précipitation, il faut moins avoir égard à la sévérité de la loi, qu'à la douceur de l'évangile?

Sigismond, qui ne s'oubloit pas; accourut à ces nouvelles, & se fit reconnoître pour roi par tous les Bohémiens, même par le peu qui restoit de Thaborites. Quelque temps après, dans une diete réguliere, assemblée à loisir, & sous

sous les
ville d'
trateur
les baro
Prague
quomen
veau sou
Roquesa
autres p
promit
maine l'
la suite
miens &
les envo
& de to
avoient
trop d'en
rage de s
il préten
torité se
coup d'
mais le
Certe
défendre
noit tou
vouloir
sommé
un term
concile
TOMI

sous les auspices du concile, dans la ville d'Iglaw, en Moravie, l'administrateur que ces peuples s'étoient donné, les barons du royaume, les députés de Prague & des autres villes, firent publiquement leurs soumissions à leur nouveau souverain, & furent reçus en paix. Roquesane représentant, avec quatre autres prêtres, tout le clergé du parti, promit solennellement à l'Eglise Romaine l'obéissance qu'il garda si mal par la suite. Le lendemain, tous les Bohémiens & les Moraves furent absous par les envoyés du concile, de l'anathème, & de toutes les autres censures qu'ils avoient encourues. Sigismond, soit par trop d'empressement à recouvrer l'héritage de ses peres, soit par la crainte dont il prétendoit s'affranchir, quand son autorité seroit établie, leur accorda beaucoup d'autres faveurs que n'avoit jamais le concile.

Cette assemblée s'occupoit sur-tout à défendre les droits, dont elle soupçonnoit toujours le chef de l'Eglise, d'en vouloir dépouiller le corps. Eugene déjà sommé juridiquement de révoquer sous un terme fixe les bulles contraires au concile, pressé continuellement par l'em-

pereur Sigismond, étonné du cours inat-
 tendu qui avoit pris l'affaire des Hussites,
 & de la faveur qu'acqueroit le concile ;
 frappé de toutes ces considérations, Eu-
 gene craignit de passer pour indifférent
 aux vrais intérêts de l'Eglise, & prit le
 parti de plier un peu ses idées sur celles
 de Bâle. Il consentit, après avoir encore
 défendu le terrain pied à pied ; & il pres-
 crivit en particulier qu'on n'entamât les
 grands articles de la réformation que
 quand il y auroit au concile soixante &
 quinze prélats revêtus du caractère épis-
 copal ; enfin, il consentit que le con-
 cile tint à Bâle ; mais le décret rendu
 pour cela portoit simplement, qu'on y
 travailleroit à l'extirpation des hérésies
 de Bohême, & à la pacification des
 Etats chrétiens, sans faire aucune men-
 tion de la réforme. Par une autre bulle,
 à la vérité, il chargea ses légats de tra-
 vailler avec le concile à la réformation
 de l'Eglise dans tous ses membres : mais
 cela ne satisfisoit point encore les Peres,
 qui craignoient que les légats ne fussent
 seuls arbitres de la réformation, & qui
 d'ailleurs ne voyoient point dans la bulle
 la clause alors réputée de si grande va-
 leur, c'est-à-dire, la liberté de réformer

Rain. an.
 1419, n. 5 &
 6.

l'Eglise
 les me
 Ces
 étoient
 étoit p
 cher,
 tempé
 empor
 vant n
 en ren
 passée,
 à son
 dixiem
 six prél
 claré c
 nue le
 lité des
 de sus
 posoit
 session
 juillet
 monit
 comm
 intenti
 quoi,
 suspen
 bulles
 xante
 concil

l'Eglise dans son chef aussi bien que dans ses membres.

Ces réserves, tout implicites qu'elles étoient, révolterent l'assemblée; on n'y étoit point du tout d'humeur à se relâcher, ni à se maintenir par la voie des tempéramens. On vouloit, ou tout emporter, ou tout rompre; en observant néanmoins les formes d'usage, & en tenant cette marche froide & compassée, qui ne va que plus efficacement à son bur. Le 19 de février, dans la dixieme session composée de quarante-six prélats, on requit qu'Eugene fût déclaré contumace. Dans la onzieme, tenue le 27 avril, après avoir exalté l'utilité des conciles généraux, on le menaça de suspension & de déposition, s'il s'opposoit à leur célébration. La douzieme session, qui fut différée jusqu'au 13 de juillet, devoit tenir lieu de la troisieme monition à Eugene, qu'on y représenta comme un Pontife scandaleux & mal intentionné pour l'Eglise. C'est pourquoy, on lui ordonnoit sous peine de suspension, de révoquer ses premieres bulles dans l'espace déjà donné de soixante jours, & de reconnoître que le concile étoit légitime depuis son com-

mencement. On abolit ensuite toutes les réserves, on rétablit les élections, & l'on exposa la manière dont elles se devoient pratiquer, soit dans les cathédrales, soit dans les abbayes.

Tout étant ainsi disposé, on entendit les promoteurs touchant la contumace du Pape, dans la troisième session qui se tint le 11 de septembre. Le décret de suspension fut dressé; & déjà l'évêque de Leitoure en avoit commencé la lecture, quand les nonces d'Eugène, incidant sur la forme, alléguèrent que les soixante jours qu'on lui avoit donnés pour révoquer ses bulles n'étoient point expirés. Il s'en falloit en effet deux jours, à compter de la session précédente, qui étoit censée tenir lieu de troisième monition. Le duc de Bavière, chargé de la protection du concile en l'absence de l'Empereur, & les magistrats de Bâle appuyèrent les nonces; & le résultat fut qu'on accorderoit encore au Pape trente jours de délai. Sigismond qui se trouva le 7 novembre à la quatorzième session, fit étendre le terme à trois mois.

Le Pontife n'en attendit point l'expiration. Sur la fin de cette même année

1433, la
pour un
toutefois
tions, bi
marches
bre, que
présentes
sions de
d'occasio
conclut :
simpleme
néraleme
depuis l'
& d'autr
vantageu
quement
au concil
voulu re
furent a
nal Julie
voué. Ce
de l'Egl
Sabine,
S. Marc
rente, l
Sainte-J
simpleme
cas d'ab
présiden

1433, la réconciliation se fit, au moins pour un temps, entre lui & le concile; toutefois encore après bien des altercations, bien des marches & des contremarches, & des variations sans nombre, que la délicatesse des circonstances présentes, & plus encore les appréhensions de l'avenir ne manquèrent pas d'occasionner. Mais enfin l'accord se conclut: le Pape approuva purement & simplement le concile, & confirma généralement tout ce qu'on y avoit statué depuis l'ouverture. On révoqua de part & d'autre les décrets offensans & désavantageux qu'on avoit portés réciproquement; & de nouveaux légats envoyés au concile, qui jusque-là ne les y avoit voulu recevoir qu'en leur privé nom, furent admis à y présider avec le cardinal Julien qui lui étoit encore tout dévoué. Ces nouveaux représentans du chef de l'Eglise étoient les cardinaux de Ste. Sabine, d'Albane, de Ste. Croix & de S. Marc; avec l'archevêque de Tarente, l'évêque de Padoue & l'abbé de Sainte-Justine: les trois derniers étoient simplement constitués, pour tenir, en cas d'absence, la place des cardinaux-présidens.

Conc. T.
VIII, p. 1171.
Conc. Hard.
T. IX, pag.
1113.

Depuis l'accord, on vit les Peres arriver au concile en bien plus grand nombre qu'auparavant. On en compta cent à la dix-septieme session ; & depuis la quinzieme jusqu'à la vingt-quatrieme, le concile parut beaucoup plus tranquille. Ces dix sessions furent au moins les jours serens du concile de Bâle, qui n'y usa point contre le Pape des voies odieuses de la contrainte & de la procédure. Mais il restoit un levain d'aigreur ou de mésintelligence, un fond de méfiance réciproque qui perça dans mille rencontres, & que tous les palliatifs ne purent empêcher de faire enfin sa triste éruption.

Les deux partis chercherent séparément à s'épauler de la faveur des Souverains divers de la chrétienté, qui tout en s'intéressant pour le concile & le rétablissement de la discipline, ne soutenoient pas l'idée révoltante des procédures intentées contre le vicaire de Jésus-Christ. Charles VII, du sein des embarras que les Anglois ne cessoient pas de lui susciter, écrivit aux Peres de Bâle, qu'il étoit effrayé de la menace éternelle de suspension faite au souverain Pontife de l'Eglise universelle, & du

Ampliff.
coll. T. VIII,
pag. 633.

terme
conjuro
miséric
premiè
suites a
il, nou
venir d
temps a
s'il ven
die qu
Les au
lement
Bourge
Venise
teurs
près de
du che

Le
fils si
qu'il fu
ses gra
liances
étoit l
plus à
au duc
inclin
tie, q
chape
portar

terme fatal de soixante jours ; qu'il les conjuroit par les entrailles de la divine miséricorde , de ne point pousser ainsi le premier pasteur, au péril de voir ces poursuites aboutir au schisme. Hélas! ajoutoit-il, nous frémissons encore, au seul souvenir de la cruelle division qui a si longtemps affligé l'Eglise. Que seroit-ce donc, Ibid. p. 627; &c. s'il venoit à se rallumer, l'affreux incendie qu'on eut tant de peine à éteindre ! Les autres princes de l'Europe , spécialement le Roi d'Angleterre, les ducs de Bourgogne & de Savoie, le Doge de Venise, l'Empereur même & les Electeurs de l'Empire s'exprimerent à peu près de même sur cette étrange suspension du chef de l'Eglise.

Le duc Philippe III de Bourgogne, fils si différent de son factieux pere, qu'il fut surnommé le Bon, puissant par ses grands domaines & ses grandes alliances, sage, vertueux, plein de piété, étoit l'un des princes qu'Eugene avoit le plus à cœur d'attacher à ses intérêts. Il fit Boulien, Re: marq. sur la saint: hostie de Dijon. au duc un présent conforme à ses pieuses inclinations. Il lui envoya la sainte hostie, qui se conserve encore dans la sainte chapelle de Dijon. Il y joignit un bref, Rain. an. 1433, n. 27. portant qu'il l'avoit tirée de sa propre

chapelle; que par l'attentat d'un homme sacrilège elle avoit été percée de plusieurs coups de couteau, & qu'en ces endroits elle étoit teinte de sang. On assure qu'elle ne se corrompt point, qu'au moins elle ne l'étoit pas quand on en fit l'examen il y a environ cent ans, & qu'elle conserve encore sans corruption une seconde hostie qu'on met derrière pour la soutenir. On raconte aussi plusieurs merveilles opérées par son moyen. Il est constant que le Roi Louis XII crut lui devoir le recouvrement soudain de sa santé après une communion, & qu'en reconnaissance il donna la couronne de son sacre à l'église, où est gardée cette relique adorable.

Jusque là le duc de Bourgogne n'avoit eu que peu d'envoyés au concile de Bâle: aussitôt après, il revêtit de ce caractère six évêques & quatre abbés, sans compter les docteurs & les seigneurs laïcs. Les autres souverains parurent aussi prendre plus à cœur ce qui s'y passoit; & telle fut sans doute, avec le concours d'un bien plus grand nombre de prélats qu' auparavant, la cause du genre de ménagement qu'observerent alors les Pères à l'égard du Pape. La quinzième

session, qui
1433, le 2
que des régl
nant la céléb
ciaux & des
à la seizième
née suivante
ment tout ce
avoit fait de
telligence. T
pour préside
mis que le
gation génér
obligés de ju
seulement
vérain Ponti
avis suivant
qu'ils obser
qu'ils ne s'é
sans la perm
vailleroient
servation, c
décrets, &
été renouve
la puissance
raux sur les
la foi, l'ex
formation
bien que d

session, qui se tint encore dans l'année
 1433, le 26 de novembre, on ne fit
 que des réglemens très-sages, concer-
 nant la célébration des conciles provin-
 ciaux & des synodes diocésains. Quant
 à la seizième, tenue le 5 février de l'an-
 née suivante, on y révoqua solennelle-
 ment tout ce que de part & d'autre on
 avoit fait de contraire à la bonne in-
 telligence. Toutefois les légats survenus
 pour présider au concile n'y furent ad-
 mis que le 24 avril, dans une congré-
 gation générale; après avoir encore été
 obligés de jurer, mais en leur privé nom
 seulement, & non pas en celui du sou-
 verain Pontife, qu'ils donneroient leurs
 avis suivant les règles de la conscience,
 qu'ils observeroient un secret exact,
 qu'ils ne s'éloigneroient point de Bâle
 sans la permission du concile, qu'ils tra-
 vaileroient pour son honneur & sa con-
 servation, qu'ils en maintiendroient les
 décrets, & spécialement celui qui avoit
 été renouvelé de Constance, touchant
 la puissance coactive des conciles gé-
 néraux sur les Papes, en ce qui regardoit
 la foi, l'extirpation du schisme & la ré-
 formation de l'Eglise dans son chef, aussi
 bien que dans ses membres.

Dans la dix-septieme session qui se tint le surlendemain, & où l'on vit cent prélats mirrés, les nouveaux légats furent admis enfin à présider conjointement avec le cardinal Julien; mais sans aucune juridiction coactive, & avec obligation de suivre la méthode observée jusque là par le concile, d'expédier les actes en son nom & sous son sceau. Il paroît que ces ministres pontificaux tarderent peu à se dégoûter d'une présidence si limitée & si mortifiante; puisqu'ils ne voulurent point assister à la dix-huitieme session, qui se tint deux mois après la dix-septieme. Alors on confirma de nouveau, beaucoup plus par humeur que par nécessité, les décrets de Constance touchant la supériorité des conciles généraux sur les Papes. C'étoit pour la cinquieme fois qu'on en revenoit à cette montre affectée de prééminence.

Conc. T. IX,
Pag. 1117.

La session suivante présente un incident plus remarquable encore; puisqu'il fournit par la suite le dénouement de cet interminable démêlé. Un des objets du concile œcuménique étant la réunion des Grecs, les deux partis qui divisoient l'Eglise Latine s'efforçoient chacun de

se don
Pape
voye
nople,
rent d
d'une
mand
sévera
mariti
Italie,
dema
Pape,
cile y
comm
l'un o
en app
côté;
quer
l'unio
les en
bre,
leur n
agrees
l'endu
point
se fe
de l'a
suite
Le

se donner du relief par cet endroit. Le Pape Eugene & le concile de Bâle enverroient l'un & l'autre à Constantinople, & l'un & l'autre aussi en recurent des envoyés. Les Grecs, au défaut d'une place de leur domination, demandoient au moins, & avec une persévérance inébranlable, quelque ville maritime ou voisine de la mer, en Italie, pour le lieu de l'assemblée. La demande étoit favorable aux vues du Pape, qui l'appuyoit autant que le concile y mettoit d'opposition. Cependant comme c'étoit un coup de partie pour l'un ou pour l'autre, d'avoit au moins en apparence l'Eglise d'Orient de son côté; le concile ne voulant pas marquer moins de zele qu'Eugene pour l'union des deux Eglises, convint avec les envoyés de Grece, le 7 de septembre, à la dix-neuvieme session, que, si leur maître ne vouloit point absolument agréer la ville de Bâle, on accepteroit l'endroit qui lui plairoit davantage. Ce point d'observation, dont l'utilité ne se fera pas sentir durant tout le cours de l'année 1431, est important pour la suite d'une affaire si compliquée.

Le concile fit cette année-là des régle-

Ampliff.
Collect. T.
VII. p. 767.

mens exemplaires de discipline. Les ecclésiastiques, publiquement concubinaires, furent déclarés déchus du droit de percevoir les fruits de leurs bénéfices pendant trois mois; & si à ce terme ils n'avoient pas renvoyé leurs concubines, privés de tous leurs bénéfices, & inhabiles à en obtenir de nouveaux. Et le concubinage public, aux termes de cette sévérité judicieuse, ne devoit pas s'imputer seulement à ceux qui seroient convaincus ou par sentence, ou par leur aveu, ou par la notoriété du fait, mais à tous ceux qui, après avoir été avertis, ne se seroient pas séparés des femmes suspectes. Il leur fut encore défendu de garder chez eux les enfans provenus de ce honteux commerce. Ensuite, on spécifie, pour la paix des consciences, les excommuniés qu'on seroit tenu de fuir; savoir ceux qui seroient nommément dénoncés, ou qui auroient encouru si manifestement cette censure, qu'il ne leur resteroit aucun moyen plausible de tergiverser & de s'en défendre. On statua aussi, contre les interdits jetés trop facilement, contre les appels frivoles, en faveur de la possession triennale des bénéfices, sur la révérence due aux

fères & publique générale tribuer à culte di

Il for tenue au furent r Contre sentimen dération bre, on ou prem tion tou au Pape sous pré mation, matiere siastique tant tou contrair des pein tre les tous le égard, Pontife observe donnoit déferé j

facés & aux églises, sur la célébration publique ou privée des saints offices, & généralement sur tout ce qui peut contribuer à la dignité & à la régularité du culte divin.

Il sortit de la vingt-unieme session, tenue au mois de juin, des décrets qui furent moins généralement applaudis. Contre les remontrances des légats & le sentiment de plusieurs Peres de considération, mais de l'avis du grand nombre, on abolit les annates, les déports ou premiers fruits, & sans nulle exception toutes les redevances qui alloient au Pape ou à des prélats inférieurs, sous prétexte de collation, de confirmation, d'investiture, d'expédition en matiere de bénéfices, de dignités ecclésiastiques & d'ordres sacrés, nonobstant toute coutume, privilege, ou statut contraire. On menaça les contrevenans des peines marquées par les canons contre les Simoniaques, on déclara nuls tous les engagements contractés à cet égard, & l'on ajouta que, si le premier Pontife, plus obligé qu'aucun autre à observer & à maintenir les canons, donnoit atteinte à celui-ci, il seroit déferé juridiquement au concile.

Les légats, dans leurs représentations, insisterent particulièrement sur le contre-temps des circonstances, & sur ce qu'on n'avoit rien statué contre ces relâchemens prétendus dans les différens conciles qui s'étoient célébrés depuis leur établissement. Ce moyen de défense, il en faut convenir, n'avoit pas bonne grace. Les prélats se plaignoient sur-tout des entraves où les Papes avoient tenu les derniers conciles par rapport à la réforme des prérogatives, des translations, des délais sans nombre & sans fin; après quoi, Rome sembloit déjà se prévaloir de leur silence à ce sujet. D'un autre côté cependant, les circonstances ne pouvoient pas être plus mal choisies pour faire cette énorme réduction aux revenus pontificaux; & les Peres, aux yeux de fideles qui le sentoient, avoient tout l'air de vouloir amener de force le Pape à leurs fins, en déprimant, tant l'autorité, que la dignité du siege apostolique. Eugene, sans cesse vexé par le duc de Milan Philippe Visconti, & poussé depuis peu à toute outrance, resserré & comme emprisonné dans Rome par les généraux Milanois, courant risque à chaque instant

Blond. III,
dec. 5 & 6.
Antonia. Tit.
22, c. 10.

d'être
de cette
des tra
en étoit
créteme
cendu p
barque
de flech
nutent
qu'il re
il s'étoi
Florence
du mon
tions d'
des cho
rien en
né à la
venu de
envahis
ne fût
porte. C
jure ar
senses p
Eugene
que lui
de Flor
fond de
ses dest
eux par

d'être livré par les Romains ennuyés de cette guerre ruineuse, ou même par des traîtres gagés; comme le complot en étoit déjà fait, il s'étoit échappé secrètement en habit de moine, avoit descendu précipitamment le Tibre dans une barque, où il fut assailli de pierres & de fleches par des furieux qui le reconnoient du rivage; puis sur une galere qu'il rencontra heureusement à Ostie, il s'étoit retiré à Pise, & peu après à Florence. Là, après la commiseration du moment, & les vaines démonstrations d'un attachement stérile, dénué des choses les plus nécessaires, n'ayant rien emporté de son palais abandonné à la rapacité Romaine, privé du revenu de tous les domaines de l'Eglise envahis ou ruinés, peu s'en fallut qu'il ne fût réduit à mendier de porte en porte. Comme le ressentiment d'une injure atroce fait presque oublier les offenses plus légères ou moins récentes, Eugene dans l'accablement des maux que lui faisoit le duc de Milan, écrivit de Florence aux Peres de Bâle, que le fond de son ame, que tous ses vœux & ses desseins étoient de se tenir uni avec eux par les liens d'une charité parfaite;

qu'il leur conservoit, sans altération, les sentimens de tendresse qu'un bon pere a pour ses enfans, & que la plus douce consolation étoit de se promettre une cordialité semblable de leur part; que les démêlés précédens n'avoient laissé aucun nuage dans son esprit; qu'après tout la dispute avoit simplement roulé sur la forme & les moyens; & non pas sur la substance de la bonne œuvre, qu'on vouloit également de part & d'autre. Telle fut, ajoutoit-il, l'apparente division de S. Paul & de S. Barnabé, tous deux animés également du zele de l'évangile. Ensuite avec cet épanchement de cœur & cette diffusion même de style qui suppose la réciprocité d'intérêt, il leur racontoit les cruelles extrémités où l'avoient réduit la violence du duc de Milan, & la connivence des Romains.

Eugene ignoroit encore quelles étoient à son égard les dispositions du grand nombre des prélats, ou des docteurs de Bâle, qui prirent à la vérité quelque part à ses derniers chagrins, mais qui n'en travailloient pas cependant avec moins d'activité à l'amener de gré ou de force au terme où ils le vouloient.

Ils envo
naux Nic
vantès,
révérier
bité du f
moins pe
qui feigr
concile.
tendent
premier
zélé pou
ne fut re
par la cra
zele & d

Quoi
qu'on ne
des cœur
par l'att
bientôt
fixe du c
fier en fe
élections
des autr
chambre
simple d
Jean Bac
& très-f
se plaign
concile r

Ils envoyerent à son secours les cardinaux Nicolas Albergati & Jean de Cervantès, pour contenir les Italiens, qui révéroient singulièrement la haute probité du saint homme Albergati, ou du moins pour démentir le duc de Milan, qui feignoit d'agir de concert avec le concile. Il est des observateurs qui prétendent que ce pieux cardinal, alors premier légat du S. Siège à Bâle, & fort zélé pour la dignité du chef de l'Eglise, ne fut renvoyé au delà des monts que par la crainte que le concile avoit de son zele & du crédit que lui donnoit sa vertu.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, qu'on ne peut guere tirer que du secret des cœurs & des intentions, Eugene, par l'attaque la moins déguisée, fut bientôt convaincu de la détermination fixe du concile. Les Peres lui firent signifier en forme, avec le rétablissement des élections, la suppression des annates & des autres redevances qui alloient à la chambre apostolique. Leur commissaire, simple docteur en droit canon, nommé Jean Bachenstein, harangua longuement & très-fortement en présence du Pape, se plaignit hardiment que les décrets du concile n'étoient point observés à Rome,

& fit en particulier des reproches offensans au Pontife, sur ce qu'il attiroit encore une infinité de causes à son tribunal. Eugene, piqué sans doute autant que surpris, se contint néanmoins, & répondit froidement qu'il s'expliqueroit par ses nonces. Bientôt il envoya vers les Peres, & fit à son tour une multitude de plaintes, parmi lesquelles il n'oublia point de récriminer contre l'empressement du concile à s'emparer de toutes les affaires, tant communes qu'importantes, tant particulieres que générales.

En effet, rien n'égaloit l'activité sans réserve & sans borne de cette assemblée. Les débats, chaque jour renaissans, entre deux prétendans à un même bénéfice, étoient des affaires capitales pour ces représentans de l'Eglise universelle. On les vit entrer jusque dans les rivalités monastiques, académiques, canoniales, maintenir, entr'autres, un chanoine de Troies, contre les conclusions de son chapitre, dans la jouissance entiere de sa prébende qu'il ne deservoit pas. Ses absences furent excusées, pour la diligence avec laquelle il s'étoit rendu au concile, où, quoique peu nécessaire, il avoit paru des premiers; ce

Amplif.
Coll. T. VIII,
pag. 237.

qui joint
fit dire
venir, à
pour en
& même
lesquelle
même,
tieme se
la forme
& de l'é
cupation
ce qui r
sance in

Le c
affaire t
éloges,
au bien
l'applica
Le Pap
cette g
réconcil
duc de
tous les
voit me
On con
à Arras
avec to
prendre
des pu

qui joint à bien des traits semblables, fit dire souvent, qu'il suffisoit de parvenir à s'incorporer à cette assemblée pour en obtenir tout ce qu'on vouloit, & même pour écraser les parties avec lesquelles on plaidoit. Sigismond lui-même, retiré de Bâle après la dix-septième session, se plaignit beaucoup de la fermentation qui régnoit en ce lieu, & de l'étendue qu'on y donnoit aux occupations de tout genre, sans épargner ce qui regardoit beaucoup plus la puissance impériale que celle du sacerdoce.

Le concile entreprit cependant une affaire temporelle qui lui attira de justes éloges, comme infiniment importante au bien de l'Eglise, & digne de toute l'application d'un concile œcuménique. Le Pape Eugene voulut avoir part à cette grande œuvre, c'est-à-dire à la réconciliation de Charles VII & du duc de Bourgogne, qui déconcertoit tous les efforts de l'Angleterre, & devoit mettre fin aux troubles de la France. On convint d'un congrès qui se tiendroit à Arras; on y invita le Roi d'Angleterre avec tous les princes qui pouvoient y prendre intérêt; & chacune au moins des puissances directement intéressées

Append. in
edit. a. a.
Bienna.

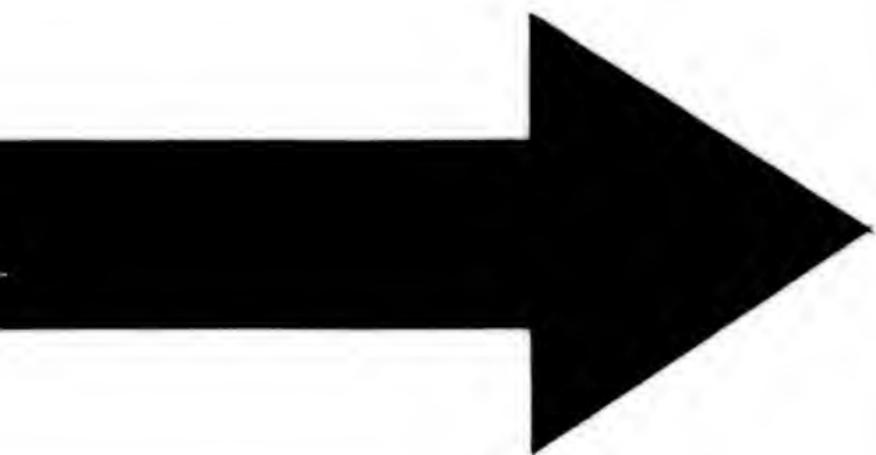
ne manqua point d'y envoyer ses agens. Le saint cardinal Nicolas Albergati s'y trouva, comme légat du Pape, & Hugues de Chypre, comme légat du concile; l'un & l'autre avec une suite nombreuse de prélats, & d'autres ecclésiastiques: mais ces ministres de l'Eglise, chargés de l'office de simples médiateurs, devoient rester neutres entre les parties, & balancer avec impartialité les propositions qui se fetoient de part & d'autre. Ils ne purent qu'applaudir à celles de la cour de France, qui offrit d'abandonner au Roi d'Angleterre tout ce qu'il possédoit en Guyenne, avec la Normandie tout entière, sauf néanmoins l'hommage au Monarque François. Les plénipotentiaires Anglois rejeterent ces offres, avec une hauteur que l'événement montra bien plutôt inspirée par la présomption que par une juste estime de soi-même: ils n'exigerent rien de moins que la cession de la couronne de France; n'en laissant à l'héritier légitime, qu'ils nommerent toujours par mépris Charlc de Valois, que ce qu'il possédoit alors, tant en deçà qu'au delà de la Loire: les légats du Pape se récrierent d'une voix unanime contre le pro-

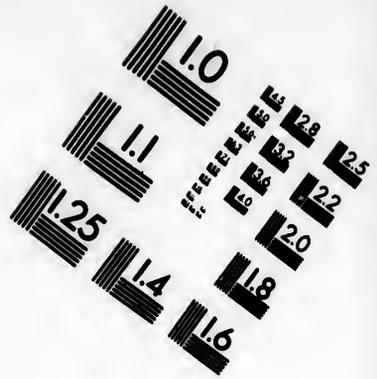
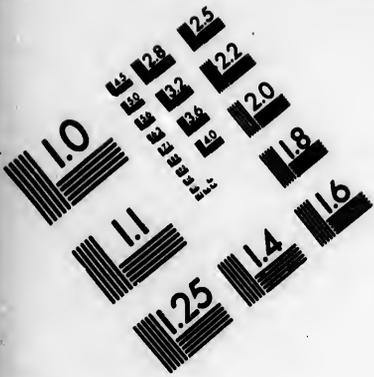
jet révolta
 rois le tre
 glois mé
 continua
 Bourgogn
 Philipp
 paternel
 avoient m
 cette quen
 bon Franç
 ment chre
 puis quel
 la main,
 chérir sa p
 de ses an
 narque &
 tant plus
 consentit
 loi du vat
 la faire bi
 nemis du
 capitale fu
 cette réco
 les partie
 rent sous
 ce qui fit
 de joie au
 Bâle, au
 ment le t

jet révoltant de ravir au fils de tant de rois le trône de ses ancêtres. Les Anglois mécontents se retirèrent, & l'on continua la négociation avec le duc de Bourgogne.

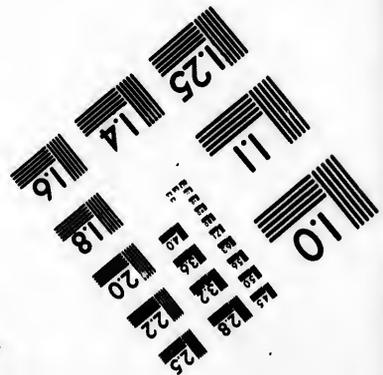
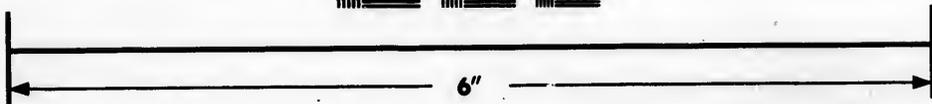
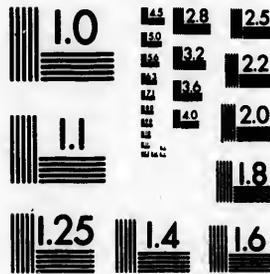
Philippe le bon, que le cri du sang paternel & la fatalité des circonstances avoient moins induit qu'entraîné dans cette querelle; Philippe, bon prince, bon François, & sur-tout prince vraiment chrétien, souffroit beaucoup depuis quelque temps de voir employer sa main, ou du moins ses forces, à déchirer sa patrie, & à dégrader le diadème de ses ancêtres. La paix entre le monarque & le duc se conclut avec d'autant plus de facilité, que le souverain consentit en quelque sorte à recevoir la loi du vassal; assuré qu'il étoit par-là de la faire bientôt lui-même à tous les ennemis du royaume. La délivrance de la capitale fut, huit mois après, le fruit de cette réconciliation, & peu à peu toutes les parties de l'empire François rentrèrent sous les loix de leur maître naturel; ce qui fit autant d'honneur qu'il causa de joie au Pape Eugene & au concile de Bâle, auxquels on dut presque uniquement le succès d'une affaire également







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14 128 125
15 132 122
16 120
18

11
10
15

importante & difficile. Le cardinal Julien, quand il l'eut appris, s'écria dans l'assemblée des Peres, que le concile, eût-il duré vingt ans, & n'y eût-on rien fait autre chose, devoit sembler très-court.

La conduite de cette négociation ménagée en commun fit diversion aux querelles de Bâle, durant une bonne partie de l'année 1435 : mais on reconnut dès le commencement de la suivante, que, dans les cœurs ulcérés à un certain point, si le venin de l'aigreur peut encore demeurer assoupi, l'éruption n'en est ensuite que plus violente. On fit alors des plaintes plus longues & aussi animées que jamais, sur les différens points de réforme qu'on avoit proposés sans effet dans les conciles précédens ; sur les réserves & les expectatives aussi bien que sur les annates, sur les causes d'appel en cour de Rome, sur la dispensation des indulgences, sur les offices de la chancellerie & de la pénitencerie, sur les dispenses, les exemptions, les commendes, les décimes, & sur tous les abus que l'esprit de discussion & de censure avoit relevés dans ces différentes matieres. Il fut impossible de statuer en

dé
tro
de
tan
rou
des
car
dre
les
élu
leur
jour
niti
ann
le c
des
gest
affai
men
men
mais
nau
bre f
quat
comi
ciatio
mena
le 18
Or

détail sur tant d'objets, dans la vingtroisième session où ils s'agiterent le 25 de mars : pour les réformer en substance, & comme pour trancher d'abord tous les abus dans leur racine, on donna des regles pour le choix des papes & des cardinaux. Après avoir déterminé l'ordre & la police des conclaves, on spécifia les qualités qui seroient requises pour être élu pape, les sermens particuliers qu'on leur feroit faire à la profession de foi le jour de leur couronnement, & les monitions qui leur seroient faites chaque année sur leurs devoirs essentiels. Pour le cardinalat, on ne devoit choisir que des hommes mûrs, éclairés, d'une sagesse reconnue, expérimentés dans les affaires ecclésiastiques, tirés indistinctement de tous les États chrétiens, rarement des maisons souveraines, & jamais neveux des papes ou des cardinaux. On ordonnoit encore que leur nombre seroit irrévocablement fixé à vingt-quatre. Cette session remonta les têtes comme elles l'étoient avant les négociations d'Arras; & la suivante, en ramenant l'affaire des Grecs, donna lieu, le 18 d'avril, au dernier éclat.

On a vu que les Peres étoient con-

venus en termes exprès, que, si l'on ne pouvoit engager l'empereur de Constantinople à s'en tenir à la ville de Bâle pour y traiter de la réunion, ils accepteroient l'endroit que voudroit ce prince. Depuis cet arrêté fait à la dix-neuvieme session plus d'un an & demi auparavant, le conflit perpétuel d'autorité entre le Pape & le concile, & les tentatives isolées de l'un & de l'autre, du côté de Constantinople, avoient occasionné bien du changement dans les affaires & dans les esprits. Sans entrer dans ce labyrinthe de députations multipliées & rivales, de sollicitations contraires, de négociations, de subtilités & d'intrigues; il suffira de savoir, qu'enfin le concile avoit déjà désigné la ville d'Avignon, pour y entendre les Grecs. Le 14 d'avril, dans la vingt-quatrieme session, où l'on prétend qu'il ne se trouva que vingt-trois prélats, dont dix seulement étoient évêques, & qui ne laissa pas de publier des indulgences plénieres, le grand nombre des assistans tint invinciblement pour la ville d'Avignon, ou du moins ne voulut entendre au choix d'aucune ville plus à la portée & plus conforme à la demande des Grecs. Mais ce grand

grand nombre, dit Augustin Patrice Conc. T. IX,
Pag. 1131.
dans sa rédaction des actes de Bâle, n'é-
roit que la populace du concile. Il ajoute
que, pour grossir la multitude, on ad-
mit à l'assemblée une foule de prêtres
de campagne, & de bas officiers atta-
chés au service des prélats. Dès là, le
cardinal Julien, auparavant si opposé à
Eugene IV, trembla pour les droits du
S. Siège même, & reprit vivement les
intérêts du souverain Pontife.

Parut alors ce phénomène presque
inexplicable, ce contraste de tant de
vertu & de tant d'opiniâtreté, qu'offrit
dans sa personne & sa conduite Louis
d'Alleman, cardinal-archevêque d'Ar-
les, qui prit à cette époque la haute au-
torité qu'il ne quitta plus, tandis qu'il
y eut à Bâle quelque ombre de concile.
Il avoit quitté secrètement la cour de
Rome; s'étoit jetté dans une galere Gé-
noise, & s'étoit venu joindre aux Peres
de Bâle; enchanté du projet de réforme
qui les rendoit célèbres, & qui le sédui-
sit au point de conniver, de présider à
la trame, à la consommation, à la pro-
longation la moins déguisée du schisme.
Il étoit donc encore nécessaire, l'exem-
ple tant de fois donné & tant de fois

insuffisant, afin de bien inculquer, & que la vertu plus ferme qu'éclairée n'est qu'un écueil pour les grandes places, & qu'on ne doit pas juger de la doctrine ou de la foi par les plus apparentes vertus, mais bien de la vertu par les principes de la foi & la doctrine de l'Eglise.

On n'avoit rien prononcé de définitif pour les Grecs, dans la vingt-quatrième session; la vingt-cinquième, tenue le septième jour de mai 1437, après bien des courses d'Occident en Grece, & de Grece en Occident, mit le comble à la méintelligence, & rendit la division désormais irrémédiable. On y porta deux décrets contradictoires, dont le premier avoit pour auteurs les légats du Pape, & les personnages du plus grand poids dans l'ordre de la prélatüre. Il y étoit statué que les Grecs s'assembleroient, ou à Florence, ou à Udine dans le Frioul, ou dans quelque autre ville d'Italie, à leur bienféance. Le gros de l'assemblée au contraire, composé, comme on l'a vu, d'un amas confus de clercs, & de bas officiers érigés en peres du concile, prononça, par l'organe de son président le cardinal d'Arles, que l'assemblée des Grecs & des Latins se

tiendroit ou à Bâle, ou à Avignon, ou en Savoie; qu'on iroit prendre à Constantinople les députés de la Grece, & qu'ils seroient obligés de se laisser conduire à l'un de ces trois endroits. Les deux factions ayant ainsi rendu ces décrets contradictoires, & aucune des deux ne voulant céder, le débat devint encore plus vif, quand il fut question d'apposer les sceaux. Cependant les présidens respectifs, pour moyen de conciliation, imaginerent de constituer trois commissaires qui jugeroient le différend, & qui firent sceller le décret des prélats attachés au Pape, à ce que dit Augustin Patrice. L'archevêque de Palerme au contraire, dans l'ouvrage qu'on lui attribue sur ce sujet, dit qu'ils firent sceller le décret du parti opposé à Eugene, & que le premier décret ne fut scellé que par la manœuvre de quelques faussaires qui forcerent clandestinement le dépôt où se gardoit le sceau du concile; sur quoi plusieurs critiques se perdent en des discussions aussi problématiques que superflues. Un vice de plus ou de moins, dans un procédé qui ne fut tout entier que le résultat de la cabale & de la zizanie, doit nous sembler d'au-

tant plus indifférent, qu'il ne s'y agissoit en aucune manière de l'enseignement de l'Eglise.

La même ardeur qu'on avoit mise au décret, & à l'apposition des sceaux, on la mit de part & d'autre à rechercher les Grecs. Les légats & la partie du concile qui tenoit pour le Pape d'une part; & de l'autre, la multitude confuse qui lui étoit opposée, envoyèrent à Constantinople pour en ramener l'Empereur & les prélats représentans de l'Eglise Orientale: mais les partisans du Pape gagnèrent de vitesse, & arrivèrent près d'un mois avant leurs compétiteurs. Ce n'éroit pas encore pour ceux-ci le plus grand désavantage. Les Grecs prenoient d'ailleurs peu de confiance dans un concile contredit par le premier Pontife. Ceux d'entre eux qui n'avoient que des vues politiques, n'espéroient pas grand secours de ces prélats tout prêts à rompre avec leur chef, peu puissans par eux-mêmes, & désapprouvés à bien des égards par leurs souverains. Ceux qui aspiroient sincèrement à rentrer dans l'unité catholique & la voie du salut, craignoient de ne sortir d'un schisme que pour retomber dans un autre.

Cette seconde disposition, qui paroît avoir été constamment celle de l'Empereur Jean Paléologue, deuxième du nom, fut encore fortifiée par les exhortations de George de Trébizonde, personnage aussi distingué par l'éminence de sa doctrine & l'élevation de ses sentimens, que par la noblesse de son extraction. Il lui écrivit de ne point se l'cr avec un concile, qui par ses décrets uniques & ses manœuvres scandaleuses contre Eugene, vrai successeur de Pierre, témoignoit clairement n'aspirer qu'au schisme, afin de transporter le pontificat en France ou en Germanie; que le peuple de prêtres & de clercs attroupés à Bâle devoit moins se nommer un concile, qu'un conciliabule d'impies, & un repaire de brigands; qu'il lui seroit d'ailleurs bien honteux de se rendre à l'endroit marqué sans la participation pour un concile œcuménique, lui successeur des Empereurs qui, après le Pontife Romain, avoient toujours eu la première part à la célébration des conciles; qu'il renvoyât donc à leur concile prétendu les émissaires de la cabale, & que sans balancer il allât célébrer le saint & légitime concile avec

Édit. Pont.
tan. post. his
tot. Phasau.

le chef des pasteurs ; autrement, qu'il ne feroit qu'augmenter la division dans l'Eglise, dont il rémoignoit désirer si vivement l'union.

Paléologue suivit ce conseil, dont il reconnut la solidité avant son départ ; les députés du concile s'étant démasqués eux-mêmes, & lui ayant dit, comme ils le voyoient résolu à monter les galeres envoyées par Eugene, qu'en arrivant auprès de ce Pontife, il le trouveroit précipité de la chaire apostolique. L'Empereur n'en fut que plus affermi dans sa résolution, que soutint encore l'assurance qu'on lui donna de la détermination du souverain Pontife à présider en personne au nouveau concile. Il s'embarqua sur les neuf galeres qu'on lui avoit envoyées bien armées & bien équipées, avec le despote Démétrius son frere, le patriarche de Constantinople, vingt autres prélats, évêques ou archevêques, environ autant de députés du second ordre ; les uns & les autres choisis dans toute l'Eglise Greque pour la suprématie de leur mérite, & une suite nombreuse qui montoit à sept cents personnes. Les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem

avoient commis formellement quelques-uns de ces prélats, pour les représenter au concile. Après une navigation longue & assez fâcheuse, tous arriverent à Venise, le 9 de février 1438.

On n'épargna rien pour leur faire une entrée magnifique. Le lendemain de leur arrivée, dimanche de la septuagesime, le doge & le sénat allerent recevoir l'Empereur dans le Bucentaure, tout éclatant d'or & de soie, suivi de douze galeres superbement équipées, & d'une infinité de gondoles qui couvroient au loin toute la mer, tandis qu'un peuple immense bordoit la côte & tous les passages. Après que Paléologue assis dans sa galere sur un trône magnifique, eut reçu les devoirs que le doge & les sénateurs lui rendirent en grande cérémonie, il passa sur leur bord, & ayant mis le doge à sa droite, & Démétrius son frere à sa gauche, il entra dans la ville par le grand canal, au bruit de routes sortes d'instrumens, des cloches de toute la ville, & des acclamations de tout le monde. Le Pape informé de l'arrivée du prince, l'envoya complimenter par le cardinal Alberti, accompagné du marquis de Fer-

Conc. T.
XIII, P. 19
& 203.

rate, Nicolas d'Est, qui lui défera le commandement dans sa ville & dans tous ses Etats. L'Empereur le remercia avec de grands témoignages de sensibilité, & de son côté envoya deux abbés & trois seigneurs à Ferrare, pour rendre ses devoirs au Pape. Les abbés ne firent qu'une inclination en saluant le souverain Pontife; les laïcs fléchirent le genou: mais tous refusèrent de se prosterner pour le baisement des pieds; coutume encore tout-à-fait inconnue aux Grecs.

Comme le concile étoit ouvert depuis le mois de janvier, l'Empereur s'empressa de partir, quelques jours même avant le patriarche extrêmement avancé en âge, s'arracha le 28 février aux honneurs dont on le combloit à Venise, & remonta le Pô jusqu'à Francolin, à une demi-lieue de Ferrare, où le marquis d'Est se retrouva, au moment de la descente, pour lui renouveler ses offres. Là, Paléologue monta sur un cheval bai superbement enharnaché, puis au milieu de tous les cardinaux & d'une grande multitude d'autres prélats, qui étoient venus au devant de lui hors de la ville, il y entra le 4 de

mars, sous un dais magnifique, porté
 par les enfans & les plus proches parens
 du marquis. Il fut ainsi conduit jusqu'au
 palais du Pape, arrivé depuis peu de Bo-
 logne. Tous ceux qui l'accompagnoient
 mirent pied à terre, à la premiere porte,
 lui seul demeurant à cheval, pour tra-
 verser les cours, jusqu'à la porte de la
 salle où étoit le Pontife. Il descendit
 alors, & le Pape averti à point nommé
 quitta son trône, & vint à sa rencontre,
 on mesurant si bien ses pas, qu'ils se
 rencontrerent au milieu de la salle. Eu-
 gene l'embrassa tendrement, & lui pré-
 senta sa main, que Paléologue s'em-
 pressa de baiser avec respect. Il le con-
 duisit à sa chambre, & le fit asséoir à
 sa gauche, où tous les princes, avec les
 cardinaux, vintent lui rendre leurs hon-
 neurs. Après quelque temps d'entre-
 tien, il le fit conduire avec la même
 pompe dans le palais qu'on lui avoit
 préparé, & où on le traita avec toute la
 grandeur & la somptuosité qui conve-
 noient à son rang auguste.

Trois jours après l'entrée de l'Empe-
 reur, le patriarche, avec une partie des
 évêques & des métropolitains, arriva
 par eau dans un vaisseau magnifique du:

marquis de Ferrare. Comme on n'avoit point envoyé de cardinaux au devant de lui, mais seulement quelques évêques, il passa le reste du jour dans son vaisseau jusqu'à ce qu'on eût réglé tout le cérémonial de sa réception, d'une manière qui répondit à son zèle pour maintenir la dignité de son rang, le premier de l'Eglise Orientale. Tout fut arrangé dans cet intervalle; & le lendemain quatre cardinaux, accompagnés de vingt-cinq évêques, d'un grand nombre d'officiers du Pape, & du marquis d'Est avec ses enfans & le corps de la noblesse, allèrent le recevoir à la descente du vaisseau, lui présenterent & aux personnes de sa suite les chevaux qu'on leur avoit préparés, & entre deux cardinaux, il avança jusqu'à la porte de l'une des ailes du palais, où il mit pied à terre. De là, traversant une suite de salles & d'antichambres, il fut conduit à la chambre secrète, où le souverain Pontife qui n'avoit pas voulu rendre cette audience publique, l'attendoit assis sur un trône fort élevé, & ayant à sa droite les cardinaux sur des sièges beaucoup plus bas. A l'arrivée du patriarche on ouvrit la porte, & on le fit entrer, ac-

compagné seulement de six métropolitains, des plus distingués de la Grece. Le Pape le voyant approcher, se leva, l'embrassa, se remit sur son trône, & le fit asseoir à sa gauche, sur un siege semblable à ceux des cardinaux. Les six métropolitains furent pareillement admis au baiser, & rangés à la gauche du patriarche; mais debout, ainsi que les autres Grecs, qu'on fit entrer six à six les uns après les autres, & dont on proportionna l'accueil à leurs qualités respectives. Les évêques & les principaux officiers de l'Eglise de Constantinople furent admis au baiser de la main & de la joue: les autres ecclésiastiques firent une profonde inclination, & les laïcs baisèrent à genou les pieds du Pontife. Quelques jours après, on s'occupa de soins plus sérieux.

Aussi-tôt que le Pape Eugene s'étoit vu assuré des Grecs, approuvé qu'il étoit d'ailleurs des meilleurs têtes de Bâle, & voyant les restes de ce concile décidés à ne plus observer de ménagement, il avoit repris courage du sein de l'adversité, & par une bulle du 17 de septembre, il avoit transféré cette assemblée tumultueuse à Ferrare, avec des modifications

cependant. Le concile ne devoit se tenir
 uniquement en ce dernier lieu, qu'après
 que les Grecs seroient arrivés, & à tout
 événement, on pouvoit, durant trente
 jours à compter depuis cette bulle de
 translation, s'occuper à Bâle de l'affaire
 des Bohémiens, qui avoient alors des
 ambassadeurs en cette ville. Mais il s'en
 fallut bien que ces tempéramens inspi-
 rassent de la modération à cette assem-
 blée sans chef & sans ordre. Parfaite-
 ment acéphale dès la vingt-sixième ses-
 sion, & n'ayant plus qu'un chef de pur
 appareil, elle avoit renouvelé contre le
 pape & les cardinaux son procédé favori
 de l'ajournement à comparoître sous
 soixante jours, avec un long détail de
 griefs ou d'injures contre le Pape. De-
 puis cette époque jusqu'à l'arrivée des
 Grecs à Ferrare, il y eut à Bâle session
 sur session, outrage sur outrage envers
 le chef de l'Eglise. Casser la nomination
 d'un cardinal, supprimer les bulles de
 Rome, contumacer Eugene, le déclarer
 suspens tant au spirituel qu'au tempo-
 rel, avertir les princes & le clergé qu'ils
 eussent à ne plus lui rendre obéissance;
 tous ces excès furent l'ouvrage de quel-
 ques mois, & de cinq sessions.

Dans la trente-deuxieme, tenue le 24 mars 1438, comme le vicaire de Jésus-Christ, à la tête du concile de Ferrare, avoit déjà frappé de censures tous ceux qui osoient encore tenir à Bâle des assemblées ecclésiastiques, ils osèrent à leur tour fulminer contre le concile uni avec le chef de l'Eglise, & le traiter de conventicule schismatique. Déjà cependant ils y trouvoit environ quatre-vingts évêques; & deux mois après, il y en eut plus de cent quatre-vingts, en y comprenant les Orientaux, qui avec les Latins formerent enfin le concile général des deux Eglises, le neuvieme d'avril 1438. Il s'étoit tenu auparavant deux sessions, qui ne sont pas comptées dans les actes Romains du concile, parce qu'il n'y fut pas question du différend entre les deux Eglises qui en faisoit l'objet capital. Par la même raison, cette premiere assemblée des prélats Grecs & Latins n'est pas encore comptée au nombre des sessions en regle; elles ne commencerent proprement que six mois après; les Grecs attentifs à leurs intérêts temporels, autant qu'aux spirituels, vouloient attendre la fin des démêlés de Rome avec Bâle, & la réunion de tout l'Occident,

qui leur fourniroit alors de plus grands secours.

On ne laissa pas de faire au jour marqué l'ouverture du concile œcuménique, le premier où ce souverain Pontife, à la tête des évêques Latins, eût assisté en personne avec l'Empereur & les patriarches d'Orient. C'est ce qui occasionna d'abord quelque difficulté, par rapport à l'ordre des séances. Le Pape souhaitoit que son trône fût placé en chef au milieu de l'Eglise; & l'Empereur prétendoit occuper cette première place, à l'exemple de Constantin & de Marcien, qui l'avoient eue aux conciles de Nicée & de Chalcedoine: mais l'affaire s'arrangea sans beaucoup de peine, après qu'on eut représenté à Paléologue, que le Pape n'avoit pas assisté en personne à ces anciens conciles. Chacun prit sa place dans l'ordre suivant. Sur un trône illuminé, devant le milieu de l'autel, on mit le livre de l'Evangile, entre les chefs des apôtres S. Pierre & S. Paul. Du côté droit, nommé communément côté de l'Evangile, étoit la chaire apostolique; & un peu au dessous, le trône de l'Empereur Latin quoiqu'absent. Après quoi suivoient les sieges des cardinaux.

naux, au nombre de huit ou neuf, parmi lesquels siégeoient deux patriarches Latins, celui de Jérusalem après le premier cardinal, & celui d'Aquilée après le dernier; puis les archevêques & les évêques, selon l'ancienneté de leur ordination. Du côté de l'épître, l'Empereur des Grecs étoit dans son trône, vis-à-vis celui de l'Empereur Latin; puis la chaire du patriarche de Constantinople & des autres patriarches Orientaux, savoir Philotée d'Alexandrie, représenté par Antoine d'Héraclée & par Grégoire confesseur de l'Empereur; Dosithee d'Antioche, représenté par Marc Eugénie d'Ephèse, & par Isidore de Kiovie en Russie; Joachim de Jérusalem, représenté par Denys de Sardes & d'Osithée de Monembasé; ensuite les métropolitains Dorothée de Trébizonde, Métrophanes de Cyzique, Bessarion de Nicée, Macaire de Nicomédie, Dorothée de Mythilene, celui des Georgiens avec un de ses évêques, & plusieurs autres moins dignes de remarque. Le bas de l'église étoit rempli par les Généraux d'ordres, les abbés, les docteurs, & beaucoup d'autres ecclésiastiques. Le haut étoit occupé par les notaires & les

autres officiers du concile. Aux pieds du trône de l'Empereur Grec, qui avoit à son côté son frere Démétrius, étoient placés les ambassadeurs de Trébizonde du grand duc de Moscovie, du prince des Géorgiens, des despotes de Servie & de Valachie, & les principaux officiers de l'Empire. Les ambassadeurs des princes Latins étoient assis de même, près du trône de l'Empereur d'Occident.

Tout cet arrangement ayant été convenu, on s'assembla dans l'église de S. George, la plus grande de Ferrare, & l'on y déclara, de concert avec les Grecs, que le concile œcuménique y étoit ouvert pour l'union des deux églises. Le patriarche de Constantinople, vieillard plus qu'octogénaire, & retenu chez lui par une indisposition, donna ses lettres de consentement. On ne fit rien de plus ce jour-là; on accorda même quatre mois de délai à ceux qui devoient se rendre au concile, dont les opérations ne devoient commencer qu'à ce terme. Il fut ensuite différé jusqu'à six mois, sans qu'on témoignât beaucoup plus d'empressement à y venir. Le Roi de France, ceux d'Espagne & les princes d'Allemagne, quoique bien décidés à recon-

noître toujours Eugene IV pour vrai Pape, jugerent à propos de ne point lui envoyer leurs évêques, afin d'employer leur médiation avec plus de succès entre ce Pontife & les Peres de Bâle.

Toutefois, pour ne point perdre de temps, Eugene proposa de préparer au moins les voies à la réunion, en éclaircissant par des conférences préliminaires les principaux articles de controverse qui tenoient les Orientaux séparés de l'Eglise Latine. Le cardinal Julien, homme docte & habile, qui entra fort avant dans cette affaire, & sembla vouloir effacer les impressions que sa première conduite avoit données à la cour pontificale, réduisit les points de dispute à la primauté du Pape, à la procession du Saint-Esprit, à l'usage des azymes, & au purgatoire. Ensuite il pressa fort les docteurs de la Grece d'entrer en lice sur ces différens objets. Ceux-ci remettoient toujours à le faire jusqu'à ce que le concile composé de deux partis qui divisoient l'Occident, tint en paix ses sessions réglées. Tout ce qu'on put obtenir, ce fut d'agiter celui des articles où les deux Eglises se rapprochoient davantage. Les Grecs, ainsi que les Latins,

tenoient la foi du purgatoire, ou d'un lieu destiné à purifier les ames des justes, morts coupables de fautes légers, ou redevables à la divine justice pour des péchés griefs insuffisamment expiés. Ils confessoient encore qu'elles étoient purifiées & délivrées par les sacrifices, les prières, les aumônes & les autres bonnes œuvres des fideles : mais ils vouloient que tout leur châtement consistât dans les ténèbres, la tristesse, la privation de la vue de Dieu ; & non pas dans la peine du feu, qu'ils prétendoient n'avoir lieu dans l'enfer même qu'après la résurrection des corps. Quoi qu'il ne parût pas difficile de concilier deux sentimens, où de part & d'autre le fond du dogme se trouvoit en sûreté, la dispute ne produisit point cet effet, qui, de même que la docilité sur les autres points de différend, ne put être le fruit que des délibérations publiques, & de la vertu attachée à l'autorité divine des conciles.

Pour trouver quelque voie de conciliation entre le Pape Eugene & les Peres de Bâle, ou du moins pour obvier aux suites d'une mésintelligence qui faisoit languir la discipline dans la plupart des Eglises, le clergé de France, avec le Roi

Cha
tint
meu
statu
conc
dress
jours
quelo
de le
trois
avec
noier
qu'au
trouv
y rec
mén
on y
exped
fures
juger
me ;
tenti
niqu
été m
total
dégés
té, &
quels
de F
nablo

Charles VII & les grands du royaume ,
 tint à Bourges une assemblée très-fa-
 meuse encore de nos jours , quoique le
 statut principal en ait été anéanti par le
 concordat de François I. C'est là que fut
 dressée la Pragmatique sanction , tou-
 jours si chère depuis aux François , dont
 quelques-uns l'ont nommée le rempart
 de leur Eglise. Elle comprend vingt-
 trois articles tirés des décrets de Bâle ,
 avec les sages modifications qui conve-
 noient , tant aux usages du royaume ,
 qu'aux circonstances critiques où se
 trouvoit tout le monde chrétien. On
 y reconnut l'autorité des conciles œcu-
 méniques supérieure à celle des Papes ;
 on y abolit les annates , les réserves , les
 expectatives , la multiplicité des cen-
 sures & des appellations à Rome , les
 jugemens ecclésiastiques hors du royau-
 me ; & , ce qui mérite ici le plus d'at-
 tention , on y rétablit les élections cano-
 niques. La plupart de ces réglemens ont
 été maintenus par le concordat , qui n'a
 totalement éteint que les élections , bien
 dégénérées alors de leur ancienne pureté,
 & sujettes à une infinité d'abus , aux-
 quels d'illustres prélats de l'Eglise même
 de France , ont jugé ce remède conve-
 nable.

Marc. de
 corde, p. 886
 & seq.

Tant que les Gaules, & l'on peut dire à peu près la même chose des autres régions, tant que les Gaules furent soumises aux Empereurs Romains, ces maîtres du monde, surchargés des soins d'une domination sans borne, ne s'ingéroient point dans le détail des changemens infinis de titulaires dans les évêchés & les abbayes, peu riches alors, ou du moins peu considérables dans l'ordre politique. Mais les conquérans, qui des provinces Romaines se firent autant de Royaumes, ayant appelé les prélats à leur conseil, & leur ayant donné, avec les titres d'honneur & les grands domaines, une puissante influence dans les affaires d'Etat, n'en obtinrent pas seulement le pouvoir réciproque d'entrer dans bien des affaires de la hiérarchie, mais se montrèrent fort jaloux de bien connoître, & de s'attacher ceux qu'ils admettoient ainsi à la participation de leur propre puissance. Tant il est dangereux que l'Eglise, en acquérant un bien étranger, ne perde quelque partie de ses avantages naturels. Cependant ni le clergé, ni le peuple n'étoient encore privés du droit d'élire leurs pasteurs : ils étoient seulement obligés de n'en

point
Roi
men
vie
Cha
car a
moie
& de
élect
bon
confi
ne s'
tive,
occasi
l'Egli
tion
rois &
égale
droits
réserv
les ex
dispo
cans.
Franç
partie
me ;
presc
mati
que
prou

point élire, qui ne fussent connus du Roi, & qui n'eussent obtenu son agrément. C'étoit au moins la méthode suivie sous les princes religieux, tels que Charlemagne & Louis le Débonnaire: car avant eux, souvent les Rois nommoient de pleine autorité les évêques; & depuis, malgré le rétablissement des élections fait différentes fois sous leur bon plaisir, & à condition qu'ils les confirmeroient, il arriva souvent qu'ils ne s'en tinssent point à cette prérogative, & qu'il s'introduisît des abus qui occasionnerent de grands troubles dans l'Eglise & dans l'Etat. Depuis la translation des Papes en deçà des monts, les rois & le clergé de France se trouvoient également frustrés de leurs plus beaux droits à la collation des bénéfices, par les réserves, par les expectatives, par tous les expédiens inventés à Avignon pour en disposer avant même qu'ils fussent vacans. C'est ce qui attacha sur-tout les François au concile de Bâle, si ardent en particulier pour cette partie de la réforme; c'est ce qui leur en fit emprunter presque tous les réglemens de la pragmatique sanction. On croira sans peine que ce concile ne manqua point de l'approuver.

En Allemagne, aussi bien qu'en France, on prit tout de nouveau en considération, les démêlés du chef de l'Eglise avec les Peres de Bâle. L'Empereur Sigismond, non moins inhabile à conduire sa femme que ses armées, étoit mort le 9 décembre en Moravie, où il avoit été contraint de s'enfuir de Prague, tout malade qu'il étoit, dans la crainte d'une sédition préparée par cette Impératrice débauchée, qui sans front, comme sans mœurs, intrigua, son mari vivant, afin de se remarier avec le roi de Pologne à peine sorti de l'enfance. Sigismond avoit marié Elisabeth, sa fille & son héritière, avec Albert II d'Autriche, qui fut élu pour l'Empire le vingt mars de cette année 1438. Ce fut dans la diete tenue pour ce sujet à Francfort, que les princes électeurs délibérerent sur les décrets & les censures contraires que publioient réciproquement le Pape Eugene & le concile de Bâle. Ils arrêterent que l'Allemagne garderoit la neutralité, & que les Eglises y seroient gouvernées suivant le droit ordinaire; ce qui déplut également au Pape & au concile. Après son élection néanmoins, Albert se déclara pour

le
no
Bâ
fut
pri
dés
plu
d'A
am
aux
mê
deu
des
env
trai
que
mul
caro
deu
que
dale
que
ques
inter
de p
moi
E
dre l
river

le concile, & ordonna aux ambassadeurs nommés par Sigismond, de se rendre à Bâle. Il vouloit même que les décrets en fussent observés en Allemagne : mais les princes demandèrent du temps pour s'y déterminer. On tint en conséquence plusieurs assemblées, en différens lieux d'Allemagne. On envoya différentes ambassades au Pape, qui parut se prêter aux voies de conciliation : on envoya de même vers le concile ; & ces ambassadeurs Allemands furent soutenus par des François, par des Italiens, par les envoyés même du duc de Milan si contraire à Eugene. La médiation fut presque entièrement inutile, auprès d'une multitude entraînée par l'impétuosité du cardinal d'Arles, par cette aveugle roideur de vertu qui ne contribue pas moins que le vice à la subversion & au scandale. Tout ce qu'on y put gagner, ce fut que le concile surseoir pendant quelques mois au jugement du Pape, sans interrompre cependant les instructions de procédures, ni les dépositions de rémois qui se faisoient contre lui.

Enfin, le temps marqué pour reprendre le concile de Ferrare étant près d'arriver, sans qu'il vînt aucun évêque de

Conc. T.
XIII, P. 34,
& seq.

Bâle, ni presque d'ailleurs, & les Grecs voyant au cours des affaires, qu'une attente plus longue seroit inutile, ils se déterminèrent à tenir des sessions solennelles, après que le Pape leur eut encore fait entendre que là où il se trouvoit avec l'empereur & le patriarche de Constantinople, les vicaires des autres patriarches, & les cardinaux ou les premiers prélats d'Occident, tous y ayant été dûment convoqués, là étoit véritablement l'assemblée de l'Eglise universelle. Comme ils témoignèrent craindre que les évêques Latins, bien plus nombreux que les Grecs, ne l'emportassent par le nombre seul des suffrages, on leur promit que chacun diroit simplement & paisiblement son avis pour éclaircir les matieres, & que pour la décision, on useroit de tous les tempéramens que la sûreté du sacré dépôt pourroit permettre.

On nomma donc six théologiens de part & d'autre; & parce que le Pape étoit retenu chez lui par la goutte, on s'assembla dans la chapelle de son palais qui étoit fort spacieuse, avec le même ordre & le même appareil qu'on avoit tenu les sessions préliminaires dans la grande église.

église de S. George. Les Peres étoient placés devant le livre d'évangile, les Latins près du Pape, & les Grecs près de leur patriarche. Le cardinal Julien, André Dominicain parvenu à l'archevêché de Rhodes, Louis évêque de Forti tiré de l'ordre de S. François, & Jean de Montenegro provincial des freres prêcheurs de Lombardie, furent ceux qui se distinguerent le plus entre les Latins. Parmi les Grecs, choisis dans toute la nation pour la montrer avec avantage, on remarqua sur-tout la science & l'éloquence, la maturité jointe au feu de la jeunesse, la modestie, la droiture de Bessarion archevêque de Nicée; le flux de paroles & la souplesse d'esprit de Marc archevêque d'Ephese; la probité d'Isidore archevêque de Kiovie; le raisonnement & l'érudition de Michel Balsamon, grand bibliothécaire de l'Eglise de Constantinople: Nicolas Secundin, placé entre les prélats des deux nations pour écrire en latin ce qui se disoit en grec, étoit si versé dans les deux langues, qu'il rendoit sur le champ dans l'une tout ce qui s'étoit dit dans l'autre.

On avança peu néanmoins par une marche si bien ordonnée, & fournie par

de si habiles personnages. Le point de controverse concernant la foi du S. Esprit, fut seul proposé à Ferrare ; il y fut encore réduit de plus de moitié, savoir à la simple insertion que l'Occident en avoit faite dans le symbole : toutefois après quinze sessions, à ne compter que de la reprise du concile au 8 d'octobre, on n'avoit point fait cesser les reproches que les Grecs faisoient aux Latins, d'avoir altéré jusqu'aux premiers monumens de la foi chrétienne. Avant d'entrer en dispute, Marc d'Ephese demanda que l'on commençât par lire les définitions des SS. Peres, afin de reconnoître quelle étoit, de la doctrine des Grecs ou des Latins, celle qui s'y trouveroit la plus conforme. On lut en effet, non pas les définitions entieres des sept premiers conciles, ce qui eût duré trop long-temps ; mais ce qu'elles avoient de relatif à la question proposée, & spécialement la défense faite par le concile d'Ephese, de rien ajouter au symbole. Par un ménagement réciproque, on ne cita rien des conciles qualifiés contradictoirement de huitieme général, ni de tous ceux qui avoient été tenus pour & contre Phorius. Après qu'on eut bien

ex
G
ré
l'a
ce
ch
di
pri
van
éta
Per
sost
Die
per
le p
S. E
le n
prit
ne s
de l
ne s
qu'o
qu'e
ne l
peuv
par l
juge
L
fense

examiné les autres conciles ; comme les Grecs accusoient encore les Latins d'altération ou d'addition dans le symbole ; l'archevêque de Rhodes leur prouva que ce qu'ils appelloient ainsi , n'étoit ni un changement ni une addition proprement dite , mais une simple explication des principes , évidemment conforme à l'évangile qui est la source du symbole. Il établit ce moyen sur le témoignage des Peres Grecs , en particulier de S. Chrysostome , & sur ces paroles du fils de Dieu dans l'évangile , *Tout ce qu'a mon pere est à moi* : d'où il conclut que , si le pere est le principe d'où procede le S. Esprit , le fils aussi est nécessairement le même principe. Or il est certain , reprit-il , que ces sortes d'explications qui ne sont qu'une déclaration plus étendue de la vérité contenue dans le symbole , ne sont pas du tout défendues ; & quoiqu'on les appelle additions , en tant qu'exprimées par plus de paroles , elles ne le sont pas véritablement : au moins peuvent-elles s'insérer dans le symbole par l'autorité de l'Eglise , quand elle les juge propres à l'instruction des fideles.

L'archevêque conclut de là , que la défense des Peres ne tomboit que sur les

additions contraires à la croyance une fois définie, & non pas sur celles qui lui donnent le développement convenable; puisqu'eux-mêmes avoient ajouté au symbole des apôtres, dans le concile de Nicée; & au symbole de Nicée, dans les conciles d'Ephese & de Chalcedoine: que les apôtres ayant pu déduire des principes généraux de la foi; les dogmes particuliers qui y sont contenus; qu'ayant inféré par exemple l'unité de l'Eglise de ces mots, *un seul seigneur, une seule foi*, le même pouvoir appartenoit à leurs successeurs, que Jésus-Christ a promis d'assister jusqu'à la consommation des siècles; que s'il n'étoit pas permis d'ajouter au dogme par cette voie d'exposition, il ne seroit plus possible de proscrire les hérésies naissantes; que pour cela on ne pouvoit point accuser d'imperfection les premiers symboles, très-parfaits, quant à la vérité & la sûreté de la foi, mais non pas quant aux notions distinctes, qui ne peuvent résulter que du développement des principes; que les Grecs eux-mêmes, depuis les conciles d'Ephese & de Chalcedoine, avoient ajouté à celui de Constantinople ces paroles, *qui est descendu*

des ciens, & celles-ci, selon les écritures; que dans le deuxième concile de Nicée, ils avoient entendu sans réclamation une formule de foi, portant en termes exprès que le S. Esprit procedo du pere & du fils; qu'ils avoient reçu, sans réclamer davantage, avec Phorius même, auteur de leur schisme, différentes lettres des Pontifes Romains qui contenoient la vérité même; d'où il apparoissoit que cette explication ne s'étoit pas faite à l'insçu des Grecs, comme ils s'en plaignoient; quoique le siege apostolique, ajouta-t-il, auroit pu en user ainsi, sans outrepasser ses droits. Comme il n'est point de concile légitime suivant les auteurs même de la Grece, à moins qu'il n'ait été célébré avec le consentement de ce premier siege; tout décret au contraire doit avoir son effet, si-tôt qu'il émane d'un concile assemblé & approuvé par l'autorité apostolique, soit que les évêques d'Orient & d'Occident tout ensemble, soit que les uns ou les autres l'aient célébré séparément.

Bessarion & Marc d'Ephese répondirent à l'archevêque de Rhodes, que toute addition, de mots ou de choses, explicative ou ampliative, étoit indis-

tinctement défendue ; qu'on pouvoit bien expliquer la foi , & même en inférer les explications dans les définitions fynodiques , mais jamais dans le corps du symbole ; qu'on avoit pu le faire jusqu'au concile d'Ephese , mais que ce sage concile l'avoit défendu en termes formels ; qu'au reste cette défense eût été visiblement inutile , si elle ne fût tombée que sur les choses contraires à l'ancienne foi , puisqu'un pareil attentat avoit toujours été défendu. L'évêque de Forli répliqua , & qu'il n'y avoit , & qu'il ne pouvoit y avoir aucune loi qui ôtât ce pouvoir à l'Eglise , revêtue comme elle l'étoit par Jésus-Christ même de toute l'autorité de cet homme-dieu pour l'instruction des fideles , selon les temps & les rencontres ; qu'une telle défense ne pouvoit regarder que les particuliers , qui voudroient de leur chef faire ces sortes d'additions.

Le cardinal Julien , avec le provincial des Dominicains de Lombardie , revint encore sur ce décret du concile d'Ephese , & l'expliqua par les circonstances où il avoit été porté. Charisius , prêtre zélé de Philadelphie , ayant déféré à ce concile un symbole dressé par les

Nestoriens pour tromper les simples, les Peres défendirent, sous peine d'anathème & de déposition, de dresser & de faire signer aucune autre confession ou exposition de la foi que celle de Nicée. En même temps néanmoins, ils reçurent de Charisius lui-même un autre symbole, conforme à ceux de Nicée & de Constantinople; mais qui n'étoit ni l'un ni l'autre, & qui faisoit confesser plus expressément, contre les novateurs du canton, le S. Esprit consubstantiel au Pere & au fils; d'où les deux docteurs Latins tirerent une conséquence bien naturelle, savoir que le concile d'Ephese n'avoit point eu d'autre but dans sa défense, que d'empêcher qu'on enseignât ou qu'on introduisît de nouvelles doctrines. Et à Chalcedoine, reprit le cardinal, le Pape Léon & le patriarche Flavien ayant été accusés de contrevenir à la défense d'Ephese, en exposant plus au long les dogmes catholiques, furent pleinement justifiés par le concile, comme ayant moins fait une addition au symbole, que confondu l'hérésie par de sages & salutaires explications. Que si l'on ne donnoit pas ce sens au concile d'Ephese,

& qu'on en voulût étendre la défense aux Peres & aux conciles postérieurs, il s'ensuivroit que l'Eglise ne pourroit pas faire une exposition nouvelle de sa foi contre les nouvelles erreurs; ce que les Grecs eux-mêmes reconnoissoient faux. En finissant, il dit que c'étoit s'amuser à des contestations frivoles; que le point essentiel & décisif étoit le dogme des Latins sur la procession du S. Esprit; que s'il étoit faux, on ne devoit l'insérer, ni dans le symbole, ni dans aucune définition; & que s'il étoit vrai, on ne pouvoit plus douter, après tout ce qu'on avoit entendu, qu'il ne pût s'insérer dans le symbole, afin de maintenir en toute sûreté un dogme si long-temps combattu.

Après le discours du cardinal Julien, Bessarion le félicita sur ce qu'il avoit fait le nœud de la difficulté; & avec la candeur qui embellissoit tous ses talens, il lui témoigna combien il étoit satisfait de la justesse de ses conséquences. Cependant il devoit encore lui répliquer: mais on ne trouve point qu'il l'ait fait. Il n'en fut pas ainsi de l'interissable & opiniâtre archevêque d'Ephese: il recommença une vive & très-longue dia-

défense
érieurs,
ourtoit
de de sa
ce que
dissoient
toit s'a-
es; que
dogme
Esprit;
l'insé-
aucune
on ne
e qu'on
insérer
tenir en
- temps.

Julien,
il avoit
avec la
talens,
te satis-
uences.
répli-
n'il l'ait
rifiable
e: il re-
ue dia-

tribe contre toute espece d'addition. Dans le symbole, à quoi il ne vouloit point, sans produire de moyens nouveaux, qu'on ajoutât une seule syllabe. La maniere étant épuisée, le reste de la dispute ne fut plus qu'une espece de joute, où le cardinal Julien montra une mémoire & une présence d'esprit, qui eussent excité une admiration plus flatteuse, s'il les eût mieux employées. Il reprit par ordre l'immense verbiage du discoureur schismatique, le réduisit à vingt-huit chefs, & à chacun opposa une foule de passages & d'argumens qui mettoient en poudre tout l'édifice du sophiste. Marc voulant à son tour faire montre de ses forces, rapporta le discours du cardinal à huit chefs, sur lesquels il s'étendit tout de nouveau, avec une diffusion si démesurée, qu'elle parut un jeu d'apprêt, soit pour se signaler par le genre d'escrime où il excelloit, soit plutôt pour retarder un dénouement qui ne pouvoit que le couvrir d'opprobre. Julien lui disputant encore ce pitoyable avantage, & passant les termes de la retenue qu'il prétendoit lui inspirer, lui dit avec toute la jactance du pédantisme, qu'à chaque argu-

ment qu'il oseroit faire, il en opposeroit mille. On s'échauffa, on se piqua réciproquement; & il en arriva ce qui provient communément des disputes substituées en matiere de foi à la voix pacifique & sûre du corps des pasteurs; c'est-à-dire qu'on se trouva plus loin de la paix qu'avant d'entamer les conférences nombreuses qui la devoient procurer. Le chagrin succéda: on fut assez long-temps sans se rassembler; & la plupart des Grecs, ennuyés d'ailleurs de la prolongation de leur séjour sous un ciel étranger, ne sembloient qu'aspirer à la rupture entiere du concile; ce qui fût indubitablement arrivé, sans le zele sincere de l'Empereur & du Patriarche pour l'extinction du schisme.

Pour surcroît de contre-temps, le Pape dans ces entrefaites, soit par la crainte réelle de la peste qui assiégeoit le voisinage, & qui pouvoit gagner Ferrare au sortir de l'hiver, soit plutôt par le besoin où il s'y trouvoit d'argent, à quoi les Florentins s'offroient de subvenir, s'il transféroit le concile chez eux, en fit la proposition, qui redoubla d'abord les mécontentemens. Mais par les bornes & la nature même de l'esprit

humain, qui partagé entre deux passions ne donne à l'une que ce qu'il reprend sur l'autre, le chagrin que ce nouveau déplacement causa aux Grecs, fit diversion à leurs premières plaintes, & amortit peu à peu toute leur sensibilité. La loi impérieuse du besoin fit le reste; moyennant toutefois la promesse qu'on leur fit de ne point les retenir à Florence au delà de quatre mois. La translation du concile fut publiée le 10 janvier 1439, dans la seizième & dernière session de Ferrare, où il ne fut question de rien autre chose.

Il y eut encore à Florence, entre les Grecs & les Latins, dix sessions qui n'occupèrent que huit jours au delà du terme marqué, savoir depuis le 26 de février jusqu'au sixième de juillet. Le patriarche de Constantinople accablé de vieillesse & d'infirmités, ne put assister à aucune de ces sessions, où l'on commença par disputer, comme à Ferrare & avec aussi peu de fruit. Tout ce que gagna Paléologue qui entra lui-même en lice avec le cardinal Julien, ce fut la réputation d'une habileté plus propre d'un théologien que d'un Empereur. Le goût de la dispute s'étoit ranimé. On

Cont. T.
XIII, p. 225,
&c.

nomma derechef des athletes de part & d'autre ; les Grecs demanderent même que cette lutte nouvelle se fît hors des sessions publiques. Le Pape refusa fermement d'y consentir, & voulut, si l'on en revenoit encore à la controverse & aux discussions, qu'elles se fissent du moins en plein concile. Sur ce pied-là, Jean provincial des Dominicains de Lombardie occupa principalement l'arène durant six sessions consécutives, avec Marc d'Ephefe, jusqu'à ce que cet antagoniste confus lui eût abandonné le champ de bataille pour les sessions huitieme & neuvieme.

L'ayant d'abord fait convenir, que procéder c'étoit recevoir l'être, & que le S. Esprit recevoit son être du Pere, il lui proposa l'objection suivante, touchant le fond du dogme, qu'enfin l'on traita sérieusement. L'Esprit-saint reçoit la procession de celui dont il reçoit l'être : or il reçoit son être du fils, puisqu'il n'y a qu'un être en Dieu : donc il en reçoit aussi la procession. Le docteur appuya ce raisonnement d'une foule de passages de l'Écriture, & de témoignages des Peres, Grecs ainsi que Latins ; il en fit l'application avec dextérité, avec

pre
pro
Ma
lire
dia
les
plu
de
Ba
dit
ced
cor
con
lui
& à
que
de
de
FE
avo
plai
qu'
que
les
le c
en
de v
tard
de

précision, d'une manière si juste & si pressante, qu'il réduisit plusieurs fois Marc au silence, nonobstant la volubilité de l'éloquence & les détours de la dialectique qui les distinguoient entre les Grecs mêmes. En conférant, sur plusieurs anciens exemplaires apportés de Grece, un texte décisif où saint Basile dans ses livres contre Eunomius dit expressément que l'Esprit-saint procede non seulement du Pere, mais encore du fils, Jean causa bien une autre confusion à l'archevêque d'Ephese: il lui fit toucher, pour ainsi dire, au doigt & à l'œil la fourbe des Grecs, qui dans quelques exemplaires qu'ils produisoient de leur côté, avoient supprimé le mot de *fils*. Marc demeurant sans repartie, l'Empereur prit la parole, & dit qu'il y avoit en Grece beaucoup d'autres exemplaires où ce mot ne s'étoit jamais lu, & qu'on ne devoit pas se prévaloir de ce que la distance des lieux empêchoit de les produire. Mais, seigneur, repartit le cardinal Julien, ne deviez-vous point, en partant pour le combat, vous munir de vos armes? c'est les demander un peu tard, que d'attendre pour cela le fort de la mêlée.

Antonin. Fle.
2. c. 12.

Jean revint encore à l'autorité de S. Basile, comme du plus grand poids sur l'esprit des Grecs. Il en produisit beaucoup de passages nouveaux, quelques-uns en particulier de l'homélie sur le S. Esprit, où la doctrine des Latins est si clairement énoncée, que Marc d'Éphèse fut mis derechef hors d'état de répondre. L'Empereur prit encore la parole; & comme si le vaincu n'eût gardé le silence que parce qu'il commençoit à être ébranlé, Paléologue dit qu'en effet il y avoit lieu de douter, & qu'on en délibéreroit dans un moment plus opportun. Avissant ensuite aux expédiens pacifiques, il s'arrêta au passage de S. Maxime, où ce Pere, dans une de ses lettres, parle ainsi du sentiment des Latins sur la procession du S. Esprit: ils ne prétendent pas que le fils soit la cause du S. Esprit; puisqu'ils reconnoissent que le Pere est la cause unique des deux autres personnes, du fils par la génération, & du S. Esprit par la procession; mais ils entendent seulement que le S. Esprit procedé par le fils, parce qu'il est d'une même essence. Sur quoi le prince observant que les docteurs Latins reconnoissoient sans difficulté que le Pere est la seule cause

du
su
qu
le
no
di
mi
pre
co
su
à n
Gr
PE
ph

lur
pro
sib
jus
pre
suff
ôte
pac
d'E
dés
pre
dis
n'o
Hi

du S. Esprit, il proposa aux évêques ses sujets de conclure l'union, moyennant que le concile approuveroit la lettre & le sentiment de S. Maxime. Puisque nous étions arrêtés uniquement, leur dit-il, par la crainte que les Latins n'admissent deux principes du S. Esprit; à présent qu'ils professent hautement le contraire, tous les blâmes retomberoient sur nous, si nous nous obstinions encore à nous tenir séparés. Tous les prélats de Grece applaudirent à la proposition de l'Empereur, excepté l'archevêque d'Ephese & celui d'Héraclée.

Du consentement des évêques, il voulut entendre encore une fois le savant provincial des Dominicains; mais paisiblement & sans dispute, afin de lever jusqu'à leurs moindres doutes, & de prendre ensuite à la pluralité de leurs suffrages une dernière résolution. Pour ôter tout obstacle à cet éclaircissement pacifique, il défendit aux archevêques d'Ephese & d'Héraclée d'y assister. La défense n'étoit pas nécessaire pour le premier, si mal mené dans les dernières disputes, si confus & si déconcerté, qu'il n'osoit plus paroître. Selon quelques Historiens, il en pensa perdre l'esprit;

Joseph. Me-
thoa. in tom.
XIII. conc.
p. 678.

il en eut au moins quelques accès de délire. On le trouva un jour dans son lit, pleurant & se lamentant de ce que les cardinaux, entrés de nuit par le toit, lui avoient donné mille coups de fouet avec des verges toutes rouges de feu. Telle étoit la trempe d'esprit de ce héros du schisme : tant le fanatisme a d'affinité avec la démence. Le Dominicain Jean, sans antagoniste dans la huitième session, ainsi que dans la suivante, triompha d'abord de ce que Marc abandonnoit le combat : mais l'Empereur le rappella aussi-tôt à des pensées plus graves & plus modestes, en le faisant souvenir qu'on n'étoit plus rassemblé par un esprit de contention.

Jean reprit le ton de dignité, & posant pour base de ses assertions la doctrine de S. Basile, il montra que ce Pere, & les Latins avec lui, tenoient que le S. Esprit tire son être du fils, aussi bien que du Pere; que toutefois le Pere est la seule cause du fils & du S. Esprit. Il s'appuya de ces paroles de l'évangile, *le consolateur, l'esprit de vérité, qui procede du Pere, que je vous enverrai de la part de mon Pere*; & il insista particulièrement sur ces mots, *que je vous enverrai*. En-

suite il rapporta une quantité de témoignages des Papes S. Léon & S. Grégoire, de S. Ambroise, de S. Jérôme, de S. Augustin & de beaucoup d'autres saints docteurs. Il reprit le même sujet de la tradition & de l'autorité, dans la neuvième session, & montra que les textes du nouveau testament dont s'autorisoient les Latins, avoient été pris dans le même sens par tous les Grecs qui vivoient dans le troisième, le quatrième & le cinquième siècles, longtemps avant le schisme de Photius; que leur doctrine avoit été regardée unanimement comme très-orthodoxe, par les Grecs aussi bien que par les Latins; que de tous ceux même de la Grèce qui avoient parlé de la procession du S. Esprit, plusieurs avoient dit en termes formels ou en termes équivalens, qu'il procède & reçoit l'être du Père & du fils; plusieurs, qu'il procède du Père par le fils, ce qui revenoit au même; quelques-uns, qu'il procède du fils & par le fils, & aucun qu'il procède seulement du Père; ce qui seroit indubitablement arrivé, ajouta-t-il, s'il étoit faux qu'il procédât du fils. Récapitulant enfin tout ce qui s'étoit dit dans les discussions pré-

cédentes, il remit sous les yeux la substance de toutes les preuves, de toutes les objections. Il parla de la sorte, dans ces deux sessions, huit heures entières, avec toute l'érudition, la sagacité & la force imaginable; puis donna par écrit le précis de son discours, afin que les Grecs, comme ils le désiroient, pussent l'examiner à loisir dans une assemblée particuliere de leur nation.

T. XIII,
 Conc. p. 563,
 392 & seq.

Les avis y furent très-partagés, les uns ne voyant plus rien à désirer pour embrasser l'union, & les autres la reculant par toutes sortes de chicanes, ou par une aveugle résistance qu'ils ne se donnoient pas la peine de motiver. Marc d'Ephese qui n'avoit plus d'adversaire en tête, avoit repris tout son courage & son arrogance insultante. Il rejetta avec mépris le dogme des Latins, & alla jusqu'à le qualifier d'hérésie. Bessarion au contraire s'abandonnant aux impressions de la vérité & de la droiture de sa conscience, dit qu'il ne falloit plus que rendre gloire à Dieu; qu'il reconnoissoit de bonne foi, dans la doctrine Romaine, celle des anciens Peres de la Grece; que si quelques-uns d'entr'eux avoient parlé d'une maniere obscure, on devoit les

expliquer par ceux qui s'étoient énoncés clairement; qu'il étoit honteux de n'avoir plus qu'à dire vaguement avec Marc d'Ephese, que les œuvres des Peres Grecs avoient été corrompues par les Latins, comme si l'on ignoroit que tous les anciens exemplaires en ont été tirés de la Grece, & transcrits par les Grecs eux-mêmes; qu'il est d'ailleurs de toute nécessité de concilier ensemble les docteurs de l'Eglise d'Occident & ceux de l'Orient; que si en quelques passages ils semblent contraires les uns aux autres, il faut, par la suite de l'enseignement, montrer, comme une chose nécessaire à la foi, que ces contradictions ne sont qu'apparentes; enfin, que si les Grecs avant le concile étoient excusables dans leur éloignement de l'Eglise Romaine, depuis que la lumiere avoit lui si abondamment à leurs yeux, ils ne pouvoient plus se tenir séparés sans crime. Ce Grec plein de droiture & de générosité, sembla craindre qu'un caractère si étranger à sa patrie ne lui attirât que des revers, s'il y retournoit. Il resta dans le centre de la catholicité, où il fut élevé dans la suite à la dignité de cardinal, & ne se distingua pas moins par sa dex-

rité dans un genre tout nouveau d'affaires, que par sa doctrine & sa piété éminente; George Scholarius, sénateur très-versé dans la théologie, appuya le sentiment de Bessarion, & insista sur la fausseté du point d'honneur qu'on mettoit encore à ne point changer de parti, depuis que des lumières nouvelles monstroient clairement la vérité. Il fit, pour avancer l'union, jusqu'à trois discours, qui, avec plusieurs autres, prononcés de même par les Grecs au concile de Florence, annoncent une grande supériorité de génie, & sur-tout de culture, sur les orateurs Latins du même temps. Nous nous bornons cependant au peu d'analyses que nous en avons présentées jusqu'ici. Déjà peut-être ont-elles paru longues, vu l'aridité d'une matière si abstraite: mais elles nous ont paru devoir indispensablement entrer dans notre plan, qui nous oblige à fournir des notions justes sur tout ce qui appartient au dogme.

Les discours de Bessarion & de George Scholarius, comme celui du provincial Dominicain, furent remis aux Grecs, afin qu'ils y fissent leurs observations. Ils y employèrent plus de deux mois, pen-

flant
le de
de l
il n'
man
part
term
conf
verf
le ch
pren
seul
tiere
hum
& d
chac
à ter
posa
croy
le pu
dépô
aute
deno
asser
che
la de
L
du d
de r

stant lesquels ils examinerent sur-tout le docteur Latin avec toute l'exactitude de la jalousie nationale. Enfin, comme il n'y avoit plus d'éclairciffemens à demander, il fut question de prendre un parti. L'Empereur voulant absolument terminer cette affaire, & voyant que les conférences, les discussions, les controverses ne finissoient rien, il alla trouver le chef de l'Eglise, qui lui persuada de prendre la voie de l'autorité, comme la seule établie de Dieu, pour fixer en matiere de religion l'instabilité de l'esprit humain. On convint d'assembler de part & d'autre dix personnes, pour opiner chacune sur les moyens les plus propres à terminer sans retardement. On se proposa réciproquement des formules de croyance, on se rapprocha autant qu'on le put faire sans donner atteinte au sacré dépôt; & quand l'Empereur vit l'affaire au terme où la condescendance & la prudence de concert la demandoient, il fit assembler tous ses prélats chez le patriarche, pour donner leurs voix & former la décision à la pluralité des suffrages.

Le vertueux patriarche, tout occupé du dernier compte qu'il se sentoit près de rendre au souverain juge, & déter-

miné, comme il s'en expliqua, à se réunir au siege apostolique, quand l'Empereur même ne prendroit pas ce parti, commença par opiner d'une maniere raisonnée, & motivée s'avamment. Puisque les Peres, tant de l'Orient que de l'Occident, dit-il, enseignent en quelques endroits que le S. Esprit procede du Pere & du fils, & en d'autres qu'il procede du Pere par le fils, ce qui signifie la même chose; toutefois, sans me servir de cette expression, *du fils*, je prononce qu'il procede du Pere par le fils, entendant par-là que le fils est cause, dans la procession du S. Esprit. Je ne m'en tiens pas moins uni aux Occidentaux, qui disent que le S. Esprit procede du Pere & du fils: mais je ne prononce pas, ni qu'on doive ajouter ces paroles au symbole, ni que nous devons changer nos rites en recevant l'union. Après le patriarche, l'Empereur dit qu'il reconnoissoit le concile de Florence pour œcuménique, & que se croyant obligé en conscience à suivre le sentiment du plus grand nombre des Peres, il s'y soumettoit avec une entiere docilité, sans toutefois que l'Occident obligéât les Grecs à rien ajouter au symbole, ni changeât

rien
 far
 d'H
 nio
 tria
 Jér
 bre
 me
 con
 Ma
 Dar
 aprè
 chev
 men
 par
 riel
 du P
 cipe
 seule
 dans
 de p
 verfi
 pour
 leme
 quel
 ceux
 qui
 Il
 sur l
 du P

rien à leurs rites. Isidore de Russie, Bessarion de Nicée, l'archevêque même d'Héraclée, ci-devant contraire à l'union, presque tous les vicaires des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, & d'autres évêques, au nombre de dix, donnerent leur consentement dans cette première assemblée. Les contradicteurs les plus opiniâtres furent Marc d'Ephèse & Sophrone d'Anchiale. Dans une assemblée nouvelle, tenue peu après, tous enfin, à l'exception du seul archevêque d'Ephèse, reconnurent unanimement que le S. Esprit procedo du Pere par le fils, comme lui étant consubstantiel : ils confesserent même qu'il procedo du Pere & du fils, comme d'un seul principe & d'une seule substance, & par une seule spiration ou production. Cependant il y eut encore quelques difficultés de part & d'autre, sur les formules diverses qu'on dressa dans les deux partis pour énoncer cette doctrine, & spécialement sur ces mots, *par le fils*, auxquels s'étoient arrêtés les Grecs : mais ceux-ci donnerent enfin une déclaration qui satisfit pleinement les Occidentaux.

Il ne s'agissoit plus que de convenir sur les autres articles, savoir la primauté du Pape, la maniere d'offrir le saint sa-

crifice & le purgatoire. On s'accorda sans peine sur les deux derniers, à condition qu'on ne spécifiât pas la nature des peines du purgatoire, & que les Grecs reconnoissent que la matiere du sacrifice est changée au corps de Jésus-Christ par les seules paroles de la consécration, indépendamment de la priere qu'ils y ajoutoient. Quant à la primauté, ils ne la vouloient reconnoître qu'en général, & non point à l'effet spécial d'y interjetter appel du jugement des sieges patriarchaux, ni de pouvoir célébrer les conciles œcuméniques sans l'Empereur & le patriarche. Cette difficulté crut à un tel point, que tout l'accord fut presque rompu. On se rapprocha cependant, au moyen des tempérans & des explications; & tous les Grecs embrasserent enfin l'union, & avec une entiere liberté, selon le témoignage authentique de Bessarion, qui n'en excepte que Marc d'Ephese & l'un de ses disciples, nommé par quelques auteurs George Scholarius, mais bien différent du savant & pieux sénateur du même nom, qui devint dans la suite patriarche de Constantinople.

Cependant le patriarche Joseph étoit mort, avant les derniers arrangemens, dans

dan
tro
la
imp
des
ricc
la r
mén
jou
com
grad
mes
fanc
gne
notr
l'anc
bra
Je c
cien
sou
pou
je c
Le l
funé
tere
Les
leur
un c
Lati
T

dans les desirs les plus vifs de voir son troupeau réuni avec toute l'Église, sous la houlette de Pierre. Il mourut subitement, après s'être exprimé par écrit en ces termes : Joseph, par la divine miséricorde, archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, & patriarche œcuménique. Touchant au terme de mes jours, & tout près de payer la dette commune à tous les mortels, j'écris par la grace de Dieu, je souscris & manifeste mes sentimens sinceres à mes chers enfans : Je crois tout ce que croit & enseigne l'Église catholique & apostolique de notre Seigneur Jésus-Christ, celle de l'ancienne Rome, & je déclare que j'embrasse tous les articles de cette croyance. Je confesse encore que le Pape de l'ancienne Rome est le pere des peres, le souverain pontife & le vicaire de J. C. pour assurer la foi de tout le Monde, je crois aussi le purgatoire des ames. Le Pape fit faire à un si digne prélat des funérailles magnifiques, dans le monastere des Dominicains où il étoit logé. Les prélats Grecs y officierent selon leur rit, & tous les cardinaux se firent un devoir d'y assister, avec les évêques Latins.

CONC. T.
XIII, p. 510.

On tint enfin, le sixieme jour de juillet 1439, la dixieme & derniere session réglée du concile général des deux Eglises, pour la publication du décret qui avoit été préparé avec tant de soin. Il étoit conçu en ces termes, que le cardinal Julien rendit en latin, & Bessarion de Nicée en grec : Eugene évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour servir de monument à perpétuité, du consentement de notre très-cher fils en Jésus-Christ Jean Paléologue, illustre empereur des Romains, de ceux qui tiennent la place de nos vénérables freres les Patriarches, & des autres représentans de l'Eglise Orientale; au nom de la sainte Trinité, Pere, Fils & S. Esprit, avec l'approbation de ce saint concile œcuménique assemblé à Florence, nous définissons ce que tout chrétien doit croire & professer, savoir que le S. Esprit est éternellement du Pere & du fils, qu'il reçoit son essence & son être subsistant du Pere & du fils tout ensemble, & qu'il procede de l'un & de l'autre éternellement, comme d'un seul principe & par une seule spiration; déclarant que les saints docteurs & les Peres qui disent que le S. Esprit procede du Pere par le

fil,
que
cau
rins
Espr
dram
niqu
cepri
aussi
Espr
encom
parol
comm
ajout
avec
que le
bleme
ment
doive
d'usa
soit
pénite
Dieu
fruits
missio
la mor
qu'ell
des fi
de la

fils , entendent & font connoître par-là ,
 que le fils , aussi bien que le Pere , est la
 cause selon les Grecs , & selon les La-
 tins le principe de la subsistance du S.
 Esprit ; & parce que le Pere , en engen-
 drant éternellement le fils , lui a commu-
 niqué tout ce qu'il a lui-même , à l'ex-
 ception de la paternité ; il lui a donné
 aussi de toute éternité ce en quoi le S.
 Esprit procede de lui. Nous définissons
 encore , que l'explication faite par ces
 paroles *filioque* , pour éclaircir la vérité ,
 comme il étoit nécessaire alors , a été
 ajoutée au symbole légitimement , &
 avec raison. Nous déclarons de même
 que le corps de Jésus-Christ est vérita-
 blement consacré dans le pain de fro-
 ment , levé ou azyme , & que les prêtres
 doivent employer chacun celui qui est
 d'usage dans son Eglise , soit Orientale ,
 soit Occidentale ; que les ames des vrais
 pénitens qui sont morts dans la grace de
 Dieu , avant d'avoir expié par de dignes
 fruits de pénitence leurs péchés de com-
 mission & d'omission , sont purifiés après
 la mort par les peines du purgatoire , &
 qu'elles y sont soulagées par les suffrages
 des fideles vivans , tels que le sacrifice
 de la messe , les prieres , les aumônes &

les autres œuvres pies que les fideles font pour les autres fideles suivant les institutions de l'Eglise; que les ames qui n'ont contracté aucune souillure du péché depuis le bapême, & celles qui en ayant contracté les ont effacées pendant la vie, ou après la mort en la maniere que nous venons de dire, entrent aussitôt dans le ciel, & jouissent de la claire vision de Dieu, plus ou moins parfaitement selon la différence de leurs mérites; enfin, que les ames de ceux qui sont morts dans le péché mortel, actuel, ou dans le seul péché originel, descendent aussitôt en enfer, pour y être punies, quoiqu'inégalement. Nous définissons aussi que le saint siege apostolique & le pontife Romain a la primauté sur toute la terre, qu'il est le successeur de S. Pierre prince des apôtres, le véritable vicair de Jésus-Christ, le chef de toute l'Eglise, le pere & le docteur de tous les Chrétiens; que Jésus-Christ lui a donné, dans la personne de S. Pierre, le plein pouvoir de paître, de régler & de gouverner l'Eglise universelle, ainsi qu'il est expliqué dans les actes des conciles œcuméniques & dans les saints canons; renouvelant en outre l'ordre des

can
che
nop
me
le u
trie
qui
à le
C
caro
de
vêq
gén
Les
non
sion
que
à ca
puis
sent
rapp
Egli
logu
il ne
trius
schi
mier
vica
lui c

canons, concernant les autres patriarches, en sorte que celui de Constantinople soit le second, ou immédiatement après le Pape, celui d'Alexandrie le troisième, celui d'Antioche le quatrième, & celui de Jérusalem le cinquième, sans toucher à leurs droits ni à leurs privilèges.

Ce décret fut signé par le Pape, huit cardinaux, les deux patriarches Latins de Jérusalem & d'Aquilée, huit archevêques, quarante-sept évêques, quatre généraux d'ordre & quarante-un abbés. Les prélats avoient été en plus grand nombre, même jusqu'à la dernière session : mais comme la signature ne se fit que plus de trois mois après, sans doute à cause des questions qui s'agiterent depuis, plusieurs déclarerent d'avance leur sentiment, & partirent incontinent, rappelés par les besoins pressans de leurs Eglises. Du côté des Grecs, Jean Paléologue s'empessa de signer le premier; il ne fut point imité par le prince Démétrius son frere, qui s'obstina dans le schisme. Ceux qui signerent les premiers après l'Empereur, furent les deux vicaires du patriarche d'Alexandrie, celui de Constantinople étant mort; en-

suite le seul archevêque de Russie pour le patriarche d'Antioche, Marc d'Éphèse son autre vicaire persévérant dans le schisme ; l'archevêque de Monembase, demeuré seul vicaire du patriarche de Jérusalem par la mort de l'archevêque de Sardes, au nom duquel signa Bessarion, qu'imiterent différens évêques, commis de même par leurs confrères : puis encore quatorze archevêques, & dix tant abbés qu'ecclésiastiques constitués en dignité. Il est des auteurs qui font monter beaucoup plus haut le nombre des évêques d'Orient qui soucrivirent au concile : on le trouve portés jusques à quarante-six, soit de l'empire de Constantinople, soit de Trébizonde, de l'Ibérie ou Géorgie, de la Russie, de l'Arménie, d'où il arriva deux métropolitains à Florence avant le départ des Grecs. Il y a toute apparence, que l'on compte dans ce nombre les souscriptions qui se firent par procureur.

Avant qu'on se séparât, les Latins demanderent aux Grecs la raison de différentes observances tout-à-fait particulières à leur liturgie. Les plus étonnantes concernoient le sacrement de confirmation, & l'indissolubilité du ma-

riag
de l
théo
erre
réco
men
d'en
vant
qu'il
caus
suite
t-on
seul
taux
leurs
de m
agiss
sons
parc
non
mai
funt
men
indu
dre
çam
en
loit
té,

riage. Ruard Tapper, docteur célèbre de Louvain, assure que les prélats & les théologiens de Grece quitterent leurs erreurs touchant la confirmation, & la reconnurent tous pour un vrai sacrement de la loi nouvelle; ce que plusieurs d'entr'eux ne croyoient point auparavant. Quant au mariage, ils pensoient qu'il étoit permis de le dissoudre pour cause d'adultere, & d'en contracter ensuite un nouveau. En vain leur montra-t-on qu'ils s'écartoient en cela, non seulement de la pratique des Occidentaux, mais de la multitude même de leurs anciens docteurs. Ils n'eurent rien de mieux à répondre, sinon qu'ils n'agissoient pas ainsi sans de bonnes raisons. On ne les poussa pas plus loin; parce que le concile n'avoit pas prononcé formellement sur cette question; mais on vit avec douleur, & les atteintes funestes que le schisme manquoit rarement de porter à la croyance, & la triste indulgence où réduisit le danger d'éteindre le dernier souffle de vie en enfonçant l'instrument même de la guérison en des plaies si profondes. Le Pape vouloit encore que Marc d'Ephese fût traité, comme les Empeteurs chrétiens en

Tapp. T. II
art. 12, de
confirma.

avoient usé constamment envers les réfractaires qui ne se soumettoient point aux décisions des conciles. Les évêques de la Grece s'assemblerent pour en délibérer, & citerent ce schismatique opiniâtre, qui courut effrayé vers l'Empereur; & le supplia, les larmes aux yeux, de lui donner du temps pour prendre une résolution qui n'eût pas l'air de la contrainte. Paléologue, assez humain, se laissa fléchir, & adoucit les évêques, en leur donnant ces fatales espérances qui renverserent à Constantinople tout ce qu'on avoit fait à Florence.

Il repartit pour la Grece sur la fin de juillet, après avoir obtenu d'Eugene, naturellement grand & généreux, beaucoup plus que n'avoit promis ce Pontife. Outre les frais, tant du voyage que du séjour, & les vaisseaux nécessaires pour s'en retourner, il donna vingt mille écus d'or pour le paiement de la garnison de Constantinople, s'obligea d'y entretenir habituellement deux galères & trois cents arbalétriers, de fournir en cas de besoin jusqu'à vingt navires pendant six mois, ou bien dix pendant une année, & si l'on demandoit des troupes de terre, de s'employer de tout son pouvoir auprès

des
des
réco
rene
mê
où
des
cluf
dale
mém
une
géné
peut
sans
celu
tiqu
de c
conc
com
pabl
prin
péri
Mai
ques
de f
bles
une
mer

des princes chrétiens, afin de procurer des forces respectables.

A Bâle cependant, Eugene fut mal récompensé de ce qu'il faisoit à Florence. On y tint le 16 mai de cette même année la trente-troisième session, où malgré les oppositions des cours & des plus grands prélats, on prit les conclusions qui préparoient au dernier scandale. On avoit dressé préalablement un mémoire, où l'on établissoit, comme une chose de principe, que le concile général est au dessus du Pape, qu'il ne peut être dissous, transféré, ni prorogé sans le consentement des Peres, & que celui qui contredit ces vérités est hérétique. On y faisoit ensuite l'application de ces généralités à Eugene, d'où l'on concluoit enfin, particulièrement & comme un point de foi, qu'il étoit coupable d'hérésie. Les ambassadeurs des princes près du concile, la diete impériale qui se tint en même temps à Maïence, le plus grand nombre des évêques, tout ce qui conservoit encore assez de sang-froid pour discerner les véritables intérêts de l'Eglise, s'éleva contre une entreprise qui étoit un acheminement si visible & si rapide au schisme.

Nicolas Tudesque, nommé communément Panorme, parce qu'il étoit archevêque de Palerme, ce protégé qui n'eut jamais de forme à lui, & qui prit toutes celles que lui marqua la fortune, avoit à Bâle le caractère d'ambassadeur du roi d'Aragon, & se montra l'un des plus ardens défenseurs des droits pontificaux que sa plume trahit par la suite. Il combattit, avec autant de force que d'avantage, les principes schismatiques, les raisonnemens rompus, les bévues & l'ignorance passionnée du cardinal d'Arles, qui confondant le pouvoir de juger les consciences avec celui de juger de la foi, attribuoit aux simples prêtres la même autorité qu'aux évêques pour prononcer sur le dogme, & donnoit même la prépondérance au suffrage d'un pauvre prêtre sur celui d'un prélat opulent.

Comment.
En. Sylv. L.
I, pag. 24.

L'archevêque de Palerme au contraire soutenoit, que ce n'étoit qu'aux apôtres & aux évêques leurs successeurs que cette puissance avoit été accordée. Et depuis quand, s'écria-t-il, de simples prêtres ont-ils voix définitive dans les conciles? Leur état ne les borne-t-il point à donner simplement leur avis? Il cita ces paroles des Peres de Chalcé-

doi
vêq
car
en
là s
si L
les
du
qu'i
de p
Ava
fité
la r
men
pos
d'A
Rom
Can
avoi
des
de c
sem
du C
mou
étoi
Ath
- C
la p
qu'i

doine ; un concile est une assemblée d'évêques, & non pas de clercs ; ce que le bon cardinal d'Arles crut fort bien réfuter, en disant que le nom de clercs devoit là s'entendre des simples tonsurés. Mais si Louis d'Alleman étoit si peu versé dans les antiquités ecclésiastiques, il montra du moins qu'il n'en étoit pas ainsi de ce qu'il avoit autrefois puisé d'érudition & de politique dans les livres de college. Avancé toujours, avec une impétuosité qui le servoit mieux que le goût & la raison, il rejetta tous les tempéramens & tous les délais qu'on lui proposa ; instruit, disoit-il, par l'exemple d'Annibal, qui, au lieu de marcher à Rome incontinent après la bataille de Cannes, avoit manqué son coup pour avoir différé au lendemain, & par celui des Gaulois-Sénonois, qui déjà maîtres de cette ville, en furent chassés honteusement, pour s'être laissé amuser autour du Capitole : d'où il conclut qu'il falloit mourir pour l'Eglise, comme Curtius étoit mort pour Rome, & Codrus pour Athènes.

Ces motifs parurent péremptoires à la plupart des membres du concile, tel qu'il étoit alors ; c'est-à-dire à une mul-

titude confuse d'ecclésiastiques du second ordre. Le cardinal profitant de l'enthousiasme qu'il avoit inspiré, voulut aussi-tôt approuver dans une congrégation les articles dressés contre le Pape Eugene. Les ambassadeurs des princes, les nations d'Espagne & d'Italie toutes entières, le plus grand nombre des évêques, & sur-tout l'archevêque de Palerme y marquerent la plus grande opposition. L'archevêque voyant que le cardinal n'en prétendoit pas moins conclure, cria fortement pour se faire entendre au milieu de la confusion : Puisque vous méprisez tant de princes & de prélats, je vous déclare, au nom du corps épiscopal, que vous ayez à surseoir à la conclusion. Il est bien étrange que vous prétendiez l'emporter, avec trois évêques. C'est à nous qui sommes le plus grand nombre, qu'il appartient de prononcer : nous sommes véritablement le concile, & ce titre ne va point au tas de pédagogues & d'écrivains gagés qui vous environnent. L'archevêque s'attira des applaudissemens, & occasionna de vives réclamations. Le patriarche d'Aquilée qui tenoit pour le cardinal d'Alleman, éleva la voix, & dit au

Ibid. p. 33

& 34

Conc. T. IX,

p. 1254.

part
 soie
 s'ils
 l'Ég
 sau
 plus
 eusse
 men
 le co
 de p
 sûre
 quer
 & la
 & si
 niers
 comp

Co
 l'obst
 prise
 de ce
 mult
 prop
 rappo
 dit q
 récer
 nant
 ayan
 lut e
 tères

parti de l'opposition, qu'ils ne connoissent pas la nation Germanique, & que, s'ils continuoient à s'opposer au bien de l'Eglise, ils ne sortiroient pas la tête sauve. Panorme s'écria qu'il n'y avoit plus de liberté dans le concile, & qu'ils eussent à fuir d'une assemblée où on les menaçoit de leur casser la tête. En vain le comte de Tierstein qui faisoit l'office de protecteur du concile, promit toute sûreté, & obligea le patriarche à révoquer ce qu'il avoit osé dire. Le tumulte & la confusion ne firent que s'accroître; & si l'on ne s'emporta point aux derniers excès, on ne tint du moins aucun compte de la protestation de Panorme.

Comme il étoit déjà nuit, & que l'obstiné cardinal ne vouloit point lâcher prise sans avoir rempli son objet, il usa de ce stratagème pour suspendre le tumulte. Feignant tout à coup d'avoir à proposer des choses qui n'avoient aucun rapport aux contestations présentes, il dit qu'il avoit reçu de France des lettres récentes, dont le contenu étoit étonnant & presque incroyable. La curiosité ayant procuré un moment de silence, il lut en effet quelques lettres assez peu intéressantes, d'où il inféra néanmoins que

les nonces d'Eugene remplissoient la France de leurs maximes touchant le pouvoir absolu du Pape & la dépendance du concile. Le feu s'étant aussi-tôt rallumé parmi la multitude, il conclut, sans donner le temps de réfléchir, & comme au nom du concile, à confirmer au moins, entre les articles proposés contre le Pape, ceux qui assuroient les principes généraux de la sainte doctrine.

On tint en conséquence la trente-troisième session, où les ambassadeurs des princes & la plupart des évêques refuserent d'assister. On n'y vit pas un seul prélat d'Espagne; il y eut un évêque & un abbé d'Italie, dix-huit évêques ou abbés tant de France que d'Allemagne, en tout vingt prélats, dont la plupart n'étoient pas évêques. En récompense, on y compra quatre cents de ces Peres factices à qui le cardinal-président conféroit la plus haute prérogative de l'épiscopat. Mais comme cette maxime inouïe ne prenoit pas à beaucoup près dans toutes les têtes, il usa d'un expédient plus étrange encore, pour concilier de la vénération à son concile. Il fit recueillir toutes les reliques réparties dans les différentes églises de Bâle, &

De Gest. Con-
cil. Basil. l. 2,
p. 37, in fals.

les p
sens
que
& n
un é
mes.
doit-
palpa
deux
non
aux
l'inf
des
des
de l'
n'ex
des g
ples,
hardi
de la
gnage
décre
reil t
trois
le co
rieur
secon
cune
proro

les plaça sur les sieges des évêques absens : ce qui inspira tant de dévotion , que *les bonnes gens* , dit *Æneus Sylvius* , & non pas *un chacun* , comme traduit un écrivain moderne , *fondoient en larmes*. Peut-on chercher des palliatifs , ne doit-on pas laisser à une manœuvre aussi palpable de subornation , tout le hideux de ses couleurs naturelles ? Mais non , jamais on ne donnera le change aux fideles tant soit peu instruits , sur l'infailibilité accordée aux successeurs des apôtres jusqu'à la consommation des siècles , c'est-à-dire au corps vivant de l'apostolat , ou de l'épiscopat. On n'excitera que le mépris & l'indignation des gens sensés , en suggérant aux simples , avec un autre écrivain encore plus hardi , que de saints & muets témoins de la foi valoient mieux que des témoignages d'évêques vivans & vicieux. Le décret projeté passa sans doute à un pareil tribunal : il y fut décidé , comme trois articles de foi , premièrement que le concile général a une autorité supérieure au Pape & à qui que ce soit ; en second lieu , que le Pape ne peut en aucune manière dissoudre , transférer ni proroger les conciles ; enfin qu'on doit

traiter en hérétique, quiconque contredit les deux vérités précédentes. Quelques semaines après, on fit à Eugene, dans une congrégation nombreuse, l'application de ce décret général dans les termes, mais très-personnel dans les vues de ceux qui l'avoient si artificieusement ménagé.

Dès le surlendemain de cette congrégation, le 25 de juin, dans la session trente-quatrième, on déclara le Pape Eugene déposé, comme schismatique, hérétique, endurci, parjure, entaché de tous les vices qui prêtoient aux qualifications injurieuses. Le décret détendoit à quiconque de le reconnoître désormais pour chef de l'Eglise, & déclaroit les contrevenans déchus par le seul fait de toutes leurs dignités, soit ecclésiastiques, soit séculiers; fussent-ils évêques, archevêques, patriarches, cardinaux, rois ou empereurs. Voilà ce que statuoit une assemblée de trente-neuf prélats, dont il n'y en avoit que sept ou huit qui fussent revêtus du caractère épiscopal; tandis que les canons demandent douze juges de cet ordre, pour la déposition d'un simple évêque. Encore dans ce nombre méprisable de sept à

buit, de ré
gnes,
au mo
S. Sixt
qui les
trouve
évêque
fession
pargne
Louis
enveni
n'en av
oncle d
l'on cr
Crema
culpate
douter
qu'entr
quelqu
dignité
crimes.
La n
violée
geante
lence. I
tenta p
& les,
tous les

huit, tous avoient contre eux des moyens de récusation, qui les rendoient indignes, ou incapables de juger. Tel est au moins le témoignage du cardinal de S. Sixte, ou du savant Turre-Cremata, qui les démasque l'un après l'autre, & trouve en particulier parmi eux deux évêques, à simple titre, moines de profession & apostats de leur ordre. Il n'épargne pas même le coryphée du parti, Louis d'Alleman, qu'il peint comme envenimé contre le Pape Eugène, pour n'en avoir pu obtenir de succéder à son oncle dans la charge de Camerlingue. Si l'on craint de s'en rapporter à Turre-Cremata dans toute l'étendue de ses inculpations, au moins ne peut-on guere douter de ce qu'atteste saint Antonin, qu'entre ceux qui déposèrent Eugène IV, quelques-uns avoient été privés de leurs dignités par ce Pontife à cause de leurs crimes.

La majesté du siege apostolique étoit violée à Bâle d'une manière trop outrageante, pour que Rome gardât le silence. Le successeur de Pierre ne se contenta point de casser comme pernicieux, & les conclusions prises contre lui; & tous les actes de cette assemblée; mais il

Nat. Alex.
T. VII, pag.
144.

la traira de brigandage, de conspiration infernale pour placer l'abomination de la désolation dans l'Eglise de Dieu : il en déclara les assistans opiniâtres, frappés d'anathème, privés de toute dignité, & réservés à la rigueur de la justice divine, avec Coré, Dathan & Abiron.

Cependant le concile rendit un décret d'édification, touchant la mere de Dieu. Dans la trente-sixieme session, il déclara que la croyance de la conception immaculée de Marie est pieuse, conforme au culte de l'Eglise, à la foi catholique, à la droite raison & aux saintes écritures; qu'il n'est permis à personne d'enseigner ni de prêcher le contraire, & que la fête en sera célébrée suivant l'usage de l'Eglise Romaine. Mais à la session trente-septieme, les Peres de Bâle, instruits & vivement offensés du décret porté contre eux par le Pape, procéderent au choix des électeurs & aux préparatifs du conclave pour instituer un nouveau Pontife; ce qui fournit encore beaucoup d'exercice à la session suivante.

Il existoit alors, parmi les princes de l'Europe, un de ces caracteres manqués qui prêtent également au blâme & à l'é-

loge,
deux
premi
premi
Sigisfr
son p
Il qui
abdiq
fa bar
fit sol
Ripail
établi
deste
Maur
avec l
barras
oiseux
plus ra
der q
nessé,
fieres
trop d
qui ne
dans c
& des
Etats
les plu
la plu
bre d

loge, sans jamais atteindre à l'un de ces deux points marqués qu'on nomme proprement vice ou vertu. Amédée, créé premier duc de Savoie par l'Empereur Sigismond, avoit gouverné sagement son petit Etat durant bien des années. Il quitta le monde sans chagrin, & sans abdiquer la souveraineté; il laissa croître sa barbe à la façon des hermites, & se fit solitaire dans le séjour délicieux de Ripailles, au bord du lac de Geneve. Il établit autour de lui, sous un habit modeste & pénitent, les chevaliers de S. Maurice, qu'on soupçonna de renoncer avec lui, moins aux plaisirs qu'aux embarras du monde, pour couler des jours oisieux dans ce que la volupté avoit de plus raffiné. On ne peut guere se persuader qu'Amédée, réglé durant sa jeunesse, se fût livré à des passions grossieres dans un âge avancé: mais on a trop de raisons de croire que l'ambition qui ne vieillit jamais, n'étoit pas éteinte dans cet étrange solitaire. Des évêques & des troupes de prêtres attirés de ses Etats au concile de Bâle, s'y montroient les plus ardens contre le Pape Eugene; la plupart des électeurs établis au nombre de trente-trois pour choisir un nou-

veau Pontife, étoient de Savoie, ou des contrées voisines; les principaux officiers du conclave étoient pareillement de la domination d'Amédée; enfin le cardinal d'Arles peignit si bien le sujet qu'on devoit élever à la papauté, qu'il ne manquoit au tableau que le nom de ce prince; ce qui fit même décliner sensiblement la confiance illimitée que le concile avoit eue jusque-là dans son président.

On procéda cependant à l'élection, & le duc de Savoie, après quatre scrutins, où sa qualité de prince du siècle & purement laïc écarta bien des suffrages, en eut vingt-six au cinquième, & fut déclaré pape, le 5 novembre 1439. Il donna son consentement après quelque résistance, & prit le nom de Félix V, sans venir encore à Bâle. Il n'y parut que le 24 juin de l'année suivante; & de là jusqu'à son sacre & son couronnement, il y eut encore un mois d'intervalle: mais il ne négligea pas si longtemps les soins de sa nouvelle dignité. Il se fit d'abord un consistorial, en créant quatre cardinaux, auxquels il en ajouta quatorze par deux autres promotions. Il s'empressa de même à faire partir des nonces pour toutes les cours,

afin d
Le
chan
Notre
Sorbo
Franc
à la c
concil
docte
teurs
& le
ment
on po
fadeu
après
protes
frayan
on en
un ma
thequ
côté a
prince
gé de
résolu
où ret
dant
de Cl
répon
toujou

afin de gagner les princes à son parti. Le docteur Thomas de Courcelles, chanoine d'Amiens, puis doyen de Notre-Dame de Paris, & proviseur de Sorbonne, fut député vers la cour de France, où il n'omit rien pour répondre à la confiance que lui avoit marquée le concile, en l'admettant au nombre des docteurs chargés de nommer les électeurs du nouveau Pape. Le Roi Charles & le corps du clergé avoient constamment improuvé la violence avec laquelle on pouſſoit le Pape Eugene. Les ambassadeurs du Roi au concile, aussi-tôt après l'élection d'Amédée, avoient protesté contre une entreprise si effrayante pour la politique chrétienne : on en trouve l'acte en bonne forme, dans un manuscrit respectable de la bibliothèque de Saint-Victor. Eugene de son côté avoit envoyé vers le Roi, & ce prince avoit rassemblé à Bourges le clergé de son royaume, afin de prendre une résolution convenable au nouveau péril où retomboit l'Eglise. On délibéra pendant six jours, après lesquels l'évêque de Clermont, au nom du Monarque, répondit qu'encore que sa Majesté eût toujours favorisé le concile de Bâle, le

Ms. Vidoni
part. 8. fol.
124.

Conc. T. IX,
P. 1171
Du Boul. T.
V, p. 449.

démêlé survenu entre le Pape & les Peres n'avoit point cessé de la remplir d'amertume ; qu'elle n'avoit rien négligé pour en prévenir les suites , & que toutes ses intercessions , tous ses soins , tous ses efforts , avec une sorte d'injure pour la couronne , étoient demeurés sans effet ; qu'ayant fait tout son possible pour empêcher la déposition précipitée du Pape Eugene , elle vouloit avec ses sujets persévérer dans son obéissance , & le reconnoître à jamais pour seul & vrai Pontife. Du reste , ajouta le prélat , ce n'est pas l'intention de sa Majesté , qu'on fasse aucune injure à Monsieur de Savoie , qui lui est uni par les liens du sang : mais comme il s'agit de la religion , le Roi ne le favorisera point contre la justice. Parut aussi tôt une déclaration , par laquelle Charles VII ordonnoit à tous ses sujets d'obéir au Pape Eugene , avec défense de reconnoître un autre Pape , & de répandre dans le royaume aucunes lettres ou expéditions pontificales , sous le nom de tout autre que ce pût être.

Conc. T. IX,
Pag. 1175.

I. Empereur Frédéric III , qui fut élu le 2 février 1440 , à la place d'Albert II son cousin germain , mort quatre mois auparavant , & la plupart des princes

d'Alle
comm
leur n
unique
mêlé d
passa r
Pontife
pant fo
l'Eglise
le card
dinaux
nal fut
légal ,
Maienc
défense
chapeau
de la ch
gon , qu
Alfonse
de plus
Félix n'
constam
voie , le
qui obé
nich , la
bourg ,
assez bo
furent ce
fort & d

d'Allemagne se comporterent à peu près comme le Roi de France, nonobstant leur neutralité apparente. Elle consista uniquement à ne rien statuer sur le démêlé des Peres de Bâle avec Eugene, qui passa toujours dans l'Empire pour le vrai Pontife. Le corps Germanique s'occupant fortement de la triste situation de l'Eglise, & Félix lui ayant envoyé, avec le cardinal d'Arles, quatre autres cardinaux de sa création, l'ancien cardinal fut admis comme tel, & non comme légat, à la diete qui se tenoit alors à Maïence; & les quatre nouveaux eurent défense de paroître en public avec leurs chapeaux rouges. Les autres grands Etats de la chrétienté, à la réserve de l'Aragon, que la politique intéressée du Roi Alfonse fit un peu varier, s'attachèrent de plus en plus à l'obédience de Rome. Félix n'eut jamais, ou du moins n'eut constamment dans la sienne, que la Savoie, les Suisses, la partie de Baviere qui obéissoit au prince Albert de Munich, la ville de Bâle, celle de Strasbourg, quelques-unes en Saxe, & un assez bon nombre d'universités. Telles furent celles de Paris, de Cologne, d'Er-

Du Boul. T.
V. P. 400.

les Peres
d'amer-
igé pour
outes ses
ous ses
pour sa
ns effet;
pour em-
du Pape
jets per-
& le re-
vrai Pon-
ce n'est
u'on fasse
Savoie,
ng: mais
le Roi
a justice.
par la-
à tous ses
ne, avec
re Pape,
aucunes
les, sous
t être.
ai fut élu
Albert II
tre mois
s princes

teurs formoient presque seuls le concile. La Grece nouvellement réunie avec des Latins, se montra fort indifférente à l'égard de ces deux obédiences, ou plutôt elle se déclara plus vivement que jamais contre le corps & tous les membres de l'Eglise d'Occident. Ceux des Orientaux qui avoient signé l'union à Florence, ne furent pas plutôt retournés à Constantinople, où ils arriverent le premier jour de février 1440, qu'il y eut contre eux un soulèvement général du clergé, du peuple, & sur-tout des moines. On les appelloit des noms injurieux d'azymites, d'apostats, de traîtres à la religion & à la patrie, de lâches esclaves des Barbares qui se disoient Romains. On refusa de les admettre aux exercices publics de la religion. L'Empereur d'abord très-zélé, ayant voulu qu'ils y vinssent, tous leurs compatriotes sortirent précipitamment, & les laisserent comme des excommuniés & des impies: Marc d'Ephese triomphoit seul entre les Grecs, qui avoient paru à Florence; tout retentissoit de ses louanges à Constantinople, comme de l'unique défenseur de la religion de ses peres, & d'un confesseur magnanime qui avoit

tout

tout
de
foi
flan
ren
mé
il s'
per
les
dul
fure
avo
nop

affis
rens
que
d'H
mer
jusq
vive
noie
dan
sévé
d'ha
don
fure
en l
thor

7

tout méprisé pour s'opposer au torrent de la séduction. Il exaltoit à son tour la foi & la piété de ses panégyristes, il enflammoit leur courage dans toutes les rencontres, il animoit leur haine & leur mépris contre les partisans de l'union, il s'élevoit avec insolence contre l'Empereur même, qui reconnut trop tard les effets pernicioeux de son aveugle indulgence. Les progrès de la séduction furent d'autant plus rapides, qu'il n'y avoit point de patriarche à Constantinople pour la réprimer.

Un grand nombre de ceux qui avoient assisté au concile œcuménique, & différens prélats des plus considérables, tels que les archevêques de Trébizonde & d'Héraclée, ne manquèrent pas seulement de courage, mais s'emportèrent jusqu'à déclamer, tant par écrit que de vive voix, contre les décrets qu'ils venoient de souscrire. Il y en eut cependant plusieurs qui signalèrent leur persévérance, & avec autant de force que d'habileté, firent l'apologie du concile dont ils avoient embrassé la foi. Tels furent, non pas seulement Bessarion fixé en Italie, mais Joseph évêque de Méthone, Grégoire confesseur de l'Empe-

teur, qu'il avoit si heureusement dirigé, & le célèbre George Scholarius. Ils établirent sçavamment le dogme, & mirent en évidence la mauvaise foi, les calomnies, les inventions insensées & l'ignorance présomptueuse de l'oracle des schismatiques.

Conc. T.
XIII, p. 677.

Joseph de Méthone, en particulier, nous fait connoître l'esprit faux & la sottise suffisante de l'archevêque d'Éphèse, qui bien moins occupé du dogme que des armes & des flottes des Latins, étoit parti pour l'Italie, dans l'orgueilleuse persuasion qu'il n'auroit à traiter qu'avec un tas d'ignorans; qu'il ne se trouveroit pas entre eux tous un seul homme capable de lui répondre; qu'après le premier argument, il ne seroit plus question que d'armer pour la défense de la Grèce. C'est ce qu'il prouve par le tumulte que Marc s'efforça d'exciter, aussi-tôt qu'il vit des séances en règle; & par le faiblessement qui souvent pensa lui faire prendre la fuite, quand il entendit une foule de sçavans à qui tout étoit familier, dans la tradition grecque & latine, ancienne & moderne. Isidore de Russie, ainsi nommé parce qu'il en étoit archevêque, quoique

natif
au pé
berte
plus
Grecs
Russes
recev
n'essu
brutal
renfer
dans
chapp
auprès
bien c

Ma
temps
disput
thelem
reur q
questio
s'échau
bout d
étant a
possible
natifm
dans la
l'Empe
Paléolo
bellion

natif & moine de Grece, soutint sa foi au péril de sa vie & aux dépens de sa liberté, parmi ses ouailles farouches & plus entêtées du schisme Grec que les Grecs eux-mêmes. A l'exception des Russes voisins de la Pologne, où il fit recevoir les décisions de Florence, il n'essuya par-tout que des avanies & des brutalités barbares, jusqu'à ce qu'il fût renfermé, dépouillé de tous ses biens, dans une dure prison, d'où enûn il s'échappa, comme par miracle, & s'enfuit auprès du Pape qui le fit cardinal, aussi bien que Bessarion.

Marc d'Ephese ne jouit pas longtemps de son triomphe impie. Dans une dispute avec le savant Dominicain Barthelemi de Florence, envoyé à l'Empereur qui eut la foiblesse de remettre en question ce qui avoit été décidé, Marc s'échauffa si fort, qu'il en mourut au bout de quelques jours. Mais l'incendie étant allumé de toute part, il ne fut plus possible d'en arrêter les progrès. Le fanatisme & l'audace allerent si loin, que dans la plupart des Eglises le nom de l'Empereur fut retranché des dyptiques. Paléologue, soit par la crainte d'une rébellion déclarée, soit par ménagement

ibid.

pour les ombrages qu'Amurat avoit conçus de l'union des Grecs avec les Latins, soit que la mort de l'Empereur Albert qui avoit entrepris la guerre contre le Turc à la sollicitation du Pape Eugene, ne lui laissât plus espérer grand fruit de la réunion, soit plutôt par l'incertitude ou le jetterent tant de contre-temps capables d'étonner le plus ferme courage, Paléologue, jusque là si bien disposé, sentit expirer tout son zele, ou du moins s'amortir si considérablement, que les factions schismatiques n'éprouverent presque plus de gêne dans tout ce qu'elles osèrent désormais tenter. C'étoit pour la treizieme fois, mais ce fut aussi pour la dernière, que la grace du salut fut ainsi rejetée par l'obstination indomptable des Grecs, treize ans avant l'effroyable catastrophe qui en fut le juste châ-timent.

On vit néanmoins éclorre, dans ces temps mauvais, deux productions admirables, plus ou moins directement relatives au bien de la religion. Le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, le plus précieux pour la piété après les divines Ecritures, parut pour la première fois dont on ait connoissance, dans le cours

de l'
inas
Mon
Holl
moig
cont
fait
celui
refois
lui e
des i
pouv
beau
de Jé
neur
tif, &
à des
ment
vin, &
tre l'a

Il
putes
merie
& qui
conno
cemen
tribue
tembe
tué à

de l'année 1441, sous le nom de Thomas à Kempis, chanoine régulier du Mont-Sainte-Agnès près de Zwol en Hollande. Cette édition jointe au témoignage de Jean Bruschi, historien contemporain & confrere de Thomas, fait attribuer presque généralement à celui-ci cet incomparable ouvrage. Toutefois la jalousie de corps & de nation lui en fit disputer la gloire, sur bien des indices & des probabilités, qui ne pouvoient manquer contre un auteur beaucoup plus jaloux d'imiter l'humilité de Jésus-Christ, que de s'assurer l'honneur de son travail. Respectons son mérite, & ne pensons qu'à nous conformer à des vues si saintes. Il importe infiniment de lire & relire ce livre tout divin, & très-médiocrement d'en connoître l'auteur.

Il ne s'est pas moins élevé de disputes, touchant l'invention de l'imprimerie qu'on rapporte au même temps, & qui servit autant à la propagation des connoissances religieuses, qu'à l'avancement des lettres humaines. On l'attribue communément à Jean de Gutenberg, natif de Strasbourg, & habité à Maïence, où il s'associa avec Jean

Tritem:
Chron. Hist.
an. 1440.

Faust & Pierre Schoeffer gendre de Faust. La ville de Harlem en Hollande qui en fait honneur à l'un de ses citoyens, nommé Laurent Janson, & plus souvent Jean Coster, ne produit pour preuves que des livres sans date, imprimés d'ailleurs à la maniere des Chinois, c'est-à-dire avec des planches ou de petites tables de bois, multipliés à l'égal des feuillets qu'on avoit à copier : méthode usitée en Chine, dès l'an 930. On attribue encore l'invention de l'imprimerie à Jean Mantel, bourgeois de Strasbourg ; & on la rapporte au regne de l'Empereur Frédéric III, qui pour récompense anoblit Mantel. Quoiqu'il en soit de ces prétentions diverses, le livre intitulé *Psalms-codex*, imprimé en 1457 en caracteres détachés, & le plus ancien que l'on connoisse, se trouve, avec tous ceux qui approchent le plus de cette antiquité, imprimé à Mayence chez Jean Faust & Pierre Schoeffer. De là, cet art inestimable se répandit en peu de temps dans tous les Etats de la chrétienté, où bientôt les sciences, d'une acquisition si difficile & si dispendieuse auparavant, n'offrirent plus de difficultés, pour ainsi dire, qu'à la stupidité & à la noncha-

lance. dance d'or, coûtoie
Apré
rence,
puis le
sixieme
miere d
pronon
Bâle la
revint d
tant cor
teurs.
schisme
de proc
siege R
dix-sep
encore
tés de c
lls éto
nations
cité, pu
sance.
cée, le
lats illu
rent le
dent,
Domini

lance. Avant cette époque, une concordance de la Bible fut vendue cent écus d'or, & les œuvres de Tite-Live en coûtoient jusqu'à six-vingt.

Après que les Grecs eurent quitté Florence, il y eut encore cinq sessions, depuis le six de septembre 1439 jusqu'au sixième d'avril 1442. Ce fut dans la première de ces sessions que le Pape Engene prononça contre les actes & les Peres de Bâle la sentence terrible, sur laquelle il revint encore dans la session troisième, tant contre Amédée que contre ses fauteurs. Il avoit appris que l'œuvre du schisme étoit enfin consommée; & afin de procurer de nouveaux défenseurs au siège Romain, il fit une promotion de dix-sept cardinaux, moins remarquable encore par le nombre que par les qualités de ceux qu'il honoroit de la pourpre. Ils étoient tirés de presque toutes les nations, & tous estimés pour leur capacité, pour leurs mœurs, pour leur naissance. Ce fut alors que Bessarion de Nicée, le plus distingué entre tant de prélats illustres, & Isidore de Russie reçurent le chapeau. Parmi ceux d'Occident, l'Espagnol Jean Furrecremata, Dominicain, maître du sacré palais,

étoit le plus renommé pour son habileté dans la théologie, dans la philosophie, dans le droit canon, & dans la plupart des sciences.

Conc. T.
XIII, p. 1198.

La seconde session de Florence offrit un spectacle encore tout nouveau, après la réunion des Grecs. On a déjà vu que des Arméniens étoient arrivés en cette ville, avant que les Grecs en fussent partis. Le catholique ou patriarche de cette nation, instruit qu'on devoit célébrer un concile œcuménique, afin de réunir toute l'Eglise sous un même chef, comme dans une même foi, avoit envoyé quatre de ses plus habiles docteurs, chargés de le représenter, de proposer quelques difficultés pour s'en éclaircir, & adhérer en son nom aux décisions légitimes du concile. Ces peuples lointains, engagés dans les erreurs d'Eutychès, y persévéroient plutôt par habitude & faute d'instruction, que par opiniâtreté. Ils cherchoient de bonne foi la lumière, & la reçurent dès qu'on la leur présenta. Mais comme leur éloignement & leur position leur interdisoit presque tout rapport avec le reste de la chrétienté; outre leurs égaremens dans les spéculations de la foi, il s'étoit glissé parmi eux

plusie
mini
quoi
rence
niens
matie
c'est d
ment
chrém
au sac
d'une
positio
dant e
sans e
peller
person
d'omit
l'Eglis
chée, c
l'impo
une des
sieurs t
garder
de Flor
Nous
cette no
de son
de tout
les poin

plusieurs pratiques abusives dans l'administration des sacremens. C'est pour-
 quoi le décret fameux du concile de Flo-
 rence, ou du Pape Eugene aux Armé-
 niens, s'étend particulièrement sur cette
 matiere. Ce qu'il a de plus singulier,
 c'est qu'il assigne pour matiere au sacre-
 ment de confirmation, l'onction du saint
 chrême, & la tradition des instrumens
 au sacrement de l'ordre, sans exprimer
 d'une maniere formelle & précise l'im-
 position des mains : elle n'y est cepen-
 dant exclue nulle part ; & si l'on veut,
 sans esprit d'école & de système, se rap-
 peller les circonstances des lieux & des
 personnes, on sentira que cette sorte
 d'omission étoit sans inconvénient pour
 l'Eglise d'Arménie, extrêmement atta-
 chée, comme toutes celles de l'Orient, à
 l'imposition des mains. Voilà néanmoins
 une des fortes raisons qui ont engagé plu-
 sieurs théologiens modernes à ne plus re-
 garder comme œcuménique, le concile
 de Florence depuis le départ des Grecs.
 Nous n'entrerons point du tout dans
 cette nouvelle controverse, qui, à raison
 de son étendue & de notre dégagement
 de tout intérêt de système, est sous tous
 les points de vue étrangere à notre plan.

vid. p. 1204.

Le Patriarche & les évêques Jacobites d'Egypte, Eutychiens ou Monothélites ainsi que les Arméniens, avoient été invités, comme tous les Orientaux, au concile de Florence, par des lettres & des nonces du souverain Pontife. Albert, prêtre de l'ordre des freres mineurs, envoyé vers les Jacobites, s'acquitta parfaitement de sa commission. Leur patriarche, réduit à l'état déplorable où se trouvoient tous ces chefs de la hiérarchie, autrefois si florissans sous le gouvernement Romain, & manquant de moyens nécessaires pour paroître d'une manière convenable à son rang, fit partir en sa place André, abbé du monastere dit spécialement de S. Antoine, parce que ce saint y étoit mort. Il avoit commission de recevoir avec respect la doctrine de la sainte Eglise Romaine, & de la rapporter fidèlement dans sa patrie, pour y être embrassée de tout le monde. Le patriarche l'avoit chargé de la lettre suivante, où il parut craindre que toute l'emphase du style Oriental ne pût rendre encore la vivacité de ses sentimens pour le Pape.

Jean, serviteur indigne des serviteurs de Jésus-Christ, évêque du siege de S.

Mar
tout
pie,
ralen
Evan
Seig
me p
très-
Euge
& pa
dort
la ro
font
ce fre
Eglis
véné
dans
firme
& qu
roille
si bie
de ce
man
mage
raiv
donn
fut p
sujets
de so

Marc, de la grande Alexandrie, & de toute l'Égypte, de la Lybie, de l'Éthiopie, de l'Afrique Occidentale, & généralement de toute la mission du saint Evangéliste, après avoir demandé au Seigneur le pardon de mes péchés, je me prosterné jusqu'à terre devant vous, très-sage & très-saint Pere, seigneur Eugens, Pape de la grande Rome, prêtre & pasteur par excellence, guide assuré, dont les leçons & les exemples marquent la route du ciel à tous ceux qui font leur pèlerinage dans les ombres de ce siècle, chef apostolique de toutes les Eglises chrétiennes, prince unique & vénérable de tous les princes constitués dans les autres sieges: que l'Eternel confirme à jamais la stabilité de votre trône, & que par vos lumières, comme par l'étoile qui apparut aux Magas, il dirige si bien son immense bercail, qu'aucun de ceux qui entendent votre voix ne manque de la suivre. Après ces hommages, le patriarche instruit le souverain Pontife de la commission qu'il a donnée à l'abbé son représentant. Il ne fut pas difficile de terminer, avec des sujets si bien disposés: André, au nom de son patriarche & de tous les Jaco-

bites, adopra tout ce que tenoit & enseignoit l'Eglise Romaine ; il réprova de même tout ce qu'elle réprovoit ; & l'acte en fut dressé tant en arabe qu'en latin.

L'Empereur d'Ethiopie ou d'Abyssinie, nommé Zarah, écrivit aussi au Pape Eugene, & lui envoya ses lettres par un abbé des Ethiopiens, nommé Nicodème : il témoignoit tant de zele pour l'union, qu'il projettoit de venir lui-même à Rome, afin de l'embrasser en personne ; ce qui ne fut pas suivi de l'effet. Toute cette ferveur de climat, aussi prompte à s'évaporer qu'à s'enflammer, nous donne à connoître quelle foible mesure de christianisme restoit enfin à tous ces étrangers volages, depuis leur ancienne rupture avec le centre de l'unité. Philotée, patriarche Melquite d'Alexandrie, ne manqua pas non plus d'écrire au Pape, en des conjonctures si propres à réveiller l'enthousiasme. Il lui prodigua les titres d'honneur, avec la même profusion que le Jacobite ; il l'appella homme céleste, & ange terrestre ; non moins revêtu de la grace divine que des ornemens pontificaux, le chef divin de toutes les Eglises,

Conc. T.
XIII, p. 1174.

le succ
branlab
mes au
firma a
velle. I
& aux
nople,
en obje
mettron
lans Af
Orient
chaleur
Ces
pas le P
sent, m
ras de t
susciter
concile
s'habitu
dans le
vêtu. Il
décrets
ils le ten
tinuelle
nique a
à Franc
veau co
son pap
y procé

le successeur de Pierre, & la pierre inébranlable de la foi; il applaudit en termes aussi pompeux à l'union; qu'il confirma aussi-tôt qu'il en eut reçu la nouvelle. Il ajoute, qu'il écrit à l'Empereur & aux principaux prélats de Constantinople, afin de traiter en hérétiques & en objets d'anathême, ceux qui ne l'admettront pas. Bientôt on verra ces bouillans Africains, & généralement tous les Orientaux se rengager avec la même chaleur dans la défection de la Grece.

Ces dangers à venir n'empêchoient pas le Pape Eugène d'opérer le bien présent, malgré les obstacles & les embarras de tout genre qu'on ne cessoit de lui susciter à Bâle. Mais les membres de ce concile, à force de manquer au Pape, s'habituerent à peu révéler la papauté, dans le sujet même qu'ils en avoient revêtu. Ils ne souffroient point que leurs décrets fussent publiés au nom de Eélix; ils le tenoient dans une dépendance continue. L'Empereur & le corps Germanique ayant résolu dans une diete tenue à Francfort, de faire assembler un nouveau concile, celui de Bâle promit que son pape n'y présideroit point, & qu'on y procéderoit en tout comme avant son

Cochl. Hist.
Russ. l. 2.

élection. Félix se plaignoit encore, que bien loin de lui procurer tous les avantages qu'on lui avoit promis, on lui faisoit épuiser l'héritage de ses peres pour soutenir son obéissance. Cependant l'Empereur suivoit toujours le projet d'un nouveau concile. Après en avoir conféré, par des envoyés réciproques, avec le Pape Eugene & l'assemblée de Bâle; comme il retournoit dans ses Etats; il passa près de cette ville, sans y vouloir mettre le pied; parce qu'on y faisoit difficulté d'entrer dans ses vues. Il y envoya des ambassadeurs pour avoir une réponse précise, & n'y laissa point ignorer qu'il traitoit avec Eugene comme avec le vrai Pontife Romain, & que déjà cinq électeurs opinoient à faire cesser leur neutralité entre Rome & Bâle. La crainte & l'intérêt firent ce que tant de motifs plus relevés n'avoient pu faire: on rendit à César l'obéissance qu'on refusoit depuis si long-temps à Dieu & à son Vicaire. Ce prince vint pour lors à Bâle, afin de consolider ce qui avoit été conclu, & l'on observe qu'il ne rendit point à Félix les honneurs dûs au souverain Pontife: il partit aussi-tôt après; & dès lors la concile de Bâle se dissipa presque

entière
& avec
s'établi

Eugene
1442
fession
des Gr
Rome
tise rép
gnité q
glise,
ville il
bre po
s'il étoit
concile
légalis e
ce sujet
de l'Em
dant ce
que l'A
neutral
princip
timens
siège a
seule r
que si o
volont
veau c
& des a

entièrement. Félix se retira lui-même, & avec une partie de ses cardinaux alla s'établir à Laufanne.

Eugene qui, le 6 avril de cette année 1442, dans la cinquième & dernière session tenue à Florence depuis le départ des Grecs, avoit transféré ce concile à Rome; cet habile & magnanime Pontife répondit à l'Empereur, avec la dignité qui convenoit au vrai chef de l'Eglise, qu'aussi-tôt qu'il seroit dans cette ville il rassembleroit le plus grand nombre possible de prélats, pour examiner s'il étoit expédient de célébrer un autre concile, & qu'ensuite il enverroit des légats en Allemagne, pour délibérer à ce sujet avec l'Empereur & les princes de l'Empire; qu'il ne voyoit pas cependant ce qu'on pouvoit avancer, à moins que l'Allemagne ne se départit d'une neutralité inconciliable avec les vrais principes de la foi, & ne reprît les sentimens de son ancien respect pour le siége apostolique; conduite, qui toute seule rétablirait la paix dans l'Eglise: que si on prenoit ce parti, il procéderoit volontiers à la célébration d'un nouveau concile, avec l'agrément des rois & des autres princes qui n'avoient point

chancelé dans leur soumission religieuse. Eugene ne laissa point de passer encore à Florence le reste de l'année, & les deux premiers mois de la suivante : mais il n'y eut plus ni sessions, ni congrégations synodiques; & dès-lors ce concile, quoique transféré à Rome où l'on ne tint qu'une session sans conséquence pour les affaires générales de l'Eglise, put se regarder comme fini.

Deux conciles célébrés en même temps, & en contradiction l'un avec l'autre, forment sans doute un grand scandale dans l'Eglise chrétienne, à qui son instituteur adorable n'a point imprimé de signe plus propre & plus divin, que celui de l'unité. Cette difficulté résulte surtout des décisions, contradictoires en apparence, qui furent prononcées à Florence & dans la seconde session de Bâle, touchant l'autorité respective des Papes & des conciles. Car pour les dernières sessions de Bâle, à compter depuis la vingt-sixième inclusivement, c'est-à-dire de la dissolution ou translation expressément ordonnée par le chef de l'Eglise; comme on reconnoît aujourd'hui, d'une manière assez unanime, que ce concile dès-lors cessa d'être œcuménique, il ne

reste plus
& de la
fondem
tive mē
t-elle p
rends ?
tributio
tissent,
qui ne
œcumén
re par l
rencher
de Latr
suffit de
tendues
naître. E
meux de
la supéri
Papes, i
ter, apr
Pour cel
traire at
supérieur
pas mē
de foi, n
voques c
nous im
qu'elle
plus resp

reste plus que le scandale de la discorde & de la zizanie, qui ne touche point au fondement de la foi. Mais la prérogative même de l'infailibilité ne se trouve-t-elle pas compromise dans ces différends? Ne s'y en est-il pas fait deux attributions contradictoires qui l'anéantissent, d'un côté par le concile de Bâle qui ne faisoit que répéter les décrets œcuméniques de Constance, & de l'autre par le concile de Florence, sur lequel renchérit encore, sous Léon X, celui de Latran? Pour dissiper ces alarmes, il suffit de se rappeler les définitions prétendues contradictoires qui les ont fait naître. Et d'abord, quant au décret fameux de Bâle ou de Constance touchant la supériorité des conciles généraux sur les Papes, il nous est inutile d'en rien répéter, après tout ce qu'on en vient de lire. Pour celui de Latran, il paroît tout au contraire attribuer aux Papes cette autorité supérieure: mais outre que cela n'y est pas même prononcé comme définition de foi, ni pour d'autres effets que de convoquer ou de dissoudre les conciles; que nous importe cette contrariété, quelle qu'elle soit? puisque les docteurs les plus respectables de l'Italie même nous

laissent une entière liberté de regarder ou non ce concile comme œcuménique. Quant au décret de Florence, qui est d'un tout autre poids, il ne porte autre chose, sinon que le Pape a pleine puissance pour gouverner l'Église universelle. Or quel est le catholique sincère, qui ne convienne que l'autorité du souverain Pontife s'étend à toutes les Églises, & que les pasteurs qui les gouvernent immédiatement lui sont subordonnés comme à leur chef?

Après tout, le lien de l'unité n'a jamais été rompu, par ce genre impropre de controverse, entre les Partisans les plus vifs des deux sentimens opposés. Tout en se combattant, ils se reconnoissoient mutuellement pour freres, & pour orthodoxes. Ils contribuoient même, chacun selon ses maximes, au bien général de leur mere commune, ou de la même Église; essentiellement différens par cela seul, de ces enfans d'anathème qui ne tournent leurs efforts contre les enfans dociles & zélés, que pour déchirer plus librement en suite le sein maternel.

COLLEGE DE LA VILLE DE PARIS. 1717.

H
LIV
D
C
espe
ficio
Féli
pité
fata
des
tre
asse
pre

LISE.

le regarder
uménique.
e, qui est
porte autre
bleine puis-
se univer-
ue sincere,
ité du sou-
es les Egli-
les gouver-
subordon-

mité n'a ja-
e impropre
artisans les
s opposés.
se recon-
our freres,
ntribuoiert
ximes, au
omnune,
ntiellement
ces enfans
eurs efforts
zélés, que
ensuite le



HISTOIRE

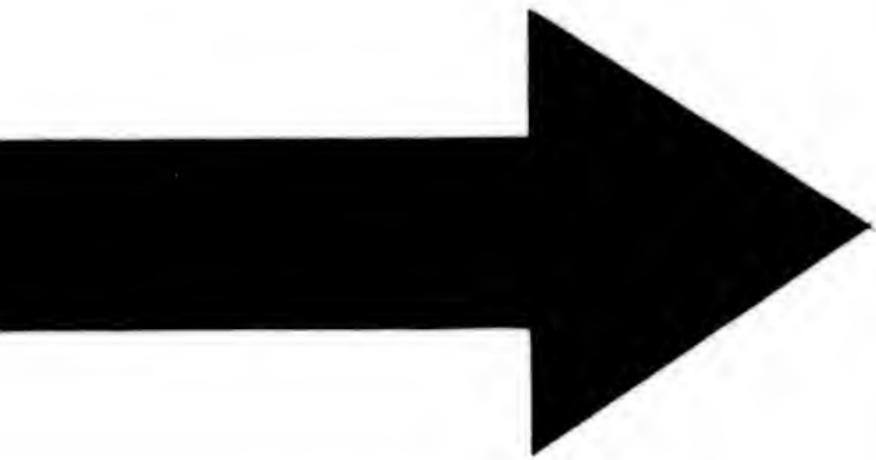
DE L'EGLISE.

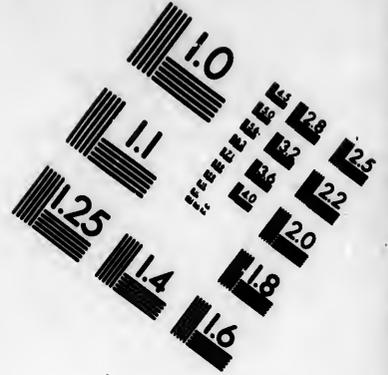
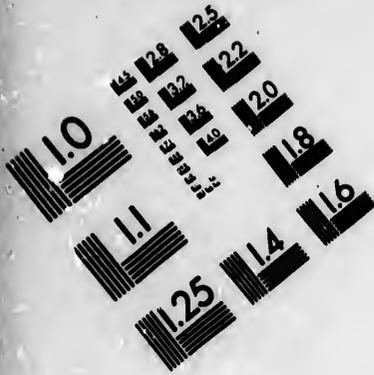
LIVRE CINQUANTE-DEUXIEME.

*DEPUIS le concile de Florence en
1442, jusqu'à la fin du schisme de
Bâle en 1449.*

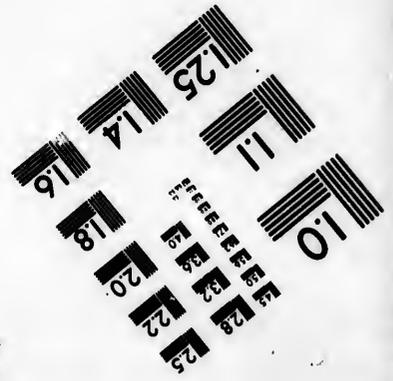
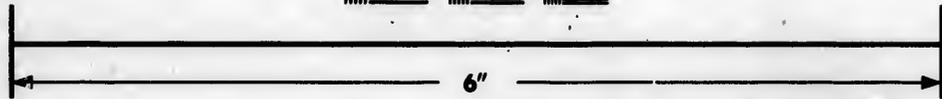
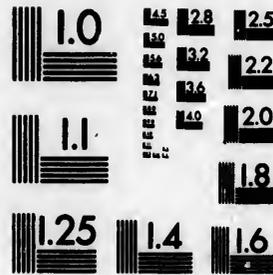
CE qui avoit donné les plus grandes
espérances aux Peres de Bâle, la dépo-
sition du Pape Eugene & l'élevation de
Félix en sa place, ne servit qu'à préci-
piter la ruine de ce concile. Depuis cette
fatale époque, la plupart des évêques &
des souverains n'apprenoiert plus qu'en
tremblant ce qui se passoit dans cette
assemblée. Ses membres eux-mêmes
prenant une partie de l'effroi qu'ils inf-







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28 25
22
20
18

10
11
12

piroient, sentirent tout à coup succéder à leurs fougues une espece de langueur & d'engourdissement. Après le premier enthousiasme de leur triomphe déplorable, ils ne tinrent plus que quelques sessions de loin en loin, & ils n'y parurent occupés que de pourvoir à leur sûreté propre, ou à l'impunité de leurs complices. La quarante-cinquième & dernière session de Bâle se tint enfin le 19 mai 1443. On y condamna quelques propositions, avancées par des religieux mendiants, au préjudice du droit des curés, de la juridiction épiscopale & du service des paroisses. Mais ce qu'on y fit de relatif au grand objet qui nous occupe ici, c'est qu'en partant à l'ordinaire des décrets de Constance, on arrêta qu'un autre concile général se célébreroit trois ans après dans la ville de Lyon; & cependant que celui de Bâle ne seroit pas dissous, si les Peres jusquelà y trouvoient la même sûreté qu'au paravant; autrement, qu'il seroit continué à Lausanne. Des causes de toute espece les obligerent presque aussi-tôt à prendre ce dernier parti.

Le froid, avec les contre-temps, augmentoit de jour en jour entre le concile

Conc. T.
XII, p. 657.

& Fé
Bâle
tantôt
ne réu
La di
& le
plus d
donne
Nanu
gémis
tréfon
longu
pétait
sans
parloi
ne fût
Roi d
soumi
prochi
fant
sujets
s'allur
Suiffe
ti, ni
Alb
ment
acqui
les lo
graita

de Félix, qui refusoit de retourner à Bâle, & qui transportant son séjour, tantôt à Lausanne & tantôt à Geneve, ne réussissoit qu'à diversifier ses ennus. La dignité où il s'étoit promis le repos & le bonheur, lui causoit infiniment plus de soucis que ne lui en avoit jamais donné le gouvernement de ses Etats. Naturellement enclin à l'économie, il gémissoit sur l'épuisement rapide des trésors amassés par les épargnes d'une longue suite d'années, & souvent il répétoit qu'on l'obligeoit à ruiner ses enfans. L'Empereur, d'un autre côté, parloit toujours de tenir un concile qui ne fût point suspect au Pape Eugene. Le Roi d'Aragon, qui par intérêt s'étoit soumis quelque temps à Félix, se rapprocha d'Eugene par un intérêt plus puissant, & rappella les ecclésiastiques ses sujets qui étoient à Bâle. Enfin, la guerre s'allumant entre le duc d'Autriche & les Suisses, la ville de Bâle, alliée de ceux-ci, ne parut plus un lieu sûr.

Alfonse, roi d'Aragon, prince vraiment digne du surnom de grand, si l'on acquiert ce titre par le sacrifice de toutes les loix de la religion & de la probité, traita tout à la fois, & dans le même

Suric. l. 153
c. 10.

temps avec Eugene & Félix, afin de s'attacher à celui des deux qui lui feroit le meilleur parti. Félix promit par ses nonces de confirmer l'adoption faite en premier lieu d'Alfonse par la reine Jeanne de Naples, avec le titre de Roi de Sicile qu'il prenoit en conséquence, & de fournir deux cent mille écus d'or pour aider ce prince à le mettre en possession du patrimoine de l'Eglise. Eugene qui ne manqua point d'être instruit de ces propositions, en conçut de vives alarmes; & c'étoit-là vraisemblablement tout ce que prétendoit l'Aragonois artificieux, qui trouvoit bien plus sûr & plus honorable de traiter avec le Pontife reconnu de presque toute Eglise, qu'avec le Pape des Savoyards & des Suisses: l'amour de la gloire, quoique subordonné dans Alfonso à celui de la fortune, ne pouvoit pas d'être maître de ses passions. Quand il vit sa ruse rouffir auprès d'Eugene, il ne chercha plus qu'à éluder les engagements pris avec Félix, proposant d'y ajouter des articles nouveaux, extrêmement onéreux, & très-contraires en particulier au goût du nouveau pape pour l'épargne. Il exigeoit, entre autres conditions, qu'on lui livrât les deux cent mille écus d'or,

sans re
Félix v
que co
bornée
flattait
nant l
rendir
& plus
Le
rife R
Naples
Nanob
rendu n
encore
qu'il re
à quelq
herdina
le souv
la poste
royaum
parut si
néanmo
rêta que
du viva
tache q
mée po
un mois
en surv
Le B

sans retard, & d'un seul paiement. Ainsi, Félix vit ses espérances avortées aussi-tôt que conçues, & sa petite obéissance plus bornée que jamais, au moment où il se flattoit de l'étendre : mais en abandonnant la partie à son compétiteur, il lui rendit le succès beaucoup plus difficile & plus dispendieux.

Le fier Aragonois exigea que le Pontife Romain lui cédât le royaume de Naples, sous cette clause humiliante, *Nan obstant que le Roi Alphonse s'en soit rendu maître à main armée.* Il voulut encore qu'on le tint quitte de tout ce qu'il redevoit à la chambre apostolique, à quelque titre que ce fût ; enfin, que Ferdinand, son bâtard, fût légitimé par le souverain Pontife, & désigné, lui & sa postérité, successeur de son pere au royaume de Naples. Ce dernier article parut si honteux à Eugene qui l'accorda néanmoins comme les autres, qu'on arrêta que la bulle n'en seroit pas publiée du vivant de ce Pontife ; comme si la tache qu'on laisse, en mourant, imprimée pour toujours à sa mémoire, étoit un moindre mal, que celle qu'on peut, en survivant, se promettre d'effacer.

Le Roi d'Aragon s'obligea, de son

ibid. c. 321

côté, à reconnoître Eugene pour pape certain, à lui faire hommage pour le royaume de Naples, à rendre les villes qu'il avoit enlevées à l'Eglise Romaine, & à donner des troupes pour forcer le duc de Milan à la même restitution; de plus à fournir contre les Turcs six galeres, & quatre mille hommes de cavalerie. Mais ce qui importoit sur-tout à Eugene, Alfonse, après la conclusion du traité, fit publier dans toutes les provinces de ses Etats, qu'on eût à reconnoître ce pape pour légitime & unique Pontife, & à regarder comme nul tout ce qui s'étoit fait contre lui à Bâle. C'est ainsi que l'esprit d'intérêt dissipa tout à coup les longues incertitudes d'Alfonse, ou plutôt ses doutes affectés, dont il a soin dans son ordonnance d'attribuer la solution à un plus mûr examen. Trois cardinaux ses sujets, & presque tous les autres bénéficiers de ses Etats, après quelques délibérations, sortirent de Bâle, & se retirèrent dans leurs Eglises, en se lamentant & en protestant, tandis qu'ils furent éloignés du terrible Alfonse, qu'ils demeureroient toujours fideles à Félix & à son concile. Panorme, dont le zele étoit le plus variable

riabl
voir
fave
vers
dinal
qu'au
par te
dans
rur de
Perso
dans
diffé
moins
moins
drite,
à Eug
Ond
fameu
de Bâ
plus o
peine
primé
qu'une
L'a
gon p
Félix.
les Flo
villes
concer
Ton

riable ou le plus servile, qui, après l'avoir signalé avec l'éclat qu'on a vu en faveur d'Eugene, s'étoit si bien retourné vers Félix qu'il en avoit obtenu le cardinalat, renonça tant à cette dignité qu'au titre pompeux de légat du concile par toute l'Allemagne, puis se retira dans son diocèse de Palerme, où il mourut de la peste environ deux années après. Personnage le plus versé de son temps dans le droit canonique, comme ses différens ouvrages en font foi; mais le moins stable dans ses principes, ou du moins le plus inconséquent dans sa conduite, tour à tour favorable ou contraire à Eugene, & toujours jusqu'à la passion. On compte parmi ses ouvrages, un traité fameux, composé en faveur du concile de Bâle, & qui comprend les temps les plus orageux de ce concile: mais on a peine à le trouver; parce qu'il fut supprimé, dit-on, comme ne respirant qu'une animosité scandaleuse.

L'accord du Pape avec le Roi d'Aragon porta le coup mortel au parti de Félix. Alfonso s'unit avec les Vénitiens, les Florentins, les Siennois, & les autres villes principales d'Italie; & tous de concert agirent auprès de l'Empereur,

afin de l'engager à favoriser le dessein qu'avoit le Pape, d'assembler au palais de Larran le concile qui devoit porter le dernier coup au schisme. Frédéric alors conçut que la célébration d'un autre concile qu'il proposoit depuis si long-temps, éprouveroit des difficultés insurmontables. On chercha des tempéramens, on proposa des expédiens nouveaux, on s'efforça sur-tout d'amener les affaires à un point, où ce prince pût avec honneur se tirer d'embarras. Dans cette situation des affaires & des esprits, la disposition où se montra la France, invariablement attachée à l'autorité d'Eugene, malgré tout son respect pour la discipline de Bâle, fit pencher la balance & déterminer la résolution finale. On s'en tint au plan donné à l'Empereur par le Roi Charles VII, de tenir une assemblée générale des princes de l'Europe, ou de leurs représentans, & de mettre à exécution ce qui seroit conclu à la pluralité des voix.

Le Pape Eugene, au sortir de Florence, s'étoit rendu à Sienne, où il fit un séjour de six mois. Il y fut visité par quantité de princes, & d'autres personnages considérables d'Italie, dont il s'ef-

An. Sylv.
Ep. 54 & 55.

força
leur c
ses es
chagri
nal de
bergat
ment
tamm
été tire
il conf
pourpr
cueille
habilet
dans le
& les p
il avoit
tation c
on le t
heureu
Sylvius
avoient
honore
le nom
le S. S
Alberga
fut tran
cœur, c
à la Cha
mas de

força de redoubler l'affection, & qui de leur côté ne manquèrent pas de relever ses espérances. Il essuya cependant un chagrin sensible, par la mort du cardinal de Ste. Croix, le pieux Nicolas Albergati évêque de Bologne: son attachement au légitime Pontife avoit constamment égalé ses autres vertus. Il avoit été tiré de l'ordre des Chartreux, dont il conserva & augmenta même sous la pourpre la tendre piété, l'esprit de recueillement & toutes les austérités. Son habileté & sa rare sagesse éclatèrent dans les légations les plus importantes & les plus épineuses. Il mourut comme il avoit vécu c'est-à-dire en telle réputation de sainteté, qu'en divers endroits on le trouve honoré du titre de Bienheureux. Thomas de Sarfane & Aeneas Sylvius, qui devinrent tous deux Papes, avoient été de sa maison; & ce fut pour honorer sa mémoire que le premier prit le nom de Nicolas V, en montant sur le S. Siege. Le corps du Bienheureux Albergati, comme il l'avoit ordonné, fut transporté où avoit toujours été son cœur, c'est-à-dire parmi ses confreres, à la Chartreuse de Florence, d'où Thomas de Sarfane étoit alors prieur. Le

le souverain Pontife honora de sa présence le convoi funebre, acheva d'expédier à Sienne plusieurs affaires, puis se rendit à Rome. Il y arriva le 28 septembre de cette année 1443, & y reçut tout l'accueil qu'il devoit se promettre, après une absence de plus de neuf ans, employés au triomphe du S. Siege. Quelques jours après, il se transporta au palais de Latran, annonça le concile qu'il y devoit célébrer, puis envoya les lettres de convocation aux Etats divers de la chrétienté.

Cependant l'éloquence & l'activité du cardinal Julien, qu'il avoit envoyé légat en Hongrie, rallumerent la foi & le courage dans ce royaume, & dans toutes les contrées voisines : on arma de toute part, pour faire tête au formidable Amurat, empereur des Turcs qui, à la faveur de la division qui désoloit la Hongrie, menaçoit d'en ravir également le trône aux deux concurrens qui se le disputoient. Après la mort de l'Empereur Albert, qui n'avoit laissé, pour lui succéder en Hongrie, que l'enfant dont l'Impératrice demeurait enceinte ; les grands, dans le doute si ce seroit un fils, avoient offert cette couronne à Uladissas

Roi d
dant.
fils q
point
guerr
Hong
mane
les Ho
ques
de m
en inf
fait p
une si
Franç
quant
l'armé
infini
les tro
On
on s'e
croit é
dans
passan
le Roi
Turcs
rave,
vaux,
nom
durant

Roi de Pologne, qui l'accepta. Cependant la princesse étant accouchée d'un fils qu'elle nomma Ladislas, ne laissa point de le faire couronner. Ce fut la guerre allumée à cette occasion dans la Hongrie, qui parut à l'équité Musulmane une raison décisive pour attaquer les Hongrois. Les Polonois & les Valaques leur envoyerent ce qu'ils avoient de meilleures troupes, en cavalerie & en infanterie; & comme le Pape avoit fait prêcher au loin la croisade contre une si odieuse oppression, il arriva de la France même & de l'Allemagne une quantité de généreux volontaires. Ainsi l'armée chrétienne, assez nombreuse, fut infiniment plus respectable encore par les troupes d'élite qui la composoient.

On passa le Danube avec intrépidité, on s'empara de la ville de Sophie, qu'on croit être l'ancienne Sardique, fameuse dans l'histoire des conciles, on prit en passant plusieurs autres places; & comme le Roi Uladislas eut reçu avis que les Turcs avançaient vers la rivière de Morave, il détacha, avec dix mille chevaux, Jean Corvin, plus connu sous le nom d'Huniade, afin de les surprendre durant la nuit. Ce héros étoit alors vai-

voide ou gouverneur de Transilvanie, & général des troupes Hongroises & Polonoises, qu'il avoit accoutumées à braver toutes les forces Musulmanes. Dans la seule année précédente, il avoit remporté trois victoires éclatantes sur les infideles, l'une devant Belgrade, qu'il avoit délivrée après sept mois de siege, & les deux autres en Transilvanie. Son nom étoit si redoutable aux Turcs, que leurs enfans ne l'entendoient prononcer qu'avec effroi. Leurs Janissaires mêmes, lui donnant ces surnoms injurieux qui sont si honorables dans la bouche d'un ennemi armé, l'appelloient le plus souvent Jean le scélérat.

Ce foudre de guerre exécuta si heureusement l'ordre d'Uladislas, qu'il tomba sur les Turcs au moment où ils s'y attendoient le moins, en fit un carnage effroyable, & dissipa le reste, sans perdre plus de cinq cents hommes. Tout le voisinage de la chrétienté fut purgé d'infideles après cette victoire, & l'armée chrétienne s'avança librement jusqu'aux frontieres de la Thrace & de la Macédoine. Là, elle défit, près du mont Hémus, une seconde armée, qu'Amurat avoit fait venir d'Asie pour garder les

défilés
néral,
ment
d'enga
bouilla
que de
nombre
portion
doit,
chemi
& l'inc
à coup
meille
de lui
demeu
rient
infidel
qu'ils
trente
sont d
dont
non pa
tout no
la vale
par la
ves, p
bacha
le rest
nés da

défilés des montagnes. Carambei, son général, avoit eu ordre de couvrir simplement les passages, & défense absolue d'engager une action générale : mais ce bouillant Asiatique ne prenant conseil que de son audace, à la vue du petit nombre des chrétiens infiniment disproportionnés à la multitude qu'il commandoit, accablés d'ailleurs par l'âpreté des chemins, la difficulté de la subsistance & l'inclémence de la saison, tomba tout à coup sur eux la veille de Noël. Ses meilleures troupes furent hachées autour de lui, les autres prirent la fuite, & il demeura prisonnier. Les historiens varient étonnement sur le nombre des infideles qui périrent dans la mêlée, & qu'ils font monter ou baisser depuis trente mille jusqu'à six mille : mais tous sont d'accord sur la conséquence infinie dont cette affaire fut pour les Turcs, non pas seulement par le respect, alors tout nouveau, qu'elle leur imprima pour la valeur Européenne, mais spécialement par la prise de quatre mille de leurs braves, parmi lesquels on comptoit treize bachas ou généraux. Toutefois comme le reste des Turcs demeuroident cantonnés dans les montagnes, le Roi Uladis-

las craignit de pousser plus avant, & reprit le chemin de Bude, où, pour acquitter le vœu qu'il avoit fait, il alla nu-pieds à l'église Notre-Dame, &, aux acclamations de toute cette capitale, suspendit à la voûte neuf enseignes qu'il avoit enlevées aux ennemis de la religion.

Rain. an.
1443, Chal-
sonn.

Scanderbeg, non moins digne qu'Huniade de trouver place dans les fastes de l'Eglise, commandoit dans l'affaire de la Morave une division de l'armée d'Amurat dont il avoit la confiance, quoiqu'il fût né de parens chrétiens, & qu'il dût être suspect au Sultan pour bien d'autres raisons. Il étoit fils de Jean Castriot roi d'Albanie, qui avoit été réduit par Amurat à lui livrer la ville presque imprenable de Croie sa capitale, afin de conserver le reste de son petit royaume, & à lui donner encore ses fils en otage pour une entière garantie de sa fidélité. George, le plus jeune des quatre, par sa bonne mine & ses belles qualités, gagna si bien les bonnes grâces de son tyran, qu'il le tint dans son palais & sa familiarité, le fit élever avec soin dans la religion Mahométane, & dans tout ce qui pouvoit for-

mer
qu'à
Scan
Alex
de sa
digie
de la
jour
mis
preu
bares
& le
dans
comm
ses,
contre
les in
prom
pere;
paré
Jean,
res de
sensib
au mé
assassin
Ay
certe
batail
feigna

mer un Turc distingué. Il changea jusqu'à son nom de George en celui de Scanderbeg, qui veut dire seigneur Alexandre, & qu'il lui donna, frappé de sa stature imposante, de la force prodigieuse de son corps, de l'élévation & de la fermeté de son ame, qui chaque jour se développoient davantage. Ayant mis son intrépidité à toutes sortes d'épreuves, & jusque dans ces duels barbares où les deux champions demi-nus & le poignard à la main, se mesuroient dans une même tonne, il lui confia le commandement de troupes nombreuses, & en tira de grands services, tant contre les chrétiens d'Europe que contre les infideles d'Asie. Toujours il lui avoit promis de le rétablir sur le trône de son pere; mais le Sultan perfide s'étant emparé de l'Albanie après la mort du Roi Jean, & ayant fait empoisonner les freres de Scanderbeg, cette ame haute & sensible prit la détermination de ravir au moins l'héritage de ses proches à leur assassin.

Ayant, selon toute apparence, concerté son dessein avec Huniade avant la bataille dont nous venons de parler, & feignant, durant l'action, de plier avec le

corps de troupes qu'il y commandoit , il se renversa sur le gros de l'armée Turque, qui fut aussi-tôt enfoncée & mise en déroute. Au milieu du désordre & de la confusion , il saisit le secrétaire d'Amurat qui accompagnoit le général en chef , & le poignard sur la gorge , le força d'expédier pour le gouverneur de Croie un ordre en bonne forme , de remettre la place & le gouvernement au porteur de cette commission. Si-tôt qu'il en fût muni , il fit main basse sur le secrétaire & sur le peu de Turcs qui étoient présens , afin que le Sultan n'eût connoissance de l'entreprise qu'après l'exécution. Il vole à Croie , il présente l'ordre , on lui remet la place ; puis il se fait connoître à ses peuples , qui enchantés de secouer le joug Ottoman , le proclament Roi , avec des transports inexprimables d'alégresse. C'est ainsi qu'il reprit le sceptre de ses ancêtres , l'an 1443. Ayant captivé à un point unique le cœur de son peuple & de sa noblesse , à laquelle il sut communiquer son héroïsme , il trouva moyen de résister au dépit furieux d'Amurat , remporta souvent sur lui des avantages à peine vraisemblables , & le contraignit enfin à lui

acco
sou
d'é
il in
repr
tamu
invi
anci
ces
derb
chré
mori
lité
tout
jusqu
la pi
dige
eût a
ligier
ainsi
sa pu
mura
lui fi
des p
de ch
ros
seco
enco
Otto

accorder la paix & tous les droits de la souveraineté. Il traitoit en toutes choses d'égal à égal avec lui, sur-tout quand il importoit à la vraie religion, qu'il reprit sincèrement, & qu'il honora constamment par ses vertus. Amurat l'ayant invité à rentrer tout à la fois dans son ancienne faveur & dans les observances de la religion Mahométane, Scanderbeg l'exhorta lui-même à se faire chrétien, & avec une supériorité de motif, qui fit au moins sentir l'inégalité des deux religions. Il vouloit que tout mît le christianisme en honneur, jusque dans ses armées, où il fit fleurir la piété, & par un bien plus grand prodige, régner une pureté de mœurs qu'on eût admirée dans une communauté religieuse. Par les secours qu'il attiroit ainsi d'en haut, il soutint, il augmenta sa puissance durant tout le regne d'Amurat, & enfin, sous les murs de Croie, lui fit essuyer un affront personnel, & des pertes immenses qui firent mourir de chagrin cet orgueilleux Sultan. Le héros chrétien, avec son petit Erat & le secours unique du Ciel, lutta long-temps encore depuis contre toutes les forces Ottomanes, contre le plus formidable

des Sultans, Mahomet II, qu'il fit souvent trembler, dont il eut constamment l'estime, & qu'il réduisit à l'admiration lors même qu'il faillit succomber sous le poids énorme qui écrasa tout l'Orient.

Amurat déconcerté par la valeur réunie d'Huniade & de Scanderbeg, les deux héros de leur siècle, & par une ligue formidable, conclue contre l'ennemi commun de la chrétienté entre les Hongrois, les Polonois, les Vénitiens, les Génois, le bon duc de Bourgogne que sa piété associa aux entreprises des plus grandes puissances, le prince de Caramanie qui incommodoit beaucoup Amurat en Asie, & l'Empereur de Constantinople tout foible qu'il étoit; Amurat, quoiqu'animé d'une haine implacable contre les chrétiens, & d'une passion qui n'étoit pas moins ardente pour l'agrandissement de ses Etats, ne vit que la paix, pour écarter une attaque qu'il ne se croyoit pas en état de surmonter. Il envoya des commissaires, comme pour traiter de la rançon du bacha Carambei; & par leur moyen, il y fit promettre secrètement au despote de Servie dont il avoit épousé la fille, & qu'il n'en avoit pas moins dépouillé de ses Etats,

Beaflin. 3.
dec. 6 Mart.
Tsam. l. 21.

qu'il
autres
une tr
mé G
qui l'e
& qui
dissas
la gu
par le
& con
légal
conclu
tions
la Bul
fession
là, ser
noient
tous le
tre,
Georg
cimen
qu'on
ce qui
mée d
tacle a
myster
l'évang
coran
Am

qu'il l'y rétablirait, s'il engageoit les autres princes ligués à conclure au moins une treve supportable. Le despote, nommé George, gagna d'abord Huniade, à qui l'on n'épargnoit point les promesses, & qui fit ensuite consentir le roi Uladislas, peu porté d'ailleurs à continuer la guerre loin de la Pologne menacée par les Tartares : ainsi, au grand regret & contre les remontrances du cardinal-légat, le célèbre Julien Césarini, on conclut une treve de dix ans aux conditions suivantes : Qu'Amurat garderoit la Bulgarie, & que toutes les autres possessions qu'il avoit envahies de ce côté-là, seroient restituées à ceux qui les tenoient avant la guerre ; qu'on rendroit tous les prisonniers faits de part & d'autre, nommément les fils du despote George de Servie. Le Turc, pour bien cimenter cette paix furtive, vouloit qu'on la jurât sur la divine eucharistie ; ce qui révolta la piété chrétienne, alarmée de la seule idée de donner en spectacle aux infidèles nos plus redoutables mystères. Elle fut néanmoins jurée sur l'évangile par les chrétiens, & sur l'alcoran par les Turcs.

Amurat se promettant bien de recou-

vrer par la suite ce qu'il rendoit en Europe, fit passer toutes ses troupes en Asie, afin d'accabler d'abord le prince de Caramanie abandonné, pour ainsi dire, à la discrétion du Turc. Le cardinal François Condolmer, neveu du Pape Eugene, qui commandoit la flotte des chrétiens déjà rassemblée sur ces plages, fit savoir à Uladislas ce qui s'y passoit. Il le pressoit en même temps de seconder avec vigueur, selon ses promesses, des alliés éloignés & de bonne foi, qui déjà s'étoient exécutés avec tant de grandeur d'ame; lui représentant que jamais l'occasion n'avoit été si belle, que depuis que le Mahométan avoit épuisé de troupes tous ses domaines d'Europe. L'Empereur de Constantinople écrivit de son côté, que les Occidentaux ne pouvoient plus différer à lui prêter la main, sans imprimer une tache ineffaçable à leur mémoire; lui qui n'avoit pas seulement rejeté la paix & l'alliance qu'Amurat lui avoit offertes, mais qui tenoit toutes ses armes prêtes contre lui, & avoit déjà commencé les hostilités; que dans leur treve tout avoit été fait en fraude & par surprise, de la part du Turc, disposé à reprendre les armes au

premier
tous
ces in
au m
la fab
& to
sés ju
de ro
sauve
comm
dérat
de s'e
Le
avis c
mier
avec
risoit
de l'a
légér
leur
celle
ment
mier
de J
avec
peup
avant
pour
reme

premier moment favorable , malgré tous ses sermens ; que ce jeu familier à ces infideles , s'il arrêtoit les vainqueurs au milieu de leurs succès , les rendroit la fable de l'univers. Uladissas , Huniade & tous les grands de l'armée , préconisés jusque là par la voix unanime de tant de rois & de tant de nations comme les sauveurs de la république chrétienne , commencerent à rougir de leur inconfidération , & conçurent un repentir amer de s'être ainsi précipités.

Le cardinal-légit que le torrent des avis contraires avoit arrêté dans ses premières réclamations , les fit alors valoir avec cette force de raisons qui caractérise son éloquence. Il conjura les chefs de l'armée de bien envisager à quoi leur légèreté avoit abouti ; qu'en engageant leur foi aux infideles , ils avoient violé celle qu'ils avoient donnée antérieurement à toute l'Eglise militante , au premier pasteur qui est en terre le vicaire de Jésus-Christ , aux souverains ligés avec eux , à tous les princes & à tous les peuples chrétiens ; & cela pour un mince avantage , pour un avantage illusoire , pour le recouvrement de la Mysie entièrement ruinée , & où le Musulman par-

jure rentreroit quand il lui seroit expédié ; qu'auroient-ils donc à répondre au pere commun de tous les fideles dont ils trompoient l'espérance ; à l'empereur de Constantinople , qui se tenoit sous les armes depuis l'alliance qu'il avoit contractée authentiquement avec eux , & qui les attendoit pour marcher à un sûr & plein triomphe ; aux Vénitiens & aux Génois qui avoient si ponctuellement équipé leur flotte ; aux Bourguignons , qui , séparés de la mer par tant de provinces , l'avoient déjà franchie , & couvroient l'Hellespont ; à tout le monde chrétien , qui les accuseroit d'infidélité à leurs promesses , de lâcheté , de perfidie , d'avoir foulé aux pieds tout droit social , & au lieu de l'immortalité qu'ils avoient presque acquise à leur nom , de lui avoir imprimé une ignominie éternelle.

Revenant encore , comme au point capital de la difficulté , à la nullité de la treve conclue contre des engagements antérieurs , il les pressa vivement de réparer une faute si honteuse , avant que la renommée eût donné plus d'éclat à cette infamie. Il leur dit , qu'à la vérité on devoit observer inviolablement un

ferme
les en
ces lig
raire ,
bien p
en fav
voit pa
ventio
des ch
étoit n
pouvoi
l'hono
tout se
solutio
Æneas
Pape l
soudre
& de l
tinuer

Le
pressio
l'assem
mando
sue en
valoit
religio
teuse ,
qui éto
Huniac

serment juste, & que tel étoit celui qui les engageoit envers le Pape & les princes ligués; mais qu'un serment téméraire, fait au préjudice d'un tiers & du bien public, contre un traité précédent, en faveur d'un ennemi sans foi qui n'avoit pas délivré, selon ses propres conventions, les prisonniers & les places des chrétiens, qu'un pareil serment étoit nul, & que son observation ne pouvoit que déplaire à Dieu, au lieu de l'honorer; que pour écarter néanmoins tout scrupule, il leur en donnoit l'absolution au nom du souverain Pontife. *Aeneas Sylvius* rapporte en effet, que le Pape *Eugene* écrivit à son légat d'absoudre le Roi *Uladislas* de son serment, & de l'obliger même par menaces à continuer la guerre contre le Turc.

*Aen. Sylv.
Europ. c. 5.*

Le discours du légat fit tant d'impression, qu'on n'entendoit dans toute l'assemblée que les cris de ceux qui demandoient la guerre, quand même l'issue en devoit être malheureuse; qu'il valoit beaucoup mieux mourir pour la religion que de traîner une vie honteuse, après avoir trahi avec elle ceux qui étoient plus zélés pour sa défense. *Huniade* même & le despote de *Servie*,

qui avoient ménagé la treve, revinrent au sentiment commun ; celui-ci dans l'espérance de recouvrer plus glorieusement sa principauté, & celui-là au moyen de la promesse qu'on lui fit de l'établir Roi des Bulgares. Aussi-tôt après cette résolution, on l'envoya notifier à l'Empereur de Constantinople & au cardinal neveu qui commandoit la flotte. Uladislas partit ensuite de Segedin dans la Basse-Hongrie, passa le Danube, & traversa la Bulgarie, sans s'arrêter au siege des places & des forts nombreux encore occupés par les Turcs, dans le dessein de faire sa jonction avec les troupes embarquées. Il fut joint en route par le prince de Valachie, grand homme de guerre, qui, par son habileté autant que par sa valeur, avoit jusque là défendu lui seul son pays contre les Turcs. Mais quand ce sage capitaine vit l'armée d'Uladislas, extrêmement diminuée par la retraite de quantité de Valaques & de Polonois, qu'on avoit licenciés aussi-tôt après la signature de la treve, sans compter les auxiliaires de toute nation dont elle avoit éteint la chaleur, il fit tout son possible pour empêcher le Roi de s'avancer davantage,

ou du
férens
que fe
le gra
n'équ
Toute
génére
donne
des pa
par lu
la déf
Infl
traités
chréti
pour l
mais c
voir à
flotte
par l'a
accusa
Turcs
le. Sub
avec
tirées
roient
Thrac
au dev
sur le
dans la

ou du moins pour lui faire attendre différens secours qu'on lui promettoit. Et que ferez-vous, lui ajouta-t-il, contre le grand-seigneur, avec une armée qui n'équivaut pas à son équipage de chasse? Toutes ses instances étant inutiles, le généreux Valaque ne laissa pas de lui donner quatre mille chevaux commandés par son fils; puis il alla pourvoir par lui-même, en cet imminent péril, à la défense de ses propres États.

Instruit à son tour de la rupture des traités, & des mouvemens de l'armée chrétienne, Amurat ne vit plus de salut pour lui que dans son extrême diligence: mais ce qui le faisoit frémir, c'étoit d'avoir à repasser des mers couvertes de la flotte ennemie. Soit par surprise, soit par l'avarice perfide des Génois, qu'on accusa d'avoir vendu le passage aux Turcs, à raison d'un écu d'or par tête, le Sultan réussit à repasser en Europe avec toutes les troupes qu'il en avoit tirées, & à joindre encore celles qui s'étoient rassemblées vers la Chersonese de Thrace. Avancant à grandes journées au devant des chrétiens, il les rencontra sur le rivage du Pont-Euxin, à Varne dans la Basse-Mésie, & se disposa sur le

Boaf. Hist.
Hung. Decad. 6.

champ à leur livrer bataille. Le Roi de Pologne n'étoit pas moins empressé à combattre, quoiqu'il fût tourmenté par un abcès qu'il avoit à la cuisse. Le légat opina sagement à se retrancher près des montagnes, pour bien reconnoître les forces de l'ennemi, & pour attendre des nouvelles précises, tant de la flotte que des troupes Grecques, avec qui l'on devoit agir de concert. Plusieurs capitaines expérimentés furent de même avis : mais Huniade emporté par le feu de son courage, à la vue des bataillons qu'il avoit si souvent rompus, dit qu'il connoissoit l'ostentation Musulmane, qu'on faisoit toujours les armées Turques beaucoup plus nombreuses qu'elles n'étoient; qu'après tout, quand toutes les forces de la Turquie seroient rassemblées, elles n'offriroient à la valeur Hongroise que plus de lauriers à cueillir. Sur cet avis dicté par une bravoure de soldat, le combat fut imprudemment résolu pour le lendemain : mais quand les deux armées se trouverent en présence, Huniade fut si étonné de leur énorme disproportion, qu'il ne dissimula point au Roi tout ce qu'on hasardoit, & lui conseilla la retraite. Uladislas lui répliqua brusque-

ment
qu'il
pomp
précéd
de cor
préma
faire
être q
il don
armes
ger. H
bataille
vingt n
selon d
cent m
La b
vembre
long-re
bravou
pétuos
les pren
en prit
qu'il ne
il fût fo
prenant
sent ro
battit d
digieuse
victoire

ment que son conseil venoit trop tard ; qu'il eût à se rappeler les assurances pompeuses qu'il avoit données le jour précédent ; qu'il n'étoit plus temps que de combattre avec le courage qu'il avoit prématurément témoigné, & non pas de faire une retraite qui ne pouvoit plus être qu'une fuite honteuse. Après quoi, il donna ordre à chacun de prendre les armes, & de se tenir tout prêt à charger. Huniade rangea aussitôt l'armée en bataille. Elle n'étoit que de dix-huit à vingt mille hommes ; & celle des Turcs, selon différens auteurs, en comprenoit cent mille.

La bataille se livra le dixième de novembre, veille de S. Martin ; & assez long-temps, on se battit avec une grande bravoure de part & d'autre. Mais l'impétuosité des chrétiens ayant renversé les premières lignes des Turcs, Amurat en prit une terreur soudaine & si vive, qu'il ne pensoit qu'à s'enfuir ; & bientôt il fût sorti de la mêlée, si ses officiers prenant la bride de son cheval, ne l'eussent forcé à rétablir le combat. On se battit de nouveau, avec une ardeur prodigieuse, & durant plusieurs heures, la victoire penchant, tantôt du côté des

Mauclet. Ge-
ner. 49, pag
466.

Turcs, & tantôt du côté des Chrétiens, jusqu'à ce que ceux-ci, accablés par le nombre, commencerent à perdre quelque terrain. Alors Uladissas, avec un groupe de ses braves, se jette au plus fort de la mêlée; & taillant à droite & à gauche, avance à travers les Janissaires, jusque sur une colline où le Sultan s'étoit posté: fougue de jeunesse & de désespoir, qui ne laissa point de porter encore la terreur dans le cœur d'Amurat & de ses gens, & qui pouvoit décider la victoire; si Huniade avoit marqué la même vigueur. Mais ce grand capitaine, qu'on ne peut pas raisonnablement soupçonner d'avoir eu peur, s'astreignit trop aux regles ordinaires; & jugeant par-là toute l'armée perdue, s'il n'en savoit quelque partie, il battit en retraite, avec dix mille hommes, tant Hongrois que Valaques. Le Roi eut son cheval tué sous lui & périt, accablé plutôt que vaincu. Héros infortuné, âgé de moins de vingt ans, & déjà digne de l'immortalité, non seulement pour sa valeur à laquelle on ne reprocha que l'excès, mais pour toutes les qualités solides & brillantes du corps & de l'esprit, pour de rares vertus, la tempérance, la fru-

galité,
l'amour
pas néan
fant le
sont les
pât d'un
lui-même
bataille
une colo
sent au
d'un hér
Mais
la tête,
la vue de
qui comm
de la vie
salut, rep
pour ains
qui les fa
contre leu
Déjà ceux
d'Uladissa
oient répa
y avoient p
vainqueur
outenu le
ant encor
Sultan, &
étoient re

galité, l'insigne piété; & même pour l'amour de la justice, qui ne l'empêcha pas néanmoins d'usurper sur un roi enfant le royaume de Hongrie. Mais où sont les vertus qui tiennent contre l'appât d'une couronne? Amurat attendri lui-même lui décerna sur le champ de bataille une sépulture honorable, avec une colonne & des inscriptions qui pussent au moins perpétuer la mémoire d'un héros digne de plus longs jours.

Mais si-tôt qu'il fut tué, on lui coupa la tête, & on l'éleva sur une pique, à la vue de toutes les troupes. Les Turcs qui commençoient à désespérer, tant de la vie du Sultan que de leur propre salut, reprirent courage, & à leur insçu pour ainsi dire, remirent en fuite ceux qui les faisoient fuir, & remportèrent contre leur attente une pleine victoire. Déjà ceux d'entre eux que l'irruption d'Uladislas avoit d'abord dissipés, s'étoient répandus dans les places voisines, & y avoient publié que les chrétiens étoient vainqueurs. Ceux même qui avoient soutenu le combat jusqu'à la fin, ignorant encore que la victoire fût restée au Sultan, & ne sachant où les chrétiens étoient retirés depuis leur fuite, crai-

gnirent que ce ne fût là qu'un piège, & demeurèrent deux jours sans oser piller le camp des vaincus. Tous les soldats Polonois néanmoins, selon le torrent des auteurs, périrent jusqu'au dernier, avec la plupart des Hongrois, soit sur le champ de bataille, soit dans les campagnes où ils se disperferent. Les seigneurs & les évêques furent jettés dans les fers. Æneas Sylvius dit que le cardinal Julien fuyant à cheval, & déjà souffrait aux poursuites des Turcs, fut assassiné par des voleurs qui le croyoient chargé d'argent. Telle fut la fin de cet excellent homme, ainsi qualifié par les Grecs mêmes, & digne de toute sa célébrité, par ses vertus, par sa doctrine, par son éloquence, par son influence dans les plus grandes affaires de deux conciles généraux, avant l'âge de quarante-six ans où il périt. Tout lui avoit réussi, excepté la conduite des armées, étrangere à son état.

Le malheureux Jean Paléologue, empereur d'Orient, ou pour mieux dire, de la ville de Constantinople, enclavée dans l'empire des Turcs, s'attendoit après la bataille de Varne, à tous les emportemens de la vengeance, de la part
d'Amurat,

Chalcond.

L. 7.

d'An
tion
paix
serva
vie.
victo
lui é
il par
un jo
la raj
grand
ce pri
ses av
siblem
Il av
honn
dit qu
tour d
la trev
les ma
rant J
ment
parjū
chrēti
sur le
est dir
du pé
quoil
a don
Toc

d'Amurat. Le Sultan usa d'une modération à peine croyable, lui accorda la paix, à la première demande, & l'observa ponctuellement tout le reste de sa vie. On ne le vit point s'enfler de cette victoire; loin d'en témoigner la joie qui lui étoit ordinaire dans ces rencontres, il paroissoit triste & rêveur, & répondit un jour à ceux qui lui en demandoient la raison, qu'il ne voyoit point de plus grand malheur que de vaincre souvent à ce prix. C'est pourquoi, sans poursuivre ses avantages, il s'en retourna vivre paisiblement dans sa capitale d'Andrinople. Il avoit perdu au moins trente mille hommes de ses meilleures troupes. On dit que voyant tout tomber ou plier autour de lui, il tira de son sein l'acte de la trêve signé par les chrétiens, & leva les mains & les yeux au ciel, en conjurant Jésus-Christ, s'il étoit véritablement Dieu, d'en punir les violateurs perfides: on ajoute qu'à l'instant l'armée chrétienne se débanda. Historiette bâtie sur le fond des annales Turques, où il est dit simplement, qu'Amurat, au fort du péril, implora l'assistance du ciel, à quoi la verge exaltée de l'Italien Bonfinio a donné peu sensément un air de mira-

cle. En se rappelant ce que nous avons touché de la foi violée, à l'égard du Pape & des princes chrétiens, par le traité contraire & conclu depuis avec Amurat, peut-on raisonnablement imaginer que le ciel ait fait intervenir les prodiges, pour punir l'infraction de ce nouvel engagement, qu'on n'avoit pu contracter sans fouler aux pieds tout ce qu'on devoit au corps entier de la république chrétienne ? Il est même des auteurs qui justifient absolument cette conduite, sur ce qu'Amurat avoit le premier violé son traité, en retenant les prisonniers & les places qu'il s'étoit obligé de rendre aux chrétiens.

Le Pape Eugene fut accablé de douleur, quand il apprit les suites de la journée de Varnes, qui faisoit évanouir les espérances conçues de tenir au moins les Turcs relégués pour long-temps au delà du Bosphore. Il s'efforça de s'en consoler, en s'occupant de fonctions moins tumultueuses, propres uniquement au successeur de Pierre & au vicaire du Sauveur de tous les hommes.

Conc. T.
XIII, p. 1222.

Dans la première session du concile de Rome, tenue au palais de Latran le trentième de septembre 1444, il réunit à

l'Ég
de la
étoie
des
mé
mité
triar
conf
laque
Jésus
sion,
sition
Pere
On v
sépar
tant
plong
ténéb
ment
trois
dès qu
Le
jours
l'anné
tion g
nités
rychés
vêque
torian

l'Eglise Romaine les peuples chrétiens de la Syrie & de la Mésopotamie, qui étoient infectés des erreurs d'Eutychès & des Grecs. L'archevêque d'Edesse, nommé Abdala, vint à Rome, de ces extrémités de l'Orient, & au nom du Patriarche Ignace, reçut après quelques conférences une confession de foi, par laquelle il reconnoissoit qu'il y a dans Jésus-Christ deux natures sans confusion, ainsi que deux volontés sans opposition, & que le Saint-Esprit procede du Pere & du fils, comme d'un seul principe. On vit avec admiration, que ces freres séparés du centre de la catholicité par tant de mers & de terres incultes, & plongés depuis si long-temps dans les ténèbres de l'erreur, étoient entièrement orthodoxes, à la réserve de ces trois articles, auxquels ils se soumirent, dès qu'ils les connurent.

Le concile de Latran continuant toujours, le septieme du mois d'août de l'année suivante, dans une congrégation générale, Elie, évêque des Maronites qui tenoient aussi les erreurs d'Eutychès, & Timothée de Tarse, archevêque des Chaldéens, entachés du Nestorianisme, revinrent à la saine doc-

Ibid. 12. 5.

un interregne de plus de six ans, causé par l'obstination de l'empereur Frédéric à retenir près de lui le jeune Ladislas son neveu. Durant ce temps-là, le régent eut à combattre, tantôt cet Empereur, & tantôt les Turcs; & contre ceux-ci même, tantôt vainqueur, tantôt vaincu, sans jamais rien perdre de sa force d'ame, & faisant redouter aux infidèles jusqu'à ses défaites. Les Polonois, après s'être obstinés à révoquer en doute la mort du Roi Uladislas, élurent enfin pour lui succéder le duc de Lithuanie, qui refusa d'abord la couronne. Ce ne fut qu'après une seconde élection qu'il l'accepta, & qu'il prit avec le diadème le nom de Casimir IV, le vingt-six de juin 1447.

Vers le même temps mourut l'Empereur de Constantinople, Jean Paléologue, deuxième du nom, à la mort duquel les historiens Grecs & les Latins assignent des époques qui varient considérablement. Ils s'accordent tous sur l'état déplorable où restoit son empire, par la puissance formidable des Turcs, par l'extrême foiblesse des Grecs, & sur-tout par les querelles de politique & de religion qui divisoient ceux-ci. Des quatre

Crom. L. 120

Nauci. Ge.
ner. 59, pag.
479.

freres de l'Empereur qui mourut sans laisser d'enfant, Constantin & Démétrius les deux plus âgés, dont celui-ci tenoit pour le schisme, & l'autre pour l'union, étoient bien plus divisés encore par leurs prétentions au trône. Constantin l'emporta, par le moyen du grand-seigneur qui fut choisi pour arbitre, & qui en disposant ainsi de l'Empire, parut pré luder à la puissance absolue qu'y exerceroit bientôt son fils & son successeur.

L'Empereur d'Occident continuoit toujours ses soins pour la paix de l'Eglise, & toujours suivoit le dessein, peu goûté du Pape Eugene, d'assembler un nouveau concile. Comme chacun poursuivait assez modérément sa prétention particulière, il survint un événement qui sembla d'abord devoir tout brouiller, & qui forma néanmoins une issue à ce labyrinthe. Le pape légitime ayant déposé les archevêques de Treves & de Cologne, comme fauteurs des plus ardens de l'antipape Félix, les autres électeurs de l'Empire, assemblés à Francfort, convinrent entre eux, que si Eugene n'annulloit cette déposition, ils adhéreroient à celle qui avoit été faite de lui-même par le concile de Bâle. Ils envoyerent

An. Sylv.
Comm. l. 1,
Antonin. Tit.
22, c. 11.

aussi-
décla
la so
ment
com
privé
sus-C
exerc
sonn
créa
fente
roit d
jonc
sûr g
décis
qu'on
les pr
de Sa
& Je
gran
Le
rien
liere
voul
ce qu
ou c
tant
gatic
quan

aussi-tôt après vers l'Empereur, pour lui déclarer cette résolution & le prier de la soutenir. Frédéric l'improva hautement, la traitant d'inique & d'impie, comme faisant dépendre d'un intérêt privé l'état & l'autorité du vicaire de Jésus-Crist; mais il envoya Aneas Sylvius, exercé dès la jeunesse à remplir les personages les plus disparates, & alors secrétaire de l'Empereur, afin de représenter au Pape, combien il lui importoit de ménager les esprits en des conjonctures si critiques. Eugene qu'un tact sûr guidoit toujours dans ces rencontres décisives, ne balança point à faire ce qu'on lui demandoit, & renvoya vers les princes Allemands les légats Thomas de Sarfane, déjà évêque de Bologne, & Jean de Carvajal, Espagnol d'une grande prudence.

Le concile de Bâle, réduit presque à rien par la mort & la défection journalière de quelqu'un de ses membres, voulut encore avoir l'air d'influer dans ce qu'on alloit résoudre. Ces évêques, ou ces clercs qui avoient rejeté avec tant de hauteur tous les projets d'abrogation & de translation de leur concile, quand ils avoient été proposés avec mé-

nagement par le Pape, ou même par l'Empereur, rendus enfin pacifiques & modestes par le décri où ils étoient tombés, & par la vénération qui se réveilloit dans tous les cœurs pour le pontife légitime, déclarerent par un décret formel qu'il n'y avoit point de voie plus propre qu'un nouveau concile pour terminer le schisme, & qu'ils transféroient le leur au lieu qu'indiqueroient l'Empereur & les princes de l'Empire; après quoi, ils envoyerent le cardinal d'Arles leur chef à la diete nouvelle, où l'on devoit entendre les légats d'Eugene. Sur les conseils d'Aeneas Sylvius & des autres ministres de l'Empereur, on y proposa quelques demandes, moyennant la concession desquelles les Eglises d'Allemagne devoient mettre fin à leur neutralité, & obéir au Pape Eugene comme au seul souverain Pontife. L'affaire fut consommée au commencement de l'année suivante, par les ambassadeurs que l'Empereur & les princes envoyerent à Rome; mais dès cet arrêté conditionnel; le succès absolu parut si certain, que le Pape, pour récompense, créa cardinaux ses légats encore absens, & leur envoya le chapeau sur la route.

Il étoit de S
devoit
qu'il
vie
prom
dont

En
le cha
miere
temp
artific
roba
cont
siège
vacan
teurs
vêché
de cer
de la c
loit u
rentin
c'est-à
périm
de m
mieux
auroit
à-cœu
sur-to

Il étoit temps de faire cardinal Thomas de Sarane, si le successeur d'Eugene devoit être tiré du sacré college; puisqu'il ne restoit que quelques mois de vie à ce Pontife, qui peu après cette promotion fut attaqué de la maladie dont il ne releva point.

Eugene plaça néanmoins encore sur le chandelier une des plus brillantes lumières de ce siècle, mais si attentive à tempérer son éclat par tous les pieux artifices de la modestie; qu'elle se déroba presque aux yeux qu'elle frappoit continuellement. Depuis neuf mois le siège important de Florence demeuroit vacant, malgré la foule des compétiteurs qui aspiraient à ce riche archevêché; les uns portés par les citoyens de cette ville, les autres par les brigues de la cour de Rome. Mais Eugene vouloit un évêque, tel en tout que les Florentins en corps le lui avoient demandé, c'est-à-dire un prélat docte, saint, expérimenté, & Florentin lui-même; afin de mieux connoître les mœurs, & de mieux gagner l'affection du peuple qu'il auroit à conduire. Le Pape avoit si fort à-cœur de remplir ces vœux édifiants, sur-tout pour une ville qui lui avoit tou-

Baill. T. II,
pag. 28.

jours témoigné un attachement tout particulier, qu'au milieu de tant d'affaires majeures qui devoient absorber toute son attention, celle-ci paroissoit l'occuper uniquement. Un jour qu'il prenoit quelque relâche près d'un frere Dominicain, peintre habile & facétieux, dont le propos ne l'égayoit pas moins que le talent, il lui dit que l'archevêché de Florence lui causoit plus de soucis que toute l'Eglise. Ils me demandent un saint, un sage, un savant, & qui soit Florentin : où trouver cette merveille ? Je n'en dors point depuis neuf mois. Vous voilà bien embarrassé, reparti le frere : vous trouverez tout cela dans notre Pere Antonin.

A ce nom, Eugene fut comme un homme à qui on tire le bandeau qui lui déroboit la lumiere. Il se piqua contre lui-même, & rougit de ne voir, pour ainsi dire, que par les yeux d'un autre un mérite qui lui étoit si personnellement connu ; & qui, au seul nom d'un pasteur accompli, auroit dû le premier se présenter à sa pensée. Il le proposa sur le champ, & le diocèse l'accepta unanimement avec le plus grand respect & la plus vive allégresse. Il avoit cinquante-cinq ans, étoit entré dans l'ordre de S.

Don
avoir
tes lo
côté
très-
les en
haute
son h
nastic
grand
tie ne
éclat
causa
destie
gnem
seul g
teté,
point
velle
tourn
frere
l'un c
tôt la
célèbr
meur
ment
passer
le rest
demi-

Dominique dès l'âge de seize ans, & en avoit gouverné les monasteres dans toutes les bonnes villes d'Italie, qui de leur côté l'employèrent en des négociations très-épineuses. Dans tous les lieux & tous les emplois, il avoit laissé dans la plus haute estime, sa sainteté, sa doctrine, son habileré dans le gouvernement monastique & dans la conduite des plus grandes affaires. Mais si toute sa modestie ne put éclipser des talens d'un si grand éclat, jamais non plus tout cet éclat ne causa le moindre éblouissement à sa modestie. Bien affermi dans le saint éloignement des dignités ecclésiastiques, seul garant irrécusable de la vraie sainteté, il prit une résolution ferme de ne point accepter l'épiscopat. Il reçut la nouvelle de sa nomination, comme il retournoit à Naples, avec son neveu & un frere de son ordre, après la visite de l'un de ses monasteres. Quittant aussitôt la route de cette grande ville, où sa célébrité ne lui permettoit pas de demeurer inconnu; il s'avança précipitamment vers la mer, dans le dessein de passer en Sardaigne, & de se tenir caché le reste de ses jours parmi ces insulaires demi-sauvages: mais ses compagnons

prétextant l'obéissance qui étoit due au vicaire de Jésus-Christ, empêcherent absolument le saint de s'embarquer, & usèrent même d'une sorte de violence pour le ramener jusqu'à Sienne. Là, il résista invinciblement à toutes les voies de la persuasion, & à toutes les prières : il fallut un ordre formel du souverain Pontife, qui tout ensemble lui envoya ses bulles gratuitement, avec défense rigoureuse de laisser plus long-temps son Eglise sans pasteur. Il en prit enfin possession, après beaucoup de plaintes & de larmes, que ne partagea point son peuple, & s'abandonna tout au contraire à une joie presque démesurée.

Bellar. T. 1,
Eugene IV,
Const. 27.

Eugene IV, au terme de sa carrière, s'empressa aussi de donner à S. Nicolas de Tolentin, au moins après le trépas, la célébrité à laquelle ce brillant flambeau de l'ordre des hermites de S. Augustin s'étoit constamment déroché pendant la vie. Déjà même il y avoit plus d'un siècle que ce mortel admirable, fruit de bénédiction, accordé aux vœux de parens stériles, règle vivante & constant modèle d'un ordre fervent, l'objet de l'édification & de l'admiration publique dans tous les lieux où il s'étoit montré; il y

avoit
étoit
& m
pens
beau
cloîtr
pultu
tout
font
vicar
vues
nité,
élus
ratio
il s'é
tomb
core,
ceux

Le
rétab
pire
enfin
gene
cette
firent
les av
le lit
pour
de la

avoit, dis-je, cent quarante ans qu'il étoit mort avec la réputation d'un saint & même d'un Thaumaturge, sans qu'on pensât à le tirer des ombres du tombeau, où il étoit passé de l'obscurité du cloître, peu différent pour lui de la sépulture. Mais le Seigneur se plaît surtout à glorifier ceux de ses saints qui se font le plus dépréciés eux-mêmes; & le vicaire de Jésus-Christ entrant dans ces vues, inscrivit avec une grande solennité, l'humble Nicolas au nombre des élus dignes de l'imitation & de la vénération publique. Depuis le décès du saint, il s'étoit continuellement opéré à son tombeau, des miracles plus éclatans encore, & en bien plus grand nombre que ceux qu'il avoit faits de son vivant.

Les ministres de paix qui devoient rétablir l'harmonie parfaite entre l'Empire & le chef de l'Eglise, arriverent enfin à Rome, comme il ne restoit à Eugene que le temps précis de consommer cette grande œuvre. Le jour même où ils firent leurs propositions, le Pape, après les avoir entendues, fut réduit à garder le lit qu'il ne devoit plus quitter que pour le tombeau. Æneas Sylvius, chargé de la parole, comme le plus habile à la

Cochl. Hist.
Huff. l. 9.
Pie II, com-
ment. l. 1.

manier entre les agens impériaux, dit que le corps Germanique apportoit la paix, mais qu'il venoit aussi la chercher, & qu'elle dépendoit de quelques articles, dont la concession pouvoit seule guérir les cœurs ulcérés de cette nation, & les attacher solidement à l'unité. Outre le rétablissement des archevêques déposés de Cologne & de Trèves, on demandoit trois choses: la première, d'assembler un concile général, dans le temps & le lieu qui seroient désignés; la seconde, de reconnoître l'autorité & la prééminence des conciles généraux; & la troisième, de libérer l'Eglise d'Allemagne des charges onéreuses dont elle se plaignoit. Le Pape, arrêté par sa maladie, donna pouvoir aux cardinaux de traiter en son nom: & comme on lui eut fait le rapport des conventions projetées, il approuva le tout en général, & ordonna d'en expédier les lettres; après quoi les ambassadeurs introduits près du malade, lui firent leurs soumissions, & lui promirent obéissance au nom de leurs commettans. Aeneas Sylvius qui fut encore chargé par Eugene de rédiger la bulle, & qui de secrétaire de l'Empereur devint ainsi se-

crétai
l'antiq
cette

On
plus le
bratio
fance
généra
distrib
tion d
les an
quoi e
de pri
Elle a
adhère
rure;
de l'Es
dignité
de ces
sans p
nuire
regard
inébran
que de
fances
cette h
due de
Il y
Allema

crétaire du Pape, après l'avoir été de l'antipape Félix, remit sur le champ cette piece aux ambassadeurs.

On y voit que ce qui intéressoit le plus les Allemands, n'étoit, ni la célébration d'un nouveau concile, ni la puissance ou prééminence des conciles en général. La bulle regarde surtout la distribution des bénéfices, la juridiction des évêques, les droits des princes, les annates, les communs services; sur quoi elle accorde ou confirme beaucoup de privilèges à la nation Germanique. Elle absout aussi tous ceux qui avoient adhéré au concile de Bâle depuis sa rupture; pourvu qu'ils reviennent à l'unité de l'Eglise, & les rétablit dans leurs dignités, offices & bénéfices. Au moyen de ces concessions ou confirmations, sans plus incidenter sur ce qui pouvoit nuire à la réconciliation parfaite, on regarda mutuellement l'accord comme inébranlable, & l'on ne s'occupait plus que des actions de grâces & des réjouissances extraordinaires qu'occasionna cette heureuse issue dans toute l'étendue de Rome.

Il y a toute apparence que les princes Allemands qui agissoient de concert

avec les François, & qui les avoient admis à leurs assemblées, se relâcherent sur les articles les plus contraires aux prétentions de la cour de Rome, par les conseils modérés & les sages tempérans de celle de France. Le Roi Charles VII, animé du zèle le plus vif pour le rétablissement de l'unité catholique, fit un projet d'accommodement, qui écartoit tous les préjugés nationaux, & les différends les plus difficiles à concilier. Il n'y étoit pas question de convoquer un nouveau concile, ni même de confesser expressément l'autorité du concile œcuménique sur le Pape; tout étoit décidé qu'eût été cet article à Bâle & à Constance. Il demandoit simplement, que les procédures & les censures adversatives des deux partis fussent réputées non avenues; qu'Amédée de Savoie, dit Félix V, eût dans l'Eglise le rang le plus élevé après le souverain Pontife, & que l'on conservât à ses partisans leurs offices & leurs dignités. A ce moyen, Félix devoit renoncer au pontificat, & par-tout Eugene devoit être reconnu pour seul & vrai Pape. Ce plan dressé à Tours sur la fin de l'an 1446, & porté en premier lieu aux Peres de Bâle, ne

J. Chart. p.
129.
Spicil. T. IV,
pag. 124.

parvint
ge IV
de l'an
pontific
quarrie

Si-tôt
en péril
rence,
pour lui
de l'Eg
grands,
res qu'il
beaucoup
lant aussi
les gran
voient a
bler dan
qui se tr
voir, au
bien de
tificat,
avoient r
horta pa
l'unioit f
sus-Chri
mort, av
comme l
conjura,
d'établir

parvint à Rome qu'après la mort d'Eugene IV, qui arriva le vingt-trois février de l'année suivante, la seizieme de son pontificat, & de son âge la soixante-quatrieme.

Si-tôt qu'on avoit su la vie du Pape en péril, le saint archevêque de Florence, sans qu'il fût appelé, étoit venu pour lui administrer les derniers secours de l'Eglise. Eugene, comme tous les grands, instruit le dernier du peu d'heures qu'il avoit à vivre, marqua d'abord beaucoup d'étonnement : mais rappelant aussitôt la fermeté de courage & les grands sentimens de religion qui l'avoient animé toute sa vie, il fit rassembler dans sa chambre tous les cardinaux qui se trouvoient à Rome, afin de pourvoir, autant qu'il le pouvoit encore, au bien de l'Eglise. Durant son long pontificat, tous, à la réserve d'un seul, avoient reçu de lui le chapeau. Il les exhorta paternellement à la concorde & à l'union fraternelle, à l'exemple de Jésus-Christ, qui, avant de se livrer à la mort, avoit légué sa paix à ses disciples, comme l'héritage le plus précieux. Il les conjura, par ce qu'il y a de plus sacré, d'établir dans un saint concert un digne

Placin. in
Eugen. IV.
Æn. Sylv.
Europ. c. 58.

vicairé de l'éternel pasteur ; de préférer dans ce choix , à tout intérêt particulier , le bien public , la gloire de l'Eglise , le service de Dieu , & sur-tout de choisir une personne que l'esprit de charité & de modération , si spécialement nécessaire à un pape dans ces conjonctures , rendit agréable à tout le monde. Dieu veuille me pardonner , ajouta-t-il , les fautes que j'ai pu commettre dans l'administration de cette dignité formidable ! J'avoue qu'il est arrivé bien des choses fâcheuses au saint Siege , tandis que je l'occupois : mais toujours mes intentions furent droites ; & ma consolation en ce moment terrible , c'est que la divine miséricorde a plus d'égard à la bonne volonté qu'au succès. J'avois sans doute pris trop de plaisir à me voir élevé aux grandeurs qui m'échappent comme une ombre , & le Seigneur a usé des revers pour me faire sentir l'instabilité des choses humaines. Eugene fort éloquent sur cet article , au moins à ce dernier moment , s'écrioit devant tout le monde : O Gabriel ! c'étoit son nom de baptême , ô Gabriel ! qu'il te seroit bien plus avantageux de n'avoir jamais été , ni pape , ni cardinal , ni évêque ; mais

Amplif.
Coll. Pref. T.
VIII, p. xlv.

d'avoir
avois
blemen
cices de
Ce f
papes ,
eut tou
& chéri
prit , la
des goû
& la bi
le talent
sans être
qu'on n
place &
point se
porels de
réglée ;
ritable e
pour la
le bonhe
bre au d
ecclésiast
cieux , d
& sans
ambition
le schism
tenir son
pas repro

d'avoit fini tes jours comme tu les avois commencés , en suivant paisiblement dans ton monastere les exercices de ta regle !

Ce fut toutefois un des plus grands papes , quoiqu'un des moins heureux. Il eut toutes les qualités qui font révéraler & chérir les grands , l'élevation de l'esprit , la fermeté du courage , la noblesse des goûts & des manieres , la libéralité & la bienfaisance , le don de la parole , le talent des affaires , l'amour des lettres sans être bien savant lui-même , & ce qu'on ne peut trop apprécier dans sa place & dans son siecle , la sagesse de ne point se mêler dans les différends temporels des princes. Sa vie fut édifiante & réglée ; il se montra extrêmement charitable envers les pauvres , & très-zélé pour la réduction des sectes , qu'il eut le bonheur de réunir en si grand nombre au centre de l'unité. Un historien ecclésiastique , plus abondant que judicieux , dans sa compilation sans choix & sans discernement , l'accuse d'une ambition odieuse , & d'avoir entretenu le schisme , dans la seule vue de maintenir son autorité. Mais ne lui eût-on pas reproché , avec plus de sens & de

justice, l'imprudence, la pusillanimité, l'abandon du devoir, la trahison même & la prostitution de l'épouse de Jésus-Christ, si, à l'ordre de huit évêques & d'un amas confus de clercs travestis en successeurs des apôtres, il fût descendu de la chaire apostolique, pour y élever un intrus avéré? Eugene IV étoit naturellement si modeste, qu'en le voyant en public, on l'eût pris, dit un écrivain du temps, pour une vierge timide qui n'a pas l'assurance de lever les yeux. Observons cependant qu'on en a dit trop de bien, comme trop de mal. C'est le sort de tous les grands, en des situations même beaucoup moins critiques.

Dix jours après les funérailles du pape défunt, selon la coutume, on ouvrit le conclave, où entrèrent dix-huit cardinaux; & d'abord on eût donné pour certain que le pieux & savant cardinal Prosper Colonne lui succéderoit, si ce n'eût été un point de fait, déjà passé en proverbe, que celui qui entre pape au conclave n'en sort que cardinal. Colonne, après différens scrutins où il eut toujours le plus de suffrages, sans néanmoins atteindre aux deux tiers, vit tout à coup ses espérances passer à Thomas

Volaterr. l.

22.

de Sarf
cardina
fort éto
défendit
si élevé.
moins
où l'Em
ronner p
élection
même v
mort, f
tificaux
teurs de
que, dan
lules des
de vert
fane vou
blanc. Q
tions my
cardinal
le sacré
les deux
tamment
besoins
sentemen
de mars
d'Acuin
sur le S.
mémoire

de Sarfane, autrefois chartreux, & alors cardinal-évêque de Bologne, qui parut fort étonné de sa fortune, & voulut s'en défendre en se disant indigne d'un rang si élevé. Aneas Sylvius rapporte néanmoins deux songes prophétiques, l'un où l'Empereur Frédéric III se vit couronner par Thomas, cinq ans avant son élection; & l'autre, où Thomas lui-même vit Eugene IV, la veille de sa mort, se dépouiller des ornemens pontificaux pour l'en revêtir. Des observateurs de même goût remarquerent aussi que, dans le conclave, tandis que les cellules des autres cardinaux se tendoient de vert ou de violet, le cardinal de Sarfane voulut que la sienne fût tendue de blanc. Quoi qu'il en soit de ces observations mystérieuses ou minutieuses, le cardinal de Sarfane, peu puissant dans le sacré collège, réunit sur sa personne les deux tiers des suffrages, & fut, instamment prié de ne pas se refuser aux besoins de l'Eglise. Il donna son consentement, & fut créé pape le sixième de mars 1457, veille de saint Thomas d'Aquin dont il portoit le nom. Il prit sur le S. Siège celui de Nicolas V, en mémoire du saint cardinal Nicolas Al-

Commentaire
Pii II.

Diâ. & Fac.
Mem. l. 3, c.
4.

bergati, qu'on prétend encore lui avoir prédit qu'il seroit pape. Il étoit de si basse extraction, que sa mere Andréole, quoique mariée à un médecin, avoit, selon Frégose, vendu publiquement des œufs & des volailles. Mais sa piété & son habileté en tout genre de sciences & de connoissances lui avoient acquis tant d'estime, qu'en moins de seize mois, elles lui firent déférer l'évêché de Bologne, le chapeau de cardinal, & enfin la tiare. Sa douceur, sa modestie, si nécessaires à un pape dans les circonstances où il se trouvoit, se distinguoient entre toutes ses autres vertus.

Après son élection, le 20 Juillet de la même année, l'Empereur Frédéric assembla au pays de Maïence les princes d'Allemagne, tant ecclésiastiques que séculiers; & il y fit confirmer l'obéissance déjà rendue par les ambassadeurs de l'Empire, d'abord au Pape Eugene, puis à Nicolas son successeur. En même temps, la neutralité fut totalement abolie, & toute communication rompue tant avec le prétendu Pape Félix qu'avec les évêques ou les prêtres de son parti, qui prenoient toujours à Bâle & à Lائفanne le nom de concile. L'Empereur,

Gochl. 9, in
88.

à ce su
que c
ment
seul &
Jésus-
S. Pier
sance e
jettât
nom de
ficat, c
Cet trait
à l'aut
lante de
ger série
de sa pa
Il y
par les
Charle
de Savoi
Charle c
ché au P
à reconn
aussi-tôt
l'on con
pour la d
Louis, pr
sonnage
son pere
Bourges,

à ce sujet, fit publier un édit, portant que chacun eût à reconnoître sincèrement & invariablement Nicolas V pour seul & indubitable pontife, vicaire de Jésus-Christ, & successeur légitime de S. Pierre; qu'on lui rendît une obéissance effective & entière; & qu'on rejetât avec mépris tout acte revêtu du nom de Félix qui avoit usurpé le pontificat, ou émané de l'assemblée de Bâle. Ce trait de vigueur porta le dernier coup à l'autorité depuis long-temps défaillante de cet étrange concile, & fit songer sérieusement Amédée à se démettre de sa papauté chimérique.

Il y étoit d'ailleurs sans cesse porté par les pressantes sollicitations du Roi Charles VII, d'intelligence avec Louis de Savoie, fils & successeur d'Amédée. Charles qui avoit été constamment attaché au Pape Eugene, ne balançoit point à reconnoître Nicolas, & le fit assurer, aussi-tôt après son élection, des soins que l'on continuoit de prendre en France pour la destruction du schisme: le duc Louis, prince sensé & très-peiné du personnage ridicule qu'on faisoit jouer à son pere, fit secrètement un voyage à Bourges, afin de s'aboucher avec le Roi,

qui avoit invité les princes étrangers à venir traiter en commun avec les François, des besoins pressans de l'Eglise. On y vit des ambassadeurs, non seulement de l'Allemagne, mais de l'Angleterre même, nonobstant l'animosité qui subsistoit toujours entre cette couronne & celle de France. Comme on y revenoit encore au projet d'un nouveau concile, & au maintien de l'autorité des conciles en général; pour ménager avec sagesse les dispositions des esprits, il fut dit qu'il n'étoit rien de plus juste que de procurer la célébration d'un concile œcuménique, & de maintenir en toute manière la prééminence de ces saintes assemblées; que le Roi desiroit même que le nouveau concile se tint dans son royaume, & celadans l'année prochaine; qu'il auroit soin d'obtenir du Pape Nicolas la bulle de convocation, ainsi que de lui faire reconnoître & révéler, à l'exemple de ses prédécesseurs, la puissance éminente du concile de Constance, & généralement de tous les conciles représentant l'Eglise catholique. Revenant ensuite à son objet, il fit sentir qu'il convenoit, avant toutes choses, d'éteindre les divisions qu'avoit causées dans l'Eglise

Hist. Chron.

Car. VII, P.

430.

Conc. Hard.

T. IX, P. 28.

321.

Spic. T. IV,

P. 326.

glise
le conc
suppri
tous le
tre, ré
noit d'
auroit
l'état
possess
à tous
dans so
réconci
monde
de le fa
On t
férences
cette m
deurs d
core, a
roi de S
choix ill
çois, à
fameux
ner le pl
De la pa
prélimin
nal d'Ar
principau
instructio
Tome

glise le différend du Pape Eugene avec le concile de Bâle; qu'il falloit pour cela supprimer toutes les sentences rendues, & tous les appels interjettés de part & d'autre, régler & assurer le rang qu'il convenoit d'accorder à M. de Savoie après qu'il auroit renoncé à la papauté, pourvoir à l'état de ses officiers, & confirmer la possession de leurs bénéfices & dignités à tous ceux qui en avoient été pourvus dans son obédience. Tel fut le plan de la réconciliation, qui fut adopté de tout le monde; après quoi, il ne s'agit plus que de le faire agréer à Félix & à son concile.

On tint pour cela de nouvelles conférences à Lyon, au mois de juillet de cette même année 1447. Les ambassadeurs d'Angleterre s'y trouverent encore, avec ceux d'Allemagne, ceux du roi de Sicile comte de Provence, & un choix illustre de plénipotentiaires François, à la tête desquels on avoit mis le fameux comte de Dunois, afin de donner le plus grand poids à la commission. De la part de Félix qui avoit eu vent des préliminaires de Bourges, vint le cardinal d'Arles, avec quelques autres tenans principaux du parti. Le Roi, dans les instructions qu'il avoit données à ses plé-

nipotentiaires, n'approuvoit pas qu'aucun député de Bâle vînt à Lyon, sans néanmoins défendre positivement de les y recevoir : mais en cas qu'ils s'y présentassent, on ne devoit pas souffrir qu'aucun de ceux qui avoient été créés cardinaux par Félix parût avec les marques de sa dignité. Avant toute chose, on devoit leur proposer de se soumettre à Nicolas V, & de faire renoncer Félix au pontificat.

Les ambassadeurs de France s'écartant de l'esprit de ces instructions, se transporterent à Geneve où étoit alors Félix, par le conseil de l'assemblée, & dans l'espérance d'y négocier avec plus de succès, Félix en effet consentit à quitter le pontificat, mais à des conditions que le légitime pontife jugea ne pas même mériter une réponse. Il vouloit tenir la qualité de légat apostolique, & tous les traitemens qu'il demandoit tant pour lui-même que pour ses partisans, non de la grace du Pape, mais de l'autorité du concile dont il reconnoissoit, au moins indirectement, l'illégitimité en se démettant. Ce fut sans doute pour l'intimider & l'amener à une soumission plus recevable, que Nicolas publia sur la fin

de c
par l
terre
Char
que c
cemb
qui la
de l'a
Ce
res de
ment
Pontif
jal, e
griefs
distrib
préten
plusieu
l'Empe
princes
pire, o
le nom
qui fut
colas V
On y la
de non
grandes
dignités
queroie
rables c

de cette année une bulle fulminante, par laquelle il abandonnoit toutes les terres de la maison de Savoie au Roi Charles VII & au Dauphin son fils; puis-que ce jour-là même, douzième de décembre, on vit paroître une autre bulle qui laissoit ce monarque maître absolu de l'accommodement.

Cependant pour satisfaire aux plaintes de la nation Germanique, & y cimenter le rétablissement de l'unité, le Pape y envoya le cardinal de Carvajal, en qualité de légat. Les principaux griefs des Allemands rouloient sur la distribution des bénéfices, en quoi ils se prétendoient excessivement lésés. Après plusieurs conférences entre le légat & l'Empereur Frédéric, accompagné des princes ecclésiastiques & laïcs de l'Empire, on fit enfin le règlement qui porte le nom de concordat Germanique, & qui fut confirmé par une bulle de Nicolas V, en date du premier avril 1448. On y laisse au souverain Pontife le droit de nommer à tous les bénéfices des grandes Eglises, comme aussi à toutes dignités & à tous bénéfices qui vaqueroient en cour de Rome, considérables ou médiocres, simples ou oné-

Bullar. T.
I, Nicol. V.
Const. 1.

reux, séculiers ou réguliers, électifs ou non électifs; enfin à tous ceux des cardinaux, & des officiers de la cour Romaine; en quelque lieu que meurent ceux qui les possèdent. D'un autre côté, on arrêtoit que les élections canoniques se feroient dans les métropoles, les cathédrales & les monastères; à charge d'être confirmées par le S. Siege, dans le temps marqué par les anciens décrets; quant aux autres dignités & bénéfices, à la réserve des dignités principales des cathédrales & des collégiales, que le pape & l'ordinaire alternativement y pourvoiroient chacun pendant six mois de l'année, de telle manière cependant que, si, dans trois mois, à compter de la vacance du bénéfice laissé à la nomination du Pape, on n'en produisoit point l'acte, l'ordinaire y pourvoiroit; & quant aux annates, qu'on payeroit celles des cathédrales & des abbayes d'hommes selon la taxe de la chambre apostolique, excepté pour les bénéfices dont le revenu n'excede pas la somme de vingt-quatre florins d'or, lesquels seroient conférés *gratis* par le saint Siege.

Cochl. Hist.
Hun. l. 10.

Le légat Jean de Carvajal passa, selon les ordres du Pape, de la Germanie

dans
ne s'
niere
gion
conn
temp
d'être
teurs
ne d
sur-
a tou
Ladis
Alber
royau
refuse
de Sig
fance
differe
sité d
nomm
kou-P
Meina
Petars
surpris
vére
eut un
rencon
ou plu
quesan

dans la Boheme, où l'on croyoit qu'il ne s'agissoit plus que de mettre la dernière main au rétablissement de la religion & de l'ordre public : mais on y reconnut ce qu'on expérimenta de tout temps, qu'une secte abattue est bien loin d'être anéantie, tandis qu'elle a des fauteurs animés par cet esprit de faction qui ne dogmatise qu'afin de brouiller, & sur-tout tant qu'un prêtre ambitieux en a toute la confiance. A la naissance de Ladislas, fils posthume de l'Empereur Albert, roi de Boheme, les Etats de ce royaume, poussés par les Hussites, avoient refusé de se soumettre à ce descendant de Sigismond, sous prétexte de son enfance, & avoient offert la couronne à différens princes, qui eurent la générosité de la refuser. Ils avoient ensuite nommé deux administrateurs, Praczekou-Petarson choisi par les Hussites, & Meinard de Neuhauf par les catholiques. Petarson, livré aux sectaires qui avoient surpris sa probité, ne laissoit pas de révéler la vertu de Meinard, pour qui il eut une déférence étonnante en mille rencontres : mais il étoit l'ami intime, ou plutôt la dupe des fourberies de Roquesane, ce prêtre parjure & ambitieux,

hérétique ou catholique suivant les intérêts de son ambition, & suivant le plus ou le moins d'espoir que lui donnoit de parvenir à l'épiscopat la profession ou l'abjuration de l'impieété. Ce fourbe, appuyé de l'administrateur son patron, circonvint tellement les Bohémiens par ses artifices, que le salut de la patrie & la félicité publique leur parurent attachés à son élévation sur le siege de Prague, & qu'ils en firent dépendre le destin de l'Erat.

Pour comble de contre-temps, l'administrateur Petarscon vint à mourir; & George de Cunstat, plus connu sous le nom de Pogebrac, aussi ami de Roquesane & bien plus dangereux que Petarscon, se fit substituer en sa place. Il avoit une ambition démesurée, qui n'aspiroit à rien de moins qu'à monter sur le trône de Boheme: mais pour la satisfaire, comme il y réussit par la suite, les troubles & les scissions lui devenoient nécessaires; & rien n'étoit plus contraire à ses vues, que la concorde & l'unité catholique. Ainsi, quoiqu'il eut médiocrement à la doctrine des Hussites, il ne laissa point d'appuyer de tout son pouvoir les préjugés & les innovations de

ces
moi
marc
le ha
digu
répar
tant
de se
on co
confi
Bâle
donn
icles
novat
le car
plus à
Roqu
loit r
Pragu
siege
ble. L
zele
au m
nécess
préter
dier
sition
voque
prit d

ces inquiets sectaires. On reçut néanmoins le légat du saint Siege, avec des marques extraordinaires d'honneur, on le harangua publiquement, on lui prodigua les éloges les plus flatteurs, on se répandit en expressions magnifiques, tant au sujet de l'Eglise Romaine que de ses Pontifes Eugene IV & Nicolas V: on conclut cependant par demander qu'il confirmât les concessions du concile de Bâle, & que Jean de Roquesane fût ordonné archevêque de Prague. Sur les articles accordés par ce concile, & que les novateurs entendoient à leur maniere, le cardinal répondit qu'on en traiteroit plus à loisir; que pour l'ordination de Roquesane, avant qu'elle se fît, il falloit restituer les biens de l'Eglise de Prague, afin que l'évêque d'un si grand siege pût vivre avec la dignité convenable. Le sage légat vouloit, ou amortir le zele des Bohémiens pour Roquesane, au moyen des difficultés & des délais nécessaires pour ce qu'il proposoit; ou il prétendoit se ménager le temps d'étudier & de connoître à fond les dispositions véritables de cet aspirant équivoque. Rien ne fait obstacle à l'esprit de parti: les Bohémiens replique-

rent, qu'en attendant qu'on eût rétabli les affaires de l'archevêché, ils s'obligeoient à fournir abondamment sur leur propre fortune, non seulement aux besoins, mais à l'aisance, & à toute la splendeur qu'ils souhaitoient plus que personne proportionner à la dignité de leur archevêque.

Roquesané, de son côté, craignant qu'un si vif intérêt ne vînt à se ralentir avec le temps, n'omit rien pour obtenir une réponse définitive, tandis qu'il étoit dans toute sa vivacité : mais en voulant faire cesser les incertitudes ou les répugnances du légat, il ne fit que les augmenter : il protesta que, si le S. Siege le faisoit archevêque, il exécuteroit aveuglément tous les ordres qui lui viendroient de Rome, & garantit que, pendant tout son épiscopat, il n'arriveroit aucun trouble en Bohême, pour ce qui regardoit la religion. Un propos si peu réfléchi redoublant avec raison les ombrages du légat contre un ambitieux démasqué, qui faisoit dépendre sa religion, ainsi que la tranquillité publique, de son élévation à l'épiscopat, le cardinal chercha plus que jamais à traîner en longueur; & cependant il s'efforça d'ouvrir les yeux

aux Bo
pocrit
étoit a
ne po
mome
telle,
tout p
respec
pouvan
sa pro
ment à
furtive
magna
dignité
ter la
tenta p
dans la
micides
part de
devoit
de la m
l'affecti
les prin
qu'enfin
Après
Erats d
Hussites
Meinar
cérémon

aux Bohémiens sur l'aine oblique de l'hypocrite qui les fascinoit. Le charme en étoit au point, où la main la plus habile ne pouvoit plus le lever. En quelques momens, l'émotion des esprits devint telle, que le légat Romain les voyant tout prêts à violer sans ménagement le respect dû au siege apostolique, & ne pouvant plus se promettre de sûreté pour sa propre personne, il pensa sérieusement à se retirer, sans le faire néanmoins furtivement. Mais ce dernier trait de magnanimité & de ménagement pour la dignité de son caractère, pensa lui couter la vie. La secte perfide ne se contenta point de lui dresser des embûches dans la Bohême : leurs manœuvres homicides s'étendirent jusque dans la plupart des provinces Germaniques, où il devoit repasser. Ce ne fut qu'à la faveur de la marche la mieux concertée, & de l'affection sincère que lui portoient tant les princes que les peuples de l'Empire, qu'enfin il arriva auprès du Pape.

Après son départ & la dissolution des Etats du royaume, ce qu'il y avoit de Hussites à Prague, furieux de ce que Meinard y avoit rétabli les anciennes cérémonies de l'Eglise, interrompues

depuis vingt-quatre ans, formerent le complot de l'exclure des affaires, & de rendre Pogebrac seul administrateur du royaume. Ils s'ouvrirent à celui-ci, qui ne manqua point d'accepter leur proposition, mais qui joignant la ruse à l'audace, ainsi qu'à tous les talens des rebelles & des usurpateurs, voulut s'assurer avant l'entreprise, que les sectaires fussent en état de la bien soutenir. On envoya de tous côtés, pour faire soudainement cet examen : sur le rapport, qui fut favorable, on prit la dernière résolution, & l'on s'arrêta, pour l'exécuter, à ce plan barbare : quelques Hussites devoient mettre le feu durant une nuit fort sombre, au quartier de l'ancienne Prague qui étoit voisin de la nouvelle ; & après que les catholiques seroient venus pour l'éteindre, d'autres Hussites devoient ouvrir à Pogebrac une porte désignée de la nouvelle Prague, où il ne manqueroit pas de se trouver avec toutes les forces du parti. Le succès passa les espérances des incendiaires : la violence d'un vent soudain qui portoit les flammes vers cette ville neuve, où logeoient la plupart des catholiques, les fit tous accourir, sans nulle autre appré-

hension que celle de l'embrasement qui
 les menaçoit; aussi-tôt les hérétiques de-
 meurés seuls introduisirent Pogebrac,
 qui, avant que les catholiques fussent
 instruits de la surprise, eut le loisir de
 s'emparer du pont qui sépare les deux
 villes; les places, les remparts, tous les
 postes avantageux occupés de même par
 ses troupes, rendirent inutiles tous les
 efforts de ses malheureux concitoyens,
 dont il immola sans peine ceux qui
 voulurent résister. Meinard, à qui l'on
 en vouloit principalement, fut pris &
 jeté dans un cachot, où il mourut
 peu après, soit par l'accablement du
 chagrin ajouté au poids des années,
 soit par le poison, comme tout porte à
 le croire. C'est ainsi que, sur les traces
 des tyrans nés particuliers, Pogebrac se
 frayoit la route au trône. Dès-lors, il
 fut seul maître de Prague, & il ne lui
 manqua dans la Bohême, que le titre
 de roi. Par sa protection, Roquesane
 s'empara peu après de l'archevêché, &
 fit, sans autre mission, toutes les fon-
 ctions d'archevêque.

Le discrédit où étoit tombé le con-
 cile de Bâle, en ressuscitant le schisme,
 n'avoit pas rejailli sur ses plans utiles de

restauration & de réforme. En conséquence de ses premiers décrets, la célébration des conciles provinciaux qu'il recommançoit si spécialement, reprit sur-tout en France, où le zèle de ces Peres fut constamment applaudi, pour tout ce qui étoit du vrai bien de l'Eglise. Entre autres conciles qui se tinrent dans ces circonstances, ceux de Rouen, d'Angers & de Lyon sont remarquables, à raison des mœurs du temps qu'ils nous font connoître, & des sages réglemens qu'ils dresserent pour les épurer. Les secrets prétendus de la divination & la magie avoient pris tant de faveur dans les têtes mal-saines, que le maréchal de Rais, de l'illustre maison de Laval, l'un des plus valeureux capitaines de son temps, & d'abord possesseur d'une fortune immense, ne fut pas néanmoins se préserver de cette épidémie. Abîmé dans la débauche, & bientôt après dans l'indigence; afin de réparer le délabrement de ses affaires, il eut recours au grand œuvre, puis au sortilège, ressource abandonnée aux derniers des misérables: outre les évocations & les enchantemens de toute espece, il commit des maléfices, des profanations, des

Lobin. T. I,
p. 614.

infan
si abe
les m
mêm
n'en
mille
monf
Po
scand
1445
rigour
fortilé
mens
saint n
où l'on
culiers
Vierge
recouvi
généro
voit d'
rer les
concile
plus, i
crets q
on ne
que les
de foi,
de la d
mens: p

infamies, des violences & des meurtres si abominables, qu'ayant été mis entre les mains de la justice, il se confessa lui-même coupable de plus de forfaits qu'il n'en falloit pour condamner à mort dix mille personnes. Il fut brûlé, comme un monstre pernicieux à la société.

Pour empêcher désormais de pareils scandales, le concile tenu à Rouen l'an 1445 proscrivit d'abord, sous des peines rigoureuses, les livres de magie, les sortilèges, la divination, les enchantemens, les talismans, la profanation du saint nom de Dieu. Et parce que l'usage où l'on étoit de donner des noms particuliers à différentes images de la sainte Vierge, par exemple, *Notre-Dame de recouvrance*, *Notre-Dame de pitié*, dégénéroit en superstition, outre qu'il seroit d'expédient à la cupidité pour attirer les offrandes, il fut abrogé par le concile. Les mêmes raisons ne subsistant plus, il a été rétabli. Par la suite des décrets qui sont au nombre de quarante, on ne doit admettre aux saints ordres que les sujets bien instruits des articles de foi, de la distinction entre les péchés, de la doctrine du décalogue & des sacrements: pour cela, on ne manquera point

Conc. Hard.
T. IX, pag.
1295 & seq.

de les examiner avant l'ordination. On exigera aussi qu'ils aient un bénéfice, ou un titre patrimonial; & s'ils commettent quelque fraude à cet égard, ils seront suspens de leurs ordres. Les prêtres ne feront point de conventions intéressées, pour la célébration de la messe; ils éviteront tous les gains sordides, tout négoce, les procès en cour séculière, l'intempérance, la vanité dans les habits. Les prêtres, tant réguliers que séculiers, ne prêcheront qu'après avoir été trouvés capables par l'évêque ou ses grands vicaires. Les curés, chaque dimanche, instruiront soigneusement leurs paroissiens, touchant la foi & les mœurs. Ceux qui ont l'autorité sur les écoles publiques, y mettront des maîtres d'une maturité, d'une vertu & d'une capacité éprouvées. On entretiendra la propreté & la décence dans les choses saintes. Il est défendu de passer la nuit de Noël à jouer aux dés, ou à d'autres jeux. Jamais on ne se promenera, ni on ne conversera dans les églises: quant à la régularité monastique, il est enjoint aux supérieurs réguliers de bien s'aquitter de leur charge; & s'ils la négligent, l'évêque est autorisé à se saisir de l'affaire.

Au
tenu à
les évê
de Res
toient
de siég
ordina
réglem
prit du
manute
ces dis
des res
traîner
delà d'u
tences
bliées d
meurer
terme m
ne distr
velles, &
velles in
de l'ordi
tions au
assisté au
pourvus
de prend
née, sou
fices. O
mande in

Au concile de la province de Tours, ibid. p. 244 tenu à Angers au mois de juillet 1448 les évêques, par ménagement pour ceux de Rennes & du Mans qui se disputoient la préséance, convinrent d'abord de siéger suivant l'ancienneté de leur ordination. Ils firent ensuite dix-sept réglemens, où l'on retrouve tout l'esprit du concile de Bâle, par rapport à la manutention de la discipline. Suivant ces dispositions, ceux qui obtiennent des rescrits apostoliques, ne pourront traîner leurs parties hors du diocèse, au delà d'une journée de chemin. Les sentences d'excommunication seront publiées dans l'espace d'un mois, & demeureront sans effet, si l'on prévient le terme marqué dans les monitions. On ne distribuera point de reliques nouvelles, & l'on ne publiera point de nouvelles indulgences, sans la permission de l'ordinaire. On refusera les distributions aux chanoines qui n'auront point assisté aux offices. Ceux qui auront été pourvus de quelques dignités, sont tenus de prendre les ordres majeurs dans l'année, sous peine de perdre leurs bénéfices. Outre la résidence, on recommande instamment le silence & le res-

pect durant les offices. On condamné sévèrement le concubinage, & même pour les laïcs, les jeux de hasard, les mariages clandestins, les charivaris ou vacarmes qui se faisoient aux secondes noces, & enfin la fête des foux, si digne de cette qualification, & depuis si longtemps néanmoins défendue sans succès.

Anecd. T.
IV, P. 375.

L'année suivante, on fit à Lyon dix-huit réglemens de discipline, vraisemblablement dans l'assemblée qui négocioit l'extinction du schisme, & qui, par les vues générales tracées dans le préambule, semble annoncer un concile national de l'Eglise de France: au moins est-il constant, qu'aux prélats de la province de Lyon, il se joignit plusieurs archevêques, & vraisemblablement de ceux qui étoient chargés de traiter avec la cour de Savoie. Dans ce concile, ou cette assemblée, on étudia sur-tout à prendre les mesures convenables, pour n'établir dans l'Eglise que de dignes ministres. On n'en doit ordonner que le nombre nécessaire pour le service. Tous, jusqu'aux moindres clercs, doivent être examinés soigneusement, tant sur la conduite, que sur le degré de doctrine qui leur convient. On examinera plus

scrupu
nomm
mes. T
annon
porter
mais i
sans su
des Pe
rés qui
l'Eglise
veiller
pôt. Ils
gences
sions fa
naires,
gieuse,
cubinag
mun, &
en impl
Ces p
fir de s
cipline,
les pour
pour con
le confli
Déjà le
sans succ
les condi
sa démis

scrupuleusement encore ceux qui sont nommés pour les bénéfices à charge d'âmes. Tout l'extérieur des ecclésiastiques annoncera la gravité & la modestie : ils porteront la soutane, la tor sure, & jamais ils n'administreront les sacremens sans surplis. Les attentions religieuses des Peres s'étendent jusqu'aux universités qui formoient les premiers élèves de l'Eglise, & auxquelles ils enjoignent de veiller diligemment à ce précieux dépôt. Ils défendent aussi l'abus des indulgences, les prédications & les confessions faites sans l'approbation des ordinaires, l'infraction de la clôture religieuse, les mariages clandestins, le concubinage, le blasphème alors très-commun, & qu'ils veulent qu'on réprime, en implorant même le bras séculier.

Ces prélats eurent à Lyon tout le loisir de s'occuper des mœurs & de la discipline, durant toutes les démarches & les pour-parlers qui furent nécessaires pour concilier les grands intérêts dont le conflit suspendoit la paix de l'Eglise. Déjà le roi d'Angleterre avoit envoyé sans succès à Rome, pour y faire goûter les conditions auxquelles Félix attachoit sa démission. Cet événement ne rebuta

point le zele du Roi très-chrétien, qui envoya au Pape Nicolas une ambassade, composée de deux archevêques, de cinq évêques, d'une troupe de seigneurs, & d'ailleurs si magnifiques, qu'on ne se souvenoit pas d'avoir jamais vu rien de pareil à Rome. Le Pape prit une grande confiance dans les ministres d'un prince qui marquoit tant de révérence pour le S. Siege, & un zele si soutenu pour ses intérêts. Il dit publiquement aux ambassadeurs, qu'il n'y avoit rien, sauf l'honneur de Dieu & de l'Eglise, qu'il ne fût prêt à accorder à un roi si chrétien; puis il leur communiqua plusieurs articles secrets, pour être envoyés en France.

Conc. T.
XIII, pag.
2316.

Les ambassadeurs, suivant leurs ordres, allèrent de Rome à Lausanne, où Félix tenoit sa cour & tout son concile, depuis environ un an que l'Empereur Frédéric & les magistrats de la ville de Bâle les avoient contraints de se retirer. Félix, avant de s'ouvrir aux ambassadeurs, voulut savoir le résultat d'une ambassade qu'il avoit envoyée lui-même au Roi Charle VII. Quelles que fussent ses propositions, la réponse & l'avis immuable du Monarque fut, que

Félix
ment
las, p
les pro
partiss
publié
bliroit
dépou
bénéfic
le trai
stipulé
choit
& de la
dée, m
sur l'es
faire éc
inspira
découv
En que
fut mis
& préc
quoi, F
ture, d
guere q
Après
le goût
Nicolas
disputa
l'Eglise

Félix se démettoit purement & simplement du pontificat ; que le Pape Nicolas, par trois bulles, annulleroit toutes les procédures faites contre Félix & ses partisans, confirmeroit tous les actes publiés dans cette obéissance, & rétablirait toutes les personnes qu'il y avoit dépouillées de leurs dignités ou de leurs bénéfices. Tout cela, & sans doute aussi le traitement futur de Félix, ayant été stipulé & bien assuré ; comme on touchoit au moment tant désiré de la paix & de la concorde, un secrétaire d'Amédée, nommé Bolomier, tout puissant sur l'esprit de son maître, pensa tout faire échouer, par les défiances qu'il lui inspira : mais l'activité du duc régnant découvrit & arrêta le mal à sa source. En quelques momens, le perturbateur fut mis aux fers, interrogé, convaincu, & précipité dans le lac de Geneve ; après quoi, Félix reprit les sentimens de droiture, dont l'ame des princes ne s'écarte guere qu'aux suggestions des ames viles.

Après avoir donné trois bulles dans le goût de celles que promettoit le Pape Nicolas, foible consolation qu'on ne lui disputa point, il rendit enfin la paix à l'Eglise, par la démission pure & simple

qu'il fit du pontificat, le septieme jour d'avril de l'année 1449. Quand cette nouvelle eut été répandue, la joie fut parfaite dans tout le monde chrétien, & sur-tout à Rome, où l'on exalta de toute part le nom & la sagesse du Pape Nicolas, qui de son côté en rapporta toute la gloire à Dieu, & lui en fit rendre les actions de grâces les plus solennelles. Il en fit ensuite ses remerciemens au Roi Charles VII, qu'il regardoit avec raison comme l'instrument principal dont le Seigneur s'étoit servi pour faire cesser la désolation de son Eglise. La réconciliation fut entiere & cordiale entre Nicolas & Félix. Le Pape ne s'en tint pas aux termes convenus, il n'expédia pas seulement les trois bulles promises; mais, outre Louis d'Alleman, ce fameux cardinal d'Arles qu'il avoit déposé, il rétablit dans le sacré collège Jean d'Arfi archevêque de Tarentaise, Louis de Varambon évêque de Maurienne, & Guillaume de l'Etang, archidiacre de Metz, créés cardinaux par Félix: les autres étoient morts, ou avoient renoncé à cette dignité.

Pour Amédée, il fut institué cardinal-évêque de Sabine, légat & vicaire.

perpé
Savoie
il s'y r
de l'E
qui se
che,
de la b
server
d'honn
l'annee
chauffe
en voy
font qu
deman
détache
ses adm
symbol
singulier
sere hu
avec de
sonnage
se trou
ment d
en soit
nous ne
dire qu
reconn
son abd
licude d

perpétuel du S. Siege dans les États de Savoie, & dans les lieux voisins quand il s'y rencontreroit; premier personnage de l'Eglise après le souverain Pontife, qui seroit tenu de se lever à son approche, & de n'exiger de lui que le baiser de la bouche: de plus, en droit de conserver les ornemens & les marques d'honneur du pontificat, excepté le dais, l'anneau du Pêcheur, la croix sur la chaussure, & le port du saint sacrement en voyage. Par ces concessions qui ne font qu'une partie de ce que Félix avoit demandé, il paroît que, s'il fut aussi détaché de la papauté que l'ont publié ses admirateurs, les décorations & les symboles en conserverent un attrait bien singulier pour lui. Mais telle est la misere humaine jusque dans la piété, & avec de grandes vertus, Combien de personnages, érigés pareillement en saints, se trouveroient répréhensibles au jugement des hommes mêmes! Quoi qu'il en soit des dispositions de l'ame que nous ne prétendons pas scruter, on peut dire que Félix, pour un antipape qui se reconnoît, fut assez bien traité. Après son abdication, il retourna dans la solitude de Ripailles, où, dit-on, il ne s'y

souvent pas plus de son pontificat, qu'il ne l'avoit ambitionné; ce qui est encore équivoque. Mais ce qu'on atteste d'une voix unanime, c'est qu'il vécut encore dix-huit mois, d'une manière chrétienne & vraiment édifiante. Heureux d'avoir mis cet intervalle entre sa vaine papauté, & le compte terrible qu'il eut à en rendre! Plus heureux, ajoute Aeneas Sylvius, l'un de ses admirateurs présumés, s'il n'eût pas imprimé cette félicité, & réservé cette amertume à sa vieillesse!

Le plus zélé de ses partisans, Louis d'Alleman, cardinal de sainte Cécile, archevêque d'Arles, montra des vertus plus éclatantes encore. Rentré dans les bonnes grâces du Pape, mais dégoûté à jamais des affaires & des agitations qui lui avoient si mal réussi, il se livra tout entier au gouvernement de son diocèse & à la pratique des bonnes œuvres. Après sa mort, qui arriva presque en même temps que celle d'Amédée, il se fit à son tombeau différens miracles, qui engagèrent dans la suite le Pape Clément VII à permettre de l'honorer comme Bienheureux; déclarant néanmoins dans une constitution qui est rapportée par diffé-

Addit. ad
Ciaccon. hist.
Eccles. Arel.
per Pet. Sax.

rens a
par-
Saints
nonifa
nées.
conte
puis p
son off
voquer
M. d'
ses hist
tribue
que l'o
dinal d'
du schis
ment V
conséqu
vigueur
Qu'en
cial &
sinon, c
d'autres
a eu le b
après av
me, avo
par une
schisme
pas même
rite un cu

rens auteurs, qu'il ne prétendoit point par-là le placer dans le catalogue des Saints, jusqu'à ce qu'on eût fait sa canonisation avec les solennités accoutumées. L'historien de l'Eglise d'Arles raconte que de son temps, c'est-à-dire depuis plus d'un siècle, on a cessé de faire son office dans cette Eglise, & de l'y invoquer publiquement; résolution dont M. d'Attrichi, évêque d'Autun, dans ses histoires choisies des cardinaux, attribue la cause aux réflexions sérieuses que l'on fit alors sur tout ce que le cardinal d'Alleman s'étoit permis en faveur du schisme. Cependant le décret de Clément VII n'a point été révoqué; & par conséquent, il est censé demeurer en vigueur.

Qu'en concluera tout esprit impartial & attentif aux grands principes, sinon, comme le fait Sponde, avec tant d'autres savans judicieux, que celui qui a eu le bonheur de mourir saintement après avoir plongé l'Eglise dans le schisme, avoit dans l'intervalle expié sa faute par une digne pénitence? Autrement le schisme ne seroit pas contraire au salut, pas même à ce degré de sancteté qui mérite un culte public; ce qui renverseroit

tous les élémens de la saine doctrine , & ne pourroit se soutenir sans un énorme scandale. Ces principes de droit sont incontestables , & portent avec eux une évidence entiere : tout ce qu'on pourroit imaginer chrétiennement , c'est que dans le fait les lumieres bornées du cardinal d'Alleman , & la qualité singuliere de son zele , en le tenant dans une ignorance invincible , auroient rendu sa faute purement matérielle. Mais sans pénétrer dans ces replis de la conscience dont il n'appartient qu'à Dieu de juger , & sans supposer à ce prélat vénérable une trompe d'esprit qui lui feroit si peu d'honneur ; il nous suffit qu'il se soit réconcilié avec le pontife légitime , & qu'il ait fait de bonne foi , comme tous les partis en conviennent , cette démarche héroïque , la plus essentielle sans contredit de toutes les satisfactions. La plupart des auteurs témoignent encore , qu'après avoir reconnu la vérité , il fut un des plus ardens à presser la renonciation de Félix. Dans ces dispositions , & avec les éminentes vertus que tout le monde lui accorde , il est hors de doute que , s'il fut un temps où s'est démentie cette vertu , il aura depuis , comme un écrivain de premiere antiquité

JANNOZ.
Mannet. in
vit. Nicol. V.
ap. Raiu. an.
1449, n. 6.

anti
reco
en a
A
Félix
reste
du g
voul
rant
n'avo
pour
toliq
de lu
décre
pour
l'occa
rétabl
que to
troubl
nage &
ces rep
tinrent
élurent
puis de
tinrent
féreren
qu'il n
las. La
dissous
Tom

antiquité l'assure de Félix même, il aura reconnu sa faute, l'aura confessée, & en aura fait la pénitence convenable.

Après l'abdication du prétendu Pape Félix V, le concile de Lausanne, foible reste de celui de Bâle, & toujours paré du grand titre de concile œcuménique, voulut se dissoudre avec honneur. Expirant, pour ainsi dire, à sa naissance, il n'avoit tenu sa première session, que pour y voir descendre de la chaire apostolique son chef & son Pape. Au bout de huit jours, le 16 d'avril, il fit deux décrets dans la seconde session, l'un pour abolir les censures prononcées à l'occasion du schisme, & l'autre pour rétablir les actes portés & infirmés presque tout ensemble dans ces temps de trouble & de contradiction. Le personnage & l'imitation continuant à plaire à ces représentans fictifs de l'Eglise, ils tinrent le 19 une troisième session, où ils élurent pape Nicolas V, qui l'étoit depuis deux ans. Trois jours après, ils en tinrent enfin une quatrième, où ils déferèrent à Félix les titres & les dignités, qu'il ne pouvoit recevoir que de Nicolas. La pièce finie, le concile se déclara dissous, & sur le champ il se sépara.

Il avoit duré dix-huit ans entiers , à compter de ses premiers commencemens à Bâle ; il avoit été ordonné par deux conciles généraux , ceux de Constance & de Sienne ; convoqué par deux papes légitimes, Martin V & Eugene IV ; long-temps & justement révééré comme l'assemblée de l'Eglise universelle , qu'il représenta , suivant l'estimation la plus sûre , durant les vingt-cinq premières sessions ; très-utilement appliqué encore depuis à rétablir la discipline ancienne , & à remettre en vigueur ces décrets salutaires , dont l'Eglise de France a profité plus qu'aucune autre , & que son attrait pour la sainte antiquité lui a fait insérer pour la plupart dans sa pragmatique sanction ; & pour cette raison , puissamment & presque invariablement protégé par tous les princes qui eurent à cœur la gloire & la régularité cléricale. Mais l'amour du plus grand bien produit souvent de grands maux ; & toujours il manque absolument son objet , s'il n'évite cette intempérance de sagesse , & cette amertume d'émulation , qui détruisent au lieu d'édifier. Pour parvenir à la réforme , Bâle fit schisme , & déposa le Pontife que reconnoissoit tout le

monde
 ples
 périod
 de re
 cipice
 réform
 semb
 reur
 là , p
 Eglise
 tienne
 inacc
 souve
 dens :
 nous
 fier , il
 dressa
 rompr

monde chrétien. Tel est un des exemples nombreux, qui, dans la première période de cet âge de rétablissement & de restauration, nous marquent les précipices où conduit le zèle outré de la réforme. Issue fatale & heureuse tout ensemble, puisqu'elle imprima tant d'horreur du schisme, que depuis ce temps-là, par un sage concert de toutes les Eglises & de toutes les puissances chrétiennes, le siège de Pierre fut toujours inaccessible aux scissions qui l'avoient si souvent désolé dans tous les âges précédens : leçon plus utile encore, si elle nous convainc à jamais, que pour édifier, il ne faut pas détruire, & qu'en redressant la règle, il faut craindre de la rompre.

Fin du quinzième Volume.

ERRATA du Tome XV.

- PAGE 34, élurent, *lisez* avoient élu.
 P. 98, à la plupart des nations, *l.* à différentes nations.
 P. 129, des quatre maitres-ès-arts, *l.* de quatre maitres-ès-arts.
 P. 134, ce qui restoit, *l.* & ce qui restoit.
 P. 161, Gottlebea, *l.* Gotleben.
 P. 169, prêches séditieux, *l.* prêches séditieux.
 P. 174, environné de bois qui, *l.* environné du bois qui.
 P. 237, ceux qui ont enterr. *l.* ceux qui ont enterré.
 P. 256, le cardinal de Foi, *l.* le cardinal de Foix.
 P. 260, à Paninole, *l.* à Paniscote.
 P. 275, Nicolas de Pelhisiraon, *l.* Nicolas de Pelhismon.
 P. 289, Jean de l'Esguive, *l.* Jean de l'Esguise.
 P. 347, l'année 1431, *l.* l'année 1435.
 P. 375, d'Osithée de Monembasé, *l.* Dosithee de Monembasé.
 P. 385, Fortli, *l.* Forli.
 P. 389, la vérité même, *l.* la même vérité.
 P. 397, quiles distinguoient, *l.* qui le distinguoient.
 P. 420, aussi-tôt approuver, *l.* aussi-tôt faire approuver.
 P. 423, *Aeneus Sylvius*, *l.* *Aeneas Sylvius*.
 P. 459, d'où Thomas, *l.* dont Thomas.
 P. 477, la victoire penchant, *l.* la victoire pencha.
 P. 492, & s'abandonna, *l.* qui s'abandonna.
 P. 520, on étudia, *l.* on s'étudia.
 P. 522, d'ailleurs si magnifiques, *l.* d'ailleurs si magnifique.
 P. 525 & 526, il nes'y souvint pas, *l.* il ne se souvint pas.

CHI

D

T O

P

CXCIX
mortCC. In
Ost.CCI. Gr
1406CCII. A
1409CCIII. J
1410CCIV. M
1417CCV. E
1431CCVI. M
Mars



T A B L E

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE ,

Depuis l'an 1400 jusqu'à l'an 1449.

T O M E Q U I N Z I E M E .

P A P E S .

- CXCIX. **B**ONIFACE IX ,
mort le 1. *Ost.* 1404.
CC. Innocent VII , élu 17
Ost. 1404 , mort 6 *Nov.*
1406.
CCI. Grégoire XII , 30 *Nov.*
1406 , déposé 4 *Juillet*
1409.
CCII. Alexandre V , 26 *Juin*
1409 , 3 *Mai* 1410.
CCIII. Jean XXIII , 17 *Mai*
1410 , déposé 29 *Mai*
1415.
CCIV. Martin V , 11 *Nov.*
1417. 20 *Févr.* 1431.
CCV. Eugene IV , 3 *Mars*
1431 , 23 *Févr.* 1447.
CCVI. Nicolas V , élu le 6
Mars 1447.

S O U V E R A I N S .

EMPEREURS D'ORIENT.

- M**ANUEL Paléologue ,
mort en 1425.
Jean Paléologue II , 1448.
Constantin XII.

EMPEREURS D'OCCIDENT.

- Robert , 1410.
Sigismond , 1437.
Albert II , 1439.
Frédéric III.

R O I S D E F R A N C E .

- Charle VI , 1422.
Charle VII.

R O I S D ' E S P A G N E .

- Henri III , 1406.
Jean II.

P A P E S.	R O I S D' A N G L E T E R R E.	
<i>Papes à Avignon, pendant le schisme.</i>	Henri IV,	1413.
	Henri V,	1422.
	Henri VI.	
Benoît XIII, déposé 4 Juil. 1409.		
Clément VIII, élu & non reconnu.		
Félix V, antipape depuis 1440 jusqu'à 1449.		

F LA
 de l
 res
 men
 me
 Jean
 Il r
 les
 des
 il en
 tres.
 Jérôme
 prin
 de J
 mém
 née
 Jacobe
 chef
 Les Th
 tes,
 pheli
 autar
 ou m
 la se
 Adami
 reno
 à la
 Huff
 Marc
 après
 rence
 Grec

SECTAIRES.

FLAGELLANS, ou Freres de la croix, Sacramentaires fanatiques, au commencement du quinzieme siecle.

Jean Hus, brûlé en 1415. Il répandit en Boheme les erreurs de Wiclef & des Vaudois, auxquelles il en ajouta plusieurs autres.

Jérôme de Prague, l'un des principaux coopérateurs de Jean Hus, subit le même sort que lui l'année suivante.

Jacobel de Misnie, autre chef des Hussites.

Les Thaborites, les Orébités, Les Sionites, les Orphelins, les Calistins sont autant de branches, plus ou moins perverses, de la secte des Hussites.

Adamites, secte dissolue, renouvelée par Picard, à la faveur de celle des Hussites.

Marc d'Ephese rétablit, après le concile de Florence, le schisme que les Grecs y avoient abjuré.

PERSÉCUTIONS.

RÉVOLTE & brigandage des Lollards ou Wiclefistes en Angleterre dans les commencemens du quinzieme siecle.

Cruautés & désordres de toute espeece, commis par les Hussites en Boheme & dans les provinces voisines, sur-tout après la mort de Jean Hus & sous les ordres de Zisca, puis des deux Procopes.

Catholiques outragés & très-maltraités en Grece, depuis le concile de Florence.

ECRIVAINS ECCLÉ-
SIASTIQUES.

TMIERRI de Niem, vers 1416. Son style est dur & peu agréable, mais plein de force. Sa narration est exacte & fidele, par-tout où il ne se laisse pas emporter à son génie satyrique. On a de lui une histoire tres-curieuse du schisme; le journal du concile de Constance; l'histoire de l'évasion de Jean XXIII; un traité de l'union, & un autre touchant la nécessité de la réformation: mais on doute si ce dernier ouvrage n'apas Pierre d'Ailli pour auteur.

S. Vincent-Ferrier, 1419. On a de lui un traité de la vie spirituelle, un livre de la fin du monde, des épîtres, enfin ces sermons qui opéroient des conversions si admirables, & dont la simplicité fait connoître que ce n'est pas l'éloquence humaine qui change les cœurs.

Pierre d'Ailli, cardinal-évêque de Cambrai, 1425.
Entre ses nombreux ouvra-

PRINCIPAUX CON-
CILES.

CONCILE de Londres, 1401, tenu contre différens Wiclésites.

Conciles de Paris, 1404 & 1408. On y fit de sages réglemens pour le régime de l'Eglise Gallicane, & pour la conservation des privilèges, pendant le schisme, en particulier pour le gouvernement des réguliers exempts & non exempts. Quelques critiques pensent que ces deux conciles n'en font qu'un.

Concile de Hambourg, 1406. On y condamna l'opinion superstitieuse où étoit un peuple grossier, qu'on étoit assuré de la vie éternelle, en mourant avec l'habit de saint François.

Différens conciles en France, en Angleterre & en Allemagne, dans les années 1408 & 1409, à l'effet de célébrer un concile général à Pise.

Concile d'Oxford, 1409, où l'on fait des réglemens pour les prédicateurs &

Ecr

ge

gra

nes

un

veu

for

plu

Jean

de

142

d'o

me

ralc

fair

rem

in-f

tout

con

logi

té q

Que

trib

coup

incc

tion

don

char

nast

près

lanc

blab

Thom

Car

écri

los

ECRIVAINS ECCLÉ- PRINCIPAUX CON-
 SIASTIQUES. CILES.

ges, où l'on trouve un grand sens, des vûes saines & profondes, avec un raisonnement nerveux, son traité de la Réforme de l'Eglise est le plus digne d'attention.

Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, 1429. Il a laissé quantité d'ouvrages, sur le dogme, la discipline, la morale, l'écriture & les affaires de son temps, qui remplissent cinq volumes *in-fol.* On y trouve partout, avec une profonde connoissance de la théologie, la sagesse & la piété que respiroit l'auteur. Quelques écrivains lui attribuent, mais sans beaucoup de raison, le livre incomparable de l'Imitation de Jésus-Christ, dont Thomas à Kempis, chanoine régulier du monastère de sainte Agnès, près de Zwol en Hollande, est plus vraisemblablement l'auteur.

Thomas de Valden, 1430. Carme connu par ses écrits contre Wiclef & les Hussites.

les professeurs de théologie, à l'occasion des erreurs de Wiclef.

Concile de Pise, 1409, convoqué en forme œcuménique, par les cardinaux des deux obédiences, pour l'extinction du schisme, & célébré depuis le 25 Mars jusqu'au 7 Août. Il s'y trouva vingt-deux cardinaux des deux obédiences, quatre patriarches Latins, quatre-vingt-douze tant évêques qu'archevêques, & les procureurs de cent deux aures, cent vingt-huit abbés ou prieurs & les procureurs de plus de deux cents, avec quatre généraux d'ordre, le grand-maître de Rhodes & les ambassadeurs d'un grand nombre de Souverains. Les deux Papes rivaux, Grégoire XII & Benoît XIII, y furent déposés dans toutes les formes requises; après quoi on élut pour nouveau Pape, Alexandre V. On remit la réformation au concile prochain, indiqué pour l'année 1412.

ECRIVAINS ECCLÉ-
SIASTIQUES.

Nicolas Clemangis, ou de Clamange, 1440. Docteur de Paris, regardé comme l'écrivain le plus éloquent & le plus poli de son temps. Nous avons, outre ses lettres, des traités sur le schisme & sur les mœurs.

Léonard Bruni, dit l'Arétin, 1443. Il est auteur, entre autres ouvrages, d'une histoire de Florence, & d'un traité contre les hypocrites.

Saint Bernardin de Sienne, 1414. Il s'est rendu très-célèbre par ses sermons remplis d'onction, & par ses traités de piété.

Nicolas Tudésque, nommé Panorme, du nom Latin de Palerme dont il étoit archevêque, 1445. Il étoit très-versé dans la jurisprudence. Son traité sur le concile de Bâle, contre Eugène IV, est fameux; & ses commentaires sur les décrets sont fort estimés.

presque anéantie durant le schisme.

Concile de Cologne, 1423, aussi pour le rétablissement de la discipline.

PRINCIPAUX CON-
CILES.

Concile de Rome, commencé en 1412, suivant l'indication qui en avoit été faite à Pise, & fini au mois de Juin suivant, sans avoir fait autre chose que de condamner les erreurs de Wiclef, parce que les prélats n'y vinrent qu'en petit nombre.

CONCILE DE CONSTANCE, XVII.^{me} GÉNÉRAL, tenu depuis le 5 Novembre, 1414, jusqu'au 22 Avril 1418. Le Pape Jean XXIII, qui y assista en personne, y fut déposé, après qu'on eut décidé la supériorité du concile œcuménique sur les Papes; & Martin V fut élu, pour lui succéder. On y proscrivit les erreurs de Wiclef & de Jean Hus en général, c'est-à-dire sans qualifier chaque proposition en particulier. Ce concile eut quarante-cinq sessions.

Concile de Saltzbourg, 1420, pour le rétablissement de la discipline,

Concil
avo
moi
à Si
Il fu
la g
conc
Concil
des
nuite
Concil
tiem
conc
siasti
Concil
indéc
lende
lits,
avoit
où on
CONCIL
25 Ju
quara
Peres
sous,
En ef
dans
juste
vais
fut en
puis
Savo
fieurs
rent c
même
le Pa
sur le

P R I N C I P A U X C O N C I L E S.

Concile de Pavie, 1423, suivant l'indication qui en avoit été faite à Constance. On en fit l'ouverture au mois de Mai; & dès le 22 Juin suivant, il fut transféré à Sienne, où il n'acquit pas beaucoup plus de célébrité. Il fut enfin dissous entièrement le 26 Février 1424, & la grande affaire de la réformation fut renvoyée au concile de Bâle.

Concile de Coppenhague, 1425, pour la réformation des mœurs, extrêmement corrompues par la continuité des guerres.

Concile de Paris, 1429, compté pour le quarante-huitième. On y dressa quarante articles de réglemens, concernant sur-tout les devoirs & les mœurs des ecclésiastiques, des moines & des chanoines réguliers.

Concile de Nantes, 1431. On y proscrivit un abus aussi indécent qu'insensé, & qui consistoit à surprendre le lendemain de Pâques les clercs paresseux dans leurs lits, à les promener par les rues dans l'état où on les avoit surpris, & à les porter de même dans l'église, où on les inondoit d'eau bénite.

CONCILE DE BASLE, XVIII.^{me} GÉNÉRAL, depuis le 25 Juillet 1431 jusqu'au mois de Mai 1443. Il y eut quarante-cinq sessions; après quoi, en se séparant, les Peres déclarerent encore que le concile n'étoit pas dissous, mais qu'il se continueroit à Lyon, ou à Lausanne. En effet, il y eut encore quelque simulacre de concile, dans cette dernière ville. Il est difficile de spécifier au juste, sur-tout dans des Tables, les bons & les mauvais momens de ce concile, qui varient beaucoup. Il fut en liaison, il rompit, il se réconcilia avec le Pape, puis le déposa, & mit en sa place le duc Amédée de Savoie, qu'il nomma Félix V. On y fit néanmoins plusieurs bons réglemens de discipline, qui lui concilierent constamment la bienveillance des princes, tandis même qu'ils blâmoient les excès où il se portoit contre le Pape Eugene IV. Ce Pontife l'ayant enfin emporté sur les Peres de Bâle dans l'estime & la confiance des

P R I N C I P A U X C O N C I L E S.

- Grecs, & ayant transféré le concile de Bâle à Ferrare, cette premiere assemblée tomba dans un décri qui en consumma la ruine.
- XIX^{me} CONCILE GÉNÉRAL, tenu d'abord à Ferrare, depuis le 10 Janvier 1438 jusqu'au 10 Janvier 1439; puis à Florence, depuis le 26 Février de cette dernière année jusqu'au 26 Avril 1442. La réunion des Grecs, qui, avec la réformation, faisoit l'objet du concile de Bâle, s'effectua véritablement à Florence. On y réunit encore à l'Eglise plusieurs peuples schismatiques d'Afrique & d'Asie. Tous les docteurs ne sont pas d'accord sur l'œcuménicité du concile de Florence, depuis le départ des Grecs, qui étoient au nombre de vingt-un prélats du premier ordre, sans compter bien des ecclésiastiques constitués en dignité, l'Empereur & ses officiers représentans de toute la nation.
- Assemblée des princes de l'Empire, 1438, où l'on prit le parti de la neutralité entre le Pape Eugène IV & le concile de Bâle.
- Assemblée de Bourges, 1438, où fut dressée la fameuse Pragmatique Sanction. Elle tendoit particulièrement à établir la prééminence des conciles généraux, réabliſſoit la liberté des élections, & abolissoit les annates, ainsi que les expectatives, les réserves & toutes les charges semblables.
- Concile de Maïence, 1439, où l'on reçut les décrets de Bâle, à l'exception de ceux qui étoient contre le Pape Eugène.
- Assemblée de Bourges, 1440, où l'on marque les mêmes dispositions que dans le concile précédent.
- Concile de Maïence, 1441. On y adopta plusieurs réglemens de discipline, pris du concile de Bâle.
- Concile de Rouen, 1445, où l'on condamna, ceux qui par esprit d'intérêt donnoient des noms particuliers à des images de la Vierge, ou leur attribuoient superstitieusement une vertu particulière.

à Ferrare,
scri qui en

Ferrare,
ier 1439 ;
e dernière
es Grecs,
concile de
n y réunit
ques d'A-
pas d'ac-
e, depuis
de vingt-
bien des
eur & ses

on prie le
IV & le

fameuse
rement à
réabli-
annates,
outes les

crets de
le Pape

es mêmes

ars régle-

ceux qui
culiers à
t super-

